



# REPUBLIQUE DU NIGER

*(Fraternité – Travail – Progrès)*

**Ministère de l'Équipement (MEQ)**

**Secrétariat Général**

**Direction Générale des Travaux Publics (DGTP)**

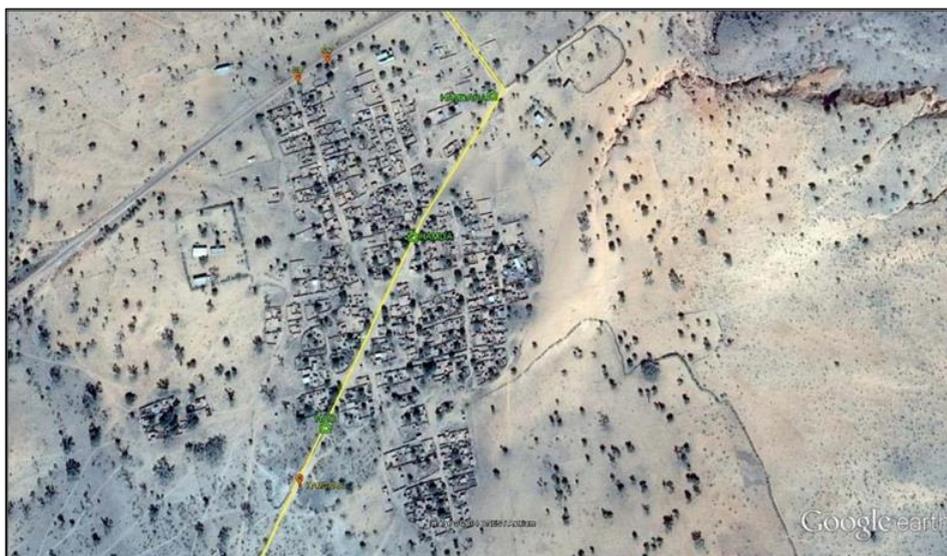
**Direction des Études Techniques (DET)**

**Téléphone : +227 20 72 37 41 ; BP : 628 Niamey - NIGER**

---

**PROJET INTEGRE DE DESENCLAVEMENT DES ZONES DE PRODUCTIONS  
TRANSFRONTALIERES HAMDARA-WACHA-DOUNGASS-FRONTIERE NIGERIA**

## **COMPOSANTE B : AMENAGEMENTS CONNEXES**



**CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)**

**Rapport Définitif**

*Août 2021*

# TABLE DES MATIERES

ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS .....	III
LISTE DES FIGURES .....	V
LISTE DES TABLEAUX .....	VI
RESUME EXECUTIF .....	VII
EXECUTIVE SUMMARY .....	XXI
INTRODUCTION.....	1
<b>I. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>5</b>
1.1 OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT .....	5
1.2. DESCRIPTION DETAILLEE DES COMPOSANTES DU PROJET .....	5
1.3. ZONES D'INTERVENTION DU PROJET .....	5
<b>II. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET .....</b>	<b>8</b>
2.1. <i>Caractéristiques générales de la commune rurale de Hamdara</i> .....	8
2.1.1 <i>Environnement physique</i> .....	8
2.1.2 <i>Environnement biologique</i> .....	10
2.1.3 <i>Milieu humain</i> .....	12
2.2. <i>Caractéristiques générales de la commune rurale de Wacha</i> .....	17
2.2.1 <i>Environnement physique</i> .....	17
2.2.2 <i>Environnement biologique</i> .....	19
2.2.3 <i>Milieu humain</i> .....	21
2.3. <i>Caractéristiques générales de la commune rurale de Dungass</i> .....	27
2.3.1 <i>Environnement physique</i> .....	27
2.3.2 <i>Environnement biologique</i> .....	28
2.3.3 <i>Milieu humain</i> .....	28
2.4. <i>Caractéristiques générales de la commune rurale de Dogo-Dogo</i> .....	34
2.4.1 <i>Environnement physique</i> .....	34
2.4.2 <i>Environnement biologique</i> .....	35
2.4.3 <i>Milieu humain</i> .....	38
2.5. <i>Caractéristiques générales de la commune de Gouchi</i> .....	42
2.5.1 <i>Environnement physique</i> .....	42
2.5.2 <i>Environnement biologique</i> .....	44
2.5.3 <i>Milieu humain</i> .....	45
2.6. <i>Enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs/critiques</i> .....	51
<b>III. STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU PROJET, GESTION ET MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>53</b>
<b>IV. CADRE POLITIQUE, STRATEGIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL .....</b>	<b>55</b>
4.1. <i>Cadre Politique et Stratégique</i> .....	55
4.1.1. <i>Cadre politique et stratégique national</i> .....	55
4.2. <i>Cadre juridique international et sous-régional</i> .....	57
4.2.1. <i>Cadre Juridique international</i> .....	57
4.2.2. <i>Cadre Juridique Sous-régional</i> .....	62
4.2.3. <i>Cadre juridique national</i> .....	62
4.2.4. <i>Système de Sauvegardes Intégré de la Banque Africaine de Développement (BAD)</i> .....	68
4.3. <i>Cadre Institutionnel</i> .....	69
4.3.1 <i>Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD)</i> .....	69
4.3.2 <i>Ministère de l'Équipement</i> .....	69
4.3.3 <i>Ministère des Transports (MT)</i> .....	70
4.3.4 <i>Ministère de l'Agriculture</i> .....	70
4.3.5 <i>Ministère de l'Élevage</i> .....	71
4.3.6 <i>Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A)</i> .....	71
4.3.7 <i>Ministère de l'Urbanisme et du Logement</i> .....	72
4.3.8 <i>Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales (MSP/P/AS)</i> .....	72
4.3.9 <i>Ministère des Mines</i> .....	72
4.3.10 <i>Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale (MET/PS)</i> .....	73
4.3.11 <i>Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant (MPF/E)</i> .....	73
4.3.12 <i>Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID)</i> .....	74
4.3.13 <i>Ministère du Plan</i> .....	75
4.3.14 <i>Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)</i> .....	75
4.3.15 <i>Les organisations de la Société civile et les organisations socioprofessionnelles</i> .....	75
4.3.16 <i>Analyse de la capacité de gestion environnementale et sociale du projet</i> .....	76
<b>V. IDENTIFICATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX GÉNÉRIQUES.....</b>	<b>79</b>
5.1. <i>Identification des risques et impacts positifs potentiels</i> .....	79
5.2. <i>Identification des risques et impacts négatifs génériques</i> .....	80
5.3. <i>Impacts cumulatifs environnementaux et sociaux potentiels</i> .....	82
5.4. <i>Proposition de mesures génériques d'atténuation</i> .....	83
5.4.1. <i>Mesures génériques générales communes aux activités</i> .....	83

5.4.2. Mesures d'ordre spécifique.....	84
5.4.3 Récapitulatif des risques/impacts génériques négatifs et des mesures génériques d'atténuation .....	85
5.4.4. Orientation pour la protection des ressources culturelles physiques .....	91
<b>VI. CONSULTATIONS ET PARTICIPATIONS PUBLIQUES .....</b>	<b>92</b>
6.1. Objectifs.....	92
6.2. Méthodologie des consultations et participations publiques.....	92
6.2.1 Contexte et Objectif des consultations et participations publiques .....	92
6.2.2 Mécanismes et procédures de Consultation et participation publique.....	92
6.2.3 Diffusion de l'information et mécanisme de gestion des plaintes.....	93
6.2.4. Rencontres institutionnelles .....	94
6.2.5. Synthèse des consultations publiques avec les populations .....	95
<b>VII. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE - PCGES.....</b>	<b>107</b>
7.1. Procédure d'analyse et de sélection environnementale et sociale .....	107
7.1.1. Étapes de la prise en compte des dimensions sociales et environnementales.....	107
7.1.2. Responsabilités dans les procédures environnementales et sociales .....	110
7.2. Dispositions de mise en œuvre du CGES .....	111
7.2.1. Cadre de surveillance environnementale et sociale.....	111
7.2.2. Cadre du suivi environnemental et social .....	112
7.2.3. Indicateurs de suivi .....	113
7.3. Cadre de renforcement des capacités .....	115
7.4 Mécanisme de gestion de plaintes.....	116
7.4.1 Types de plaintes et conflits à traiter .....	116
7.4.2 Traitement des plaintes et conflits .....	118
7.4.3 Processus de mise en place et développement du MGP.....	122
7.5. Calendrier de mise en œuvre des mesures sociales et environnementales et coûts du PCGES.....	123
7.6 Arrangements institutionnels et Rôles et Responsabilités pour la mise en œuvre du PCGES.....	123
7.6.1. Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du PCGES.....	124
7.6.2. Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des mesures de gestion E&S.....	125
7.7. Estimation des coûts du PCGES .....	127
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>129</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>130</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>131</b>

## ACRONYMES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANPEIE :	Association Nigérienne des Professionnels en Études d'Impact Environnemental
BAD	Banque Africaine de Développement
BNEE :	Bureau National d'Évaluation Environnementale
CDEE/SE :	Chef Division Évaluation Environnementale et Suivi Écologique
CGES :	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
COVID-19 :	Coronavirus (Pandémie du Coronavirus)
CPR :	Cadre de Politique de Réinstallation
CPRP :	Cadre de Politique de Réinstallation de Population
DAO :	Dossier d'Appel d'Offre
DEESE :	Division des Évaluations Environnementales et du Suivi Écologique
DDE/LCD :	Direction Départementale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
DET :	Direction des Études Techniques
DPG :	Déclaration de Politique Générale
DGDD/NE :	Direction Générale du Développement Durable et Normes Environnementales
DGE/F :	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGTP :	Direction Générale des Travaux Publics
DGTT :	Direction Générale des Grands Travaux
DRE/LCD :	Direction Régionale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
EAS :	Exploitation et Abus Sexuel
EDE :	Exploitation Des Enfants
EE :	Valuation Environnementale
EIES :	Étude d'Impact Environnemental et Social
EPI :	Équipements de Protection Individuelle
HS :	Harcèlement Sexuel
INS :	Institut National de la Statistique
ME/LCD :	Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MÉq :	Ministère de l'Équipement
MGP :	Mécanisme de Gestion des Plaintes / <b>GRM</b> : <i>Grievance Redress Mechanism</i> )
MHA :	Ministère de l'Hydraulique et l'Assainissement
NIES :	Notice d'Impact Environnementale et Social
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
OSC :	Organisations de la Société Civile
PAP :	Personnes Affectées par le Projet
PAR :	Plan d'Action de Réinstallation
PCGES :	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PDES :	Plan de Développement Économique et Social
PES :	Prescriptions Environnementales et Sociales
PEM :	Point d'Eau Moderne
PGES :	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGES-C :	Plan de Gestion Environnementale et Sociale - Chantier
PIDZPT :	Projet Intégré de Désenclavement des Zones de Productions Transfrontalières
PNEDD :	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
SDDCI :	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SPM :	Spécialiste Passation de Marchés
SSE :	Spécialiste Sauvegarde Environnemental
SSE :	Spécialiste Sauvegarde Social
UCP :	Unité de Coordination du Projet
VBG :	Violence Basée sur le Genre



## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1: Évolution de la pluviométrie et nombre de jours de pluie sur une décennie de Dogo-Dogo .....	37
Figure 2: Évolution de la température sur 10 ans avec tendance linéaire .....	37
Figure 3: Évolution du vent maximal et moyenne décennale dans zone de Gouchi .....	43
Figure 4: Mécanisme de résolution des conflits .....	121

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Opportunités de développement socioéconomique le long du tronçon.....	3
Tableau 2: Description des composantes du Projet.....	5
Tableau 3 : Rendement agricole de la zone du projet en 2018 (tonnes/pers/an).....	8
Tableau 4 : Situation pluviométrique de la CR de Hamdara de 2014 à 2018 .....	9
Tableau 5: Espèces ligneuses les plus fréquentes dans la commune de Hamdara .....	10
Tableau 6: Ressources naturelles de la commune .....	11
Tableau 7: Situation des infrastructures scolaires. ....	16
Tableau 8 : Principales espèces ligneuses rencontrées dans la commune rurale de Wacha.....	20
Tableau 9: Productions agricoles en tonnes .....	22
Tableau 10: Hauteurs de pluie enregistrées de 2006 à 2011 .....	27
Tableau 11: Répartition des infrastructures éducatives par type d'école .....	31
Tableau 12: Répartition de la desserte d'eau par types d'infrastructures.....	32
Tableau 13: Situation des infrastructures sanitaires .....	32
Tableau 14: Espèces végétales rencontrées dans la CR de Dogo-Dogo. ....	36
Tableau 15: Évaluation des dégâts en fonction des risques sur les autres infrastructures .....	44
Tableau 16: Appréciation de la contribution de l'agriculture au bien-être de la population.....	46
Tableau 17: Effectif du cheptel communal .....	47
Tableau 18: Infrastructures hydrauliques. ....	48
Tableau 19: Évaluation du nombre des cas enregistrés selon les maladies.....	49
Tableau 20: Cadre juridique international .....	58
Tableau 21 : Cadre juridique national .....	63
<b>Tableau 24 : Synthèse de l'évaluation des capacités des institutions impliquées dans la mise en œuvre du PIDZPT .....</b>	<b>77</b>
Tableau 22: Synthèse des principaux impacts environnementaux et sociaux positifs potentiels.....	79
Tableau 23 : Synthèse des principaux impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels.....	80
Tableau 24: Récapitulatif des risques/impacts génériques et des mesures génériques d'atténuation .....	85
Tableau 25: différentes phases et responsabilité en cas de couverte fortuite .....	91
Tableau 26: Identification des Parties Prenantes.....	93
Tableau 27 : Synthèse des échanges avec les structures techniques administratives et coutumières. ....	94
Tableau 28 : Synthèse des consultations publiques.....	96
Tableau 29: Récapitulatif des procédures environnementales et sociales au Niger .....	110
Tableau 30 : Indicateurs de suivi du PCGES .....	113
Tableau 31 : Indicateurs de suivi des sous -projets .....	114
Tableau 32: Renforcement des Capacités des Acteurs.....	115
Tableau 33 : Types de risque du projet .....	117
Tableau 34 : Étapes du processus de règlement des plaintes .....	119
Tableau 35 : Calendrier de mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales.....	123
Tableau 36 : Procédure de gestion E&S des sous-projets et responsabilités .....	125
Tableau 37: Coûts estimés du PCGES .....	127

## RESUMÉ EXÉCUTIF

Le Gouvernement de la République du Niger va obtenir de la Banque Africaine du Développement un appui financier pour la mise en œuvre du Projet Intégré de Désenclavement des Zones de Productions Transfrontalières Hamdara-Wacha-Dougass-Frontière Nigéria (PIDZPT).

Dans ses efforts inlassables de lutte contre la pauvreté, d'améliorer le capital humain et les conditions de vie des populations, surtout du monde rural, le Gouvernement du Niger s'est doté d'une politique nationale de développement économique et social, qui s'est fixée comme but principal, le développement socio-économique durable qui passe indélébilement par la construction d'infrastructures routières durables. C'est dans cette optique que s'inscrit la mise en œuvre de la composante B du projet.

### Description du projet

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'accroissement des échanges sous régionaux et au désenclavement de zones rurales nationales. Sur le plan spécifique, il vise à : (i) réduire le coût d'exploitation des véhicules et le temps de parcours du trajet ; (ii) réduire le coût de transport des marchandises ; (iii) assurer la disponibilité des services de transport et faciliter la connectivité des zones agro-sylvo-pastorales ainsi que des zones de production minières ; et enfin (iv) améliorer l'accessibilité des services sociaux et administratifs par une meilleure communication avec Zinder le chef-lieu de la région et améliorer les conditions de vie des populations dans la Zone d'Influence Directe du Projet (ZIDP) constituée des 3 communes que sont Hamdara-Wacha-Dougass dont la population est estimée en 2021 à environ 360 341 habitants dont 180 000 femmes.

Le tableau ci-dessous présente les composantes et activités de l'ensemble du projet.

Nom de la composante	Description
A-TRAVAUX ROUTIERS	(i) Travaux construction de la route Hamdara-Wacha-Dungass- Adaré-frontière Nigéria (110 km) ; (ii) Contrôle et surveillance des travaux routiers ; (iii) Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.
B-AMENAGEMENTS CONNEXES	(i) Réhabilitation de routes rurales et électrification rurale ; (ii) réhabilitation des infrastructures à vocation agricole et pastorale ; (iii) Contrôle et surveillance des travaux connexes ; (iii) Réhabilitation/construction et équipement d'infrastructures sociocommunitaire, socioéconomique, sanitaire et éducative; (iv) Fourniture d'équipement de transfusion sanguine, d'oxygénation; (v) Fourniture d'ambulances médicalisées pour centre de santé et centre de secours des sapeurs-pompiers; (vi) Fourniture de matériel de production et de transformation agricole aux groupements de femmes et jeunes ;(vii) Réhabilitation/équipement de centres de métier/centre de formation; (viii) Dotation des groupes vulnérables de femmes et jeunes dans le développement des chaînes de valeurs en agriculture/élevage.
C-APPUI INSTITUTIONNEL ET GESTION DE PROJET	(i) Appuis à l'insertion professionnelle des jeunes stagiaires (ingénieurs, économistes de transport, techniciens et environnementalistes) et au dispositif de renforcement de l'employabilité des jeunes à travers des chantiers-écoles ; (ii) Études techniques routières ; (iii) Élaboration de croquis directeur d'urbanisme pour les communes rurales de Hamdara, Wacha et Dungass ; (iv) Fourniture de matériel informatique avec formation pour l'archivage électronique à la Direction des Marchés Publics et renforcement de capacité des cadres de la Direction Générale des Travaux Publics, de la Direction Générale des Routes Rurales, et de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement ; (v) suivi-évaluation des impacts socio-économiques du projet ;(vi) Mise en œuvre et suivi des instruments de sauvegardes environnementale et sociale ; (vii) Audit technique ; (viii) Audit de sécurité routière ; (ix) Audit comptable et financier ; (x) Audit de la passation des marchés ; (xi) Audit annuel de performances/conformité E&S, (xii) Fonctionnement du Mécanisme de gestion des plaintes; (xiii) Communication et visibilité ; (xiv) Fonctionnement de l'organe d'exécution.

### Brève description des enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs/critiques dans les zones d'implantation potentielle des sous-projets

Les principaux enjeux et risques environnementaux et sociaux auxquels sont confrontés les populations du Niger en général et des zones potentielles des sous projets en particulier, concernent la pression sur les

ressources. Les activités de la composante B du projet peuvent accentuer aussi d'avantage la pollution des ressources, la prolifération de déchets, les nuisances (bruits, vibrations), la gestion foncière, la santé publique, la sécurité des employés, la sécurité routière, la sécurité des biens et des personnes, l'inflation générée par le projet, les retombées économiques locales et régionales du projet, l'économie des ménages, le pouvoir d'achat des populations.

Le secteur du transport, plus particulièrement des infrastructures de transport est quant à lui confronté, en sus des aléas climatiques (i.e. changements climatiques, catastrophes naturelles telles que les inondations, tempêtes de sables, érosions dunaires, etc., catastrophes humaines tels que les feux de brousses), à des problèmes de maintenance, entretien et de capacités techniques.

Toutefois, les risques environnementaux et sociaux de manière générale, restent sommes toutes gérables. La mise en œuvre de ces activités va engendrer plus d'effets positifs que négatifs. Il s'agit entre autres des mesures environnementales et sociales visant à la conservation de la biodiversité, au traitement des berges, à la fixation des dunes, aux plantations d'ombrage, d'alignement et d'embellissement, à la compensation des terres qui seront affectées, etc. Enfin l'un des défis majeurs est celui de prendre en compte la gestion durable de toutes les potentialités que regorgent la zone du projet.

## **Cadre politique, juridique et institutionnel**

Le projet se fera conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Niger et aux conventions internationales, ainsi des exigences du SSI de la BAD, dont les principaux sont :

### ***Cadre politique***

- ✓ La Politique Nationale en matière de l'Environnement et du Développement Durable (2016-2020) élaborée en 2016 ;
- ✓ La Politique Nationale Genre du Niger (2017-2021) ;
- ✓ La Politique Nationale de Protection Sociale d'août 2011 dont l'objectif général est de Contribuer à l'atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés et aider les populations à faire face aux risques les plus significatifs de la vie.
- ✓ Le Plan de Développement Économique et Social révisé (PDES 2017-2022) qui vise à consolider les acquis du PDES 2012-2015 et promouvoir le bien-être économique, social et culturel, accélérer la croissance et donner une amélioration sensible aux conditions de vie des populations nigériennes ;
- ✓ La Stratégie Nationale des Transports actualisée (2011-2025), étendue à l'ensemble des modes de transports (routes, rail, aérien, fluvial, portuaire) et qui comporte six grands axes stratégiques ;
- ✓ La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) ;
- ✓ etc.

### ***Cadre juridique national***

- ✓ La constitution du 25 novembre 2010 qui stipule en son article 35 (titre II) que «Toute personne a droit à un environnement sain. L'État a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit» ;
- ✓ La loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre sur la gestion des questions environnementales par des mesures relatives à la protection de l'atmosphère, des ressources en eau, des sols et sous-sols, des établissements humains, la gestion des déchets, des substances chimiques nocives ou dangereuses, des nuisances sonores et olfactives, des risques industriels et naturels et la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse ;
- ✓ La loi n°2018-28 du 14 Mai 2018, déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation Environnementale au Niger qui est réalisée selon les dispositions du décret n°2019-27 du 11 janvier 2019 portant ses modalités d'application ;
- ✓ La loi n°2004-040 portant régime forestier au Niger ;

- ✓ La loi n°2012-45 portant code de travail de la république du Niger ;
- ✓ La loi n°61-37 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi n°2008-037 du 10 juillet 2008 ;
- ✓ Le Décret N° 2019 -027 MESUDD portant modalités d'application de la Loi n°2018 28 déterminant les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale au Niger.

### ***Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD***

En plus de la réglementation nationale, l'étude a été réalisée en tenant compte du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD conçu pour promouvoir la durabilité des résultats du projet par la protection de l'environnement et des personnes contre les éventuels impacts négatifs. En conséquence, la Banque a adopté cinq Sauvegardes Opérationnelles (SO) pour atteindre ses objectifs et assurer le fonctionnement optimal du SSI. Ce sont :

- ***SO1 : Évaluation Environnementale et Sociale.*** Compte tenu de l'importance du projet (aménagement de 110 km de route bitumée avec les aménagement connexes) et de la réceptivité des milieux affectés, le projet génèrera des impacts négatifs significatifs. Une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) détaillée est donc préparée pour une meilleure évaluation de ces impacts et une identification des mesures d'atténuation appropriées.
- ***SO2 : Acquisition de terres, déplacement involontaire et indemnisation.*** Le projet pourra occasionner des déplacements économiques (place de commerce), des démolitions d'habitation et de murs de clôture, qui feront l'objet d'indemnisation.
- ***SO3 : Biodiversité et services écosystémiques.*** Le projet est situé dans une zone arrosée par la Korama qui rend la zone riche en biodiversité. Le déboisement devra être minimisé dans les habitats sensibles et une compensation par reboisement devra être effectuée lors des travaux comme mesure d'atténuation.
- ***SO4 : Prévention et contrôle de la pollution, GES, matières dangereuses et gestion efficiente des ressources.*** Le projet impliquera l'entreposage et l'utilisation de produits dangereux tels que le gasoil, le bitume, les liants et émulsions qui ont le potentiel de polluer les sols, les eaux de ruissellement et les eaux souterraines en cas de déversement. Le projet utilisera par ailleurs de l'eau issue des forages routiers qui seront réalisés pour la circonstance et dont la gestion efficiente sera requise.
- ***SO5 : Conditions de travail, santé et sécurité.*** Pendant les travaux, les employés seront confrontés à différents risques : blessures dues à la machinerie, présence de produits dangereux (bitume à température élevée et fumées associées), insolation, heurts par accident ou bruit des engins. Des conditions de travail en conformité avec la législation et les standards internationaux en santé et sécurité au travail devront être mises en place afin de minimiser ou éliminer les risques potentiels sur la santé et la sécurité.

### ***Cadre institutionnel***

Sur le plan institutionnel, le projet concernera plusieurs acteurs dont entre autres le :

- **Ministère de l'Équipement :** En tant que promoteur du projet, le Ministère de l'Équipement jouera un rôle de premier plan dans la passation de tous les marchés, la mise en œuvre, la surveillance et le contrôle des activités techniques, environnementales et sociales. À ce titre, il exerce entre autres, les attributions suivantes : la définition et la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets de développement en matière d'infrastructures de transport : routes, ouvrages d'art, ponts barrages, chemins de fer, voies fluviales ; la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan national de transport ; la qualification et le contrôle de l'exercice des activités des entreprises, bureaux d'études et laboratoires spécialisés intervenant dans son domaine de compétence ; etc.
- **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification (ME/LCD) :** le ME/LCD jouera un rôle à travers le Bureau National d'Évaluation Environnementale dans le processus de conception, d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi-contrôle et d'évaluation de toutes les activités du projet.

- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) : Le MH/A et ses structures déconcentrées, auront un rôle à jouer dans le cadre de la délivrance des autorisations pour la construction ou l'exploitation des points d'eau mais surtout dans le contrôle.
- Ministère de l'Urbanisme et du Logement : Il interviendra dans la mise en œuvre du projet pour préserver la qualité du cadre de vie, d'habitat, de voiries et réseaux divers ainsi que l'acquisition, de cession, d'affectation, de location, de protection et de gestion des biens immobiliers non bâtis du domaine privé.
- Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale (MET/PS) : En matière de sécurité sociale, l'entreprise adjudicataire des travaux doit collaborer avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les prestations familiales et les fonds de retraite de son personnel. Aussi, pour le recrutement du personnel, le projet doit prendre attache avec l'ANPE (Association Nigérienne pour la Promotion de l'Emploi) des différentes régions concernées par le projet.
- Ministère des Mines (MM) : À travers la Direction Générale des Mines et des Carrières (DGMC), le MM sera impliqué dans la cadre de ce projet notamment dans la délivrance d'autorisations d'ouverture et d'exploitation des zones d'emprunt et carrières.
- Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant (MPF/E) : À travers ces directions nationales (direction de la protection de la femme et du genre, direction de la protection des droits de la femme, direction de l'autonomisation économique de la femme, direction de la protection des droits de l'enfant), il appuiera le projet dans la mise en œuvre des aspects genre et protection des enfants.
- Ministère de l'intérieur et de la décentralisation : il interviendra dans le maintien de l'ordre public et la conciliation entre les parties prenantes dans le projet, en cas de difficultés.
- Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales (MSP/P/AS) : À travers la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Éducation pour la Santé (DHP/ES), le MSP jouera un rôle dans le contrôle de l'Hygiène et l'Éducation sanitaire sur le site du projet. Il contrôlera également avec d'autres ministères sectoriels, le respect de norme de rejet des eaux usées et de toute autre directive sanitaire.
- Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) : Il est régulièrement consulté pour donner des avis sur les rapports d'Études d'Impact Environnemental et Social.
- Organisations de la Société Civile : Ces organisations interviennent dans le cadre de la protection de l'environnement et des évaluations environnementales et sociales. Il s'agit entre autres de : l'Association Nigérienne des Professionnels en Études d'Impact Environnemental (ANPÉIE) ; l'ONG Fondeï Ma Bori ; l'Association Nigérienne de Défense des Droits Humains (ANDDH) ; etc.
- Secrétariat Permanent du Code Rural (SP/CR) : Le Comité National du Code Rural est l'institution chargé au niveau national d'élaborer, de vulgariser et de veiller à l'application des principes d'orientation du Code Rural notamment en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Le SP/CR est représenté au niveau régional (SP/CR), départemental (COFODEP), communal (COFOCOM) et villageois (COFOB).
- Ministère des Transports : Il assure la conception et la mise en œuvre de la politique de transport, l'élaboration et la mise en applications des lois et règlements dans le domaine de transport, la programmation et la coordination en matière de sécurité routière, la coordination des modes de transports, la délivrance des divers documents et titres de transports.

## Principaux risques et impacts environnementaux et sociaux génériques

Le tableau ci-dessous présente les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux génériques.

Activités	Risques et impacts environnementaux négatifs	Risques et impacts sociaux négatifs
<p><b>Réhabilitation de pistes rurales et électrification rurale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délimitation et acquisition de l'emprise générale des travaux</li> <li>• Libération de l'emprise des travaux</li> <li>• Installation du chantier et des bases vie et matériel et amenée du matériel</li> <li>• Aménagement des voies d'accès</li> <li>• Débroussaillage, déblayage et nettoyage de l'emprise des travaux</li> <li>• Circulation des camions et des véhicules du chantier (transport des équipements, personnel, matériaux)</li> <li>• Terrassement, compactage du sol au droit des travaux</li> <li>• Prélèvement des matériaux au niveau des gîtes d'emprunt et des carrières pour les travaux</li> <li>• Construction des ouvrages de franchissement et d'assainissement</li> <li>• Présence de main-d'œuvre</li> <li>• Repli du matériel</li> <li>• Présence de la route</li> <li>• Exploitation de la route et des autres installations connexes</li> </ul> <p>Travaux d'entretien courant et périodique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition des terres</li> <li>• Abattage d'arbres</li> <li>• Destruction du couvert végétal</li> <li>• Réduction des espaces verts et/ou de fourrage pour le bétail</li> <li>• Pollution des sols, de l'air, de eaux due aux déblais, gravats et aux déversement des carburants et huiles usées</li> <li>• Prolifération des déchets de chantier</li> <li>• Pollution de l'air due aux envols de poussières et aux dégagements des fumées des engins</li> <li>• Modification de la structure des sols due au compactage, à l'exploitation des carrières et emprunts</li> <li>• Érosion des sols</li> <li>• Modification du régime des écoulements naturels des eaux et de leur pression</li> <li>• Risques d'accidents de chantier et de circulation (travailleurs, populations riveraines)</li> <li>• Risques de modification du fond sonore dans la zone des travaux</li> <li>• Perturbation de la mobilité des populations riveraines et des usagers de la route et perturbation de la mobilité des riverains dans l'emprise des travaux</li> <li>• Risques de modification de l'habitat et de perturbation de la quiétude de la petite faune située dans l'emprise immédiate des travaux</li> <li>• Risques d'exacerbation de maladies (respiratoires, IST/VIH-SIDA)</li> <li>• Risques de contagion au COVID-19</li> </ul> <p>Risques de VBG-AES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de terres</li> <li>• Pertes temporaires ou définitives de terres (agricoles, jardins)</li> <li>• Pertes de revenus</li> <li>• Pertes de productions agricoles</li> <li>• Pertes de structures économiques</li> <li>• Déplacements économiques et/ou physiques temporaires</li> <li>• Pertes de structures d'habitation</li> <li>• Perturbation des activités socioéconomiques</li> <li>• Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale</li> </ul> <p>Découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</p>
<p>Réhabilitation des infrastructures à vocation agricole et d'élevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage d'arbres et destruction du couvert végétal</li> <li>• Prolifération de déchets</li> <li>• Pollution du sol et de l'eau par les gravats et déblais du chantier</li> <li>• Déstabilisation de la structure des sols due aux travaux, à l'exploitation des carrières</li> <li>• Risques d'accidents de chantier</li> <li>• Risques de transmission de maladies (IST/VIH-SIDA) et de contagion au COVID-19</li> <li>• Risques de VBG-AES</li> <li>• Risques d'augmentation de maladies liées à l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de terres</li> <li>• Pertes temporaires ou définitives de terres</li> <li>• Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale</li> <li>• Découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</li> <li>• Augmentation de la pression sur les ressources fourragères, hydrauliques et agricoles</li> <li>• Risques d'augmentation de conflits sociaux entre agriculteurs et éleveurs</li> </ul>

<b>Activités</b>	<b>Risques et impacts environnementaux négatifs</b>	<b>Risques et impacts sociaux négatifs</b>
Réhabilitation/construction et équipement d'infrastructures sociocommunautaire, socioéconomique et éducative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage d'arbres et destruction du couvert végétal</li> <li>• Production de déchets (solides, liquides)</li> <li>• Pollution du sol et de l'eau par les gravats et déblais du chantier et par les déchets solides et liquides provenant de l'exploitation de ces infrastructures</li> <li>• Déstabilisation de la structure des sols due aux travaux, à l'exploitation des carrières</li> <li>• Risques d'accidents de chantier</li> <li>• Risques de transmission de maladies (IST/VIH-SIDA) et de contagion au COVID-19</li> <li>• Risques de VBG-AES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de terres</li> <li>• Pertes temporaires ou définitives de terres</li> <li>• Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale</li> <li>• Découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</li> </ul>
Fourniture d'équipement de transfusion sanguine, d'oxygénation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution des sols et des eaux par les déchets biomédicaux provenant des équipements de transfusion et d'oxygénation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques sanitaires liés à la transfusion du sang infecté ou incompatible</li> </ul>
Fourniture d'ambulances médicalisées pour centre de santé et centre de secours des sapeurs-pompiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution des sols et des eaux par les déchets biomédicaux provenant des soins des ambulances médicalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques sanitaires liés aux déchets biomédicaux provenant des soins des ambulances médicalisées</li> </ul>
Fourniture de matériel de production et de transformation aux groupements de femmes et jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution de l'air, des sols et des eaux par les déchets/rejets</li> <li>• Risques d'accidents liés à la manipulation ou manutention des matériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de conflits sociaux au sein des groupements de femmes et jeunes autour de la distribution ou choix des bénéficiaires</li> <li>• Risques de VBG (faveur sexuelle en échange) lors de la distribution de matériel de production et de transformation</li> </ul>
Réhabilitation/équipement de centres de métier/centre de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution du sol et de l'eau par les déchets</li> <li>• Déstabilisation de la structure des sols due aux travaux, à l'exploitation des carrières</li> <li>• Risques d'accidents de chantier et de travail lors à l'utilisation des équipements</li> <li>• Risques de transmission de maladies (IST/VIH-SIDA) et de contagion au COVID-19</li> <li>• Risques de VBG-AES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale</li> <li>• Découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</li> </ul>
Dotations des groupes vulnérables de femmes et jeunes dans le développement des chaînes de valeurs en agriculture/élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution de l'air, des sols et des eaux par les déchets/rejets</li> <li>• Risques d'accidents liés à la manipulation ou manutention des matériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de conflits sociaux au sein des groupes vulnérables de femmes et jeunes autour de la distribution ou choix des bénéficiaires</li> <li>• Risques de VBG (faveur sexuelle en échange) lors de la distribution -</li> </ul>

## Synthèse des consultations publiques

Afin d'assurer la participation inclusive des parties prenantes notamment les populations ou leurs représentants dans le processus de planification des actions du projet, des consultations publiques ont été menées. Le but est de les informer sur le projet et les sous-projets types notamment les activités prévues, afin de permettre aux parties prenantes de s'exprimer librement, d'émettre leurs avis sur les activités de chaque composante (composante B pour cette étude) du projet, d'identifier et de recueillir les avis, les préoccupations (et les recommandations et suggestions) et d'asseoir une certaine appropriation des activités

du projet par les communautés bénéficiaires de manière à créer/insuffler un certain dynamisme et une appartenance voire responsabilité sociale.

Les consultations publiques se sont déroulées du 6 au 09/07/2021. Elles se sont tenues au niveau des localités de Kwana Bawada, Illallah Malam Abdou, Bauré, Karayé, Guirari, Kaki Baré, Gouchi, Gayi, Dan Bako, Bangaza et Dogo-Dogo. Ces consultations ont vu la participation massive des hommes (310 hommes), femmes (325 femmes) et jeunes ainsi que des autorités coutumières (23) et administratives (28) des communes de Hamdara, Wacha, Gouchi, Dungass et Dogo-Dogo. Ces populations ont bien accueilli le projet et surtout la réalisation des activités de la composante B, objet des consultations. Elles souhaitent y être impliquées et participées activement dans la mise en œuvre des activités. Les rencontres avec les services techniques et administratifs ont été des occasions pour discuter des activités de la composante B du projet, la stratégie d'intervention et les renforcements de capacités attendus des services techniques et administratifs pour la réussite du projet. Les potentialités, les contraintes naturelles, sociales et économiques ont été passées en revue et des recommandations et suggestions ont été formulées. Il est ressorti des échanges les principaux points suivants : recrutement de la main d'œuvre locale lors des travaux, réalisation et réhabilitation des PEM et puits pastoraux, construction et/ou réhabilitation des infrastructures éducatives (blocs de classes, blocs de latrines, internats, cantines scolaires) et sanitaires (case de santé, maternité, transformation de case de santé en CSI de type I, de CSI de type I en CSI de type II), éclairage public (centres de santé, places publiques), clôture des écoles, des centres de santé, appui en AGR et en moulin à grain aux femmes, renforcement des banques céréalières, réhabilitation de bretelles (Gada-Guirari, Gouchi-Guidimouni, Bangaza-Salamun) construction/réhabilitation des infrastructures agricoles et pastorales (banques céréalières, bloc de bâtiment pour le service de l'environnement et de l'élevage), traitement de la vallée de Gayi et clôture du jardin maraîcher envahit par la *Sida Cordopholia*, bitumage du tronçon Hayaniya-Dogo-Dogo, construction d'un siège pour le groupement féminin.

### **Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)**

Les mesures génériques de gestion environnementale et sociale proposées selon chaque activité des aménagements connexes sont entre autres :

- ↳ Construction/Réhabilitation des routes rurales :
  - Compensation des terres impactées
  - Plantation d'arbres (ombrage, alignement, embellissement) et choix de sites ayant moins de couvert végétal pour l'implantation des bases vie et matériels
  - Activités de CES/DRS
  - Identification des arbres à abattre et paiement de leur taxe d'abattage
  - Plan de gestion de déchets
  - Sensibilisation des travailleurs sur la gestion des déchets
  - Aménagement d'entrepôts de stockage d'hydrocarbures
  - Éviter le déversement des huiles usées en créant des abaques de récupération de ces huiles usagées avant leur élimination par des structures spécialisées
  - Abattage des poussières par arrosage régulier lors des travaux
  - Gestion rationnelle des eaux
  - Réalisation des forages routiers
  - Suivis piézométriques des puits et forages pour relever le niveau de variation de la nappe souterraine
  - Analyse physico-chimique et bactériologique de la qualité des eaux des forages avant rétrocession à la consommation
  - Aménagement des berges
  - Avoir les autorisations d'exploitation des carrières et gîtes avant le démarrage des travaux
  - Remise en état des sites
  - Réaménagement des carrières en zones de cultures ou en mares

- Panneaux de signalisation pour signaler la présence du chantier et des engins et réduire les risques d'accidents
- Élaboration d'un plan de gestion de risques
- Sensibilisation des travailleurs sur la santé et l'hygiène au travail
- Sensibilisation des travailleurs sur les maladies IST/VIH-SIDA et Covid-19
- Sensibilisation sur les VBG-AES
- Minimisation des pertes de revenus et de moyens de subsistance
- Respect des us et coutumes des populations de la zone du projet
- Mise en en place d'un MGP pour les éventuels conflits et réclamations
- Mesures d'assistance pour la relocalisation, la vulnérabilité, la perte de production agricole, la perte ou le baisse de revenu
- ↳ Construction/Réhabilitation des infrastructures à vocation agricole et d'élevage :
  - Plantation d'arbres pour l'embellissement
  - Plan de gestion de déchets
  - Restauration du couvert végétal décapé
  - Remise en état des sites
  - Panneaux de signalisation pour signaler la présence du chantier et des engins et réduire les risques d'accidents
  - Élaboration d'un plan de gestion de risques
  - Sensibilisation des travailleurs sur la santé et l'hygiène au travail
  - Sensibilisation des travailleurs sur les maladies IST/VIH-SIDA et Covid-19
  - Sensibilisation sur les VBG-AES
  - Compensation des terres
  - Minimisation des pertes de revenus et de moyens de subsistance
  - Respect des us et coutumes des populations de la zone du projet
  - Mise en en place d'un MGP pour les éventuels conflits et réclamations
- ↳ Réhabilitation/construction et équipement d'infrastructures sociocommunautaire, socioéconomique, sanitaire et éducative :
  - Plantation d'arbres pour l'embellissement
  - Plan de gestion de déchets
  - Restauration du couvert végétal décapé
  - Remise en état des sites
  - Panneaux de signalisation pour signaler la présence du chantier et des engins et réduire les risques d'accidents
  - Élaboration d'un plan de gestion de risques
  - Sensibilisation des travailleurs sur la santé et l'hygiène au travail
  - Sensibilisation des travailleurs sur les maladies IST/VIH-SIDA et Covid-19
  - Sensibilisation sur les VBG-AES
  - Compensation des terres
  - Minimisation des pertes de revenus et de moyens de subsistance
  - Respect des us et coutumes des populations de la zone du projet
  - Mise en en place d'un MGP pour les éventuels conflits et réclamations
- ↳ Fourniture d'équipement de transfusion sanguine, d'oxygénation : Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion de déchets biomédicaux
- ↳ Fourniture d'ambulances médicalisées pour centre de santé et centre de secours des sapeurs-pompiers : Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion de déchets biomédicaux
- ↳ Fourniture de matériel de production et de transformation aux groupements de femmes et jeunes :
  - Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de Gestion des déchets
  - Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de risques
- ↳ Réhabilitation/équipement de centres de métier/centre de formation : Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de Gestion des déchets

↳ Dotation des groupes vulnérables de femmes et jeunes dans le développement des chaînes de valeurs en agriculture/élevage :

- Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de Gestion des déchets
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de risques

Selon la réglementation nationale, la prise en compte des dimensions sociales et environnementales doit suivre les étapes (procédure relative à l'évaluation environnementale stratégique du décret N°2019-027/MESUDD du 11 janvier 2019 portant modalités d'application de la Loi n°2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale et Sociale au Niger) résumées dans le tableau suivant :

Étapes	Acteurs	Responsabilités
<b>1. Formulation et caractérisation environnementale et sociale</b>	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP	Mise en œuvre des activités du Projet par l'UCP
<b>2. Classification Environnementale et Sociale</b>	BNEE + Chef DEESE de la DRE/LCD Région de Zinder	Application des dispositions des textes en vigueur
<b>3. Réalisation du "travail" environnemental et social</b> 3.1. Sous projet de la catégorie A à risque élevé	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP	Élaboration des TDR d'EIES simplifiée ou NIES conformément à la procédure nationale
	BNEE + BAD	Approbation des TDR
	UCP (Vérification BNEE+BAD)	Réalisation d'EIES détaillée conformément à la procédure nationale
	3.2. Sous-projet classé de la catégorie B à risque important	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP (Vérification BNEE+BAD)
3.3. Sous-projet classé de la catégorie C à risque modéré voire faible	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP (Vérification BNEE+BAD)	Application des prescriptions environnementales et sociales et sauvegarde de bonnes pratiques environnementales et sociales ou de HSE.
3.4. Sous-projet de la Catégorie D à risque insignifiant	CDEE/SE de Zinder	Mise en œuvre sans mesure spécifique, hormis une attention toute particulière sur les groupes vulnérables
<b>4. Examen et approbation</b> 4.1 Sous projet des catégories A et B	BNEE et BAD	Revue et approbation en comité <i>ad'hoc</i> des sous projets à risque élevé et à risque important ayant nécessité une EIES ou une NIES
	BNEE et BAD	Revue et approbation des sous-projets
4.2 Sous projet de la catégorie C	BNEE et BAD	Revue et approbation des sous-projets
4.3 Sous projet de la catégorie D	CDEE/SE de Zinder	Revue et approbation des sous-projets
<b>5. Intégration des dispositions environnementales et sociales</b>	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP (Vérification BNEE+ BAD)	Les mesures des sous-projets des catégories A et B sont traduites en clauses environnementales et sociales dans les DAO et les contrats des entreprises prestataires de services.

Étapes	Acteurs	Responsabilités
	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP (Vérification BNEE+ BAD)	Les sous-projets de la catégorie C faisant des prescriptions environnementales qui seront endossées par le promoteur sont intégrés dans le dossier de financement.
<b>6. Diffusion et Information Publique</b>	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP (Vérification BNEE+ BAD)	Consultation du public dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités du projet
<b>7. Mise en œuvre</b>	UCP (vérification/suivi BNEE+ BAD)	Application des mesures de sauvegardes
<b>8. Surveillance, suivi et supervision environnementales et sociales</b>	UCP - Prestataires de services	Surveillance environnementale et sociale
	UCP	Suivi interne environnementale et sociale
	BNEE	Suivi-Contrôle environnementale et sociale
		Supervision environnementale et sociale

### Renforcement des capacités spécifiques

Des dispositions quant à la gestion environnementale et sociale des risques, impacts et/ou opportunités de la composante B du projet sont déclinées dans ce CGES, tant en termes de renforcement du personnel de l'UCP qu'en terme de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des différents acteurs et/ou parties prenantes devant jouer un rôle considérable dans la mise en œuvre de ce projet.

Ce renforcement de capacités va s'organiser à travers des ateliers d'échanges, de formation et/ou des mission d'appui à la mise en œuvre du projet. Les différents thèmes de formation identifiés concernent : Procédures de Gestion des Risques et Impacts Environnementaux et Sociaux suivant les réglementations nationales en vigueur et de la BAD (SO1) dont le tri-préliminaire ; Tri-sélectif et Identification et suivi des dispositions institutionnelles de mise en œuvre du PCGES ; Santé et Sécurité ; Activités Génératrices de Revenu : Marketing, Gestion Financière et Planification Stratégique de Projets ; Mécanisme de Gestion des Plaintes ; Indicateurs de suivi/évaluation environnemental et social, VBG, EAS, HS, EDE, SST y compris des chantiers ; Sensibilisation sur la prévention de production des déchets et leur gestion durable ; Prévention et gestion des conflits et sensibilisation sur les VBG/EAS/HS ; Prévention et Protection Civile : COVID-19, Distanciation Sociale, IST, MST, HIV-SIDA, etc. ; Travailler/coopérer avec les forces de l'ordre (FDS/forces armées) ; Gestion des interventions des Third Party Monitoring/Suivi des opérations par les parties-tiers dans les zones très sensibles.

### Mécanisme de gestion des plaintes et conflits environnementaux et sociaux du projet

Il est prévu de mettre à la disposition des populations riveraines, bénéficiaires du projet et toute personne concernée/intéressée par le projet, un mécanisme local, participatif et inclusif de gestion des plaintes afférentes aux activités du projet, à voies accessibles leur permettant de faire des réclamations pour les rétablir dans leur droit de façon amiable. Le recours à la justice est une option pour les plaignants qui le désirent mais vivement décommandée. Le mécanisme de résolution de plaintes à l'amiable est vivement encouragé. Il comprendra les étapes suivantes : information du public sur la mise en place du mécanisme, enregistrement et examen des plaintes, suivi et évaluation du MGP, clôture de la plainte et archivage. Pour ce faire, un registre des plaintes sera déposé : (i) au niveau du village, (ii) au niveau communal, et (iii) au niveau de la coordination nationale du projet.

Le mécanisme des plaintes ci-dessous décrit présente les différentes étapes que doit suivre le traitement d'une plainte.

(i) Enregistrement et examen des plaintes

Les comités locaux de gestion des plaintes recevront toutes les plaintes et réclamations liées au processus de réinstallation et des activités du projet, analyseront les faits et en statueront. Ils veilleront en même temps, en relation avec le projet et la commission locale de réinstallation à ce que le processus soit bien conduit. Les comités auront 14 jours pour la résolution à l'amiable.

(ii) Mécanisme de résolution amiable

Tous les efforts seront faits pour régler les plaintes à l'amiable (entente entre les parties). Ceux qui cherchent un recours pour résoudre les conflits qui peuvent naître en raison du déplacement des populations le feront de la façon suivante : (i) le premier niveau de conciliation sera le village, où le plaignant pourra toucher la commission locale de gestion des plaintes pour toute question liée à la réinstallation. Il pourra ensuite s'adresser au chef de canton (ii) s'il n'est pas satisfait du résultat de la conciliation. En cas de non règlement du différend, il pourrait déposer sa requête auprès du comité communal qui l'examinera. Le comité a 7 jours calendaires pour statuer sur la plainte

(iii) au niveau de la coordination nationale du projet

Si le litige n'est pas réglé, le comité national prendra le relais. Et s'il n'est toujours pas satisfait, il peut saisir la justice. Le plaignant peut choisir aussi directement la voie judiciaire s'il n'a pas confiance aux mécanismes locaux proposés mais la résolution à l'amiable est vivement préférable.

La plainte peut être consignée dans un registre déposé auprès du chef de village/canton ou de la mairie de la commune par le plaignant, ou se faire par lettre, téléphone, email ou oralement. La date de dépôt est consignée sur le registre le jour la réception. Le plaignant est immédiatement informé dès réception de sa plainte aussitôt qu'elle est enregistrée sur le registre avec un délai n'excédant pas deux jours. Un délai de deux (2) jours calendaires est accordé au plaignant pour faire savoir s'il est satisfait ou non de la réponse du comité. Au cas contraire il pourra faire recours à la justice.

Les différents membres qui composent le comité de gestion de plainte comprennent ainsi que la durée de la gestion des plaintes :

- (i) au niveau du **village** : Le chef de village avec les notables comprenant les chefs de quartier, l'imam (chef spirituel) du village ainsi que toute personne dont la compétence est nécessaire (représentant COFOB, représentant des PAP, etc.). La plainte est traitée par le comité villageois de gestion des plaintes en présence des parties impliquées. Le responsable des sauvegardes au sein du projet est informé de la façon dont la plainte est gérée. Si le plaignant n'est pas satisfait, la plainte est traitée au niveau communal.
- (ii) au niveau **communal** : les membres du COFOCOM, les autorités communales et les chefferies, représentant des PAP ainsi que toute personne dont la compétence est nécessaire. La plainte est traitée par le comité communal de gestion des plaintes en présence des parties impliquées. Le responsable des sauvegardes au sein du projet est informé de la façon dont la plainte est gérée. Si le plaignant n'est pas satisfait, la plainte est traitée au niveau national (UCP).
- (iii) au niveau de la **coordination nationale** du projet : un membre de l'UCP, un membre du comité de pilotage, du chef de village/canton, de la COFO, du représentant des PAP ainsi que toute personne dont la compétence est nécessaire. Et en cas toujours de non satisfaction, le plaignant peut faire recours à la justice.

## Principaux indicateurs de mise en œuvre du PCGES

Dans le cadre du présent CGES, les principaux indicateurs de mise en œuvre du PCGES ci-après ont été proposés :

- ↳ Nombre de Fiches de Screening renseignées et validées
- ↳ Nombre d'EIES/NIES réalisées et validées
- ↳ Nombre de sous-projets dont les DAO et les contrats de travaux contiennent des clauses environnementales et sociales

↪ Nombre de missions de suivi réalisées avec production de rapports

↪

↪ Nombre de séances de sensibilisation et formation menées,

↪ Nombre de personnes sensibilisées ou formées

## Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du PCGES

L'exécution de la procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets, synthétisée dans le tableau ci-dessous, permet de situer les responsabilités, de savoir « qui fait quoi, quand, comment » et quel partenaire externe collabore, participe ou prête service.

N°	Étapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques techniques du sous-projet	UCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaires</li> <li>• Services déconcentrés de l'État compétents dans le domaine</li> <li>• Autorités locales</li> </ul>	Bureau d'étude
2.	Sélection environnementale et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (EIES, PAR, Audit E&S, AS, ...)	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSE, SSS) de l'UCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaire ;</li> <li>• Autorité locale (AL)</li> <li>• SSE/SSS de UCP</li> </ul>	
3.	Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIE et la Banque	Coordonnateur du Projet BNÉE	SSE et SSS/UCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEESE de Zinder</li> <li>• Banque</li> </ul>
4.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet (EIES< PAR, Audit, etc.) en conformité avec la procédure nationale et les exigences de la Banque			
	Préparation, approbation et publication des TDR	SSE et SSS/UCP	BNÉE	Banque
	Réalisation de l'étude y compris consultation du publique		SPM, DEESE, AL	Consultant
	Validation du document et obtention du certificat environnemental		SPM, AL, Bureau d'étude	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BNÉE</li> <li>• Banque</li> </ul>
	Publication du document		Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Média</li> <li>• Banque</li> </ul>
5.	(i) Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise ; (ii)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SSE et SSS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SSE et SSS</li> <li>• SPM</li> </ul>	Bureau d'étude

N°	Étapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
	approbation du PGES entreprise			
6.	Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction	Entreprises adjudicataires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPM ; RT ; Responsable Financier (RF) ; AL ; SSE, SSS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultant</li> <li>• Autres</li> </ul>
7.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures E&S	Surveillance : entreprises adjudicataires, MDC Suivi : SSE, SSS Contrôle : BNÉE Audit : Consultants indépendants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SSÉv</li> <li>• RF</li> <li>• AL</li> <li>• Banque</li> </ul>	MDC
	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur	SSE et SSS/UCP	UCP
	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures E&S	BNÉE	SSES	BNEE
8.	Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre E&S	SSE et SSS/UCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> <li>• Structures publiques compétentes</li> </ul>
9.	Audit de mise en œuvre des mesures E&S	SSE et SSS/UCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SSE</li> <li>• SSS</li> <li>• SPM</li> <li>• SSÉv</li> <li>• AL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> </ul>

### Budget global estimatif du PCGES

Le budget global du PCGES est estimé à **huit cent cinquante-neuf millions (859 000 000) F CFA** pour financer les mesures de préparation, de mise en œuvre et de suivi des instruments de sauvegardes spécifiques pour se conformer à la fois à la réglementation nationale en vigueur au Niger et aux exigences du SSI de la Banque Africaine du Développement pertinentes dans le cadre du projet. Ces couts estimatifs sont présentés dans le tableau suivant :

Activités	Quantité	Coût unitaire	Coût total (FCFA)
<b>1. Mesures de Gestion Environnementale et Sociale</b>			
Élaboration des EIES et des NIES	4	12 500 000	50 000 000
Élaboration d'un Manuel de Gestion des Plaintes (MGP) pour le Projet	PM	PM	10 000 000
Organisation des ateliers de Validation et de Mission d'évaluation de la mise en œuvre des EIES simplifiées/NIES	PM	PM	25 000 000
Traitement des réclamations et Sensibilisation VBG/EAS/HS/EDE/SST	PM	PM	15 000 000
Mise en œuvre des PGES	4	125 000 000	500 000 000
<b>Sous total 1 (T1)</b>			<b>600 000 000</b>

Activités	Quantité	Coût unitaire	Coût total (FCFA)
<b>2. Surveillance, Suivi, Supervision</b>			
Surveillance environnementale et sociale par le BNEE	6	3 000 000	18 000 000 <sup>1</sup>
Surveillance environnementale et sociale par le DRE/LCD, le DDE/LCD	12	1 500 000	18 000 000
Audit annuel de conformité environnementale et sociale	4	7 000 000	28 000 000
Évaluation/Audit à mi-parcours et finale du PCGES	2	15 000 000	30 000 000
<b>Sous total 2 (T2)</b>			<b>94 000 000</b>
<b>3. Renforcement des capacités des acteurs</b>			
Ateliers de renforcement de capacités des différentes parties prenantes	6	20 000 000	120 000 000
Information et sensibilisation	5	9 000 000	45 000 000
<b>Sous total 3 (T3)</b>			<b>165 000 000</b>
<b>Total Général (T1+T2+T3)</b>			<b>859 000 000</b>

---

<sup>1</sup> Pris en charge l'État du Niger

## EXECUTIVE SUMMARY

The Government of the Republic of Niger will obtain financial support from the African Development Bank for the implementation of the integrated project to open up cross-border production areas Hamdara-Wacha-Doungass-Nigeria Border (PIDZPT).

In its tireless efforts to fight poverty, improve human capital and the living conditions of populations, especially in rural areas, the Government of Niger has adopted a national policy for economic and social development, which the main goal is based on sustainable socio-economic development, which inevitably involves the construction of sustainable road infrastructure. It is in this perspective that the implementation of the component B of the project fits.

### Project description

The project consists of upgrading the existing road to an asphalt road, which is dirt on some sections and track on others. The layout includes:

- In the open countryside, a road 10.20 meters wide (7.20 + 2x1.50);
- In the crossing of certain towns, a road of 11.20 meters (7.20 + 2x2) with solar public lighting.

The table below shows the components and sub-components of the entire project.

Component name	Description
A-ROAD WORKS	(i) Construction of the Hamdara-Wacha-Dungass-Adaré-Nigeria border road (110 km); (ii) Control and supervision of road works; (iii) Implementation of environmental and social measures.
B-RELATED AMENITIES	(i) Rehabilitation of rural roads and rural electrification; (ii) rehabilitation of agricultural and pastoral infrastructure; (iii) Control and supervision of related works; (iii) Rehabilitation / construction and equipment of socio-community, socio-economic, health and educational infrastructures; (iv) Supply of blood transfusion and oxygenation equipment; (v) Supply of medical ambulances for health center and firefighter rescue center; (vi) Supply of agricultural production and processing equipment to women's and youth groups; (vii) Rehabilitation / equipping of trade centers / training centers; (viii) Endowment of vulnerable groups of women and young people in the development of value chains in agriculture / livestock.
C- INSTITUTIONAL SUPPORT AND PROJECT MANAGEMENT	(i) Support for the professional integration of young trainees (engineers, transport economists, technicians and environmentalists) and for the mechanism to strengthen the employability of young people through training sites; (ii) Technical road studies; (iii) Development of urban master sketches for the rural communes of Hamdara, Wacha, Gouchi, Dungass and Dogo-Dogo; (iv) Supply of computer equipment with training for electronic archiving to the Directorate of Public Procurement and capacity building of executives of the Directorate General of Public Works, the Directorate General of Rural Roads, and the Directorate of Public Procurement of Ministry of Equipment ; (v) monitoring and evaluation of the socio-economic impacts of the project; (vi) Implementation and monitoring of environmental and social safeguard instruments; (vii) Technical audit; (viii) Road safety audit; (ix) Accounting and financial audit; (x) Audit of procurement; (xi) Annual E&S performance / compliance audit, (xii) Operation of the Complaints Management Mechanism; (xiii) Communication and visibility; (xiv) Operation of the executing agency.

### Brief description of the major / critical environmental and social issues and risks in the areas where the sub-projects are potentially located

The main environmental and social challenges and risks facing the populations of Niger in general and the potential areas of sub-projects in particular, concern the pressure on resources. The implementation of the activities of component B of the project will lead to a reduction in the land allocated to crops. It also further accentuates the pollution of resources, waste management, nuisances, land management, public health, employee safety, road safety, security of property and people, inflation generated by project, the local and regional economic benefits of the project, the household economy, the purchasing power of the populations.

The transport sector, more particularly transport infrastructure, is for its part faced, in addition to climatic hazards (i.e., climate change, natural disasters such as floods, sandstorms, dune erosion, etc., human disasters such as fires. bushes), maintenance, upkeep and technical capacity issues.

However, the environmental and social risks in general are still manageable. The implementation of these activities will generate more positive effects than negative. These include, among other things, environmental and social measures aiming at the conservation of biodiversity, the treatment of the banks, the fixing of the dunes, the shading, alignment and embellishment plantations, the compensation of land which will be affected, etc. Finally, one of the major challenges is that of taking into account the sustainable management of all the potentialities that abound in the project area.

## **Legal and institutional framework**

The project will be carried out in accordance with the laws and regulations in force in the Republic of Niger and international conventions, the main ones of which are:

### **Policy framework**

- ✓ The National Policy on Environment and Sustainable Development (2016-2020) drawn up in 2016;
- ✓ Niger's National Gender Policy (2017-2021);
- ✓ The National Social Protection Policy of August 2011, the general objective of which is to Contribute to the reduction of the vulnerability of disadvantaged groups and help populations to cope with the most significant risks to life.
- ✓ The revised Economic and Social Development Plan (PDES 2017-2022) which aims to consolidate the achievements of the PDES 2012-2015 and promote economic, social and cultural well-being, accelerate growth and provide a significant improvement in the living conditions of Nigerien populations;
- ✓ The updated National Transport Strategy (2011-2025), extended to all modes of transport (roads, rail, air, river, port) and which includes six major strategic axes;
- ✓ The Sustainable Development and Inclusive Growth Strategy (SDDCI Niger 2035);
- ✓ etc.

### **National legal framework**

- ✓ The constitution of 25 November 2010 which stipulates in its article 35 (title II) that “Everyone has the right to a healthy environment. The state has an obligation to protect the environment for the benefit of present and future generations. Everyone is required to contribute to safeguarding and improving the environment in which they live ”;
- ✓ Law n ° 98-56 of 29 December 1998 on the framework law on the management of environmental issues by measures relating to the protection of the atmosphere, water resources, soils and subsoils, human settlements, management of waste, harmful or dangerous chemical substances, noise and odor nuisance, industrial and natural risks and the fight against desertification and the mitigation of the effects of drought;
- ✓ Law No. 2018-28 of May 14, 2018, determining the fundamental principles of the Environmental Assessment in Niger which is carried out in accordance with the provisions of Decree No. 2019-27 of January 11, 2019 laying down its terms of application;
- ✓ Law No. 2004-040 on the forestry regime in Niger;
- ✓ Law No. 2012-45 on the Labor Code of the Republic of Niger;
- ✓ Law No. 61-37 regulating expropriation for public utility and temporary occupation amended and supplemented by Law No. 2008-037 of July 10, 2008;
- ✓ Decree No. 2019-027 MESUDD laying down modalities for the application of Law No. 2018 28 determining the fundamental principles of Environmental Assessment in Niger.

In addition to national regulations, the study was carried out taking into account the AfDB's Integrated Safeguards System (ISS) designed to promote the sustainability of project results by protecting the

environment and people against any negative impacts. As a result, the Bank has adopted five Operational Safeguards (OS) to achieve its objectives and ensure the optimal functioning of the ISS. These are:

- **SO1:** Environmental and Social Assessment. Given the importance of the project (development of 110 km of asphalt road with related developments) and the receptivity of the affected environments, the project will generate significant negative impacts. An Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) accompanied by a detailed Environmental and Social Management Plan (ESMP) is therefore prepared for a better assessment of these impacts and identification of appropriate mitigation measures.
- **SO2:** Land acquisition, involuntary displacement and compensation. The project can mainly cause economic displacement (place of commerce), demolition of homes and fence walls, which will be the subject of compensation.
- **SO3:** Biodiversity and ecosystem services. The project is located in an area watered by the Korama which makes the area rich in biodiversity. Deforestation should be minimized in sensitive habitats and compensation by reforestation should be carried out during works as a mitigation measure.
- **SO4:** Prevention and control of pollution, GHGs, hazardous materials and efficient management of resources. The project will involve the storage and use of hazardous products such as diesel fuel, bitumen, binders and emulsions which have the potential to pollute soils, runoff and groundwater in the event of loss. -payment. The project will also use water from road boreholes which will be carried out for the occasion and whose efficient management will be required.
- **SO5:** Working conditions, health and safety. During the work, employees will be confronted with various risks: injuries due to machinery, presence of dangerous products (high temperature bitumen and associated fumes), sunstroke, collisions by accident or noise of machinery. Working conditions in accordance with legislation and international standards in health and safety at work must be put in place in order to minimize or eliminate potential risks to health and safety.

At the institutional level, the project will involve several actors including, among others:

- **Ministry of Equipment:** As the project promoter, the Ministry of Equipment will play a leading role in the award of all contracts, the implementation, monitoring and control of technical, environmental and social. As such, it exercises, among others, the following attributions: the definition and implementation of development policies, strategies, programs and projects in terms of transport infrastructure: roads, bridges, dams, roads iron, waterways; participation in the development and implementation of the national transport plan; the qualification and control of the exercise of the activities of companies, design offices and specialized laboratories operating in its area of expertise; etc.
- **Ministry of the Environment and Desertification Control (ME / LCD):** the ME / LCD will play a role through the National Environmental Assessment Office in the process of design, development, implementation, monitoring, control and evaluation of all project activities.
- **Ministry of Hydraulics and Sanitation (MH / A):** The MH / A and its decentralized structures will have a role to play in the context of issuing authorizations for the construction or operation of water points. water but especially in the control.
- **Ministry of Town Planning and Housing:** It will intervene in the implementation of the project to preserve the quality of the living environment, housing, roads and various networks as well as the acquisition, disposal, allocation, rental, protection and management of non-built real estate in the private sector.
- **Ministry of Employment, Labor and Social Protection (MET / PS):** In terms of social security, the contracting company for the works must collaborate with the National Social Security Fund (CNSS) for family benefits and pension funds for its staff. Also, for the recruitment of staff, the project must establish ties with the ANPE (Niger Association for the Promotion of Employment) of the various regions concerned by the project.

- Ministry of Mines (MM): Through the General Directorate of Mines and Quarries (DGMC), the MM will be involved in the framework of this project, in particular in the issuance of authorizations to open and operate mining areas, borrowing and careers.
- Ministry for the Promotion of Women and Child Protection (MPF / E): Through these national directorates (directorates for the protection of women and gender, directorates for the protection of women's rights, directorate of economic empowerment of women, child rights protection department), it will support the project in the implementation of gender and child protection aspects.
- Ministry of the Interior and Decentralization: it will intervene in the maintenance of public order and conciliation between the stakeholders in the project, in the event of difficulties.
- Ministry of Public Health, Population and Social Affairs (MSP / P / AS): Through the Directorate of Public Hygiene and Health Education (DHP / ES), the MSP will play a role in the control of Hygiene and Health Education at the project site. He will also monitor with other sectoral ministries, compliance with wastewater discharge standards and any other sanitary directives.
- National Environment Council for Sustainable Development (CNEDD): It is regularly consulted to give opinions on Environmental and Social Impact Study reports.
- Civil society organizations: These organizations intervene in the context of environmental protection and environmental and social assessments. These include: the Nigerien Association of Professionals in Environmental Impact Studies (ANPÉIE); the NGO Fondeï Ma Bori; the Nigerien Association for the Defense of Human Rights (ANDDH); etc.
- Permanent Secretariat of the Rural Code (SP / CR): The National Committee of the Rural Code is the institution responsible at the national level for developing, popularizing and ensuring the application of the guiding principles of the Rural Code, particularly in matters expropriation for public utility. The SP / CR is represented at the regional (SP / CR), departmental (Cofodép), municipal (Cofocom) and village (Cofob) level.
- Ministry of Transport: It ensures the design and implementation of transport policy, the development and application of laws and regulations in the field of transport, programming and coordination in the field of road safety, coordination of modes of transport, issuance of various documents and transport documents.

## Main environmental and social risks and impacts

The table below presents the main environmental risks and impacts.

Activities	Negative environmental risks and impacts	Negative social risks and impacts
<b>Rehabilitation of rural roads and rural electrification:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Delimitation and acquisition of the general scope of the works</li> <li>• Release of the right of way of the works</li> <li>• Installation of the site and life and equipment bases and supply of equipment</li> <li>• Development of access roads</li> <li>• Brush cutting, clearing and cleaning of the right-of-way</li> <li>• Movement of trucks and site vehicles (transport of equipment, personnel, materials)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Land acquisition</li> <li>• Tree felling</li> <li>• Destruction of plant cover</li> <li>• Reduction of green spaces and / or fodder for livestock</li> <li>• Pollution of soil, air and water due to excavation, rubble and the spillage of fuels and used oils</li> <li>• Proliferation of construction waste</li> <li>• Air pollution due to the flight of dust and the release of fumes from machinery</li> <li>• Modification of the soil structure due to compaction, the exploitation of quarries and borrowings</li> <li>• Soil erosion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Land acquisition</li> <li>• Temporary or permanent loss of land (agricultural, gardens)</li> <li>• Loss of income</li> <li>• Loss of agricultural production</li> <li>• Loss of economic structures (shops / kiosks / hangars)</li> <li>• Temporary economic and / or physical travel</li> <li>• Loss of housing structures (plots, houses, fencing)</li> <li>• Disruption of socio-economic activities</li> <li>• Risks of labor disputes in the event of non-use of local labor</li> </ul>

Activities	Negative environmental risks and impacts	Negative social risks and impacts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Earthworks, soil compaction on the right of the works</li> <li>• Collection of materials from borrow pits and quarries for the work</li> <li>• Construction of crossing and sanitation works</li> <li>• Presence of workforce</li> <li>• Material withdrawal</li> <li>• Presence of the road</li> <li>• Operation of the road and other related facilities</li> </ul> <p>Routine and periodic maintenance work</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification of the natural flow regime of water and its pressure</li> <li>• Risks of construction and traffic accidents (workers, neighboring populations)</li> <li>• Risks of modification of the background sound in the work area</li> <li>• Disruption of the mobility of local residents and road users and disruption of the mobility of local residents in the area of the works</li> <li>• Risks of habitat modification and disruption of the peace and quiet of small fauna located in the immediate right-of-way of the works</li> <li>• Opening / exploitation of quarries and borrow pits</li> <li>• Risks of exacerbation of diseases (respiratory, STI / HIV-AIDS)</li> <li>• Risks of contagion to COVID-19</li> </ul> <p>Risks of GBV-AES</p>	<p>Fortuitous or unexpected discoveries of cultural physical resources or cultural heritage</p>
<p>Rural electrification</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loss of plant cover</li> <li>• Risk of accidents at work or use by electrocution</li> <li>• Sanitary risks</li> <li>• Risks of spreading STIs / HIV-AIDS</li> <li>• Risks of contagion to COVID-19</li> <li>• Risks of GBV-AES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Land acquisition</li> <li>• Temporary or permanent loss of land</li> <li>• Conflicts for non-engagement of the local workforce</li> </ul>
<p>Rehabilitation of agricultural and livestock infrastructure</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tree felling and destruction of plant cover</li> <li>• Waste proliferation</li> <li>• Pollution of soil and water by site rubble and cuttings</li> <li>• Destabilization of the soil structure due to works, the exploitation of quarries</li> <li>• Risks of site accidents</li> <li>• Risks of disease transmission (STI / HIV-AIDS) and COVID-19 contagion</li> </ul> <p>Risks of GBV-AES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Land acquisition</li> <li>• Temporary or permanent loss of land</li> <li>• Risks of labor disputes in the event of non-use of local labor</li> </ul> <p>Fortuitous or unexpected discoveries of cultural physical resources or cultural heritage</p>
<p>Rehabilitation / construction and equipment of socio-community, socio-economic and educational infrastructure</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tree felling and destruction of plant cover</li> <li>• Waste production (solids, liquids)</li> <li>• Pollution of soil and water by site rubble and cuttings and by solid and liquid waste from the operation of these infrastructures</li> <li>• Destabilization of the soil structure due to works, the exploitation of quarries</li> <li>• Risks of site accidents</li> <li>• Risks of disease transmission (STI / HIV-AIDS) and COVID-19 contagion</li> </ul> <p>Risks of GBV-AES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Land acquisition</li> <li>• Temporary or permanent loss of land</li> <li>• Risks of labor disputes in the event of non-use of local labor</li> </ul> <p>Fortuitous or unexpected discoveries of cultural physical resources or cultural heritage</p>
<p>Supply of blood transfusion and oxygenation equipment</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soil and water pollution by medical waste from transfusion and oxygenation equipment</li> </ul>	

Activities	Negative environmental risks and impacts	Negative social risks and impacts
Supply of medical ambulances for health center and firefighter rescue center	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soil and water pollution by medical waste from ambulances</li> </ul>	
Supply of production and processing equipment to women's and youth groups	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Waste generation</li> </ul> Risks of accidents related to the handling or handling of materials	
Rehabilitation / equipping of trade centers / training centers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tree felling and destruction of plant cover</li> <li>• Solid waste and waste production</li> <li>• Pollution of soil and water by site rubble and cuttings</li> <li>• Destabilization of the soil structure due to works, the exploitation of quarries</li> <li>• Risks of site accidents</li> <li>• Risks of disease transmission (STI / HIV-AIDS) and COVID-19 contagion</li> </ul> Risks of GBV-AES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temporary or permanent loss of land</li> <li>• Risks of labor disputes in the event of non-use of local labor</li> </ul> Fortuitous or unexpected discoveries of cultural physical resources or cultural heritage
Endowment of vulnerable groups of women and young people in the development of value chains in agriculture / livestock	Waste generation	

## Summary of public consultation

In order to ensure the inclusive participation of stakeholders, especially the populations or their representatives in the planning process of project actions, public consultations were carried out. The aim is to inform them about the project and the typical sub-projects, in particular the planned activities, in order to allow the stakeholders to express themselves freely, to express their opinions on the activities of each component (component B for this study). of the project, to identify and collect opinions, concerns (and recommendations and suggestions) and to establish a certain appropriation of project activities by the recipient communities so as to create / instill a certain dynamism and a sense of belonging or even responsibility social.

The public consultations took place from July 6 to 9, 2021. They were held in the localities of Kwana Bawada, Illallah Malam Abdou, Bauré, Karayé, Guirari, Kaki Baré, Gouchi, Gayi, Dan Bako, Bangaza and Dogo-Dogo. These consultations saw the massive participation of men (310 men), women (325 women) and young people as well as customary (23) and administrative (28) authorities from the municipalities of Hamdara, Wacha, Gouchi, Dungass and Dogo-Dogo. These populations have welcomed the project and especially the implementation of the activities of component B, the subject of the consultations. They wish to be involved and actively participate in the implementation of activities. Meetings with the technical and administrative services were an opportunity to discuss the activities of component B of the project, the intervention strategy and the capacity building expected of the technical and administrative services for the success of the project. The potentialities, natural, social and economic constraints were reviewed and recommendations and suggestions were formulated. The following main points emerged from the discussions: recruitment of local labor during the works, construction and rehabilitation of PEMs and pastoral wells, construction and / or rehabilitation of educational infrastructure (class blocks, latrine blocks, boarding schools, school canteens) and sanitary facilities (health huts, maternity hospitals, transformation of health huts into CSI type I, CSI type I into CSI type II), public lighting (health centers, public places), fencing of schools, health centers, IGA and grain mill support for women, strengthening of cereal banks, rehabilitation of shoulder straps (Gada-Guirari, Gouchi-Guidimouni, Bangaza-Salamun) construction / rehabilitation of agricultural and pastoral infrastructure (cereal banks, block building for the environment and livestock service), treatment of the Gayi valley and fence of the vegetable garden invaded by Sida Cordopholia, asphaltting of the Hayaniya-Dogo-Dogo section, co instruction of a seat for the women's group.

## Environmental and Social Management Framework Plan (PCGES)

The generic environmental and social management measures proposed according to each sub-component of the related facilities are among others:

- ↳ Construction / rehabilitation of rural roads:
  - Compensation for impacted land
  - Tree planting (shading, alignment, embellishment) and choice of sites with less plant cover for the establishment of living and equipment bases
  - CES / DRS activities
  - Identification of trees to be felled and payment of their felling tax
  - Waste management plan
  - Sensitization of workers on waste management
  - Development of hydrocarbon storage warehouses
  - Avoid the spillage of used oils by creating charts for the recovery of these used oils before their disposal by specialized structures
  - Dust suppression by regular watering during the work
  - Rational water management
  - Carrying out road boreholes
  - Piezometric monitoring of wells and boreholes to measure the level of variation of the groundwater table
  - Physico-chemical and bacteriological analysis of the quality of borehole water before retrocession to consumption
  - Riverbank development
  - Have the quarry and lodgings exploitation permits before the start of work
  - Site restoration
  - Redevelopment of quarries into cultivation areas or ponds
  - Traffic signs to indicate the presence of the site and machinery and reduce the risk of accidents
  - Development of a risk management plan
  - Sensitization of workers on health and hygiene at work
  - Sensitization of workers on STI / HIV-AIDS and Covid-19 diseases
  - Awareness on GBV-AES
  - Minimization of loss of income and livelihood
  - Respect for the habits and customs of the populations of the project area
  - Establishment of an MGP for possible conflicts and complaints
  - Assistance measures for relocation, vulnerability, loss of agricultural production, loss or decline of income ;
- ↳ Rural electrification :
  - Keep the stripped vegetation cover for its previous restoration
  - Awareness and information on preventive and curative measures in the event of accidents by electrocution or worksite accidents
  - Sensitization of workers on STI / HIV-AIDS and Covid-19 diseases
  - Awareness on GBV-AES
  - Compensation for loss of land
  - Commitment of the local workforce
  - Respect for the habits and customs of the populations of the project area ;
- ↳ Construction / Rehabilitation of agricultural and livestock infrastructure :
  - Planting trees for beautification
  - Waste management plan
  - Restoration of the stripped plant cover
  - Site restoration
  - Traffic signs to indicate the presence of the site and machinery and reduce the risk of accidents
  - Development of a risk management plan

- Sensitization of workers on health and hygiene at work
- Sensitization of workers on STI / HIV-AIDS and Covid-19 diseases
- Awareness on GBV-AES
- Land compensation
- Minimization of loss of income and livelihood
- Respect for the habits and customs of the populations of the project area
- Establishment of an MGP for possible conflicts and complaints ;
- ↳ Rehabilitation / construction and equipment of socio-community, socio-economic, health and educational infrastructures:
  - Planting trees for beautification
  - Waste management plan
  - Restoration of the stripped plant cover
  - Site restoration
  - Traffic signs indicate the presence of the site and machinery and reduce the risk of accidents
  - Development of a risk management plan
  - Sensitization of workers on health and hygiene at work
  - Sensitization of workers on STI / HIV-AIDS and Covid-19 diseases
  - Awareness on GBV-AES
  - Land compensation
  - Minimization of loss of income and livelihood
  - Respect for the habits and customs of the populations of the project area
  - Establishment of an MGP for possible conflicts and complaints ;
- ↳ Supply of blood transfusion and oxygenation equipment: Development and implementation of a biomedical waste management plan;
- ↳ Supply of medical ambulances for health center and fire-fighting center: Development and implementation of a biomedical waste management plan ;
- ↳ Supply of production and processing equipment women's and youth groups:
  - Development and implementation of a Waste Management Plan,
  - Development and implementation of a risk management plan ;
- ↳ Rehabilitation / equipping of trade centers / training centers: Development and implementation of a Waste Management Plan ;
- ↳ Provision of vulnerable groups of women and young people in the development of value chains in agriculture / livestock:
  - Development and implementation of a Waste Management Plan
  - Development and implementation of a risk management plan.

According to the national regulations, the taking into account of the social and environmental dimensions must follow the steps (procedure relating to the ESIA" of the decree N ° 2019-027 / MESUDD of January 11, 2019 relating to the modalities of application of Law n° 2018-28 of May 14, 2018 determining the fundamental principles of Environmental and Social Assessment in Niger) summarized in the following table:

<b>Steps</b>	<b>Actors</b>	<b>Responsibilities</b>
<b>1. Environmental and social formulation and characterization</b>	UCP Environmental and Social Safeguards Specialists	Implementation of Project activities by the PCU
<b>2. Environmental and Social Classification</b>	BNEE + Chief DEESE of DRE/LCD Région de Zinder	Application of the provisions of the texts in force
<b>3. Carrying out environmental and social "work"</b>	UCP Environmental and Social Safeguards Specialists	Preparation of ToRs for simplified ESIA's or NIES in accordance with the national procedure
	BNEE + BAD	Approval of TOR

<b>Steps</b>	<b>Actors</b>	<b>Responsibilities</b>
3.1. High Risk Category <b>A</b> Sub-Project	UCP (Verification of BNEE+BAD)	Carrying out a detailed ESIA in accordance with the national procedure
3.2. Sub-project classified as Category <b>B</b> at significant risk	UCP Environmental and Social Safeguards Specialists (Verification of BNEE+BAD)	Preparation of ToRs for simplified ESIA or NIES in accordance with the national procedure
		Approval of TOR (TDR)
		Carrying out a simplified ESIA or NIES in accordance with the national procedure
3.3. Sub-project classified as category <b>C</b> at moderate or even low risk	UCP Environmental and Social Safeguards Specialists (Verification of BNEE+BAD)	Application of environmental and social requirements and safeguarding of good environmental and social practices or HSE.
3.4. Insignificant risk Category <b>D</b> sub-project	CDEE/SE of Zinder	Implementation without specific measure, except special attention to vulnerable groups
<b>4. Review and approval</b>		
4.1 Sub-project of Category <b>A</b> and <b>B</b>	BNEE and BAD	Review and approval in ad hoc committee of high-risk and high-risk sub-projects requiring an ESIA or an ESIA
	BNEE and BAD	Review and approval of sub-projects
4.2 Sub-project of Category <b>C</b>	BNEE and BAD	Review and approval of sub-projects
4.3 Sub-project of Category <b>D</b>	CDEE/SE of Zinder	Review and approval of sub-projects
<b>5. Integration of environmental and social provisions</b>	UCP Environmental and Social Safeguards Specialists (Verification of BNEE+BAD)	The measures of the sub-projects of categories A and B are translated into environmental and social clauses in the bidding documents and the contracts of the companies providing services.
	UCP Environmental and Social Safeguards Specialists (Verification of BNEE+BAD)	Category C sub-projects making environmental requirements that will be endorsed by the promoter are included in the financing file.
<b>6. Dissemination and Public Information</b>	UCP Environmental and Social Safeguards Specialists (Verification of BNEE+BAD)	Public consultation in the preparation, implementation and monitoring-evaluation of project activities
<b>7. Implementation</b>	UCP (verification/monitoring BNEE+ BAD)	Application des mesures de sauvegardes
<b>8. Environmental and social surveillance, monitoring and supervision</b>	UCP	Surveillance environnementale et sociale
	UCP	Suivi interne environnementale et sociale
	BNEE	Suivi-Contrôle environnementale et sociale
		Supervision environnementale et sociale

## Specific capacity building

Provisions regarding the environmental and social management of the risks, impacts and / or opportunities of component B of the project are set out in this CGES, both in terms of strengthening the staff of the PCU and in terms of strengthening technical and operational aspects of the various actors and / or stakeholders who must play a considerable role in the implementation of this project.

This capacity building will be organized through exchange workshops, training and / or project implementation support missions. The various training topics identified concern: Procedures for the Management of Environmental and Social Risks and Impacts according to the national regulations in force and of the ADB (SO1) including pre-screening; Selective sorting and Identification and monitoring of

institutional arrangements for implementing the PCGES; Health and security ; Revenue Generating Activities: Marketing, Financial Management and Strategic Project Planning; Complaints Management Mechanism; Environmental and social monitoring / evaluation indicators, GBV, EAS, HS, EDE, SST including worksites; Awareness raising on the prevention of waste production and its sustainable management; Prevention and management of conflicts and sensitization on GBV / EAS / HS; Prevention and Civil Protection: COVID-19, Social Distancing, STIs, STDs, HIV-AIDS, etc. ; Work / cooperate with law enforcement (FDS / armed forces); Management of Third Party Monitoring interventions / Monitoring of operations by third parties in very sensitive areas.

### **Project mechanism for managing environmental and social complaints and conflicts**

It is planned to put at the disposal of the neighboring populations, beneficiaries of the project and any person concerned / interested in the project, a local, participatory and inclusive mechanism for the management of complaints relating to the activities of the project, with accessible channels allowing them to make claims to restore them to their rights amicably. The recourse to justice is an option for the plaintiffs who wish it but strongly canceled. The amicable complaint resolution mechanism is strongly encouraged. It will include the following stages: informing the public about the establishment of the mechanism, recording and examining complaints, monitoring and evaluating the PMM, closing the complaint and archiving. To do this, a register of complaints will be filed: (i) at the village level, (ii) at the municipal level, and (iii) at the national project coordination level.

The complaints mechanism described below outlines the different steps that must be taken in processing a complaint.

#### **(i) Registration and examination of complaints**

Local Complaints Management Committees will receive all complaints and claims related to the resettlement process and project activities, analyze the facts and rule on them. At the same time, they will ensure, in relation to the project and the local resettlement commission, that the process is well conducted. The committees will have 14 days for the amicable resolution.

#### **(ii) Amicable resolution mechanism**

Every effort will be made to settle complaints amicably (agreement between the parties). Those who seek a remedy to resolve conflicts that may arise due to the displacement of populations will do so in the following way: (i) the first level of conciliation will be the village, where the complainant can touch the local complaints management commission for any resettlement related matter. He can then address himself to the chef de canton (ii) if he is not satisfied with the result of the conciliation. If the dispute is not resolved, a request will be filed with the municipal committee which will examine it. If the dispute is not resolved, the national committee will take over. And if he's still not satisfied, he can go to court. The complainant can also directly choose the legal route if he does not trust the proposed local mechanisms, but an amicable resolution is highly preferable.

The committee has 7 calendar days to rule on the complaint

#### **(iii) Administrative provisions and recourse to justice**

In matters of expropriation for public utility, people whose property has been expropriated and who do not agree on the amount of compensation can apply to the courts, which will have the possibility of rectifying. In accordance with Law No. 61-37 of November 24, 1961, questions of expropriation and compensation are handled by a magistrate of the Tribunal de Grande Instance called "Judge of expropriations". For the category of people who have no rights to the land they occupy or use, and who lose income as a result of their relocation, there is only the local resettlement commission to study their cases.

The complaint can be registered and dealt with at the local (village), communal and PCU level.

The complaint can be recorded in a register filed with the village / canton chief or the town hall by the complainant, or be made by letter, telephone, email or orally. The date of filing is entered in the register on the day of receipt. The complainant is immediately informed upon receipt of his complaint as soon as it is registered in the register with a deadline not exceeding two days. The duration of the deliberation on the response to be given to the complainant must not exceed 7 calendar days for the complaint to be dealt with at the village level, at the communal level and at the PCU level. A period of two (2) calendar days is given to the complainant to indicate whether or not he is satisfied with the committee's response. Otherwise, he will be able to appeal to justice.

The various members who make up the complaint's management committee understand the duration of complaints management:

(i) at the village level: The village chief with the notables including the district chiefs, the iman (spiritual leader) of the village as well as any person whose competence is necessary (COFOB representative, PAP representative, etc.). The complaint is handled by the village complaints management committee in the presence of the parties involved. The backup manager within the project is informed of how the complaint is handled. If the complainant is not satisfied, the complaint is dealt with at municipal level.

(ii) at the municipal level: members of COFOCOM, municipal authorities and chiefdoms, representing PAPs as well as any person whose competence is necessary. The complaint is handled by the municipal complaints management committee in the presence of the parties involved. The backup manager within the project is informed of how the complaint is handled. If the complainant is not satisfied, the complaint is dealt with at the national level (PCU).

(iii) at the national project coordination level: a member of the PCU, a member of the steering committee, the village / canton chief, the COFO, the representative of the PAPs as well as any person whose skills are necessary . And in the event of non-satisfaction, the complainant can take legal action.

### Main indicators for the implementation of the PCGES

In the context of this CGES, the following main indicators for the implementation of the PCGES have been proposed:

- ✓ Number of bins placed
- ✓ Water source used for the works / piezometric level of the water table
- ✓ Number of integrated infrastructures built
- ✓ Number of awareness sessions conducted
- ✓ Themes developed

### Institutional arrangement for the implementation of the PCGES

The execution of the environmental and social management procedure of the sub-projects, summarized in the table below, makes it possible to situate the responsibilities, to know "who does what, when, how" and which external partner collaborates, participates or lends service.

N°	Steps/Activities	Responsible	Support/ Collaboration	Service provider
1.	Identification of the location / site and main technical characteristics of the sub-project	PCU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beneficiaries</li> <li>• Deconcentrated State services competent in the field</li> <li>• Local authorities</li> </ul>	Design office
2.	Environmental selection and determination of the type of specific	PCU Environmental and Social Safeguard Specialists (ESS, SSS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beneficiary</li> <li>• Local authority (LA)</li> <li>• PCU ESS / SSS</li> </ul>	

N°	Steps/Activities	Responsible	Support/ Collaboration	Service provider
	safeguard instrument (ESIA, RAP, E&S Audit, AS, etc.)			
3.	Approval of the categorization by the entity in charge of EIAs and the Bank	Project coordinator BNÉE	PCU ESS / SSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Division of Environmental Assessments and Ecological Monitoring (DEESE) of Zinder</li> <li>• Bank</li> </ul>
4.	Preparation of the specific sub-project E&S safeguard instrument (ESIA <PAR, Audit, etc.) in accordance with the national procedure and the Bank's requirements			
	Preparation, approval and publication of TOR (TDR)	PCU ESS / SSS	BNÉE	Bank
	Conduct of the study including public consultation		Procurement Specialist (SPM) DEESE AL	Consultant
	Document validation and obtaining the environmental certificate		SPM LA Design office	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BNÉE</li> <li>• Bank</li> </ul>
	Publication of the document		Project coordinator	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Media</li> <li>• Bank</li> </ul>
5.	(i) Integration into the sub-project's tender documents (DAO) of all the measures of the work phase that can be contracted out with the company; (ii) approval of the ESMP undertaken	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ESS / SSS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ESS &amp; SSS</li> <li>• SPM</li> </ul>	Design office
6.	Execution / Implementation of measures not contracted with the construction company	Contracting companies	SPM RT Financial officer (RF) LA ESS, SSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultant</li> <li>• ONG</li> <li>• Others</li> </ul>
7.	Internal monitoring of the implementation of E&S measures	Monitoring: contractors, MDC Monitoring: SSE, SSS Control: BNÉE Audit: Independent consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monitoring and evaluation specialist (SSÉv)</li> <li>• RF</li> <li>• AL</li> <li>• Bank</li> </ul>	Control mission (MDC)
	Dissemination of the internal monitoring report	Project coordinator	PCU ESS / SSS	
	External monitoring of the implementation of E&S measures	BNÉE	PCU ESS / SSS	

N°	Steps/Activities	Responsible	Support/ Collaboration	Service provider
8.	Capacity building of actors in E&S implementation	PCU ESS / SSS	• SPM	• Consultants • Competent public structures
9.	Audit of the implementation of E&S measures	PCU ESS / SSS	• ESS • SSS • SPM • SSÉv • LA	• Consultants

### Estimated overall budget of the PCGES

Thus, the CGES proposes a PCGES with an estimated budget of **eight hundred and fifty-nine million (859,000,000) F CFA** to finance measures to avoid, mitigate and / or compensate for impacts so as to respect the environment. and comply with both the national regulations in force in Niger and the requirements of the Operational Safeguards of the African Development Bank relevant to the project. These estimated costs are presented in the following table:

Activities	Quantity	Unit cost	Total cost (FCFA)
<b>1. Environmental and Social Management Measures</b>			
Preparation of ESIA & ESIN (Environmental and Social Impact Notice or NIES)	4	12 500 000	50 000 000
Development of a Complaints Management Manual (MGP) for the Project	PM	PM	10 000 000
Organization of validation workshops and evaluation mission for the implementation of simplified ESIA (NIES), ESMP + MGP	PM	PM	25 000 000
VBG / EAS / HS / EDE / SST complaint handling and awareness raising	PM	PM	15 000 000
Implementation of the ESMP	PM	PM	500 000 000
<b>Subtotal 1 (T1)</b>			<b>600 000 000</b>
<b>2. Monitoring, follow-up, Supervision</b>			
Environmental and social monitoring by the BNEE	6	3 000 000	18 000 000 <sup>2</sup>
Environmental and social monitoring by DRE/LCD, DDE/LCD	12	1 500 000	18 000 000
Annual environmental and social compliance audit	4	7 000 000	28 000 000
Mid-term and final evaluation/audit of CGES + MGP	2	15 000 000	30 000 000
<b>Subtotal 2 (T2)</b>			<b>94 000 000</b>
<b>3. Capacity building of actors</b>			
Capacity building workshops for different stakeholders	6	20 000 000	120 000 000
Information and awareness	5	9 000 000	45 000 000
<b>Subtotal 3 (T3)</b>			<b>165 000 000</b>
<b>Grand total (T1+T2+T3)</b>			<b>859 000 000</b>

<sup>2</sup> Pris en charge l'État du Niger

---

## INTRODUCTION

### **Rappel contextuel du projet**

Au Niger, le secteur des transports constitue un des principaux piliers du développement parce qu'il contribue énormément au déplacement des personnes et à l'acheminement de leurs biens. À l'échelle du territoire national, le transport des personnes et des biens est assuré à environ 95% par voies terrestres (routes). Ceci se justifie par la faiblesse de voie ferrée, la quasi-absence de voie navigable et le faible développement du transport aérien intérieur et régional. Ces facteurs associés à l'enclavement et à l'immensité du territoire constituent de véritables défis pour le développement de l'économie nationale en générant des difficultés accrues d'aménagement du territoire en infrastructures économiques et sociales, l'accès à l'eau potable des populations, l'éducation des enfants, la santé maternelle et infantile, etc.

C'est pour remédier à ces difficultés que le gouvernement de la République du Niger a, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de la Renaissance acte 2, élaboré et adopté un Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021. Ce PDES prend en compte les projets et programmes prévus par la Stratégie Nationale des Transports, en vue de renforcer et préserver le réseau routier national, un appareil économique pour un développement durable. Ainsi le secteur des transports a été identifié comme un secteur prioritaire parmi les secteurs contribuant à la création de richesse et d'emploi. En effet, la stratégie nationale des Transports (2011-2025) prévoit, entre autres, d'optimiser le développement et la gestion des infrastructures de transport dans le cadre du développement socio-économique du pays et de l'aménagement de son territoire. Le présent projet est arrimé à l'axe stratégique 3 du PDES 2017-2021 et figure au tableau du Plan d'Actions et Investissement (2016-2021) de la Stratégie Nationale de Transport (2011-2025) au titre de la composante « poursuite du désenclavement interne » et pour laquelle il est envisagé un aménagement d'environ 900 km de route.

Ainsi, à la demande du Gouvernement du Niger, la Banque Africaine de Développement (BAD) appuiera le Projet intégré de désenclavement des zones de productions transfrontalières Hamdara-Wacha-Doungass-Frontière Nigéria (PIDZPT).

Le PIDZPT, à travers la mise en œuvre de la composante B (Aménagement Connexes), créera des impacts positifs et négatifs sur le plan environnemental et social qui doivent être traités en conformité avec la réglementation environnementale du Niger et les Politiques de sauvegardes de la BAD. Étant donné que les localités des aménagements connexes ne sont pas connues au stade actuel, il a été retenu qu'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) soit réalisé, afin de gérer les risques environnementaux et sociaux des sous-projets de ladite composante en conformité avec la réglementation nationale.

### **Objectifs du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)**

L'objectif du présent CGES est de mettre à la disposition de l'Unité de coordination du PIDZPT, des outils ainsi que la description du processus de screening ou sélection environnementale et sociale qui leur permettra d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités de la composante B « Aménagement Connexes » du Projet dès le stade de planification.

Il permettra de façon spécifique à :

- 
- ✓ mettre en place des procédures et des méthodologies d'analyse, de sélection, d'approbation et de mise en œuvre des travaux connexes qui seront financés dans le cadre du projet ;
  - ✓ définir un cadre pour déterminer, analyser et évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des investissements et activités et les mesures d'atténuation y relatives pour, soit éliminer les risques et impacts environnementaux et sociaux adverses, soit les porter à des niveaux acceptables ;
  - ✓ préciser les rôles et responsabilités institutionnels des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du CGES ;
  - ✓ proposer le dispositif de rapportage (élaboration et remise des rapports) pour gérer et assurer un suivi des problèmes environnementaux et sociaux liés aux investissements ;
  - ✓ proposer une méthodologie de consultation du public pour les investissements à réaliser ;
  - ✓ identifier les besoins en formation, d'assistance technique et proposer des thématiques en vue du renforcement des capacités des différents acteurs de la chaîne afin d'assurer une mise en œuvre réussie des conclusions et recommandations du CGES ;
  - ✓ décrire, dans la pratique, les ressources nécessaires à la mise en œuvre du CGES.

Le présent CGES est accompagné d'un Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) pour clarifier les principes, les modalités d'organisation et les critères de conception de la réinstallation pour qu'ils s'appliquent aux sous-projets qui doivent être préparés pendant l'exécution du projet.

### **Méthodologie d'élaboration du CGES**

L'élaboration du CGES a été conduite de façon participative et inclusive (i.e. consultations systématiques des différentes parties prenantes, les communautés récipiendaires, et autres acteurs concernés – voir détails dans la section y relative et dans les annexes), tant directement qu'indirectement dans le seul but de favoriser une compréhension commune des problématiques du secteur du transport routier, du développement local et de l'environnement biophysique et social de manière générale. L'étude a privilégié cette démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs. Pour atteindre les résultats de l'étude, il a été adopté l'approche suivante :

- ✓ une rencontre de cadrage avec l'équipe de préparation du projet au niveau de la DGTP ;
- ✓ une analyse des textes légaux régissant la gestion de l'Environnement au Niger ;
- ✓ une revue des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la BAD, notamment celles déclenchées par le projet ;
- ✓ une appropriation des composantes du Projet et de ses activités potentielles.
- ✓ Des visites de sites et des entretiens à l'aide de questionnaires, des guides d'entretien avec les bénéficiaires, les responsables locaux et les personnes-ressources dans au gouvernorat de Zinder, les services techniques régionaux, les communes de Hamdara, Wacha, Gouchi, Dungass et Dogo-Dogdans les préfectures de Mirriah, Magaria et Dungass.

De façon spécifique, la démarche utilisée pour l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale comprend quatre (04) principales étapes :

- ❖ Réunion de cadrage : Elle a été tenue avec les principaux responsables en charge de la préparation du projet au niveau de la DGTP. Cette rencontre a permis de s'accorder sur les objectifs de la mission, de s'entendre sur l'urgence et les principaux enjeux liés à la préparation

du présent CGES, mais aussi sur certains points spécifiques de l'étude, notamment (i) les rencontres avec les autorités locales et (ii) les consultations publiques à mener au niveau des localités retenues ;

- ❖ Recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles au niveau de la documentation et portant sur la description du projet et les activités connexes, la description des cadres physique, biologique et socio-économique de la zone d'étude, le cadre juridique et institutionnel relatif à l'évaluation environnementale et sociale en Niger, au social, au foncier, au transport et infrastructures, le Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD ainsi que la consultation d'autres documents utiles à la réalisation de l'étude,
- ❖ Visites de sites potentiels : ces missions avaient pour objectif d'apprécier l'état actuel de la zone du projet sur les plans biophysique et humain et les possibles risques et impacts négatifs que les travaux connexes pourraient avoir sur les composantes de l'environnement et les communautés riveraines.
- ❖ Consultations publiques : ces rencontres avec les populations potentiellement bénéficiaires ou affectées par les travaux connexes, les acteurs institutionnels du PIDZPT, les autorités locales et autres personnes- ressources avaient pour objectif, d'intégrer à la prise de décision, les préoccupations (impacts potentiels), les avis et les recommandations de ces différents acteurs en vue d'aligner le projet sur les attentes des bénéficiaires. Ces consultations organisées avec les communautés se sont révélées essentielles en ce sens qu'elles ont permis (i) de compléter les informations issues de l'analyse documentaire, (ii) de recueillir des données complémentaires et surtout (iii) de discuter des enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet avec les populations. En plus, pour des raisons de consistance, de transparence, et de durabilité, toutes les rencontres, consultations, participation et engagement citoyens furent systématiquement documentées par des procès-verbaux (PV) signés, des photos, etc.

### **Vision de Développement des Parties Prenantes sur le PIDZPT**

Au titre de la composante B « Aménagement Connexes », des activités à caractère communautaire que le projet pourrait accompagner ; les consultations avec les parties prenantes (communautés locales en particulier) autour du tronçon, plus précisément entre Hamdara et Adaré, mais aussi à Niamey et à Zinder a permis de recueillir leurs idées et visions de développement, qui sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Opportunités de développement socioéconomique le long du tronçon

Secteurs	Opportunités	Résultats attendus
Transport	Échanges commerciaux national et international, Facilitation d'accès au service socide base.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilite le désenclavement de la zone potentielle</li> <li>• Possibilités accrus d'échanges entre le Niger et le Nigeria</li> <li>• Disponibilité et accessibilité aux moyens de transport à des couts abordables pour tous</li> </ul>
Agricole	Vallée et cuvettes avec des sols très riches, avec des points à charge zéro	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de production de plusieurs spéculations agricoles sans gros apports en intrants</li> </ul>
Pastoral	Accessibilité aux infrastructures pastorales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des points d'eau pastoraux</li> </ul>
Sécurité et	Retour du calme et de la paix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paix sociale et économique matérialisées</li> <li>• Augmentation des flux d'immigrants sédentaires ou transhumants</li> </ul>

Secteurs	Opportunités	Résultats attendus
Socioéconomique	Fluidité des échanges socioéconomiques entre différentes zones et industries Vivification des sources de revenus économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rentabilité des investissements socioéconomiques</li> <li>• Créations de Nouvelles sources de revenus (i.e. activités génératrices de revenus à déterminer avec les communautés durant la mise en œuvre du Projet</li> <li>• Développement d'un esprit d'entrepreneuriat local ;</li> <li>• Quiétude sociale et économique des communautés</li> </ul>

### **Structure du rapport**

Le contenu du CGES est structuré comme suit :

- Acronymes, sigles et abréviations ;
- Résumé exécutif ;
- Executive summary ;
- Introduction ;
- Description du Projet ;
- Situation environnementale et sociale des zones d'intervention du projet ;
- Cadre politique, stratégique, juridique et institutionnel ;
- Identification et évaluation des risques et impacts-types et leurs mesures d'atténuation ;
- Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (Procédures d'analyse des activités de la Composante B du Projet, Consultations et Participation du Public, Mécanisme de Gestion des Plaintes, Suivi et Évaluation du Projet)
- Budget de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales
- Conclusion ;
- Annexes.

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### 1.1 OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'accroissement des échanges sous régionaux et au désenclavement de zones rurales nationales. Sur le plan spécifique, il vise à : (i) réduire le coût d'exploitation des véhicules et le temps de parcours du trajet ; (ii) réduire le coût de transport des marchandises ; (iii) assurer la disponibilité des services de transport et faciliter la connectivité des zones agro-sylvo-pastorales ainsi que des zones de production minières ; et enfin (iv) améliorer l'accessibilité des services sociaux et administratifs par une meilleure communication avec Zinder le chef-lieu de la région et améliorer les conditions de vie des populations dans la Zone d'Influence Directe du Projet (ZIDP) constituée des 3 communes que sont Hamdara-Wacha-Dougass dont la population est estimée en 2021 à environ 360 341 habitants dont 180 000 femmes.

### 1.2. DESCRIPTION DETAILLEE DES COMPOSANTES DU PROJET

Les activités du projet sont organisées sur trois (3) composantes majeures comme indiquées dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2: Description des composantes du Projet

Nom de la composante	Description
A-TRAVAUX ROUTIERS	(i).Travaux construction de la route Hamdara-Wacha-Dungass- Adaré-frontière Nigéria (110 km) ; (ii) Contrôle et surveillance des travaux routiers ; (iii) Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.
B-AMENAGEMENTS CONNEXES	(i) Réhabilitation de routes rurales et électrification rurale ; (ii) réhabilitation des infrastructures à vocation agricole et pastorale ; (iii) Contrôle et surveillance des travaux connexes ; (iii) Réhabilitation/construction et équipement d'infrastructures sociocommunautaire, socioéconomique, sanitaire et éducative; (iv) Fourniture d'équipement de transfusion sanguine, d'oxygénation; (v) Fourniture d'ambulances médicalisées pour centre de santé et centre de secours des sapeurs-pompiers; (vi) Fourniture de matériel de production et de transformation agricole aux groupements de femmes et jeunes ;(vii) Réhabilitation/équipement de centres de métier/centre de formation; (viii) Dotation des groupes vulnérables de femmes et jeunes dans le développement des chaînes de valeurs en agriculture/élevage.
C-APPUI INSTITUTIONNEL ET GESTION DE PROJET	(i) Appuis à l'insertion professionnelle des jeunes stagiaires (ingénieurs, économistes de transport, techniciens et environnementalistes) et au dispositif de renforcement de l'employabilité des jeunes à travers des chantiers-écoles ; (ii) Études techniques routières ; (iii) Élaboration de croquis directeur d'urbanisme pour les communes rurales de Hamdara, Wacha, Gouchi, Dungass et Dogo-Dogo ; (iv) Fourniture de matériel informatique avec formation pour l'archivage électronique à la Direction des Marchés Publics et renforcement de capacité des cadres de la Direction Générale des Travaux Publics, de la Direction Générale des Routes Rurales, et de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement ; (v) suivi-évaluation des impacts socio-économiques du projet ;(vi) Mise en œuvre et suivi des instruments de sauvegardes environnementale et sociale ; (vii) Audit technique ; (viii)Audit de sécurité routière ; (ix) Audit comptable et financier ; (x) Audit de la passation des marchés ; (xi) Audit annuel de performances/conformité E&S, (xii) Fonctionnement du Mécanisme de gestion des plaintes; (xiii) Communication et visibilité ; (xiv) Fonctionnement de l'organe d'exécution.

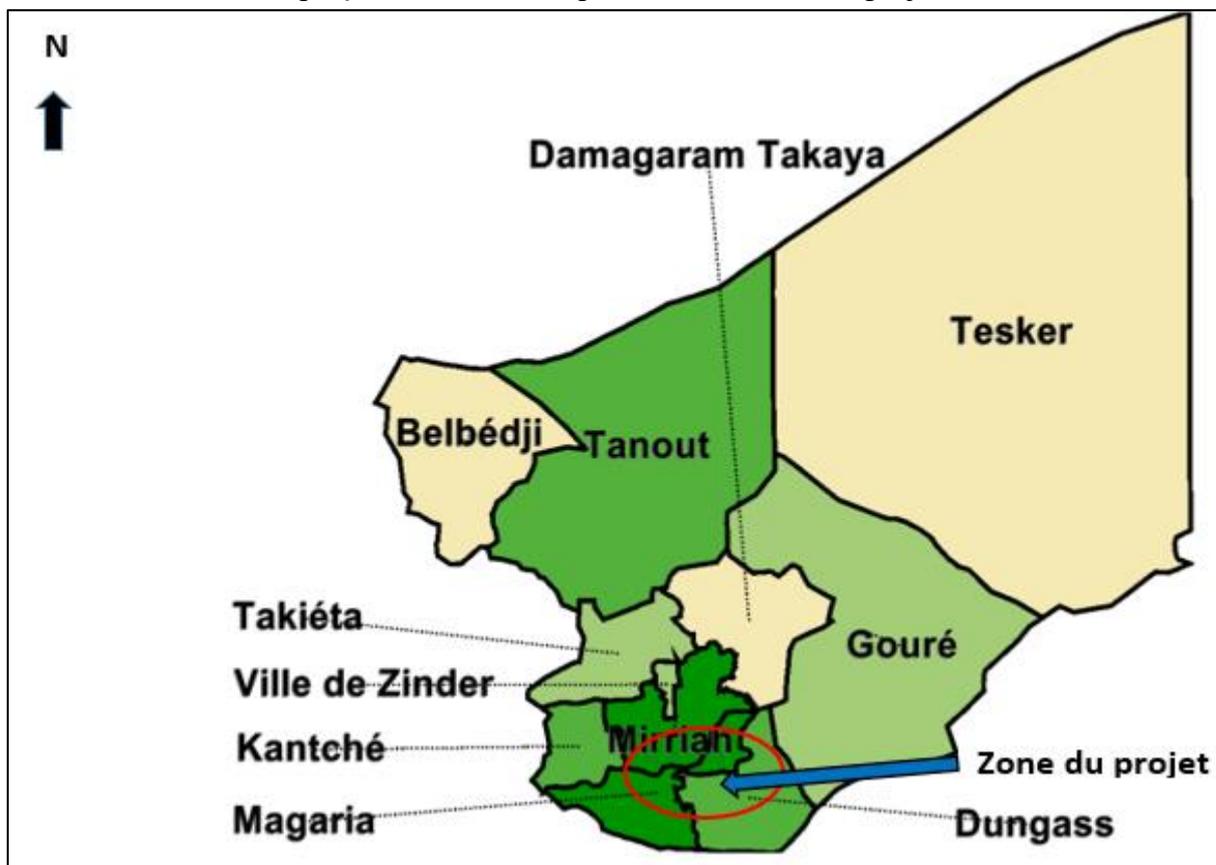
### 1.3. ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

Le projet se situe dans la région de Zinder qui a été créée par la Loi N° 98-31 du 14 septembre 1998 portant sur la création des régions.

Le projet va concerner les départements de *Mirriah*, *Magaria* et *Dungass* (voir carte 1 ci-dessous). Les communes identifiées sont : *Hamdara*, *Wacha*, *Gouchi*, *Dungass* et *Dogo-Dogo* (voir carte 2 ci-dessous).

La description va traiter séparément les cinq (5) communes de trois départements susmentionnés.

La carte 1 donne l'aperçu de la zone d'implémentation du futur projet.



Carte 1 : Région de Zinder (Source INS, RGP/H 2012)



## II. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

Cette zone concernée par le projet constitue également une zone à fort potentiel agricole comme indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Rendement agricole de la zone du projet en 2018 (tonnes/pers/an)

Spéculation Département	Mil	Sorgho	Mais	Riz	Niébé	Arachide	Sésame	Voandzou	Oseille	Gombi
Mirriah	880	456	820	1985	418	742	468	562	444	678
Dungass	595	517	-	800	418	527	436	620	419	470
Magaria	885	517	-	1243	378	597	485	528	411	640

Source : RECA/Niger, 2019

Pour ce qui est des ressources halieutiques il faut retenir que la bande sud de Zinder dispose de plus de 200 mares (permanentes et semi-permanentes). Sur chaque mare, le rendement halieutique avoisine 30 tonnes de poissons dont une importante quantité fait l'objet d'exportation vers le Nigéria.

### 2.1. Caractéristiques générales de la commune rurale de Hamdara

#### 2.1.1 *Environnement physique*

##### a. Relief

Le relief de la commune rurale de Hamdara est constitué de deux ensembles géomorphologiques majeurs. Il s'agit des plaines (traversées par les vallées) qui occupent 60% de la superficie et des plateaux parsemés de collines représentant les 40%. L'essentiel de la couverture végétale est localisé sur ces deux unités pédologiques (PDC CR Hamdara, 2020).

Entre les vallées et les collines, existent des mares qui sont elles aussi parsemées par des koris dont les eaux de ruissellement forment des cours d'eau saisonniers appelés Korama.

Les plateaux parsemés de collines sont situés dans la partie Est, Centrale et Sud de la commune. Quant aux plaines, elles occupent les étendues plates de terrain partout dans la commune.

Une vue aérienne de cette commune donne l'impression des toiles d'araignée avec des collines qui forment des boucles aux villages qui étaient placés au pied des collines servant de refuge aux populations pendant les périodes précoloniales. Il existe aussi des plateaux cuirassés et des vallées. Il est à noter la remarquable vallée de Galbi, aux environs de Hamdara et des nombreuses cuvettes (12) à Hamdara, Galbi, Sabon Gari, Kwana Bawada. (PDC CR Hamdara, 2020).

##### b. Climat

La commune rurale de Hamdara a un climat de type sahélien marqué par deux (2) saisons principales, une saison sèche et une saison humide (pluvieuse).

La saison sèche commence d'octobre à mai soit une durée de neuf (9) mois. Elle est subdivisée en deux (2) sous saisons, une saison sèche froide qui dure cinq (5) mois (octobre à février) et une saison sèche chaude qui dure quatre (4) mois (mars à juin). La température minimale en saison sèche froide est de 15°C alors qu'elle atteint le maximum jusqu'à 45°C en saison sèche chaude (PDC CR Hamdara, 2020).

---

Le régime des vents se caractérise par l'harmattan qui souffle d'octobre à mars et la mousson d'avril à septembre.

Quant à la saison humide ou pluvieuse, elle débute de juillet à septembre soit trois (3) mois. La commune rurale de Hamdara est comprise entre les isohyètes 300 et 600 mm, avec des précipitations aléatoires et variables mal repartis dans le temps et dans l'espace suivant les années avec une moyenne de 479, 5 mm tombées en 23,6 jours au cours de ces cinq (5) dernières années (*cf. tableau n°9*). Cependant, la saison pluvieuse pourrait s'installer en Mai en cas de précipitations précoces. Les températures sont devenues extrêmes suivant les périodes.

Tableau 4 : Situation pluviométrique de la CR de Hamdara de 2014 à 2018

Année	Hauteur de pluies enregistrées	Nombre de jours de pluies
2018	471,4	29
2017	489,1	21
2016	531,5	23
2015	478	23
2014	425,5	22

Source : DDA Mirriah, 2019.

c. Sols

Les sols de cette commune dépendent de la nature des unités géomorphologiques du relief. Ainsi, dans les vallées, les sols sont argileux tandis que sur les plateaux/plaines, les sols sont sablonneux et aux alentours des collines on y trouve des glacis.

Ces sols sont soumis à des dégradations sous l'effet de l'érosion hydrique et éolienne et de l'action anthropique.

Un autre phénomène pas des moindres est le mouvement de sable qui envahit de plus en plus les terres de cultures, les espaces pastoraux, les infrastructures socio-économiques, ainsi que les habitations. En effet, selon le Service Communal de l'Environnement, leur superficie a atteint les 200 ha et les localités touchées concernent Hamdara (40 ha), Sabon Gari (50 ha), Katourdjé (30 ha), Chédou (40 ha), Ilallah (25 ha) et Yachin Toudou (15 ha).

d. Ressources en eau

o Les eaux de surface

Les ressources hydrologiques sont composées de la « Korama » de Zermou dans la partie nord-ouest de la commune qui est alimentée par les bras des koris, et de treize (13) mares dont une permanente et douze (12) semis permanentes. Toutefois, l'écoulement des koris est saisonnier, de juillet à août et est fortement tributaire de l'intensité de la pluviométrie. (PDC CR Hamdara, 2020).

o Les eaux souterraines

L'hydrogéologie de la zone comprend les nappes phréatiques peu profondes (0-12 m) et les aquifères dont la profondeur varie entre 27 à 99 m. Les nappes phréatiques sont utilisées généralement pour le jardinage.

En somme, toutes ces ressources en eau sont soumises à un tarissement précoce due d'une part à l'ensablement des mares et des cuvettes et d'autre à l'affaissement des nappes suite aux pressions anthropiques (cultures irriguées).

Malgré cette situation, la population pratique d'importantes activités économiques et agrsylvpastorales. Ainsi, l'exploitation des potentiels existants dans les cuvettes et bas fond génère des ressources appréciables aux populations de la commune. (PDC CR Hamdara, 2020).

### 2.1.2 *Environnement biologique*

#### a. La végétation

La commune rurale de Hamdara regorge d'énormes potentialités floristiques. En effet, la végétation est composée des espèces ligneuses et herbacées.

Les espèces ligneuses se trouvent aux abords des vallées et autour de la mare permanente. Les principales espèces sont : *Hyphaene thebaica* (palmier doum) *Borassus aethiopum* (rônier), *Faidherbia albida* (Gao), *Balanites aegyptiaca* et *Acacia senegal* (Gommier).

Le tableau suivant présente la situation générale des espèces ligneuses rencontrées dans la commune rurale de Hamdara.

Tableau 5: Espèces ligneuses les plus fréquentes dans la commune de Hamdara

N°	Nom local	Nom scientifique
1	Gao	<i>Faidherbia albida</i>
2	Adoua	<i>Balanites aegyptiaca</i>
3	Bagaroua	<i>Acacia nilotica</i>
4	Kandili	<i>Acacia tortilis</i>
5	Magaria	<i>Zizuphus mauritiana</i>
6	Daniya	<i>Sclerocarya birrea</i>
7	Kalgo	<i>Piliostigma reticulatum</i>
8	Jiga	<i>Maerua crassifolia</i>
9	Gamji	<i>Ficus platyphylla</i>
10	Chabara	<i>Guiera senegalensis</i>
11	Dil(Anza)	<i>Bossia senegalensis</i>
12	Kourna	<i>Ziziphus spinachristi</i>
13	Kattakara	<i>Combretum glutinosum</i>
14	Tsamia	<i>Tamarindus indica</i>
15	Tafassa	<i>Entada africana</i>
16	Tadana	<i>Cordia sinensis</i>
17	Sansami	<i>Stereospermum kunthianum</i>
18	Turaré	<i>Eucalyptus camaldulensis</i>
19	Dogon Yarou Maina	<i>Azadiracheta indica</i>
20	Goriba	<i>Hyphaene thebaica</i>
21	Guiguinya	<i>Borassus ethiopian</i>
22	Kallimbo	<i>Leptadenia pyrotechnica</i>
23	Dakwara	<i>Acacia senegal</i>
24	Gonda	<i>Anona senegalensis</i>
25	Dabino	<i>Phoenix dactylifera</i>

Les espèces herbacées sont observées dans toute la commune. Ce couvert herbacé est principalement composé de *Cenchrus biflorus*, *Dactyloctenium aegyptium*, *Eragrotis tremula*.

La forêt classée de Kissambana (N°66 887 en date du 14/12/1950) qui couvre une superficie de 1 880 ha est actuellement menacée par les coupes abusives et incontrôlées.

## b. La faune

Du fait des effets conjugués de la dégradation de son habitat et du braconnage, la faune dans la commune rurale de Hamdara est en voie de disparition. Elle s'est retranchée dans les peuplements forestiers autour des mares permanentes qui représentent des zones favorables à sa survie. Cette faune est essentiellement composée de singes, de perdrix, d'écureuils, de lièvres, de reptiles et d'autres types d'oiseaux.

## c. Les ressources halieutiques de la commune rurale de Hamdara

Ces ressources se résument à quelques espèces de poissons pêchés au niveau de la mare de Kissambana. Ce sont : *Oreochromis niloticus*, *Protopterus anectans*, *clarias sp.*

Tableau 6: Ressources naturelles de la commune

Centre \ Ressources	Alkali Dan Gayya	Kissambana Yérima	Konan Bawada	Hamdara	Kissambana Issoufou	Total Commune
Mares	Tsakoua Dilé Guiyeya	Atissa ou Kissambana Kaouboul	Farayé Idini Dibissa	Kabouk Dan Walwalé	Guiyeya 2 Gangané Fondé	13
Couloirs de passage	7	11	14	13	9	54
Aire de pâturage	Dilé	Konal Bouzoua Sabon Roua Korami Yachi	Illéla (Farayé) Idini Garmaki	Kabouk Ghaya Katourjé	Fondé	10
Forêt	-	Atissa (classée)	Farayé	Roneraie	-	
Sites maraichers		1	12 cuvettes			13

## d. Changements climatiques

À l'instar des autres localités du Niger, la commune rurale de Hamdara n'est pas épargnée dans sa quête vers un développement durable face aux effets du changement climatique comme l'atteste les données météorologiques entachées d'une irrégularité de pluies, des hausses de température mais aussi de l'accroissement de la vitesse des vents au cours des années.

Une variabilité interannuelle de la pluviométrie montre que les conditions climatiques sont peu favorables à la production agricole. En effet, en plus de l'insuffisance des pluies, on note leur mauvaise répartition dans l'espace. Les risques climatiques identifiés relatifs à ce phénomène relèvent une forte variabilité :

- ↳ du démarrage et de la fin de la saison des pluies ;
- ↳ de la longueur de la saison pluvieuse ;
- ↳ du nombre de jours de pluie.

Ce qui n'est pas sans conséquence sur les rendements qui sont de plus en plus faibles et variables et le bilan fourrager est très souvent déficitaire. Ce qui expose souvent les hommes et les animaux à une insécurité alimentaire.

---

Un autre risque climatique identifié est la hausse sans équivoque des températures qui impacte négativement les besoins en eau des cultures et l'évaporation des eaux de surface. En effet, l'augmentation des températures a pour conséquence la menace sérieuse du développement agricole de la commune et cela risque de compromettre les efforts déployés par la commune pour atteindre de la sécurité alimentaire.

Dans le futur on pourra s'attendre à une dégradation des sols, une baisse de la productivité des cultures, un déplacement des zones de cultures vers le sud, une augmentation de l'ampleur des attaques phytosanitaires, une modification dans les types exploitations et leur gestion, et une paupérisation continue du monde rural.

En somme, l'augmentation des phénomènes extrêmes (températures, inondations, vents violents) se traduiront par une réduction de la mobilité des personnes et des biens, ce qui conduira à l'augmentation du prix du transport et des produits importés mais aussi une mévente des produits locaux.

### 2.1.3 *Milieu humain*

#### **a. Situation géographique et administrative**

##### ➤ Situation géographique

La commune de Hamdara, est située à l'Est du département de Mirriah (Région de Zinder). Le chef-lieu de la commune « Hamdara » est à environ 58 km de la ville de Zinder sur la RN1. Elle couvre une superficie de 345 km<sup>2</sup>.

La commune est limitée :

- ↪ à l'Est par la Commune Rurale de Guidimouni ;
- ↪ à l'ouest par la Commune Urbaine de Mirriah ;
- ↪ au nord par la Commune Rurale de Zermou ;
- ↪ au Sud par la Commune Rurale de Wacha.

##### ➤ Situation administrative

La Commune rurale de Hamdara est créée par la loi N°2002-014 Juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs – lieux. Elle est l'une des Huit (8) Communes que compte le Département de Mirriah.

On y dénombre 36 villages administratifs et 3 tribus nomades, notamment peulh. Du point de vue territorial, cette Commune correspond au canton de Hamdara, dont elle porte le nom.

Le maire est le premier responsable qui dirige les activités de la commune, cette dernière dispose de onze (11) conseillers provenant des différents partis politiques. L'approbation du budget et les prises des grandes décisions au niveau de la commune relèvent du conseil municipal de la commune qui se tient à des sessions ordinaires (4) et extraordinaires au besoin.

Le maire est assisté par deux (2) vices-maires et un personnel technique lequel lui facilite l'exécution des tâches quotidiennes.

Le personnel administratif de la commune est composé du maire, d'un secrétaire général, de deux (2) agents de l'état civil et d'un secrétaire municipal.

#### **b. Population et vie communautaire**

---

Selon les projections 2019 de l'INS Zinder, la commune rurale de Hamdara est peuplée de 152 279 habitants dont 26 258 hommes et 26 021 femmes (49,77%). La densité est de 152 habitants au km<sup>2</sup>.

La population est composée d'un ensemble de groupes parlant des langues différentes et culturellement très proches. Ce sont les Haoussas, les Peulhs et les Kanouris. Les Haoussas, qui constituent la principale composante ethnique de la commune, se répartissent sur l'ensemble du territoire. Les Peulhs, numériquement moins importants sont arrivés à une période relativement plus récente ; ils se sédentarisent progressivement et cohabitent avec les Haoussas tandis que les Kanouris minoritaires, originaires de Kouloumfardo, dans l'État du Bornau Nigéria se sont installés par la suite.

La vie sociale de la commune de Hamdara est organisée selon le modèle traditionnel Haoussa. Au sommet de la hiérarchie se trouve le chef de canton, disposant d'une cour composée des notables, chacun assurant des attributions précises dans le cadre de l'organisation du pouvoir traditionnel. Ces notables sont nommés par le chef de canton dans la lignée des successibles et sont responsables devant lui. Le chef de canton a autorité sur l'ensemble de la population qui lui doit respect et obéissance. À la tête des villages se trouvent les chefs de villages placés sous l'autorité du chef de canton, à qui ils doivent aussi allégeance au même titre que le reste de la population. Ils exercent des attributions à la fois coutumières et administratives et procèdent parfois à des conciliations. En cas des difficultés, ils réfèrent hiérarchiquement les affaires dont ils sont saisis soit au chef de canton, soit à l'autorité administrative.

La dynamique sociale repose sur l'existence de plusieurs associations et regroupements créant de ce fait une solide synergie et un esprit d'appartenance à une même communauté.

Cela aussi est sous-tendu par l'entraide et la solidarité qui se manifestent à travers les cérémonies (naissances, mariage, décès...), la tontine et les travaux collectifs. Ces pratiques renforcent les rapports inter et intracommunautaires et favorisent la cohésion ainsi que la paix sociale.

Les types d'organisations communautaires présentes dans la commune sont :

- L'association des parents d'élèves ;
- L'association islamique ;
- L'association des mères éducatrices ;
- L'association des artisans ruraux.

Par ailleurs, on note l'existence de plusieurs coopératives et réseaux à Hamdara :

- 22 Groupements féminins ;
- La coopérative agricole ;
- La coopérative des maraîchers ;
- Les COGES des points d'eau ;
- Les COGES éducation ;
- Les COGES de santé.

De nos jours l'organisation sociale repose de moins en moins sur une stratification sociale fondée sur l'appartenance de l'individu à telle ou telle classe ou catégorie sociale. Les relations entre les individus semblent reposer sur des rapports plutôt égalitaires.

Le flux migratoire est caractérisé par l'exode rural extérieur observé dans toute la commune. Ce phénomène concerne singulièrement les jeunes (la frange la plus active de la population) qui vident

---

les villages et hameaux immédiatement après la récolte pour ne revenir qu'en début de la saison des pluies. Ainsi pendant près de neuf (9) mois les jeunes en raison du chômage vont en quête des petits métiers vers d'autres lieux plus accueillants au regard des possibilités d'insertions économiques qu'ils offrent.

### c. Activités socioéconomiques

Parmi les activités socioéconomiques de la commune rurale de Hamdara, l'agriculture est la principale activité des habitants de cette commune pratiquée par plus de 80% de la population de la commune suivie par l'élevage, le commerce, l'artisanat et la pêche.

On distingue deux sortes de culture : la culture pluviale et la culture irriguée.

L'agriculture pluviale est pratiquée sur trois (3) types de sols à savoir : le sol sablonneux, le sol argileux et le glacis. Les principales spéculations sont les cultures de mil, de sorgho, du niébé, d'arachide, de maïs, de sésame, du riz, de gombo, oseille, etc.

La culture irriguée est pratiquée au niveau des mares localisées dans les cuvettes. Les cultures pratiquées sont la canne à sucre, le manioc, la patate douce, le chou, la courge, l'oignon, la tomate, etc.

Parmi ces spéculations, le mil, le sorgho et le riz sont destinés à l'autoconsommation et les restes sont considérées comme cultures de rente.

Cette activité est pratiquée aussi bien par des hommes que par des femmes et le système d'acquisition des terres est basé sur l'héritage, le don, le gage, l'achat et le prêt.

Les terres de cultures sont situées à l'Ouest et à l'Est de la commune et dans la partie Nord (zone de Loudou). Le système de l'agriculture est archaïque avec l'usage des matériels traditionnels (hilaire, daba, râteau). Les superficies cultivables sont en moyenne de 1,5 ha par ménage agricole, ce qui dénote une insuffisance de terres de culture, la pression démographique sur le foncier étant très forte, ainsi que l'ensablement et la formation des dunes. Cette agriculture reste toujours au stade de subsistance. Les rendements sont généralement faibles, ce qui parfois met la population dans une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique.

Quant à l'élevage, il constitue la deuxième activité économique de la commune après l'agriculture et est pratiqué aussi bien par les hommes que par les femmes. Les espèces élevées varient de gros ruminants (camelins, bovins, équins et asins) aux petits ruminants (ovins, caprins) et l'aviculture (pintade, poule, canard, pigeon, oie, etc.).

On distingue trois (3) systèmes d'élevage :

- L'élevage de case où les animaux sont attachés aux piquets et gardés pendant toute l'année ;
- Le système sédentaire où les animaux sont parqués à la maison et conduits au pâturage par un berger chaque jour ;
- Le système semi-transhumant où les animaux remontent vers l'Est (Gouré) pendant l'hivernage et reviennent après la récolte.

Cette activité souffre aussi des problèmes tels que : l'épizootie, l'insuffisance des pâturages liée à l'occupation des aires de pâturage par *le Sida cordifolia* et l'extension des champs de culture, la rareté des pluies et le manque des puits pastoraux. Il n'y a pas de Cellule d'Intervention de Base dans toute la commune.

Le commerce, troisième activité économique après l'agriculture et l'élevage, est généralement pratiquée après les récoltes par une petite frange de la population. Les principaux marchés

---

hebdomadaires sont celui de Konan Bawada, Kissambana et Kaouboul mais aussi des marchés relativement lointains tels que ceux de Guidimouni, Zinder, Mirriah, Gayi, etc. et de fois ceux du Nigeria. Les produits importés concernent la kola, la farine de manioc, les habits, les denrées alimentaires, le sucre, le pétrole lampant, etc. Les produits exportés concernent quant à eux les produits maraîchers (canne à sucre, manioc, patate, oignon, ...), agricoles (niébé, gombo, oseille, arachide, voandzou), les animaux, les produits artisanaux et les fruits de l'artisanat local (natte, corde, panier, noix de palmier doum, ...). D'autres produits sont même exportés vers le Nigeria (niébé, animaux sur pieds, peaux et cuirs, poisson, ...).

Cette activité rencontre d'énormes problèmes qui limitent son développement. Il s'agit de manque de fonds de roulement, l'enclavement par rapport aux marchés importants et la tracasserie douanière surtout aux frontières avec le Nigéria.

Et enfin, l'artisanat qui se résume à la forge, au tissage, la couture, la vannerie, la sculpture, la cordonnerie, la tannerie, la poterie et la maçonnerie.

L'artisanat est confronté à de multiples problèmes tels que : la faiblesse de l'encadrement et le manque de matières premières et des Fonds de roulement.

À toutes ces activités socioéconomiques de base s'ajoutent d'autres activités non moins importantes dans la commune. Il s'agit de la pêche qui est pratiquée essentiellement dans la mare de Kissambana par des pêcheurs non locaux venant de Guidimouni, Mirriah et Gouna. Les espèces de poissons rencontrées sont : *Oreochromis niloticus*, *Protopterus anectans*, *Clarias sp.*

Sur le plan minier, aucune activité ne se pratique dans la commune. Toutefois, le diagnostic participatif a ressorti l'existence de trois (03) carrières latéritiques dans les centres de Alkali Dan gayya, Kissambana Yarima et Hamdara et deux (02) « gisements » de calcaire et de nickel localisés au centre de Kissambana Yérima.

#### **d. L'hydraulique**

Dans la commune rurale de Hamdara, les infrastructures hydrauliques disponibles sont les suivantes (*PDC CR Hamdara, 2020 ; Rapport sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement, MH/A 2018*) :

- quatre (4) mini adductions d'eau potable (MAEP) dont une seule fonctionnelle ;
- soixante-douze (72) forages ou Pompes à Motricité Humaine (F/PMH) dont quinze (15) non fonctionnels ;
- huit (8) points d'eau autonomes (PEA) ;
- douze (12) puits cimentés (PC) dont six (6) non fonctionnels ; et,
- dix-huit (18) puits traditionnels.

La non fonctionnalité de certains ouvrages est soit due à un abaissement de la nappe et/ou une dégradation des équipements. La couverture des besoins en points d'eau modernes est de 41,85% pour un taux de couverture géographique de 59,16% et un taux d'accès théorique de 36,34%. Cependant, pour la région de Zinder, ce taux de couverture géographique est de 60,29% et celui d'accès théorique est de 35,17%. Néanmoins, bien que ces taux communaux soient au-dessus de ceux de Zinder, ils sont largement inférieurs aux besoins de la population. En effet, le diagnostic fait ressortir une insuffisance de points d'eau dans la plupart des villages et hameaux, d'où le recours par les habitants aux puits maraichers, puits traditionnels, puisards maraichers et mares pour leur approvisionnement en eau de consommation. Les charrettes sont beaucoup utilisées dans la corvée d'eau.

### e. Infrastructures socioéconomiques de base

#### ➤ Infrastructures éducatives

La commune de Hamdara compte 2 établissements préscolaires, 43 écoles primaires (dont 6 franco-arabes) et un collège d'enseignement général (CEG). L'ensemble de ces écoles comptent 95 salles de classes dont 33 classes en dur (24,83%), 4 en semi dur (7,58%) et 52 en paillote (67,59%). Les enseignements sont assurés par trente-deux (32) maîtres tous niveaux confondus. Le diagnostic participatif aussi a permis d'inventorier huit (08) classes dégradées.

Le tableau ci-après indique la répartition de ces infrastructures à travers des détails par centre de regroupement.

Tableau 7: Situation des infrastructures scolaires.

Type d'infrastructures	Enseignement traditionnel	Enseignement FrancArabe	Ensemble	
			Nombre	%
Nombre d'écoles	37	6	43	
Nombre de classes en dur	33	6	39	
Nombre de classes semi dur	4	0	4	
Nombre de classes sous paillote	41	11	52	
Nombre de table-bancs	770	139	909	
Nombre d'écoles disposant de latrines	8	2	10	
Nombre d'écoles disposant d'un dispositif de lavage de main	0	0	0	
Nombre d'écoles disposant d'une clôture	0	0	0	
Nombre écoles disposant COGES fonctionnel	37	6	43	
Nombre d'écoles dont le PA prend en compte l'assainissement	37	6	43	
Nombre écoles disposant cantine scolaire	0	1	1	

Six (6) centres d'alphabétisation ont été ouverts et fonctionnels de 2014 à 2018 au niveau de la Commune rurale de Hamdara, avec un effectif total de 572 inscrit, dont 236 hommes et 336 femmes. Le nombre total d'alphabétisés est de 290 (dont 138 hommes et 152 femmes), soit un taux moyen de réussite de 50,69%.

#### ➤ Infrastructures sanitaires

La Commune rurale de Hamdara compte 2 Centres de Santé Intégré (CSI) de type I, dont 1 à Hamdara (chef-lieu de la Commune) et 1 à Kissambana Yarima (village qui abrite l'un des plus grands marchés hebdomadaires de la Commune). À ceux-là il faut ajouter 7 cases de santé repartis au niveau de gros villages (Garin Abdou Sakapka, Kona, Alkali Dan Gaya, Zourou, Bakal Chaya, Kissambana Issifa, Kaouboul). Le taux de couverture sanitaire de la commune stagne à 29%, depuis 2011. Cette stagnation, depuis environ 5 ans, confirme les difficultés d'accès des populations aux soins de santé de base, par l'insuffisance d'infrastructures adéquates, d'équipements et de personnel en quantité et en qualité

En effet, au niveau des CSI, les soins sont assurés par un seul Infirmier Diplômé d'État (IDE). Sur les 6 cases de santé, 4 disposent chacune d'un agent de santé communautaire. Le personnel d'appui pour l'ensemble de la Commune est composé de 73 matrones dont 13 formées qui assistent les femmes à l'accouchement dans les différents villages et les cas compliqués sont évacués à l'Hôpital de District

---

de Mirriah ou à Zinder. En plus de ces agents de santé et matrones formées, 21 relais communautaires hommes et femmes complète le dispositif d'encadrement de proximité. Ainsi, sur les 5 dernières années le paludisme et les affections respiratoires (pneumonie, toux ou rhume) ont été les principales causes de consultations.

#### **f. Accès aux ressources naturelles**

L'accès aux ressources se fait sous plusieurs formes ; traditionnellement, les terres par exemple sont acquises par héritage, achat, don legs ou location.

La gestion des ressources naturelles est assurée par la direction départementale de l'environnement à travers les actions de récupérations des terres dégradées (CES-DRS), les séances de plantation, l'aménagement des forêts, le désensablement des mares et autres points d'eau et leur empoissonnement, la fixation des dunes et le traitement des koris et de leurs bassins versants.

#### **g. Cohésion et conflits**

Les rapports sociaux sont très bons au niveau des communautés locales de même avec les zones environnantes avec lesquelles les marchés se partagent. Ils sont beaucoup plus caractérisés par la solidarité et le respect mutuel mais aussi les mariages.

Cependant, quelques problèmes ou conflits surgissent surtout dans le secteur foncier où les règlements/solutions sont apportés par la COFODEP, la COFOB et les autorités municipales et coutumières de la commune.

#### **h. Attitude de la population envers le projet**

La consultation publique conduite par la mission devant la cour du chef de canton de Hamdara, sous la coprésidence du maire de la commune rurale et du chef de ce canton avec la participation des différentes couches socioprofessionnelles de la zone, a montré un enthousiasme sans égal pour la réalisation de ce projet combien important pour le développement et le désenclavement de toute la zone concernée. En effet, la population bénéficiaire souhaite l'exécution des travaux de ce tronçon et ont même émis des recommandations comme en témoigne le Procès-Verbal de la consultation publique.

#### **i. Sécurité dans la zone**

Aucun documents ou média n'a fait état de situation d'insécurité dans la CR de Hamdara. Toutefois, on peut noter quelques rares conflits entre éleveurs et agriculteurs mais aussi des razzias des bétails.

## **2.2. Caractéristiques générales de la commune rurale de Wacha**

### **2.2.1. Environnement physique**

#### **a. Relief**

Les formes du paysage actuel ont pris naissance après diverses étapes d'évolution géologique. L'érosion hydrique et éolienne de certaines roches à la fin du quaternaire, à cause des alternances de sécheresse et d'humidité, a donné naissance aux formes qu'on observe aujourd'hui dans le paysage. Ces formes sont marquées dans le paysage par les unités morphologiques identifiables à savoir les glacis, les dunes, les cuvettes et les bas-fonds.

- *Les buttes*

---

Elles forment les unités les plus hautes dominant tout le paysage, elles sont d'origine filonienne et composées de blocs de quartzites (Waziri, 1988).

- *Les glacis*

Ce sont des zones dont la pente est douce, Ils sont constitués par des anciennes dunes plus ou moins remaniées par les apports issus des versants. Le haut du glacis est caractérisé par un sol rouge ou brun rougeâtre sableux.

- *Les dunes*

Elles sont plus présentes dans les centres de Karida, Angoual Loulou et Wacha.

- *Les bas-fonds*

Ces sols se différencient des autres unités par leur faible pente et par les sols qui sont sablimoneux à argileux.

Néanmoins, la typologie des terres de la CR de Wacha répartit l'espace communal en deux (2) principales catégories de terres : d'une part les terres agricoles et d'autre part les terres pastorales.

### **b. Climat**

Le climat de la commune de Wacha est de type sahélien, il est caractérisé par deux saisons distinctes :

- une courte saison des pluies de juin à septembre (4 mois) ;
- une longue saison sèche d'octobre à mai (8 mois).

Cependant, les précipitations, les températures et les vents amènent à subdiviser l'année en trois saisons:

- une saison sèche froide (de novembre à février) caractérise par la présence d'un vent sec, l'harmattan, et une baisse de la température (un minimum de 10°C et un maximum de 29°C) ;
- une saison sèche chaude (de mars à mai) caractérise par des températures élevées pouvant atteindre les 41°C.

Le vent chaud et sec représente l'harmattan ou alizés et le vent frais et humide représente la mousson qui est le signe annonciateur de la saison hivernale.

La moyenne pluviométrique annuelle se situe autour de 435 mm. Cependant, elle peut varier d'une année à une autre et pouvant atteindre en moyenne 600 mm avec des intensités de pluie d'une rare violence.

### **c. Sols**

D'une manière générale, les types de sols qu'on rencontre dans la commune rurale de Wacha sont des lithosols sur cuirasse mélangés de sables éoliens d'une part et de sols de glacis d'autre part. Ce sont des sols de structure peu développée, de texture grossière et à faible capacité de rétention d'eau. Cependant, les précipitations de 300-400mm/an, que reçoivent ces sols et leur fertilité moyenne leur permettent de supporter les cultures pluviales de mil, sorghet localement l'arachide.

Ainsi, dans la CR de Wacha, on distingue principalement les types de sols suivant :

- ❖ les vertisols occupant l'Est et le centre de la commune ;
- ❖ les sols peu évolués rencontrés dans la partie ouest et nord-ouest de la commune ;
- ❖ les sols minéraux bruts localisés au centre-ouest de la commune ; et enfin,

- 
- ❖ les sols ferrugineux tropicaux occupant des poches à l'intérieur des sols peu évolués et des sols minéraux bruts.

#### **d. Ressources en eau**

Le réseau hydrographique est constitué des eaux de surface et des eaux souterraines.

##### ➤ Les eaux de surface

La commune de Wacha regorge de hautes potentialités en eaux de surface. Ces dernières malheureusement mal exploitées, pourraient contribuer à assurer la sécurité alimentaire des populations si l'exploitation était optimale. On dénombre beaucoup de mares permanentes et semi permanentes dont les plus importantes sont Wacha, Kakibaré, Gaï, Karida, Maïgardayé, Dan Bako, Jéré, Badé, Angoual Loutou, Dirir, Wiwi, Marekou et Dan amaria.

Cependant, ces importantes ressources, aussi menacées, en raison de plusieurs contraintes, dont la colonisation de certains plans d'eau par le *Typha australis* (Katchala) et l'ensablement, entraînant leur assèchement progressif. Pour remédier les effets néfastes attachés à ces contraintes, il s'agira de procéder au faucardage des herbes colonisatrices de ces mares, protéger ces plans d'eau et surcreuser éventuellement les mares suffisamment ensablées.

##### ➤ Les eaux souterraines

Elles sont constituées d'importantes nappes, en général très profondes. En effet, cette profondeur peut atteindre les 60 m, voire au-delà, particulièrement dans la partie nord de la commune, notamment autour de Kaouga, Makaouratchi, Illa Bougagé. En plus de leur profondeur, qui rend leur accès difficile, un autre facteur dû au socle vient aggraver leur accessibilité. C'est pourquoi, plusieurs villages de la commune, nonobstant l'importance de ces réserves souterraines, éprouvent d'énormes difficultés pour leur approvisionnement en eau potable.

### 2.2.2 Environnement biologique

#### **a. La végétation**

Au niveau de cette commune, la végétation est variée tant dans sa physionomie que dans sa composition floristique.

D'une manière générale, on distingue :

- les savanes arborées (autour des mares et cuvettes), à dominance *Faidherbia albida* (Gao), *Prosopis africana* (Kirya), *Sclerocaria birrea* (Daniya), associés à des herbacées (localisées plus dans les enclaves pastorales) typiques comme *Eragrotis tremula* (Komaya), *Alysicarpus ovalifolius* (Gadagui), *Andropogon gayanus* (Gamba) et *Cenchrus biflorus* (Karanguiya) sur les vertisols et les sols peu évolués ;
- les savanes arbustives avec des faciès à dominance *Leptadenia pyrotechnica* (Kalimbo), *Acacia senegal* (Dakwara), *Guiera senegalensis* (Chabara), *Cenchrus biflorus* (Karanguiya) sur sols peu évolués et sols ferrugineux tropicaux d'une part et les formations à prédominance *Leptadenia pyrotechnica* et *Hypbaene thebaica* (Gorouba) associés à *Cenchrus biflorus* d'autre part.

La végétation est surtout menacée par l'action du climat (variation des hauteurs de pluie et des températures, occurrence des vents forts), le vieillissement sans régénération de certaines espèces (dattiers par exemple), la surexploitation humaine (abattage abusif lié au besoin de bois de chauffe et d'œuvre, la vente de bois) et la pression animale (pâturages aériens). En effet, afin d'atténuer l'accélération du rythme de dégradation de ces ressources, il est indéniable de s'atteler à la poursuite des opérations de production et de plantation de plants d'une part et de récupération des espaces dégradés par la confection des ouvrages antiérosifs. (PDC CR Wacha, 2020).

Le tableau ci-dessous donne la situation des principales espèces ligneuses rencontrées dans la commune de Wacha.

Tableau 8 : Principales espèces ligneuses rencontrées dans la commune rurale de Wacha

N°	Nom local	Nom scientifique
1	Gao	<i>Faidherbia albida</i>
2	Dabino	<i>Phoenix dactylifera</i>
3	Kalimbo	<i>Leptadenia pyrotechnica</i>
4	Magaria	<i>Ziziphus mauritiana</i>
5	Danya	<i>Sclerocarya birrea</i>
6	Kalgo	<i>Piliostigma reticulatum</i>
7	Gamji	<i>Ficus platyphylla</i>
8	Chabara	<i>Guiera senegalensis</i>
9	Kiryra	<i>Prosopis africana</i>
10	Tshamiya	<i>Tamarindus indica</i>
11	Kouka	<i>Adansonia digitata</i>
12	Dogon Yaro/Maîna	<i>Azadirachta indica</i>
13	Goriba	<i>Hyphaene thebaica</i>
14	Guiguinya	<i>Borassus aethiopicum</i>
15	Dakwara	<i>Acacia senegal</i>

#### b. La faune

Jadis très riche et variée avec des espèces d'antilopes, d'oiseaux, de reptiles, d'insectes, la faune actuelle de la commune rurale de Wacha est décimée sous l'action combinée de l'homme (braconnage) et de la dégradation naturelle de leur habitat. Les espèces fauniques sont actuellement réduites à des rongeurs, de singes, des oiseaux, des écureuils, lézards et varans.

#### c. Les ressources halieutiques

Les ressources halieutiques de la CR de Wacha sont constituées de plusieurs plans d'eau qui renferment du poisson. Des activités de pêche sont organisées autour de ces eaux de surface. La pêche y est pratiquée de façon artisanale et traditionnelle. Dans les centres de Gaï et Wacha, cinq (5) points d'eau ont été empoisonnés pour une production annuelle moyenne de 100 tonnes de poissons pêchés sur une superficie de 150 ha. Les produits capturés sont en partie autoconsommés et pour le reste vendu. L'activité contribue à l'amélioration des conditions de vie des familles qui la pratiquent, soit de par son apport nutritionnel, soit de par les revenus monétaires qu'elle génère à leur profit.

Cependant, les principales contraintes limitant les activités de pêche dans cette commune, sont l'ensablement des mares, la colonisation des mares par le *Typha australis* et le niveau d'équipement des producteurs du secteur. Par ailleurs, en guise de pistes de solutions, il peut être envisagé le faucardage du *Typha australis*, la protection des mares contre l'ensablement et la formation ou le recyclage des pêcheurs de la commune, tout en les équipant en vue d'optimiser leurs activités.

#### d. Changements climatiques

Les signes constitutifs d'indicateurs de changement et variabilité climatique selon le PDC de la CR de Wacha sont :

- la variation des hauteurs des pluies ;

- la mauvaise répartition des précipitations dans l'espace et dans le temps ;
- le retard dans l'installation de la saison pluvieuse ;
- l'arrêt précoce des précipitations ;
- les inondations de large spectre ;
- la variation des températures ;
- la fraîcheur nocturne en dehors de la saison froide ;
- la brume persistante presque tout au long de l'année ;
- vents forts parfois tourbillonnants ;
- la baisse des nappes ;
- la baisse des rendements de production agricole ;
- l'apparition de nouveaux ennemis de cultures.

Pour pallier aux effets néfastes du changement et de la variabilité climatique, il faut adopter des mesures d'atténuation et améliorer la résilience des populations vulnérables et leurs systèmes agro-sylvo-pastoraux.

### 2.2.3 *Milieu humain*

#### a. **Situation géographique et administrative**

##### ➤ **Situation géographique**

La Commune Rurale de Wacha (CRW) couvre une superficie de 510 km<sup>2</sup>. Elle est située au nord-est du département de Magaria entre la longitude Est, 9°40' et 9°54' et la latitude nord, 13°18' et 13°59'. Elle est l'une des sept (7) communes du département de Magaria. Elle est limitée :

- à l'Est par la Commune Rurale de Gouchi (Département de Dungass);
- à l'ouest par la Commune Rurale de Bandé (Département de Magaria);
- au sud par la Commune Rurale de Dungass (Département de Dungass);
- au nord par les Communes Rurales de Gouna (Département de Mirriah) et de Guidimouni (département de Damagaram Takaya).

##### ➤ **Situation administrative**

Créée par la loi N°2002-014 du 11/06/2002, la commune rurale de Wacha comprend 71 villages administratifs, tribus et hameaux répartis en six (6) centres de regroupement à savoir : Karida, Gaï, Makaouratchi, Kaki Baré, Angoual Loulou et Wacha.

#### b. **La population**

La population de la commune a été estimée selon les projections 2021 à 129 164 habitants (50,12% de femmes) répartis au sein de 71 villages administratifs, tribus et hameaux. La densité de peuplement est l'une des plus élevée au Niger, 253,26 habitants/km<sup>2</sup> (source : PDC CR Wacha 2016-2020).

Cette population présente les caractéristiques démographiques suivantes :

- une légère prédominance de la population féminine (50,12%) par rapport à la population masculine (49,88%) ;
- une extrême jeunesse de la population ;
- un faible pourcentage de vieillards.

La densité est très élevée (environ 253,26 habitants/km<sup>2</sup>) par rapport à la moyenne nationale (19,04 habitants/km<sup>2</sup>). Cette population est répartie dans différents villages, tribus et hameaux qui composent la commune. Trois (3) principaux groupes ethniques cohabitent dans la Commune Rurale de Wacha, à savoir les Haoussas, les Peulhs et les Touaregs, avec également des us et coutumes très variés

constituant un fonds culturel, à la fois riche et diversifié. L’Islam est la religion qui y est la plus pratiquée.

Le mouvement migratoire le plus observé au niveau de la commune de Wacha est l’exode rural. Il s’agit d’un déplacement saisonnier (2 à 3 mois), très rarement définitif pratiqué par les villageois (surtout les bras valides) vers les grands centres urbains généralement pendant la période morte c’est-à-dire à la fin des récoltes.

Les principales destinations sont le Nigéria à cause de la proximité mais aussi d’autres destinations comme les pays arabes (l’Arabie Saoudite). Les causes du déplacement des bras valides sont liées notamment au manque d’activités pendant la saison sèche et la recherche du bien-être social.

### c. Activités socioéconomiques

Les activités socioéconomiques de la commune rurale de Wacha sont essentiellement dominées par l’agriculture et l’élevage.

Cependant, d’autres activités non moins importantes et qui participent à l’augmentation des revenus des ménages sont aussi exercées par la population. Il s’agit du commerce, de l’artisanat, de la pêche et des activités économiques des femmes.

#### ➤ L’agriculture

Les terres agricoles sont constituées par les espaces agricoles de la commune, notamment les champs de culture pluviale et le potentiel irrigable (cuvettes, mares, Korama, vallées). Ainsi, selon les données du diagnostic technique, la commune dispose de 415 376,5 ha pour l’agriculture pluviale et 463 ha pour les cultures irriguées exploitées en moyenne par an. Les contraintes auxquelles sont assujetties ces terres agricoles sont : l’érosion hydrique (perte de terres suite aux ravinements) et éolienne (perte de terres arables en les dénudant) ; l’encrouement des terres situées aux pieds des plateaux ; l’ensablement des mares et cuvettes ; la formation des dunes qui menacent les cuvettes, champs, villages et mares.

L’agriculture constitue la principale activité économique et est pratiquée par la grande majorité de la population de la CR de Wacha. Comme un peu partout dans le département de Magaria, elle est dominée par la production des céréales (Mil, Sorgho, Arachide et Niébé). Selon les données fournies par la commune, entre 2012 et 2016 les productions agricoles ont connu différentes évolutions selon les cultures.

Le tableau suivant présenté la production agricole de la commune de 2012-2016.

Tableau 9: Productions agricoles en tonnes

CULTURE	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Mil	13 889	10 443	13 425	12 261	10 581	12 120
Sorgh	7 521	7 239	12 515	8 672	7 541	8 698
Niébé	2 122	7 318	11 425	10 324	5 261	7 290
Arachide	1 722	4 342	3 675	2 870	1 724	2 867
Sésame	247	171	213	421	2811	773
Voandzou	5	5	7	4	2	5
Oseille	3	56	87	5	4	31
Riz	177	178	197	116	213	176

Source : Service agricole de la Commune

---

La CR de Wacha dispose de quinze (15) banques céréalières (BC) dont trois (3) fonctionnels et de quatre (4) banques d'intrants agricoles (BIA) situées à Karida, Gouagouata, Badé et Gaï. Aucune des BIA n'est fonctionnelle selon la situation donnée par le CDA de Wacha.

La variation des productions agricoles est la résultante de facteurs des effets conjugués des variations pluviométriques, de la réduction de la fertilité des sols, à l'apparition de glacis et de dépôts de sable éolien dans les champs de culture et également l'inondation des champs situés dans les cuvettes, les basfonds et la vallée de la Korama. En plus de cela, il faudrait également ajouter une prolifération des insectes floricoles et une diversité d'autres déprédateurs.

Les rendements sont en moyenne de l'ordre de 350 kg/ha pour le mil, 300 kg/ha pour le sorgho, 350-400 kg/ha pour le niébé, 250 kg/ha pour l'arachide et 400 kg/ha pour le sésame (DDA, 2017).

Cette agriculture est aussi dite de subsistance et utilise des outils rudimentaires tels que la hilaire, la daba, etc.

Tous les villages de la commune sont dans une situation de déficit alimentaire structurel.

#### ➤ **L'élevage**

Les terres pastorales constituées par les espaces pastoraux, comprennent les enclaves pastorales, les aires de pâturages et les couloirs de passage. La principale contrainte attachée à ces terres pastorales, est l'insuffisance de leur sécurisation donnant lieu à leur grignotage latéral, sinon à leur occupation, notamment à des fins agricoles.

Le cheptel est constitué du gros bétail (bovins, camélins, asins, équins) et de ruminants (ovins et caprins). On note également la pratique de l'aviculture dans tous les villages de la commune. En 2014, la commune comptait 18 019 têtes de bétail dont 51% de bovins, 27% d'ovins, 20% de caprins et 2% pour les autres espèces (chameaux, ânes et chevaux). L'effectif de la volaille a été estimé à 7927 têtes (PDC Commune Wacha 2016-2020). Sur une large partie de la CR, le système d'élevage est intensif à semi-extensif plus ou moins intégré à l'agriculture avec l'utilisation de la traction animale, l'embouche et l'élevage de reproducteurs. Les animaux restent au piquet et dans la plupart des cas sous la gestion des femmes. Une complémentation alimentaire est fournie avec les résidus de récolte. La Commune de Wacha est également une zone de transhumance. Le système d'élevage repose sur la vaine pâture dans les enclaves pastorales (Dolé, Rigal Gaja, Bottet Wacha) et dans les champs après récolte. Ces espaces pastoraux sont de plus en plus réduits avec la progression du front agricole aussi bien dans les enclaves pastorales, les couloirs de passage et les berges des mares, cuvettes et rivières de la Commune. Aussi, les résidus de récolte constituent-ils une source d'alimentation primordiale pour le cheptel communal. Les points d'abreuvement du cheptel sont essentiellement les mares et les points d'eau villageois. La commune ne dispose d'aucun puits pastoral. Les parcs de vaccination sont insuffisants et les campagnes de vaccination ne permettent pas de couvrir l'ensemble du cheptel car la commune ne dispose que de deux parcs de vaccination plus ou moins fonctionnels, malgré la recrudescence de la clavelée, de la peste et de la pasteurellose. En conclusion, il y a lieu de retenir que l'élevage de la commune de Wacha se caractérise par sa plus ou moins forte intégration à l'agriculture, son caractère semi-extensif, sa vulnérabilité à certaines épizooties et l'absence d'infrastructures zoonitaires.

#### ➤ **Le commerce**

La commune rurale compte six (6) marchés ruraux hebdomadaires d'importance variable tant du point de vue de la fréquentation que du point de vue des transactions. Les plus importants se trouvent à Gaï et dans le chef-lieu de la commune. Celui de Gaï a une portée internationale car il est fréquenté

---

par les gens de Magaria et des communes avoisinantes mais aussi par les commerçants venant du Nigéria voisin. Le commerce dans la commune se caractérise par la commercialisation des produits surtout les céréales localement produites et les produits de première nécessité (savon, sucre, sel, pagnes...) par des boutiquiers et autres colporteurs. Il est une activité limitée par un réseau routier en mauvais état, par l'absence en tant que telle de véritables commerçants et de structures de crédit en dehors d'une antenne de ASUSU. En dehors de ces activités, il faut aussi, citer d'autres types d'activités génératrices de revenus qui sont les cultures irriguées généralement exercées par une grande partie de la population en période sèche.

➤ **L'artisanat**

L'artisanat n'est pas bien développé dans la commune et concerne en général les femmes. Les principales activités artisanales sont : la vannerie, la couture, la poterie, la sculpture, le tissage des nattes et des cordes. Il existe aussi des menuisiers, des forgerons qui fabriquent le matériel aratoire de culture. Au cours des diagnostics communautaires, 1 593 artisans sont inventoriés dont 722 femmes, soit 45,32% des effectifs inventoriés.

Les principales contraintes de ce secteur sont entre autres :

- l'insuffisance de formation des artisans ;
- l'insuffisance d'organisation des producteurs artisanaux ;
- l'insuffisance d'appui et d'équipement des artisans ;
- l'absence de débouchés en dehors des marchés locaux ;
- la concurrence des objets de ménage plastiques importés du Nigéria ; etc.

(PDC CR Wacha 2016-2020).

➤ **La pêche**

La commune de Wacha dispose de plans d'eau qui renferment du poisson dont la capture est assurée par des pêcheurs. La pêche se fait de façon traditionnelle, les produits issues de cette activité sont essentiellement destinés à l'autoconsommation ou à la vente. Cette activité est très limitée du fait principalement de l'ensablement progressif des plans.

➤ **L'apiculture**

Cette activité n'est pas développée dans la commune rurale de Wacha et se pratique de façon traditionnelle par manque d'encadrement, la production est faible et destinée à la consommation familiale.

➤ **Les activités minières**

Elles concernent l'extraction du natron et du sel surtout dans les zones de Kaki Baré, Wacha et Gaï. Le tonnage est important (plusieurs camions pendant 7 mois de l'année). La production est surtout écoulée vers les marchés du Nigéria. Il existe aussi des carrières d'argile dans presque tous les villages pour à la confection de briques en banco.

➤ **Le tourisme**

Il est pratiquement ignoré quand bien même il existe au niveau de la zone de Makaouratchi un site archéologique qui, s'il est valorisé pouvait servir de site touristique.

**d. Secteurs sociaux de base**

➤ **Éducation**

---

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, les effectifs scolaires de la commune s'élèvent à 7 493 élèves, dont 4 250 garçons, soit 56,71% et 3 243 filles, soit 43,29%. Le taux de scolarisation est de 45% contre 59,1% pour la région de Zinder et 66,1% au niveau national. Selon l'IEP de Wacha, le taux de réussite aux examens est de 16,50% pour les garçons et de 13,42% pour les filles (PDC CR Wacha 2016-2020).

À la rentrée scolaire de 2014-2015, le nombre d'enseignants « craie en main » est de 195, dont 62 titulaires et 133 contractuels. L'effectif du personnel enseignant au primaire est de 119 enseignants avec un chef de secteur pédagogique dont 103 contractuels et 16 titulaires.

L'effectif des élèves au primaire est de 4 727 élèves en 2010 (1 885 filles soit 39,87% et 2 842 garçons soit 60,13%).

La CR de Wacha dispose de 7 écoles maternelles dont 5 publiques et 2 communautaires. Elle compte aussi soixante-cinq (65) écoles primaires traditionnelles et huit (8) écoles d'enseignement primaire franco-arabe. À ces chiffres s'ajoutent, trois (3) établissements d'enseignement secondaire dont deux (2) CEG d'enseignement traditionnel (Wacha, Gaï) et un CEG d'enseignement franco-arabe (Wacha). Il est à noter l'existence d'un centre de formation en métiers (CFM)

Les infrastructures préscolaires totalisent 7 salles de classe toutes en paillote. Selon les données de l'IEP, la CR de Wacha compte 229 salles de classe (68 en matériaux définitifs, 8 en semi-dur, 6 en banco, 5 en paillote améliorée, 142 en paillote) avec 63 latrines. Quant aux GEG, ils comptent 26 salles de classe (21 en matériaux définitifs, 1 en semi-dur, 4 en paillote) avec 6 latrines à Gaï uniquement. Aucune de ces écoles n'est clôturée.

Les établissements scolaires sont gérés de façon concertée par les 45 associations des parents d'élèves et les 45 comités de gestion et les enseignants (généralement les chefs d'établissements). De l'analyse des données sur l'éducation formelle, il ressort que plupart des établissements présentent des infrastructures (classes, tables, bancs...) en mauvais état. La majorité des classes au niveau du primaire sont en paillote (63,33%) ce qui expose les élèves et leurs enseignants à des risques de tout genre ; risques d'autant plus élevés que les établissements dans leur ensemble n'ont pas de clôture. Le diagnostic participatif a aussi permis de noter l'insuffisance notoire de mobiliers et autres équipements et d'inventorier quelques salles de classe dégradées. Au niveau du secondaire, malgré l'existence de trois (3) mini CEG (dont un franco-arabe) dans la commune, le problème de famille d'accueil ou tuteurs se pose, ce qui du coup entraîne l'abandon des études secondaires. L'école souffre de façon générale d'une forte contractualisation : sur les cent trois (103) enseignants du primaire recensés 85,83% sont des contractuels. En plus certains ne disposent même pas de la formation initiale. Au niveau de l'éducation non formelle, le problème est plus crucial est l'absence de centres d'alphabétisation alors que les besoins sont énormes vu l'intérêt particulier que les populations manifestent pour l'alphabétisation. Quant aux écoles coraniques, presque chaque village dispose de deux (2) écoles. Ce qui augmente le taux d'alphabétisation de la population. Toutefois, elles demeurent le parent pauvre de l'éducation car elles n'ont pas de local et leur survie est intimement liée à la disponibilité de certains marabouts volontaires. (*REIES du Sous-Projet Intégré Communal-Agriculture Intelligente face au Climat de la vallée de la Korama (Commune de Wacha) dans le cadre du PASEC 2019*).

#### ➤ Santé

Dans ce secteur, la CR de Wacha dispose de trois (3) CSI (Wacha, Marékou et Gaï) dont 2 de type I et un de type II et de onze (12) cases de santé (Dara, Kaouga, Makaouratchi, Baouré Sarkin Aréwa, Karida, Illala Barma, Dirani Sofo, Bindidi, Kaki Baré, Djéré, et Katourdjé), une maternité, 15 dépôts pharmaceutiques communautaires et un dépôt privé de médicaments. Toutes ces infrastructures sont

---

fonctionnelles mais ne permettent d'assurer une bonne couverture sanitaire de la commune dont le taux général était de 39,74% en 2014. Le personnel soignant comprend un médecin, 3 IDE, 5 IC (Infirmiers Certifiés), une sage-femme et 6 matrones. (PDC CR Wacha 2016-2020).

La contrainte principale dans ce domaine demeure l'insuffisance des équipements et du personnel soignant dans les formations sanitaires et celle du personnel d'appui (manœuvres, matrones et secouristes). Pour des cas de maladies dépassant les compétences des agents locaux, il faut évacuer les patients au district sanitaire de Magaria ou à l'hôpital régional de Zinder.

Les maladies les plus fréquents observées sont : infections respiratoires aiguës, le paludisme, la diarrhée, et le problème de malnutrition chez les petits enfants qui se pose avec acuité. Les problèmes auxquels font face les formations sanitaires en dehors du personnel et de l'équipement sont : le problème de clôture, d'électrification, le problème de salles de mise en observation dans les CSI. Les taux de mortalité maternelle et infantile sont de l'ordre de 1,47% et 0,11% au CSI de Wacha. Le taux de fréquentation des CSI est de 32,42% en moyenne. La fréquentation des femmes est plus élevée que celle des hommes. Le recouvrement des coûts de santé se fait sans difficulté avec des COGES dynamiques dans les centres sanitaires. Les défis à relever sont : la mise à disposition du personnel qualifié, la clôture des formations sanitaires, la construction de salle d'observation dans les CSI, le recrutement du personnel d'appui. (*REIES du Sous-Projet Intégré Communal-Agriculture Intelligente face au Climat de la vallée de la Korama, Commune de Wacha, dans le cadre du PASEC 2019*).

#### **e. Accès à l'eau potable**

La commune rurale de Wacha, dispose des infrastructures hydrauliques suivantes :

- trois (3) Mini-AEP ;
- cent-vingt-quatre (124) forages ou Pompes à Motricité Humaine (FPMH);
- quarante-quatre (44) puits cimentés (PC) ;
- trente-sept puits traditionnels.

Il faut que, le taux réel d'accès à l'eau potable est de l'ordre de 65,61%. Parmi ces infrastructures hydrauliques susmentionnées, le taux de panne des FPMH est de 13,04% tandis que celui des puits cimentés est de 3,70%.

#### **f. Accès et gestion des ressources naturelles**

Les principaux modes d'accès à la terre dans la commune rurale de Wacha sont l'héritage, la location rarement l'achat.

La gestion des ressources naturelles est assurée par la direction départementale de l'environnement à travers les actions de récupérations des terres dégradées (CES-DRS), les séances de plantation, l'aménagement des forêts, le désensablement des mares et autres points d'eau et leur empoissonnement, la fixation des dunes et le traitement des koris et de leurs bassins versants.

#### **g. Cohésion et conflits**

Les rapports sociaux sont très bons au niveau des communautés locales de même avec les zones environnantes avec lesquelles les marchés se partagent. Ils sont beaucoup plus caractérisés par la solidarité et le respect mutuel mais aussi les mariages.

Cependant, quelques problèmes ou conflits surgissent surtout dans le secteur foncier où les règlements/solutions sont apportés par la COFODEP, la COFOB et les autorités municipales et coutumières de la commune.

#### **h. Attitude de la population envers le projet**

La consultation publique conduite par la mission dans l'enceinte de la maison du chef de canton de Wacha sous la coprésidence du maire de la commune rurale et du chef de ce canton a marqué la participation des différentes couches socioprofessionnelles du chef-lieu du canton. La venue de la mission dans cette zone au sujet du projet de construction de la route Hamdara-Wacha-Dungass-Frontière avec le Nigeria a été unanimement salué par tous les participants malgré les dommages que va créer ce projet par la traversée de ce village (démolition de certaines habitations privées). Tant attendue, cette question du bitumage de cet axe est apprise avec joie immense par toute la population de Wacha en émettant leurs attentes et recommandations suite à un Procès-Verbal au cours de cette rencontre publique.

### **i. Sécurité dans la zone**

L'insécurité dans cette commune est plus une insécurité frontalière due à la frontière partagée avec le Nigéria. Celle-ci se résume aux razzias des bétails, banditisme, coupeurs de routes et aux kidnappings des populations pour la réclamation des rançons.

## **2.3. Caractéristiques générales de la commune rurale de Dungass**

### **2.3.1 Environnement physique**

#### **a. Climat**

Le climat de la commune rurale de type sahélien dont les vents dominants sont les alizés, l'harmattan et la mousson.

Les saisons se répartissent en trois types à savoir la saison des pluies (Juin à Septembre), la saison froide (Octobre – Janvier) et la saison chaude (Février – Mai) (Diagnostic Communal, 2011).

Les mois de Décembre et Janvier observent les températures minimales (5 à 15°C) tandis que les températures les plus élevées tournent autour de 45° à l'ombre (Avril – Mai). Les précipitations varient entre 600 à 400 mm selon les saisons avec 35 jours de pluies en moyenne (Direction Départementale de l'Agriculture de Magaria, 2011). Le tableau suivant donne les hauteurs de pluie de 2006 à 2011.

Tableau 10: Hauteurs de pluie enregistrées de 2006 à 2011

<b>Année</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Hauteurs de pluie	481	631	440,3	492,3	573,8	583,2
Nombre de jours de pluie	40	31	34	37	36	32

Source : Direction Départementale de l'Agriculture de Magaria, 2011

#### **b. Relief**

La commune rurale de Dungass présente un relief presque plat avec des dépôts argileux et sableux qui se sont formés pendant le quaternaire. On note la présence de quelques bas-fonds. La commune urbaine de Dungass est comprise entre 376 et 417 m d'altitude

#### **c. Sols**

La commune rurale de Dungass présente deux (2) types de sols :

- les sols peu évolués dans la partie nord de la commune, favorables aux cultures d'arachide et de céréales ;
- les sols ferrugineux dans l'extrême nord très riches en phosphore et en azote, favorables à la culture de l'arachide ; et,

- 
- les sols hydromorphes dans les cuvettes et les bas-fonds qui ont une grande capacité de rétention d'eau due à leur structure argilo-limoneuse, favorables aux cultures irriguées.

#### **d. Ressources en eau**

##### ➤ Les eaux de surface

La commune de Dungass dispose d'importantes ressources en eaux de surface. Ces dernières sont constituées de soixante-quatre (64) mares permanentes et deux cent quarante-six (246) mares semi permanentes dont la grande majorité est située dans le Nord (Bangaza) et le Nord Est (Kafouta). Les mares sont menacées d'ensablement et sont surtout envahies par le *Typha australis* (Katchala en Haoussa).

##### ➤ Les eaux souterraines

Les eaux souterraines, sont constituées des nappes phréatiques (6 à 15 m de profondeur) et des aquifères (48 à 96 m de profondeur) situés dans la bande Nord de la commune.

### 2.3.2 Environnement biologique

#### **a. La végétation**

La végétation de la commune rurale de Dungass est riche et variée. On y trouve principalement les espèces suivantes *Faidherbia albida* (Gao), *Acacia spp*, *Prosopis africana* (Kirya), *Piliostigma reticulatum* (Kalgo), *Balanites aegyptiaca* (Adoua), excepté le Nord de la commune menacé d'ensablement.

La commune ne dispose d'aucune forêt classée.

Les produits issus de ces ressources forestières sont les noix de doum, les feuilles et fruits de *Balanites aegyptiaca* (Adoua), les feuilles des palmiers (utilisées pour la confection des nattes), les feuilles des Baobab...etc. La vente de ces produits procure un revenu assez considérable à la population.

En ce qui concerne le couvert végétal, le tapis herbacé est composé de plusieurs espèces notamment : *Eragrotis tremula* (Komaya), *Cenchrus biflorus* (Karangiya), *Indig spp* (yanhourou), *Tribulus terrestris* (Tsedow), *Sida cordifolia* (Toumbin jaki), *Zornia glochidiata* (damguérou), *Alysicarpus ovalifolius* (Gadagi).

#### **b. La Faune**

La faune est essentiellement terrestre (serpent, varan, criquet...) et aquatique (clarias, silurus, poule d'eau, canard...).

La pêche est pratiquée de façon traditionnelle car elle consiste tout simplement à la pêche avec des filets dans quelques mares situées dans le Nord de la commune.

#### **c. Changements climatiques**

Les contraintes majeures sont les aléas climatiques qui se traduisent souvent par la mauvaise répartition de la pluviométrie dans le temps et dans l'espace, les variations de températures, les vents forts. L'avancée du désert due à une forte déforestation constitue la principale menace qui plane l'activité agricole dans la commune de Dungass.

### 2.3.3 Milieu humain

#### **a. Situation géographique**

---

La commune rurale de Dungass est située à 65 km au sud-est de Magaria dont 15 km sur goudron et 50 km de route latéritique. Elle est limitée à l'Est par la commune rurale de Mallawa, à l'ouest par la commune rurale de Dan Tchiao, au sud par la commune rurale de Dogo-Doget au nord par les communes rurales de Bandé et Wacha. Elle est située entre la latitude 13°03'50'' et la longitude 09°20'3''. Elle couvre une superficie de 1.297 km<sup>2</sup>.

#### **b. Situation administrative**

La commune rurale de Dungass a été créée par référence à la loi N°2002-014 du 11 juin 2002 fixant aussi le nom du chef-lieu qui est Dungass.

L'administration de la commune rurale de Dungass est dirigée par un Maire élu. Le conseil municipal est composé de vingt-six (26) membres : dix-huit (18) conseillers élus dont trois (3) femmes et huit (8) membres de droit.

Le personnel administratif de la commune est composé du Maire (et 2 adjoints au Maire dont une femme), un Secrétaire Général, un Receveur Municipal, un agent d'État Civil, un planton, un chauffeur et un gardien bénévole.

En dehors du pouvoir communal, il existe aussi le pouvoir moderne exercé par le Préfet du département nommé par l'État mais aussi le pouvoir traditionnel exercé par le chef de canton de Dungass. On note la présence de quelques chefs secteurs Peulh (Mai Damoussa, Dan Gouchi, Sassoumbroum, Kaki Tamma, Baraguiné et Kawari) représentant respectivement les chefs de leurs groupements Peulh.

Ainsi, on dénombre 93 villages administratifs, 77 hameaux et 79 tribus Peulh.

#### **c. Population**

Selon les projections de INS 2021, la population de la commune est estimée à 176 503 habitants dont 88 033 hommes et 88 470 femmes avec une densité de 136,09 habitants au km<sup>2</sup>. Les Haoussas, les Peulhs et les Touaregs composent la structure sociale de cette commune.

L'analyse du calendrier saisonnier et du diagramme de flux de la commune rurale de Dungass fait ressortir que le mouvement migratoire est très accentué.

En effet, les jeunes et les personnes peu âgées partent en exode généralement au Nigeria mais aussi à Tanout, Arlit et dans quelques pays maghrébins (Lybie, Algérie). Ce mouvement est répétitif durant toute l'année (après le semis, après le deuxième labour, après la récolte).

Les causes de cet exode sont essentiellement la recherche des moyens de subsistance pour soi-même et pour supporter les charges familiales.

Ces mouvements migratoires ont des conséquences positives en permettant aux concernés de subvenir à certains de leurs besoins quotidiens et à surmonter la période de soudure. À côté de ces avantages, ces mouvements migratoires comportent aussi des conséquences malheureuses à savoir la délinquance juvénile, la fuite de responsabilité des certains hommes laissant leurs femmes et enfants dans des besoins.

#### **d. Activités socioéconomiques**

##### ➤ L'agriculture

L'agriculture est la principale activité économique de la population de Dungass avec une superficie estimée à 109 017 ha pour les cultures pluviales (mil, sorgho, niébé, arachide et sésame). Les

---

principales productions vivrières sont le mil et le sorgho tandis que celles commerciales sont composées du niébé, d'arachide et du sésame.

À ces différentes cultures s'associent les cultures maraîchères (laitue, oignon, patate douce, manioc, chou, tomate, melon, canne à sucre...) pratiquées dans plusieurs sites sur environ 650 ha.

Le revenu et le bien-être de la population se sont améliorés significativement avec la pratique de ces cultures surtout durant la période de soudure.

➤ L'élevage

C'est une zone d'intégration Agriculture – Élevage. Aussi, la proximité avec le Nigeria (plus de 70 km de frontière) constitue un atout favorable en termes d'approvisionnement en intrants et d'écoulement des différents produits agro-sylvo-pastoraux.

En effet, il existe plus de six (6) marchés hebdomadaires à l'intérieur desquels se déroule le commerce du bétail.

Le cheptel est constitué de bovins, ovins, caprins, asins, et camelins. On y pratique aussi l'aviculture (poules, pintades, canards).

Dans cette commune, trois modes d'élevage sont pratiqués. Il s'agit de :

- L'embouche qui consiste à engraisser au piquet durant une période donnée (5 à 10 mois) ;
  - L'élevage sédentaire consistant à conduire les animaux au pâturage le matin et regagner le domicile le soir ;
  - L'élevage transhumant qui est un déplacement saisonnier à la recherche de l'eau et du pâturage dans les zones pastorales (Nord) durant les saisons pluvieuses et la descente des animaux dans la zone Sud à la fin des récoltes pour profiter des sous-produits agricoles. Ce déplacement concerne beaucoup plus les bovins et les camelins.
- La pêche : elle est pratiquée de façon traditionnelle car elle consiste tout simplement à la pêche avec des filets dans quelques mares situées dans le Nord de la commune.
- L'artisanat

Les activités artisanales sont diverses et variées dans la commune rurale de Dungass. Les principales sont : la vannerie, la forge et la couture. La pratique et le développement de ces activités contribuent au développement socioculturel de la commune.

En effet, la vannerie est très développée chez les femmes de la commune, elles confectionnent des nattes et plusieurs autres articles. Cependant, l'artisanat dans la commune connaît des difficultés liées surtout au manque d'appui financier et/ou matériel, au manque de structures d'artisans et de formation, et enfin à l'insuffisance de débouchées pour l'écoulement des produits artisanaux dû à l'insuffisance des voies de communication modernes dans la commune.

➤ Le commerce

La commune de Dungass dispose de plusieurs marchés hebdomadaires dont le plus important se trouve dans le chef-lieu de la commune. Ce commerce contribue significativement à la vie socioéconomique de la population. Mais un certain nombre de contraintes assaillent ce secteur et ne permettent pas ainsi le développement des activités économiques.

**e. Secteurs socioéconomiques de base**

➤ Le secteur de l'éducation

Le secteur éducatif de cette commune rurale est caractérisé par plusieurs types d'enseignement : l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire traditionnel, l'enseignement secondaire, l'enseignement franco-arabe et l'éducation non formelle.

Au niveau de l'enseignement préscolaire, on dénombre deux (2) jardins d'enfants publics (JEP) avec un effectif total de 124 filles et 116 garçons encadrés par trois (3) enseignantes titulaires dans un trois (3) classes en paillotte au sein du chef-lieu de la commune (PDC Dungass 2012 – 2015).

À ces JEP s'ajoutent quatre (4) jardins d'enfants communautaires (JEC) à Bangaza, Zagui, Keita thali et Dan Badé. Ces JEC ont un effectif de cent dix-sept (117) filles et cent cinq (105) garçons encadrés par quatre (4) enseignants (2 hommes et 2 femmes) dans quatre (4) classes en paillottes. Il faut noter l'existence d'une (01) école amie des jeunes filles à Bangaza et deux (02) medersas. Dans le domaine de l'éducation non formelle, on dénombre 20 centres d'alphabétisation et 197 écoles coraniques.

La CR de Dungass totalise cent quarante-cinq (145) enseignants comme personnel d'encadrement (PDC CR Dungass, 2011).

La population scolarisable est de quatorze mille deux vingt-neuf (14 229) enfants et celle scolarisée s'élève à cinq mille six cent cinquante-neuf (5 659) élèves. Le taux brut de scolarisation est de 39,37 % dont 39,77% pour les garçons et 37,60% pour les filles alors qu'au niveau régional (Zinder), il est de 48,6% dont 55,3% pour les garçons et 42 % pour les filles.

Au niveau de l'enseignement secondaire, l'enseignement franco-arabe et l'éducation non formelle, le tableau ci-dessous résume les infrastructures éducatives par types d'écoles au niveau de toute la commune.

Tableau 11: Répartition des infrastructures éducatives par type d'école

Type de classes	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nature de classes				Blocs de latrines	Point d'eau
			En dur	Semi dur	Banco	Paillottes		
Jardins d'enfants Publics	2	3	1	0	0	2	0	0
Jardins d'enfants communautaires	4	4	0	0	0	4	0	0
Jardins d'enfants communautaires	81	96	126	2	2	166	164	8
Medersa	4	12	6	0	0	6	8	0
CEG	2	10	8	0	0	2	2	1

Source : PDC Dungass ; 2011

➤ Le secteur de l'hydraulique

Dans la commune rurale de Dungass, les infrastructures hydrauliques disponibles sont les suivantes :

- Trois (3) mini adductions d'eau potable (AEP) financées par l'UNICEF avec vingt-six(26) bornes fontaines dont dix (10) non opérationnelles ;
- Deux cent quatre-vingt-six (286) forages ou Pompes à Motricité Humaine (PMH) dont vingt-huit (28) non fonctionnelles ;
- Quatre cent douze (412) robinets à Dungass dont treize non fonctionnels (PDC Dungass 2012 - 2015);

- Trente-huit (38) puits cimentés dont six (6) non fonctionnels et neuf (9) abandonnés.

Le tableau ci-dessous présente la situation de la desserte en eau potable dans la commune rurale de Dungass

Tableau 12: Répartition de la desserte d'eau par types d'infrastructures

Type d'équivalent point d'eau	Nombre	Facteur de conversion	Valeur EPE	Équivalent EPE	Population desservie
Robinet sur BF	26	1	26	250	6500
Forage	268	1	268	250	67000
Puits cimenté	23	1	23	250	5750
Branchement particulier	399	0,04	15,96	250	3990
Population totale desservie					<b>83.240</b>
Taux d'accès réel					<b>82,88 %</b>

➤ Le secteur de la santé

Dans ce secteur, on dénombre au niveau de la commune de Dungass, (3) Centres de Santé Intégrés (CSI) dont les deux (2) sont de type 2 et l'autre de type 1. Il existe aussi dix-huit (18) cases de santé (toutes fonctionnelles). La case de santé de Guéri (village de Dungass) est situé dans l'aire de santé de la commune rurale de Dan Tchiao. On dénombre trois (3) dépôts pharmaceutiques. Le tableau qui suit résume les infrastructures de la commune rurale de Dungass.

Tableau 13: Situation des infrastructures sanitaires

Centres de regroupement	Infrastructures sanitaires			
	CSI type 1	CSI type 2	Case de santé	Dépôt Pharmaceutique
<b>Magen Karé</b>	0	0	3	0
<b>Zagui</b>	0	0	3	0
<b>Bangaza</b>	1	0	3	1
<b>Kafouta</b>	0	0	0	0
<b>Takaye</b>	1	0	3	0
<b>Dungass</b>	0	1	6	2
<b>TOTAL</b>	2	1	18	3

Source : Direction Départementale de la Santé de Magaria / DC Dungass ; Novembre 2011

Le taux de couverture sanitaire de la commune en 2011 était de **28,05%** (Direction Départementale de la Santé de Magaria, 2011). Ce faible taux indique déjà des problèmes relatifs à la santé à savoir la fréquentation des centres de santé, la fréquentation tardive, les difficultés d'accès aux soins de santé, etc.

---

Cependant, en 2011, la commune présente un bon taux de couverture préventive en consultation prénatale (**85,82%**) contre **17,22%** pour le taux de couverture en consultation post natale. Le taux de fréquentation des structures de santé dans toute la commune est de **29,93%** (Direction Départementale de la Santé de Magaria, 2011). Ceci s'explique en partie par la distance entre les villages et les centres de santé mais surtout l'insuffisance de ces centres.

En ce qui concerne les maladies endémiques qui prévalent dans cette commune, la situation se caractérise par une forte dominance des maladies telles que le paludisme, les toux/rhume, la pneumonie, les maladies diarrhéiques, la malnutrition, les affections dermatologiques, le traumatisme, les plaies, les brûlures. Les catégories de personnes le plus exposées à ces maladies sont les enfants de moins de cinq (5) ans et les femmes enceintes.

#### **f. Accès et gestion des ressources naturelles**

Au niveau de la commune rurale de Dungass les terres peuvent être acquises par héritage, achat, don legs ou location.

La gestion des ressources naturelles est assurée par la direction départementale de l'environnement à travers les actions de récupérations des terres dégradées, les séances de plantation, l'aménagement des forêts, le traitement des koris et de leurs bassins versants ; etc.,

#### **g. Cohésion et conflits**

La population de la commune rurale de Dungass vie en symbiose. Cependant, il est à noter l'existence de quelques conflits majeurs tels que la question foncière ainsi que les problèmes entre agriculteurs et éleveurs qui sont généralement gérés par la COFODEP, la COFOB en relation avec l'administration communale et coutumière.

#### **h. Potentialités et Contraintes**

##### ➤ Potentialités

La commune rurale de Dungass regorge d'énormes potentialités dans tous les secteurs socioéconomiques dont entre autres :

- Disponibilité des ressources en eau (eaux de surface et eaux souterraines, mini AEP)
- Disponibilité des ressources foncières (disponibilité des terres propices aux cultures pluviales et irriguées)
- abondance du cheptel du fait de l'abondance du pâturage presque toute l'année
- disponibilité des ressources floristiques et fauniques.
- Zone à fortes potentialités commerciales ;
- Partage de frontière avec le géant de l'Afrique de l'ouest qu'est le Nigéria sur plusieurs dizaines de kilomètres

##### ➤ Contraintes

Cependant, ces atouts sont fragilisés par un certain nombre de difficultés que connaît cette commune et qui freinent un développement adéquat dans plusieurs secteurs. On peut noter :

- faible pluviométrie ;
- forte pression sur les ressources forestières ;
- insuffisance et dégradation des terres ;

- 
- insuffisance des moyens/vulnérabilité,
  - insuffisance d'intrants et équipements agricoles et zootechniques
    - attaques récurrentes des cultures par les criquets pèlerins et autres ennemies des cultures ;
  - insuffisance et ensablement des retenues d'eau ;
  - forte pression démographique sur les champs.
  - la dégradation des espaces pastoraux par l'érosion et le surpâturage
  - la réduction des enclaves pastorales au détriment de l'agriculture ;
  - l'insuffisance des points d'eau d'abreuvement ;
  - la faible couverture vaccinale des animaux ;
  - l'insuffisance d'intrants zootechniques ;
  - l'insuffisance d'appui aux éleveurs ;
  - insuffisance d'investissements et d'appui ;
  - insuffisance et mauvais états des pistes :
  - insuffisance d'aménagement des marchés ;
  - insuffisance et dégradation des infrastructures hydrauliques ;
  - dégradation des terres ;
  - nappes phréatiques relativement profondes (48 à 96 m de profondeur).

#### **i. Attitude de la population envers le projet**

Au cours de la réunion foraine tenue dans le siège de mairie de la commune présidée par la première vice- maire, qui a regroupé un nombre important de participants venu pour la circonstance, la population rencontrée a montré leur joie immense de voir ce projet tant attendu se réaliser pour le bonheur de toute la population.

#### **j. Sécurité dans la zone**

L'insécurité dans cette commune est plus une insécurité frontalière due à la frontière partagée avec le Nigéria. Celle-ci se résume aux razzias des bétails, banditisme et coupeurs de routes à la recherche de gain facile.

### **2.4. Caractéristiques générales de la commune rurale de Dogo-Dogo**

#### **2.4.1. Environnement physique**

##### **a. Climat**

Le climat de la commune rurale de Dogo-Dogest de type soudano-sahélien, caractérisé par l'alternance de deux (2) masses d'air, l'une humide (la mousson ou l'alizé du sud) et l'autre sèche (l'harmatan ou l'alizé boréal).

La commune possède deux (2) types de saisons :

- une saison de pluies qui dure trois (3) à quatre (4) mois, de juin à septembre, avec une moyenne pluviométrique de 500 à 600 mm ; et,

- 
- une saison sèche qui dure environ huit (8) mois, comprenant deux périodes d’alternance avec une période sèche froide qui dure cinq (5) mois (d’octobre à février) et une période sèche chaude de trois (3) mois (mars, avril et mai).

Les mois de décembre et janvier observent les températures minimales (5 à 15°C) tandis que les températures les plus élevées tournent autour de 45°C à l’ombre (avril–mai). Les précipitations varient entre 600 à 400 mm selon les saisons avec 35 jours de pluies en moyenne (DRA/Zinder, 2011).

e. Relief

La commune rurale de Dogo-Dogo présente un relief à basse altitude avec des dépôts argileux et sableux (dune de sable par endroit) qui se sont formés pendant le quaternaire. On note également la présence de quelques bas-fonds.

f. Sols

Les sols sont de type sablo-limoneux couvrant de façon uniforme la majeure partie de la commune. Mais on y trouve par endroits quelques pans de glacis lessivés par les eaux de ruissellement. Les sols peu évolués sont favorables aux cultures d’arachide et des céréales pendant la saison pluvieuse tandis que les sols hydromorphes dans les cuvettes et les bas-fonds sont favorables aux cultures maraîchères.

**b. Ressources en eau**

➤ **Les eaux de surface**

La commune de Dogo-Dogo dispose d’importantes ressources en eaux de surface. Ces dernières sont constituées de 17 mares semi permanentes ou temporaires. Elles ont une durée moyenne d’un (01) à quatre (04) mois après la dernière pluie, mais cette durée peut varier selon l’importance de la pluviométrie. Ces eaux de surface sont utilisées pour l’essentiel à des fins d’abreuvement du bétail, et des travaux de construction. Faute de leur aménagement, les activités agricoles n’y sont pas pratiquées. L’aménagement de ces mares (sur la base d’étude de faisabilité) pourrait non seulement augmenter la disponibilité de l’eau pour le bétail, mais aussi permettre les activités de cultures irriguées.

Toutefois, il faut noter que ces mares sont menacées d’ensablement et sont surtout envahies par le *Typha australis* (Katchala en Haoussa). (PDC CR Dogo-Dog2020-2024).

➤ **Les eaux souterraines**

Les eaux souterraines, sont constituées des nappes phréatiques (6 à 15 m de profondeur) et des aquifères (48 à 96 m de profondeur) situés dans la bande nord de la commune.

2.4.2. Environnement biologique

**a. La végétation**

La végétation de la CR de Dogo-Dogo est riche et variée. On y trouve des espèces arborées, arbustives et herbacées et principalement les espèces suivantes : *Faidherbia albida* (Gao), *Acacia* spp, *Prosopis africana* (Kirya), *Piliostigma reticulatum* (Kalgo), *Balanites aegyptiaca* (Adoua), *Tamarindus indica* (Tsamia), etc. Ces ressources forestières donnent lieu à des activités saisonnières de cueillette des fruits, feuilles et écorces soit à des fins d’alimentation des ménages, soit à des fins de pharmacopée traditionnelle, mais également utilisés dans le domaine de la transformation agroalimentaire.

La commune ne dispose d’aucune forêt classée, les produits issus de ces ressources forestières sont les noix de doum, les feuilles et fruits de *Balanites aegyptiaca* (Adoua), les feuilles des palmiers (utilisées pour la confection des nattes), les feuilles des Baobab...etc. La vente de ces produits procure

un revenu assez considérable à la population mais aussi à l'amélioration de l'alimentation. Les enfants et les femmes sont les principaux acteurs dans la cueillette de ces produits forestiers.

En ce qui concerne le couvert végétal, le tapis herbacé est composé de plusieurs espèces notamment : *Eragrotis tremula* (Komeya), *Cenchrus biflorus* (Karangiya), *Indigspp* (yanhourou), *Tribulus terrestris* (Tsedow), *Sida cordifolia* (Toumbin jaki), *Zornia glochidiata* (damguérou), *Alysicarpus ovalifolius* (Gadagi).

Tableau 14: Espèces végétales rencontrées dans la CR de Dogo-Dogo.

Espèces	Nom scientifique	Nom local
Arborées	<i>Balanites aegytiaca</i>	Adoua
	<i>Acacia albida</i>	Ga
	<i>Acacia radiana</i>	Kandili
	<i>Acacia nilotica</i>	Bagaroua
	<i>Piliostigma réticulatum</i>	Kalg
	<i>Tamarindus indica</i>	Samia
	<i>Sclerotasrya birrea</i>	Dania
	<i>Ecalyptus</i>	Touraré
	<i>Prosopis africana</i>	Kiria
	<i>Adansonia digitata</i>	Kuka
	<i>Azadirhecta indica</i>	Maina ou dogon yaro
	<i>Acacia senegal</i>	Dakoira
Arbustives	<i>Calotropis procera</i>	Tounfafia
	<i>Laptadania pirotechnica</i>	Kaloumb
	<i>Euphorbia balsamifera</i>	Agoua
	<i>Hyphaen thebaica</i>	Kaba
	<i>Ziziphus mauritiana</i>	Magaria
	<i>Guiera sénégalensis</i>	Shabara
Herbacées	<i>Sida cordifolia</i>	Toumbin jaki
	<i>Cenchrus biflorus</i>	Karangiya
	<i>Andropogon gayanus</i>	Gamba
	<i>Laptadania astate</i>	Yadiya
	<i>Citrals Lantus</i>	Gouna
	<i>Cassia tora</i>	Tafassa
	<i>Corcorhus tridens</i>	Malahia
	<i>Eragrostis trémila</i>	Komaya
	<i>Cassia mimosoide</i>	Bagaroua kass
	<i>Cassia occidentalis</i>	Quinquelib
	<i>Serathoteka sésamoide</i>	Yod
	<i>Hibiscus esculentus</i>	Kubewa
	<i>Alysicarpus ovalifolius</i>	Gadagi

(Source : PDC CR de Dogo-Dogo 2020-2024)

## b. La Faune

La faune est essentiellement terrestre (écureuil, lièvre, chat sauvage, serpent, varan, criquet...) et aquatique (clarias, silure, poules d'eau, canard...). Quant à l'avifaune, on rencontre des multiples espèces d'oiseaux, de reptiles (margouillats surtout) et d'insectes dont l'abeille.

La pêche est pratiquée de façon traditionnelle car elle consiste tout simplement à la pêche avec des filets dans quelques mares situées dans le Nord de la commune.

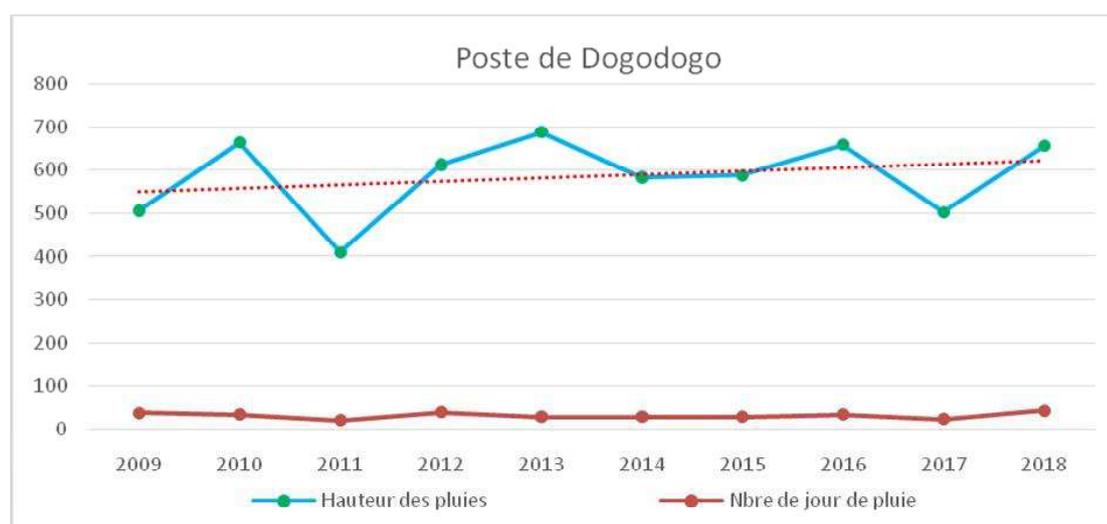
### c. Changements climatiques

La commune rurale de Dogo-Dogo n'est pas épargnée dans sa quête vers un développement durable aux effets du changement climatique comme l'atteste les données météorologiques entachées d'une irrégularité de pluies, des hausses de température et d'un accroissement de la vitesse des vents au cours des années. Ainsi, depuis plusieurs décennies sous les effets conjugués de l'anthropisation et les phénomènes extrêmes induits par le changement climatique, les productions végétale et animale ainsi que les unités d'occupation de sols (champs des cultures, aires de pâturage, couloirs de passage, mares, sols sableux dénudés) ont été considérablement impactées (PDC CR Dogo-Dog2020-2024).

La décennie 2000 est marquée par une variabilité de la pluviosité et une alternance rapprochée entre années humides et années sèches. La moyenne de pluviosité de la commune montre une tendance linéaire à la hausse tandis que la tendance décennale montre une forte variabilité et une légère augmentation à partir de l'année 2017

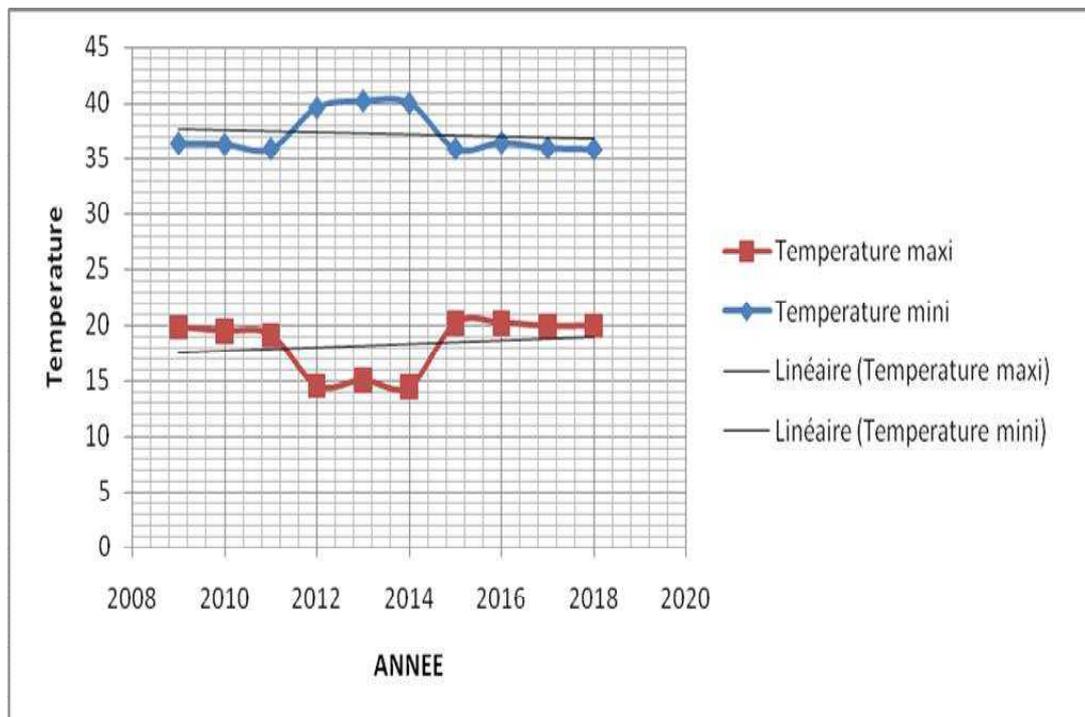
Les risques climatiques identifiés sont la variabilité de la pluviosité et l'alternance rapprochée entre années humides et années sèches à partir de 2009. En effet, l'écart de pluviosité entre les années fait ressortir une hausse de +277.4 mm.

Figure 1: Évolution de la pluviométrie et nombre de jours de pluie sur une décennie de Dogo-Dogo



Selon le PDC CR de Dogo-Dogo, l'analyse effectuée sur la série de donnée de la zone de Dogo-Dogo, relevant de la station météorologique de Magaria de 2009 à 2018, a décelé une rupture à la hausse très significative dans la série chronologique des moyennes  $T_{min}$  et  $T_{max}$ . Les  $T_{min}$  se caractérisent par une rupture à la hausse de +5,68°C en 2016  $T_{max}$  indiquent une rupture à la hausse de +4.32°C en 2013. Les données observées montrent une tendance linéaire à la hausse de 2009 à 2011 et de 2012 à 2014, puis à la baisse de 2016 à 2018. Les années 2012 et 2014 ont été les plus chaudes (Fig 2). Cela montre des disparités inter saisonnières.

Figure 2: Évolution de la température sur 10 ans avec tendance linéaire



### 2.4.3. Milieu humain

#### **a. Situation géographique**

La commune rurale de Dogo-Dogo est limitée au sud par le Nigéria (59 km), au nord par la CR de Dungass, à l'Est par la CR de Mallawa, à l'ouest par la CR de Dan Tchiao, Elle est située entre 12°50' et 13°00' de latitude nord et 9°06' et 9°33' de longitude Est. Elle couvre une superficie de 1500 km<sup>2</sup> avec une altitude moyenne de 354m.

#### **b. Situation administrative**

La commune rurale de Dogo-Dogo a été créée par référence à la loi N°2002-014 du 11 juin 2002 fixant aussi le nom du chef-lieu qui est Dogo-Dogo. Elle compte 113 villages et tribus.

L'administration de la commune rurale de Dogo-Dogo est dirigée par un Maire élu. Le personnel administratif de la commune est composé du Maire, un Secrétaire Général, un Receveur Municipal, un agent d'État Civil, un planton, un chauffeur et un gardien bénévole.

#### **c. Population**

Selon les projections 2019, la population est estimée à 86 585 habitants dont 43 490 (50,23%) d'hommes contre 43 095 (49,77%) de femmes avec une densité de 57,72 hbts/km<sup>2</sup>. Elle est composée de Haoussa (63%), de Peulh (33%) et de Touareg (4%).

L'analyse du calendrier saisonnier et du diagramme de flux de la commune rurale de Dogo-Dog fait ressortir que le mouvement migratoire est très accentué.

En effet, les jeunes et les personnes peu âgées partent en exode généralement au Nigeria mais aussi à Tanout, Arlit et dans quelques pays maghrébins (Lybie, Algérie). Ce mouvement est répétitif durant toute l'année (après le semis, après le deuxième labour, après la récolte).

Les causes de cet exode sont essentiellement la recherche des moyens de subsistance pour soi-même et pour supporter les charges familiales.

---

Ces mouvements migratoires ont des conséquences positives en permettant aux concernés de subvenir à certains de leurs besoins quotidiens et à surmonter la période de soudure. À côté de ces avantages, ces mouvements migratoires comportent aussi des conséquences malheureuses à savoir la délinquance juvénile, la fuite de responsabilité de certains hommes laissant leurs femmes et enfants dans des besoins.

#### **d. Activités socioéconomiques**

##### **➤ L'agriculture**

L'agriculture est la principale activité économique et occupe près de 98% de la population de Dogo-Dogo, les principales productions vivrières sont le mil et le sorgho tandis que celles commerciales sont composées du niébé, d'arachide et du sésame.

À ces différentes cultures s'associent les cultures maraîchères (laitue, oignon, patate douce, manioc, chou, tomate, melon, canne à sucre...) pratiquées dans plusieurs sites.

Le revenu et le bien-être de la population se sont améliorés significativement avec la pratique de ces cultures surtout durant la période de soudure.

Cependant, du fait des effets conjugués du changement climatique, de la pression démographique sur les terres, et des méthodes de production archaïques, les productions agricoles restent chroniquement déficitaires au moins deux années sur trois. (PDC CR Dogo-Dog2020-2024).

##### **➤ L'élevage**

C'est une zone d'intégration agro-pastorale. Aussi, la proximité avec le Nigeria constitue un atout favorable en termes d'approvisionnement en intrants et d'écoulement des différents produits agro-sylvo-pastoraux.

En effet, il existe des marchés hebdomadaires à l'intérieur desquels se déroule le commerce du bétail. Le cheptel est constitué de bovins, ovins, caprins, asins, et camelins.

Dans cette commune, trois modes d'élevage sont pratiqués. Il s'agit de :

- l'embouche qui consiste à engraisser au piquet durant une période donnée ;
- l'élevage sédentaire consistant à conduire les animaux au pâturage le matin et regagner le domicile le soir ;
- l'élevage transhumant qui est un déplacement saisonnier à la recherche de l'eau et du pâturage dans les zones pastorales (nord) durant les saisons pluvieuses et la descente des animaux dans la zone Sud à la fin des récoltes pour profiter des sous-produits agricoles. Ce déplacement concerne beaucoup plus les bovins et les camelins.

##### **➤ L'artisanat**

À Dogo-Dogo, les activités artisanales principales se résument à la vannerie, la forge, la couture, le tissage, la sculpture, le tannage, la poterie, la maroquinerie. La pratique et le développement de ces activités contribuent au développement socioculturel de la commune.

En effet, la vannerie est très développée chez les femmes de la commune, elles confectionnent des nattes et plusieurs autres articles. Cependant, l'artisanat dans la commune connaît des difficultés liées surtout au manque d'appui financier et/ou matériel, au manque de structures d'artisans et de formation, et enfin à l'insuffisance de débouchés pour l'écoulement des produits artisanaux dû à l'insuffisance des voies de communication modernes dans la commune.

---

➤ **Le commerce**

La commune dispose de 3 marchés hebdomadaires non aménagés dont le plus important se trouve dans le chef-lieu de la commune. Ce commerce contribue significativement à la vie socioéconomique de la population. Mais ce secteur rencontre de contraintes qui freinent son épanouissement notamment le manque d'infrastructures routières.

**e. Le secteur de l'éducation**

Le secteur éducatif de la commune rurale est caractérisé par plusieurs types d'enseignement : l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire traditionnel, l'enseignement secondaire, l'enseignement franco-arabe et l'éducation non formelle. Sur les 128 enseignants craie en main, 113 sont des contractuels soit un taux de contractualisation 95%. Aucune d'infrastructures scolaires de dispose de PEM.

L'enseignement préscolaire avec 1 école maternelle totalise 134 élèves sur une cible de 4-5 ans estimés à 6 394 enfants.

L'enseignement primaire compte 53 écoles et un effectif de 5 153 élèves dont 2 389 filles. Sur le plan infrastructure, l'enseignement primaire de la commune dispose de 151 salles de classe (76 en paillote) avec un personnel d'encadrement de 118 enseignants dont 15 titulaires. Le taux de scolarisation est de 26% dont 25% pour les filles et 27% pour les garçons.

L'enseignement secondaire avec 2 collèges d'enseignement général (CEG) avec un effectif de 524 collégiens dont 196 filles soit 37,4%.

L'enseignement professionnel avec 1 Centre de Formation en Métiers (CFM).

**f. Le secteur de l'hydraulique**

Dans la commune rurale de Dogo-Dogo, les infrastructures hydrauliques disponibles sont les suivantes :

- deux (2) Mini-AEP (PDC CR Dogo-Dog2020-2024) ;
- quatre-vingt-onze (91) forages ou Pompes à Motricité Humaine (FPMH) dont 24 non fonctionnels (PDC CR Dogo-Dog2020-2024) ;
- quatre (4) points d'eau autonomes (PEA) (Rapport sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement, MH/A 2018) ;
- vingt-cinq (25) puits cimentés (PC) tous fonctionnels.

La couverture théorique de la commune en eau potable est estimée en 2019 à 23,75. (PDC CR Dogo-Dog2020-2024).

**g. Le secteur de la santé**

Dans ce secteur, la commune dispose de deux centres de santé intégré (CSI type I, II) dans le chef-lieu de la commune. Il existe aussi des cases fonctionnelles de santé (8) dans certains villages rattachés à ladite commune. La couverture de la commune est de 22% et est considérée comme très faible. Et, le personnel de santé est composé d'un (1) infirmier diplômé d'État, de 6 Agents de Santé de Base et de 5 agents communautaires. Sur les 5 dernières années le paludisme et les affections respiratoires ont été les principales causes de consultations. Cependant, il faut la présence d'une seule maternité et les

---

2 CSI ne disposent pas d'un système d'alimentation en énergie électricité. Aucun dispositif sanitaire n'est alimenté en PEM.

#### **h. Accès et gestion des ressources naturelles**

Au niveau de la commune rurale de Dogo-Dogo les terres peuvent être acquises par héritage, achat, don legs ou location.

La gestion des ressources naturelles est assurée par la direction régionale de l'environnement à travers les actions de récupérations des terres dégradées, les séances de plantation, l'aménagement des forêts, le traitement des koris et de leurs bassins versants ; etc.,

#### **i. Cohésion et conflits**

La population de la commune rurale de Dogo-Dogo vie en symbiose. Cependant, il est à noter l'existence de quelques conflits majeurs tels que la question foncière ainsi que les problèmes entre agriculteurs et éleveurs qui sont généralement gérés par la COFODEP, la COFOB en relation avec l'administration communale et coutumière.

#### **j. Potentialités et Contraintes**

##### **➤ Potentialités**

La commune rurale de Dogo-Dogo regorge d'énormes potentialités dans tous les secteurs socioéconomiques dont entre autres :

- Disponibilité des ressources en eau (eaux de surface et eaux souterraines, mini AEP)
- Disponibilité des ressources foncières (disponibilité des terres propices aux cultures pluviales et irriguées)
- abondance du cheptel du fait de l'abondance du pâturage presque toute l'année
- disponibilité des ressources floristiques et fauniques.
- Zone à fortes potentialités commerciales ;
- Partage de frontière avec le géant de l'Afrique de l'ouest qu'est le Nigéria sur plusieurs dizaines de kilomètres.

##### **➤ Contraintes**

Cependant, ces atouts sont fragilisés par un certain nombre de difficultés que connaît cette commune et qui freinent un développement adéquat dans plusieurs secteurs. On peut noter :

- faible pluviométrie ;
- forte pression sur les ressources forestières ;
- insuffisance et dégradation des terres ;
- insuffisance des moyens/vulnérabilité,
- insuffisance d'intrants et équipements agricoles et zootechniques
- attaques récurrentes des cultures par les criquets pèlerins et autres ennemies des cultures ;
- insuffisance et ensablement des retenues d'eau ;
- forte pression démographique sur les champs.
- la dégradation des espaces pastoraux par l'érosion et le surpâturage

- 
- la réduction des enclaves pastorales au détriment de l'agriculture ;
  - l'insuffisance des points d'eau d'abreuvement ;
  - la faible couverture vaccinale des animaux ;
  - l'insuffisance d'intrants zootechniques ;
  - l'insuffisance d'appui aux éleveurs ;
  - insuffisance d'investissements et d'appui ;
  - insuffisance et mauvais états des pistes ;
  - insuffisance d'aménagement des marchés ;
  - insuffisance et dégradation des infrastructures hydrauliques ;
  - dégradation des terres ;
  - nappes phréatiques relativement profondes (48 à 96 m de profondeur).

#### **k. Attitude de la population envers le projet**

Au cours de la réunion foraine tenue dans le siège de la mairie présidée par le Maire de Dogo-Dogo, les participants venus pour la circonstance, ont manifesté leur joie immense de voir la concrétisation de ce projet tant attendu.

#### **l. Sécurité dans la zone**

La commune de Dogo-Dogo est une commune frontalière avec deux (2) communes frontalières du Nigéria. Du fait du partage des mêmes ressources notamment les ressources pastorales et les terres des cultures, on enregistre souvent des situations conflictuelles entre les communautés transfrontalières. Dans le cadre de prévention et de gestion des conflits, les autorités régionales ont mis en place un cadre de concertation transfrontalière (police Niger/Police Nigéria) qui bénéficie du soutien des partenaires notamment la GIZ.

### **2.5. Caractéristiques générales de la commune de Gouchi**

#### **2.5.1. Environnement physique**

##### **g. Relief**

L'environnement physique de la commune de Gouchi présente sur toute son étendue de légères discontinuités où s'entrecoupent des formations de collines, dunes et vallées.



## Image 1: Aperçu de l'environnement de la CR de Gouchi

### h. Climat

Le climat qui prévaut est de type sahélien marqué par deux (2) principales saisons :

- une saison de pluies qui dure 3 à 4 mois, avec une installation tardive des campagnes agricoles observées ces dernières années par les populations,
- Une saison sèche longue allant généralement d'Octobre à Mai (marquée par une période froide de Novembre à Février et chaude de Mars à Mai),
- Les températures oscillent entre 14°C (Décembre-Janvier) et 39°C en fin de saison sèche chaude (Avril-Mai),
- Deux vents dominants soufflent dans la zone : l'harmattan, vent chaud et sec (octobre-avril) et la mousson, vent humide (mai-septembre). (PDC-CR Gouchi 2019)

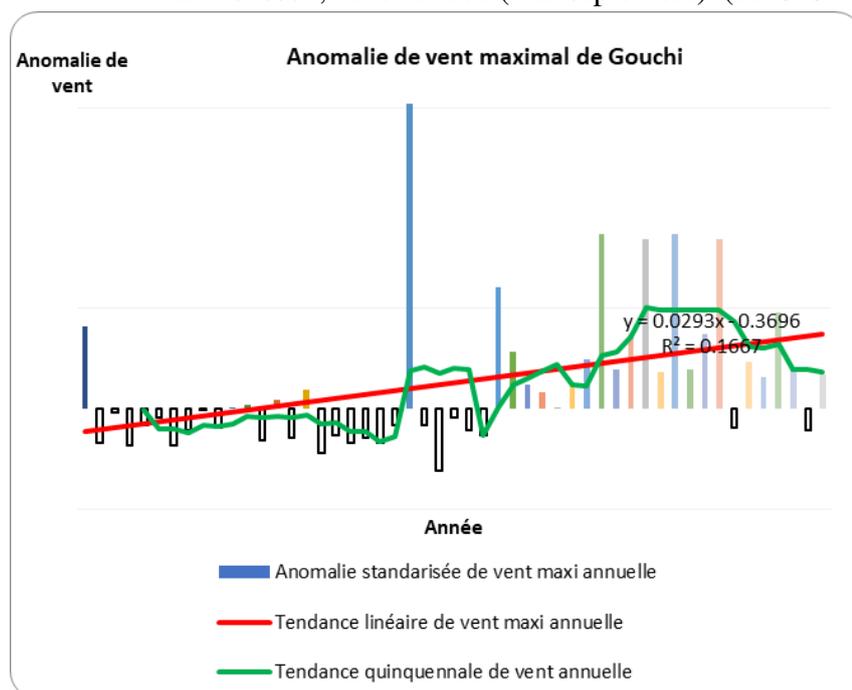


Figure 3: Évolution du vent maximal et moyenne décennale dans zone de Gouchi

Les risques climatiques identifiés sont :

- une hausse des vents moyens annuels et décennaux ;
- une hausse de 2.8 m/s du maximum annuel des vents.

### i. Sols

Au plan édaphique, la commune rurale de Gouchi comprend trois (3) types de sols:

- D'une part les sols sableux (Jigawa) occupant la partie nord de la commune
- D'autre part, les sols compacts (guéza) disséminés un peu partout sur le territoire communal ;
- Et enfin les sols sablo-argileux (fadama) situés dans les rives de la vallée.

Tous ces trois (3) types de sols présentent une faible teneur en humus (matières organiques) du fait de la surexploitation, de non apport, de l'érosion hydrique et éolienne.

### j. Ressources en eau

Dans la commune rurale de Gouchi, les ressources en eau de surface et souterraine sont très abondantes. Selon les données du présent diagnostic, on enregistre 276 mares permanentes et 419 semi permanentes. Les ressources en eau souterraine sont également très importantes avec une profondeur variant de 2 à 50 m, mais l'existence du socle par endroit, rend leur exploitation souvent très difficile. (PDC-CR-Gouchi 2019).

### **2.5.2. Environnement biologique**

#### **a. La végétation**

La végétation arborée se caractérise par des steppes arbustives denses et dégradées. Les principales espèces dominantes sont : *Hyphaene thebaica* (palmier doum), *Adansonia digitata* (baobab) et les acacias sp : *Acacia albida* (Gao), *Acacia senegal* (Dakwara), *Acacia nilotica* (Bagaroua), *Zizuphus mauritiana* (Kourna), *Leptadenia pyrotechnica* (kalumbo), *Piliostigma reticulatum* (kalgo), *Guiera senegalensis* (sabra).

Le couvert herbacé présente également une grande diversité, se composant principalement des espèces suivantes : *Cenchrus biflorus* (Karangiya), *Andropogon Gayanus* (Gamba), *Chagrostis tremula* (Tsintsiya), *Alyscarpus Ovalifolius* (Gadagui), (boudou, Kalaho, Jan ramno, Tebaram (Gatsaoura).

#### **b. La faune**

La dégradation de son habitat a entraîné sa disparition progressive. Les ressources fauniques qu'on y rencontre sont essentiellement constituées de rongeurs (lapins, rats, écureuils, hérisson, etc.), de reptiles (serpents, lézards, varans, gueules tapées), de chats sauvages, des singes, et d'oiseaux (pintades sauvages, hérons, charognards, tourterelles, etc.).

#### **c. Changements climatiques**

On note dans la commune, l'existence des latrines familiales et institutionnelles, mais la majorité de la population se soulage aux abords des villages. Malgré la vulgarisation et l'adoption de la pratique de l'ATPC par l'État, cette opération n'a pas encore démarré dans la commune. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la santé car la défécation à l'air libre favorise la pollution de l'air courant et engendre des troubles respiratoires, gastriques et autres maladies y afférentes. Donc, des mesures d'hygiène et d'assainissement s'imposent afin de prévenir la santé des populations.

Au plan de l'habitat, les changements climatiques ont engendré, rien qu'en 2013 d'énormes pertes.

Tableau 15: Évaluation des dégâts en fonction des risques sur les autres infrastructures

Risques climatiques	Année : 2013			
	Infrastructures	Pertes	Coût unitaire	Montant
Inondations	Habitats	1500	100 000	150 000 000
	Classes	1	10 000 000	10 000 000
	Bâtiments administratifs	4	-	
	Routes	18 km		
Vents violents	Habitats	286	20 000	5 720 000
	Classes	4	10 000 000	40 000 000
	Autres (greniers)	110	150 000	16 500 000
TOTAL				222 220 000

(Source : PDC CR de Gouchi 2015-2019)

---

### **2.5.3. Milieu humain**

#### **a. Situation géographique**

La Commune Rurale de Gouchi est située dans la Région de Zinder, à l'Ouest du département de Dungass.

Elle est limitée :

- Au Nord par les Communes Rurales de Guidimouni et de Hamdara ;
- Au Sud par la Commune Rurale de Mallawa ;
- À l'Est par les Communes Rurales de Bouné et de Guidiguir ;

Et enfin à l'Ouest par la Commune Urbaine de Dungass et la commune rurale de Wacha.

#### **b. Situation administrative**

La commune rurale de Gouchi a été créée par référence à la loi N°2002-014 du 11 juin 2002 fixant aussi le nom du chef-lieu qui est Gouchi. Elle est subdivisée en un groupement peulh et en un canton, totalisant 47 villages administratifs, quartiers et tribus administratives.

L'administration de la commune rurale de Gouchi est dirigée par un Maire élu. Le personnel administratif de la commune est composé du Maire, un Secrétaire Général, un Receveur Municipal, un agent d'État Civil, un planton, un chauffeur et un gardien bénévole.

#### **c. Population**

La Commune Rurale de Gouchi compte d'après le RGP/H 2012 ; une population estimée à 71 612 dont 35 130 femmes, soit 49% de l'effectif total avec un taux de croissance de 3,1%. Cette population composée de quatre (4) principaux groupes linguistico-ethniques (Haoussas, Peulhs, Kanouris et Touaregs), est répartie dans quarante-sept (47) villages administratifs et tribus.

En effet, les jeunes et les personnes âgées partent en exode vers les grandes villes du pays ou même en direction des pays voisins (Nigeria, Libye, Arabie Saoudite...). Ce mouvement est répétitif durant toute l'année (après le semis, après le deuxième labour, après la récolte)

Cependant, ce phénomène constitue une source importante de revenus qui contribue de manière significative à la satisfaction des besoins de la famille : nourriture, habillement, mariage, baptême et à l'accès à des équipements moto, charrettes.... et des animaux.

En plus des mouvements de la population à l'intérieur de la commune de Gouchi, on enregistre des flux migratoires en direction des grandes villes du pays, mais de manière très saisonnière après notamment les travaux champêtres. Il s'agit notamment de Zinder, Agadez et Niamey. En outre, d'autres déplacements sont observés en direction des pays voisins et même au-delà pour une durée variant de 6 à 24 mois à la recherche de l'emploi : Nigeria, Libye, Cote d'Ivoire, Benin, Algérie et Arabie Saoudite. Dans la commune tous les groupes ethniques connaissent les mêmes types mouvements.

#### **d. Activités socioéconomiques**

##### **➤ L'agriculture**

L'agriculture constitue la principale vocation des populations de la commune de Gouchi : Elle constitue :

- la principale activité des populations de la commune
- la principale base alimentaire de ces populations ;
- la principale source des revenus ;
- occupe l'ensemble des terres cultivables en dehors de celles habitées et les couloirs de passages et aires de pâturages

Bien que le secteur demeure de loin la principale activité de base, il reste encore une agriculture de subsistance dont les cultures s'articulent autour des spéculations que sont le mil, le sorgho, le niébé, le sésame et l'arachide.

Tableau 16: Appréciation de la contribution de l'agriculture au bien-être de la population.

Type de spéculation	Production totale (T)	Utilisation		Situation alimentaire
		Production auto-consommée (%)	Production vendue (%)	
Mil	463.77	90	10	La production évolue en dent de scie depuis des années et ne couvre que 3 à 4 mois selon les ménages
Sorgho	396.91	85	15	
Niébé	153.3	5	95	
Arachide	305.5	2	98	
Sésame	238.7	2	98	

*Source : (PDC-CR Gouchi 2015-2019)*

Il est important de mentionner le stade rudimentaire de cette agriculture, car les outils utilisés sont traditionnels : houe, daba et hilaires Gouchi

Par ailleurs, la commune renferme d'importantes potentialités pour le développement des cultures irriguées susceptibles d'atténuer le déficit alimentaire (276 mares permanentes et 419 semi permanentes).

Pour atténuer conséquemment au problème de déficit alimentaire, qui caractérise la commune et garantir la disponibilité et l'accessibilité des céréales ; un dispositif de 31 banques céréalières réparties sur toute l'étendue du territoire communal est mis en place. Mais, ces structures sont souvent mal gérées par les comités mis en place, soit lié au problème de renforcement de capacités des membres, soit à leur mauvaise intention. Parmi les 31 banques existantes, 9 seulement sont opérationnelles (29%).

### ➤ L'élevage

Deuxième activité économique après l'agriculture, l'élevage joue un grand rôle dans l'économie de la commune. Il constitue de ce fait :

- Une activité lucrative pour les différents acteurs ;
- Un support alimentaire en fournissant la viande, le lait, les œufs.
- Un support à l'agriculture en fournissant de la fumure organique et les transports.

Les principaux animaux élevés sont : les bovins, les camelins, les équins, les asins, les caprins, les ovins et la volaille.

L'élevage est de deux (2) types :

- semi intensif pour ce qui est des petits ruminants et quelques bœufs de trait.
- extensif généralement pour ce qui est des bovins, ovins et camelins.

On note également l'existence d'un élevage de case de petits ruminants en majorité appartenant aux femmes. L'élevage de gros ruminants surtout les bovins est de type extensif et demeure la prédilection des pasteurs propriétaires des bétails ou servant de bergers pour les sédentaires.

Deux (2) systèmes d'élevage sont pratiqués dans la commune :

- L'élevage intensif : les animaux sont gardés sur place, les éleveurs pratiquent la technique de l'embouche en leur fournissant une alimentation riche et variée ;
- L'élevage extensif pratiqué surtout par les transhumants de manière saisonnière selon les axes Nord-Sud et Est-Ouest

La commune dispose d'un important cheptel, bien qu'il n'existe pas de statistiques fiables à l'échelle communale.

Dans cette commune, l'élevage contribue beaucoup à la sécurité alimentaire et à la satisfaction des dépenses sociales, malgré que les prix des animaux varient selon les périodes au cours de l'année, ils sont assez souvent rémunérateurs.

Cette activité souffre des multiples contraintes, comme indiquer dans le tableau suivant.

Cependant, il existe des atouts pour le développement de l'élevage, notamment :

- L'existence des grands espaces favorables au pastoralisme
- L'importance du capital bétail
- La capacité de régénération des parcours et la possibilité de réensemencement d'espèces appréciées ;
- Le professionnalisme des pasteurs ;

Présence des marchés à polarisation internationale (nonobstant les problèmes d'accessibilité par la route) permettant de drainer les productions vers l'extérieur.

Tableau 17: Effectif du cheptel communal

Espèces	Nombre	Utilisation aliment bétail		
		Grains de coton	Oui / Non	Comme aliments ; les tourteaux et les sons sont utilisés par les producteurs. Il faut également signaler l'utilisation du sel de cuisine comme complément alimentaire
Camelins	321	Grains de coton	Oui / Non	
Bovins	16 250	Sons	Oui / Non	
Ovins	31 365	Tourteaux	Oui / Non	
Caprins	30 082	Pierre à lécher	Oui / Non	
Asins	627	Bloc urée	Oui / Non	
Équins	1 112			
Volailles	11 504			

**Source :** (PDC CR de Gouchi 2015-2019)

#### ➤ L'artisanat

A l'instar du commerce, l'artisanat est aussi développé, il occupe plus majoritairement les hommes que les femmes lorsqu'il est pratiqué par les deux sexes. On dénombre une large gamme d'artisans dans la commune de Gouchi.

En plus de ces artisans, les corps de métiers dans la commune de Gouchi sont assez fournis. Mais dans la grande partie des cas identifiés cette activité reste secondaire pour les pratiquants.

#### ➤ Le commerce

La commune rurale de Gouchi dispose de 4 marchés hebdomadaires. En plus des marchés on note l'existence d'autres infrastructures économiques constituées de 147 moulins dont 40 en panne tous détenus par des privés et une décortiqueuse placée par l'Etat.

Les activités commerciales pratiquées portent sur la vente des céréales, du bétail, de certains produits manufacturés pour la plupart importés du Nigeria (sucre, sel, farine de blé, riz, huile, parfum, tissus etc.).

En plus de ces activités les populations s'adonnent à d'autres activités génératrices de revenus, qui sont pratiquées de manière individuelle ou en groupement avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Comme leur nom indique elles contribuent de manière significative à améliorer les revenus des ménages.

Les principaux problèmes qui assaillent le secteur du commerce sont :

- L'absence d'encadrement et de formation des opérateurs ;

- 
- La chute des cours des principaux produits d'exportation ;
  - L'insuffisance de fonds de roulement.

#### **e. Le secteur de l'éducation**

Le secteur éducatif englobe, outre l'éducation formelle, l'alphabétisation et l'enseignement professionnel.

La commune rurale de Gouchi compte 55 écoles primaires ; 2 écoles médersas et 3 maternelles. Tous les établissements disposent d'un Comité de Gestion (COGES).

Au plan des infrastructures, on dénombre 112 classes réparties comme suit : 39 classes en dur ; 1 en semi-dur ; 2 en banco, 70 en paillotes dont 5 paillotes améliorées et 65 ordinaires. Comme autres infrastructures on note 10 écoles équipées de latrines, 5 munies de points d'eau, 2 avec une cantine, mais aucune pharmacie.

La situation des mobiliers selon le rapport disponibles/besoins se présente de la manière suivante : 832/1700 (49%) tables-bancs, 41/65 (63%) bureaux maitres, 37/70 (53%) chaises métalliques, 50/60 (83%) armoires métalliques, 0/35 (0%) seaux.

Quant au personnel enseignant la commune compte : 25 titulaires dont 0 femmes et 78 contractuels dont 9 femmes soit 12%

Les effectifs d'élèves au titre de l'année 2013-2014 s'élevaient à 4.855 dont 3.219 filles soit 66% pour 64 COGES.

La commune dispose 2 Collèges d'Enseignement Général (CEG) à Gouchi et à Jambirji avec respectivement un effectif de 233 et 231 élèves dont 105 (45%) et 62 (27%) filles

Le personnel enseignant est au nombre de 12 dont 5 titulaires et 7 contractuels (58%) avec 0% des femmes. Pour les infrastructures, on dénombre dix (10) classes dont deux (2) en paillote (20%).

Au titre de la campagne 2014/2015, deux (2) centres d'alphabétisation fonctionnelle ont été ouverts à Zané (Wiwi) et Yakaouda, dans le cadre du Projet Petite Irrigation/Ruwanmu avec une inscription de 100 apprenants. Mais, depuis plus de cinq (5) ans, aucun centre n'a été réalisé dans la commune. Pourtant d'après les résultats du diagnostic, les besoins en alphabétisation sont énormes. Il est donc indispensable que le conseil municipal trouve les moyens et stratégies permettant de développer les actions d'alphabétisation dans toute la commune et surtout, vu l'intérêt particulier que les populations accordent à ce secteur.

L'enseignement coranique est pratiqué sur toute l'étendue de la commune à travers de nombreuses écoles construites le plus souvent en matériaux locaux. Ces infrastructures religieuses et les centres d'apprentissage coranique témoignent de l'importance de la culture islamique dans la commune.

La formation professionnelle dans la commune rurale de Gouchi est depuis longtemps restée dans le domaine de l'informel. Ces domaines créateurs d'emplois sont l'artisanat local (forgerons, cordonniers, tisseurs de nattes et paniers...), les petits métiers (tabliers, marchands ambulants...), la boucherie, la maçonnerie, les bricolages divers, etc., ce qui du reste ne permet pas de résorber l'écrasante majorité des bras valides qui préfèrent aller en exode.

On note la création par l'État de 2 Centres de Formation en Développement Communautaire (CFDC) à Gouchi et Jambirji dont l'un est opérationnel, celui de Gouchi depuis 2013. Dans les deux cas, les locaux sont en construction.

#### **f. Le secteur de l'hydraulique**

D'après la DDH Dungass (2014) la situation des points d'eau dans la commune se présente comme suit

Tableau 18: Infrastructures hydrauliques.

Type	Mini AEP	PMH	Puits cimentés	Pu isomètres	Puits traditionnel
Nombre	1	114	21	18	89
Observations		36 en panne	7 dégradés		

Source : (PDC CR Gouchi 2015-2019)

Selon la même source, le taux de couverture des besoins en eau potable de la commune est estimé à 40 % pendant qu'aucune infrastructure n'est en cours de réalisation pour l'année 2014.

La MAEP est en mode de gestion déléguée, tandis que les PMH sont gérés par les COGES et les PC sont en mode de gestion communautaire.

Pour plus des détails sur la question Eau et Assainissement dans la commune, un Plan Local Eau et Assainissement (PLEA) s'avère nécessaire

#### g. Le secteur de la santé

La Commune Rurale de Gouchi compte : trois (3) Centres de Santé Intégrés dont un de type I (Gouchi), Jambirji et Babougé et seize (16) cases de santé pour un effectif de 25 Agents composés de 7 Infirmiers (2 à Gouchi, 2 à Jambirji et 3 à Babougé), 1 Sage-femme et 1 médecin à Gouchi et 16 Agents de Santé Communautaire (ASC). Tous les centres fonctionnent sous le système de recouvrement de coût.

Au regard du nombre d'infrastructures et du personnel ci-dessus, les ratios suivants peuvent être déduits :

- Un CSI pour 23871 hts ;
- Un médecin pour 71 612 hts ;
- Un infirmier pour 10230 hts ;
- Une sage-femme pour toutes les 14378 femmes en âge de procréer de la commune.

Ces ratios ne prennent pas en compte les 16 cases de santé gérées par 16 Agents de santé communautaires (ASC).

Ces rapports ne correspondent point à la norme standard de l'OMS qui prévoit :

- Un médecin pour 10 000 habitants ;
- Un infirmier pour 5 000 habitants ;
- Une sage-femme pour 5 000 femmes en âge de procréer.

S'agissant du taux de couverture sanitaire, il est de 39%. L'insuffisance des infrastructures sanitaires, l'enclavement de la commune rendant difficile l'accès des formations sanitaires et l'insuffisance du personnel sanitaire concourent sans doute à ce faible taux de couverture sanitaire.

Ce dispositif technique est souvent relayé par des tradipraticiens et autres guérisseurs traditionnels auxquels les populations font volontiers recours, généralement en raison de l'insuffisance de moyens financiers nécessaires pour accéder aux services de santé à travers les pharmacies.

Les principales maladies qu'on y rencontre sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, la malnutrition protéino- énergétique, le Cholera, les coliques, les otites, les conjonctivites, le rhume simple, quelques maladies contagieuses, notamment, la méningite, la varicelle, la rougeole et la morsure des serpents.

Tableau 19: Évaluation du nombre des cas enregistrés selon les maladies.

MALADIES	ANNEE										TOTAL
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Paludisme	366	581	1023	1342	1035	1497	896	2955	11888	15155	36 738
Méningite	3	2	1					8	16	12	42
Cardiovasculaires	3	2	4	6	5	14	7	80	176	62	345
Choléra		0	0	0					0	0	-

Rougeole	6	4	3	1	1			16	182	96	309
Asthme	4	3	3	8	4	10	10	75	112	178	407
Rhume	61	251	391	206	486	991	423	1284	5217	7649	16 959
Toux	46	301	446	381	246	530	144	1782	4022	5382	13 280
Oculaires	16	211	121	111	248	128	102	1157	1399	1693	5 186
Morsure des serpents								15	40	14	69

Source : (PDC CR Gouchi 2015-2019)

#### **h. Accès et gestion des ressources naturelles**

Au niveau de la commune rurale de Gouchi les terres peuvent être acquises par héritage, achat, don legs ou location.

La gestion des ressources naturelles est assurée par la direction régionale de l'environnement à travers les actions de récupérations des terres dégradées, les séances de plantation, l'aménagement des forêts, le traitement des koris et de leurs bassins versants ; etc.

#### **i. Cohésion et conflits**

L'accès aux ressources naturelles ne s'exerce pas souvent sans poser problèmes, en raison de leur raréfaction d'une part et de l'accroissement des besoins d'autre part. Les difficultés dégénèrent parfois en conflits, opposant les principaux utilisateurs (agriculteurs et éleveurs). Les causes à la base de ces conflits sont liées à l'occupation des couloirs de passage, des aires de pâturages et des pistes de transhumance, à l'accès aux enclaves pastorales, à la descente précoce des animaux en zones de cultures et aux dégâts champêtres subséquents, à l'insuffisance de la sécurisation foncière et à l'inefficacité des conciliations, entre autres.

Ces conflits, lorsqu'ils surviennent, donnent lieu à la conciliation des parties par l'autorité coutumière qui en dresse procès-verbal. En cas d'échec, le dossier est transmis à la justice aux fins de règlement

#### **j. Potentialités et Contraintes**

La commune rurale de Gouchi regorge d'énormes potentialités dans tous les secteurs socioéconomiques dont entre autres :

- Disponibilité des ressources en eau (eaux de surface et eaux souterraines, mini AEP)
- Disponibilité des ressources foncières (disponibilité des terres propices aux cultures pluviales et irriguées)
- abondance du cheptel du fait de l'abondance du pâturage presque toute l'année
- disponibilité des ressources floristiques et fauniques.
- Zone à fortes potentialités commerciales ;
- Partage de frontière avec le géant de l'Afrique de l'ouest qu'est le Nigéria sur plusieurs dizaines de kilomètres.

Cependant, ces atouts sont fragilisés par un certain nombre de difficultés que connaît cette commune et qui freinent un développement adéquat dans plusieurs secteurs. On peut noter :

- faible pluviométrie ;
- forte pression sur les ressources forestières ;
- insuffisance et dégradation des terres ;

- 
- insuffisance des moyens/vulnérabilité,
  - insuffisance d'intrants et équipements agricoles et zootechniques
  - attaques récurrentes des cultures par les criquets pèlerins et autres ennemies des cultures
  - insuffisance et ensablement des retenues d'eau ;
  - forte pression démographique sur les champs.
  - dégradation des espaces pastoraux par l'érosion et le surpâturage
  - réduction des enclaves pastorales au détriment de l'agriculture ;
  - insuffisance des points d'eau d'abreuvement ;
  - faible couverture vaccinale des animaux ;
  - insuffisance d'intrants zootechniques ;
  - insuffisance d'appui aux éleveurs ;
  - insuffisance d'investissements et d'appui ;
  - insuffisance et mauvais états des pistes :
  - insuffisance d'aménagement des marchés ;
  - insuffisance et dégradation des infrastructures hydrauliques ;
  - dégradation des terres ;
  - nappes phréatiques relativement profondes (48 à 96 m de profondeur)

#### **k. Attitude de la population envers le projet**

Au cours de la réunion foraine tenue dans le siège de la cour royale présidée par le Chef de canton et le Maire de Gouchi, les participants venus pour la circonstance, ont manifesté leur joie immense de voir la concrétisation de ce projet tant attendu.

#### **l. Sécurité dans la zone**

Aucun documents ou média n'a fait état de situation d'insécurité dans la CR de Gouchi. Toutefois, on peut noter quelques rares conflits entre éleveurs et agriculteurs mais aussi des razzias des bétails.

#### **2.6. Enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs/critiques**

De manière générale, les principaux enjeux et risques environnementaux et sociaux auxquels sont constamment confrontés les populations locales sont de nature standard et afférente à la menace de la désertification avec ses corollaires (*érosion hydrique et éolienne, utilisation inadéquate de l'espace par des systèmes de production rurale inadaptés, etc.*), la pollution des sols et des eaux par les déblais, les gravats, le déversement des hydrocarbures ou huiles usagées, la pollution de l'air due à l'envol des poussières, les changements climatiques, les feux de brousse, exode rural et émigration.

Le secteur du transport, plus particulièrement des infrastructures de transport est quant à lui confronté, en sus des aléas climatiques (*i.e. changements climatiques, catastrophes naturelles telles que les inondations, tempêtes de sables, érosions dunaires, etc., catastrophes humaines tels que les feux de brousses*), à des problèmes de maintenance, entretien et de capacités techniques. En effet, la qualité des constructions, des produits souvent utilisés dans les constructions, l'inexistence sinon la vétusté

---

voire l'absence de modernisation des matériaux et services de transport contribuent à une accentuation de l'état de dégradation des infrastructures de transport.

La satisfaction des besoins énergétiques domestiques de plus en plus importants à cause de l'augmentation de la population, tant en milieu urbain, périurbain que rural accentue davantage (i) le déboisement, (ii) augmente la pression sur les rares ressources végétales déjà éparses, (iii) accentuant le phénomène d'érosion et l'appauvrissement des sols ainsi que l'ensablement ; et en conséquence (iv) une perte de certaines espèces forestières, et (v) une menace constante sur la biodiversité avec une disparition programmée des espèces fauniques et floristiques.

En somme, la réhabilitation, reconstruction de ce tronçon et le développement et l'expansion des activités socioéconomiques le long de cette zone d'intervention du engendreront plus d'effets positifs que négatifs. Son caractère multisectoriel (*Agriculture, Sécurité alimentaire, Éducation, Protection Sociale, Santé, développement du secteur privé, etc.*) lui octroie une présence et une visibilité beaucoup plus en phase avec les attentes et visions de développement des communautés locales. Du fait du caractère localisé du projet, et surtout spécifique aux sites, les risques environnementaux et sociaux du projet, quoique élevés de manière générale, restent sommes toutes gérables. Il est tout de même estimé que les mesures de renforcement des capacités techniques des différentes parties prenantes, y compris communautaires, en gestion environnementale et sociale, en aspects genre et développement, et la mise en place de façon participative et intégratrice des mesures de mitigation environnementales et sociales, y compris VBG/EAS/HS, contribueront à la mise en œuvre réussie du Projet.

---

### III. STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU PROJET, GESTION ET MISE EN ŒUVRE

L'ancrage institutionnel du Projet pendant la préparation et la mise en œuvre sera assuré par le Ministère de l'Équipement (MÉq), sous le leadership du Secrétariat Général. Un comité de pilotage présidé par le Ministère de l'Équipement sera en charge des orientations politiques. Un comité technique en charge de la supervision technique sera également mis en place.

De manière plus spécifique, la mise en œuvre et le respect de la conformité de la gestion des mesures de sauvegardes environnementales et sociales, tout comme des aspects genre et développement au sens élargi du terme, durant la phase de mise en œuvre des activités du Projet relèvera principalement des structures et entités administratives et institutionnelles suivantes :

- Le comité de pilotage du projet présidé par le Ministre de l'Équipement qui est un organe d'orientation du Projet ;
- Le Comité technique du projet présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement qui est un organe de suivi de la mise en œuvre du Projet
- L'Unité de de Coordination du Projet (UCP) qui va assurer la coordination des activités du Projet ;
- Le Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNÉE) qui contrôlera la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales prévues ;
- Les services techniques du Gouvernement ayant des activités relevant de leurs attributions dans le Projet (*i.e. Travaux Publics, Agriculture, Élevage, Santé, Environnement, Éducation, Protection/Action Sociale, Douane, Protection Civile, etc.*),

Les structures d'appui dont le concours est sollicité pour la préparation et la mise en œuvre du Projet (Direction Générale de la Programmation du Ministère du Plan, Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers, Communes) **Comité de Pilotage du projet (CDPP)** : Présidé par le ME, sera chargé de l'orientation globale ainsi que des décisions stratégiques afférents au Projet. En cela, il veillera particulièrement à ce que les rôles et responsabilités de chacun des acteurs dans la prise en compte des sauvegardes environnementales et sociales, tout comme de genre et développement social (*i.e. engagement citoyen, consultation et participation des populations, inclusion sociale, etc.*) soient clairement définis et pris en compte dans la mise en œuvre du projet, avec une fréquence de la remontée de l'information conformément aux prescriptions sises dans les instruments de sauvegardes ainsi élaborés;

**Le Comité Technique du Projet (CTP)** : Piloté par le Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement il aura à charge le suivi de l'exécution des activités du Projet notamment celles relatives aux sauvegardes ; ainsi que la prise en compte des recommandations des missions de supervision et des orientations du Comité de Pilotage

**L'Unité d'Exécution et de Coordination** : Sous l'égide du Coordonnateur du Projet, les deux Spécialistes (Environnemental et Social) et le Spécialiste Genre et Développement (VBG/EAS/HS/SS) travailleront en tandem et assurer la coordination du suivi interne et de la mise en œuvre des dimensions sociales et environnementales (y compris des aspects VBG/EAS/HS/SS/EDE) telles que prescrites dans les instruments de sauvegardes du projet ;

**Le BNEE** : Chargé du suivi de la conformité du projet d'avec les normes environnementales et sociales en vigueur au Niger, le BNEE effectuera le suivi externe de la mise en œuvre des activités et du contrôle de conformité au plan environnemental et social. Le BNEE travaillera, pour cela, en parfaite coopération avec l'UCP/Specialistes de Sauvegardes Sociales et Environnemental et le Spécialiste Genre et Développement pour confirmer/affirmer ce degré de conformité et de performance au travers

---

de missions conjointes et/ou indépendantes, suivant un calendrier initialement convenu entre les deux. Les actions correctives en cas de non-conformité relèvent du Ministère de l'Équipement (Direction Générale des Travaux Publics) et de ses prestataires (Entreprises et Bureaux de contrôle).

**Les Services techniques déconcentrés de l'Équipement et de ses partenaires :** Comme bras déployés du Gouvernement au niveau local, ces services auront en charge, à chaque niveau d'exécution des activités du Projet, du suivi de la mise en œuvre conforme des questions de sauvegardes environnementales et sociales. Ces services déconcentrés travaillant en collaboration avec les élus et populations locales, veilleront à ce qu'elles soient constamment informées et sensibilisées sur l'état de mise en œuvre des activités du projet, et que leurs préoccupations, tout comme leurs avis et suggestions, à chaque fois que de besoin, soient bien pris en considération dans l'exécution du Projet.

**Les Communautés récipiendaires :**

L'UCP tout comme les services déconcentrés et les élus locaux travailleront avec les communautés récipiendaires en les organisant à participer pleinement dans toutes les phases de mise en œuvre des activités du Projet (*i.e. veiller à ce qu'elles soient constamment informées et sensibilisées sur l'état de mise en œuvre des activités du projet, et que leur préoccupations, leurs avis et suggestions, à chaque fois que cela est possible, soient bien pris en considération dans l'exécution du Projet*) aux fins d'asseoir une **appropriation** et insuffler un niveau de **responsabilités sociale** pour la pérennisation des activités du Projet . Ceci est pour assurer aussi, de façon efficace, l'effectivité de la mise en œuvre des mesures de protection sociales prévues. Ces services déconcentrés travailleront en synergie avec les élus locaux et populations locales.

---

## IV. CADRE POLITIQUE, STRATÉGIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Au Niger, la protection de l'environnement est une priorité du gouvernement qui a tenu à l'exprimer dans plusieurs textes de lois, mais aussi à travers les politiques et programmes, indispensables pour assurer les objectifs du développement. Le premier acte précurseur en la matière fut *L'Engagement de Maradi* sur la lutte contre la désertification qui date de 1984. Aussi, toutes les constitutions de l'ère démocratique ont eu à le mentionner. Celle du 25 novembre 2010, stipule en son article 35, que « *Toute personne a droit à un environnement sain... [...] ... L'Etat a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit.... [...] ...L'Etat veille à l'évaluation et au contrôle des impacts de tout projet et programme de développement sur l'environnement* ».

### 4.1. Cadre Politique et Stratégique

#### 4.1.1. Cadre politique et stratégique national

Comme susmentionné, la protection de l'environnement est une priorité du gouvernement nigérien inscrite dans plusieurs documents de politique et programme, indispensables pour assurer les objectifs du développement parmi lesquels on peut citer :

- la Politique Nationale en matière d'Environnement et du Développement Durable adoptée par Décret N°2016-522/PRN/ME/DD du 28 septembre 2016. Elle couvre toutes les dimensions clés du développement portant sur les aspects techniques, institutionnels et organisationnels, le renforcement des capacités et la mobilisation de ressources, notamment intérieures. Elle s'articule autour de quatre axes stratégiques d'intervention à savoir :
  - la Gouvernance du secteur ;
  - la Gestion durable des terres et des eaux ;
  - la Gestion durable de l'environnement ;
  - la Gestion de la diversité biologique.
- Le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), élaboré en 1998, et qui tient lieu d'Agenda 21 pour le Niger. Le PNEDD établit les objectifs de la politique nigérienne en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Son but est de mettre en œuvre les trois Conventions post Rien mettant en place les conditions favorables à l'amélioration à long terme des conditions de vie de la population et du développement économique du pays. Pour ce faire, le PNEDD poursuit quatre (04) sous-objectifs complémentaires qui sont : (i) assurer une gestion plus rationnelle des ressources naturelles dans le cadre de la lutte contre la désertification en favorisant une approche plus globale (systémique) de la question ; (ii) intégrer les préoccupations environnementales dans la définition des politiques, programmes et projets mis en place dans chacun des principaux secteurs du développement ; (iii) favoriser l'implication, la responsabilisation et la participation des populations dans la gestion des ressources et de leur espace vital, et ainsi contribuer à la préservation et à l'amélioration de leur cadre de vie ; (iv) favoriser le développement d'un partenariat efficace entre les acteurs intéressés par la question de l'environnement et du développement durable au Niger.
- Politique Nationale en matière de Changement Climatique : le Niger a décidé de se doter d'une politique nationale en matière de changements climatiques afin de coordonner les initiatives

---

publiques dans ce domaine. La politique nationale en matière de changement climatique servira de repère pour la prise en compte de cette dimension dans les politiques et stratégies de développement. La PNCC vise à contribuer à l'opérationnalisation de la vision des autorités nigériennes en matière de développement durable en se proposant, dans cette perspective, d'une part de s'affranchir des contraintes liées aux changements climatiques par la mise en œuvre généralisée et concertée des mesures d'adaptation et, d'autre part, d'introduire plus de responsabilité dans le processus de développement économique et social national par l'adoption des mesures d'atténuation susceptibles de réduire la tendance au réchauffement du climat.

- Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Diversité Biologique : il a pour finalité de réduire la perte de la diversité biologique au Niger. Il s'intègre parfaitement dans le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) et du coup s'aligne aux politiques et stratégies nationales qui concernent la gestion de l'environnement. Outil de mise en œuvre de la convention au niveau national, ce document constitue un cadre commun, fédérateur et cohérent d'intervention pour les acteurs de gestion de la diversité biologique. De ce fait, il représente pour le Niger le cadre de référence et de planification de toutes les actions en cours ou à venir en matière de diversité biologique.

À travers cette stratégie, le Niger ambitionne d'ici 2035, d'assurer la valorisation de la biodiversité, sa conservation, sa restauration et son utilisation de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans l'équité. Pour ce faire, le programme d'actions pour la diversité biologique vise comme objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté de la population. Pour atteindre cet objectif, cette stratégie vise de façon spécifique à réduire la perte de la Diversité biologique à travers notamment l'amélioration de sa gestion. Le PRECIS doit répondre aux objectifs de cette stratégie en limitant les activités pouvant entraîner des risques pour la diversité biologique.

- Programme d'Action National de lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN) : L'amélioration et la pérennisation du capital productif (sol, eau, etc.) d'une part, et celui du cadre de vie d'autre part, constituent les principaux enjeux de la LCD-GRN au Niger. On constate aujourd'hui que le capital productif du pays n'est plus en mesure de satisfaire les besoins fondamentaux, à plus forte raison dégager un surplus à investir. En faisant donc de la pérennisation de ce capital l'enjeu principal, le PAN/LCD-GRN se donne pour objectifs généraux de : (i) identifier les facteurs qui contribuent à la désertification et les mesures concrètes à prendre pour lutter contre celle-ci et atténuer les effets de la sécheresse ; (ii) créer les conditions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la solution de la crise de l'énergie domestique, au développement économique des populations, et leur responsabilisation dans la gestion des ressources naturelles.

Pour atteindre ces objectifs généraux, le PAN/LCD-GRN se fixe les objectifs spécifiques suivants : (i) analyser et suivre les facteurs qui contribuent à la sécheresse et à la désertification ; (ii) promouvoir une gestion durable des ressources naturelles des terroirs (organiser, former et faire participer les populations à la gestion durable des ressources naturelles) ; (iii) améliorer la production et les conditions de vie des communautés rurales à travers notamment l'adoption des itinéraires techniques plus appropriés ; (iv) assurer un financement adéquat des activités prévues dans les différents sous-programmes. La mise en œuvre du PIDZPT tiendra compte de cette stratégie en limitant les activités pouvant entraîner la perte de végétation ;

- 
- Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques : il constitue un cadre dynamique et flexible mais général permettant d'orienter et de coordonner les activités prioritaires en matière d'adaptation aux changements climatiques au Niger. Son objectif général est de contribuer à l'atténuation des effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables et ce dans la perspective d'un développement durable. Les objectifs spécifiques de ce programme sont (i) d'identifier les actions prioritaires se fondant sur les besoins urgents et immédiats d'adaptation aux effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques ; (ii) d'assurer une large diffusion des activités d'adaptation auprès des partenaires, acteurs et bénéficiaires ; (iii) de renforcer les capacités d'adaptation des communautés affectées des zones vulnérables ; et de (iv) développer les synergies entre les différents cadres stratégiques en matière.
  - La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) qui pose « *les principes de base d'un développement durable harmonieux pour les générations présentes et futures du Niger* ». Son objectif de développement est de « *bâtir un pays bien gouverné et pacifique ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès* ».
  - Le Plan de Développement Économique et Social 2017-2021 qui pose et consolide les orientations politiques gouvernementales en matière de développement socio-économique, culturel et environnemental. En ce sens, selon son axe 3 « *L'orientation principale porte sur le renforcement du potentiel économique de notre pays en vue d'atteindre un rythme de croissance accéléré, à même de répondre au double objectif de l'amélioration du revenu et de la création d'emplois, ainsi que de la consolidation des fondements d'un développement durable* ».
  - La Stratégie Nationale du transport (SNT) actualisée 2017-2025 qui prévoit, entre autres, d'optimiser le développement et la gestion des infrastructures de transport dans le cadre du développement socio-économique du pays et de l'aménagement de son territoire.
  - La Stratégie Nationale de Prévention et Réponse aux violences Basées sur le Genre (2017-2021).

## **4.2. Cadre juridique international et sous-régional**

### **4.2.1. Cadre Juridique international**

Il s'agit des conventions et traités internationaux que le Niger a signés et ratifiés dont certaines dispositions cadrent avec la mise en œuvre du Projet. Les principaux sont rapportés dans le tableau ci-après :

Tableau 20: Cadre juridique international

Intitulé du texte	Dates de signature/Entrée en vigueur	Date de Signature Ratification par le Niger	Domaine	Références contextuelles
Convention sur le patrimoine mondial, culturel et naturel	16 Novembre 1972	23 Novembre 1974	Patrimoine culturel et naturel	<b>Article 4</b> : « <i>Chacun des États parties à la présente Convention reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel [...], scientifique et technique</i> ».
Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)	AG, 20 Novembre, 1989	30 septembre 90	Droit de l'Enfant	<p>La <b>Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)</b>, ou <b>Convention</b> relative aux <b>droits de l'enfant</b>, est un traité <b>international</b> adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, le 20 novembre 1989 dans le but de reconnaître et protéger les <b>droits</b> spécifiques des enfants, reconnu comme étant tout être humain âgé de moins de dix-huit ans,</p> <p>Article 2-al.1: “<i>Les États parties s’engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d’opinion politique ou autre de l’enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.</i>”</p>
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	AG – 18 Décembre 1979	8 Octobre 1999	Droit de la Femme	<p>Rappelant que la discrimination à l'encontre des femmes viole les principes de l'égalité des droits et du respect de la dignité humaine, qu'elle entrave la participation des femmes, dans les mêmes conditions que les hommes, à la vie politique, sociale, économique et culturelle de leur pays, qu'elle fait obstacle à l'accroissement du bien-être de la société et de la famille et qu'elle empêche les femmes de servir leur pays et l'humanité dans toute la mesure de leurs possibilités.</p> <p><b>Article 2</b> : Les États parties condamnent la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes.</p>

Intitulé du texte	Dates de signature/Entrée en vigueur	Date de Signature Ratification par le Niger	Domaine	Références contextuelles
Convention n° 29 sur le travail forcé	27 Février 1961	14 Mars 2015	Travail Forcé	<b>Art.1- al. 1.</b> Tout Membre de l'Organisation internationale du Travail qui ratifie la présente Convention s'engage à supprimer l'emploi du travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes dans le plus bref délai possible.
Convention N° 148 sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations)	Organisation Internationale du Travail (OIT) 20 juin 1977	28 juillet 1979	La pollution de l'air, bruit et vibrations sur le milieu du travail	<b>Article 4, alinéa 1</b> : « la législation nationale devra prescrire que des mesures seront prises sur les lieux de travail pour prévenir les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations, les limiter et protéger les travailleurs contre ces risques » <b>Article 11 alinéa 1</b> : « L'état de santé des travailleurs exposés ou susceptibles d'être exposés aux risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit ou aux vibrations sur les lieux de travail devra être soumis à une surveillance, à des intervalles appropriés, dans les circonstances et conformément aux modalités fixées par l'autorité compétente... »
Convention n°155 relative à la sécurité et la santé au travail,	22 juin 1981	Ratifiée par le Niger et entrée en vigueur 11 aout 1983.	Sécurité et santé au travail	<b>Article 16 (alinéa 1, 2 et 3)</b> : « <i>Les employeurs devront être tenus de faire en sorte que, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable, les lieux de travail, les machines, les matériels et les procédés de travail placés sous leur contrôle ne présentent pas de risque pour la sécurité et la santé des travailleurs. Les substances et les agents chimiques, physiques et biologiques placés sous leur contrôle ne présentent pas de risque pour la santé lorsqu'une protection appropriée est assurée. Les employeurs seront tenus de fournir, en cas de besoin, des vêtements de protection et un équipement de protection appropriés afin de prévenir..., les risques d'accidents ou d'effets préjudiciables à la santé</i> ». <b>Article 18</b> : « <i>les employeurs devront être tenus de prévoir, en cas de besoin, des mesures permettant de faire face aux situations d'urgence et aux accidents, y compris des moyens suffisants pour l'administration des premiers secours</i> »
Convention n°161 relative aux services de santé au travail	25 juin 1985 par l'OIT,	Ratifiée par le Niger et entrée en vigueur en 17 février 1988	Services de santé au travail	<b>Article 12</b> : « <i>La surveillance de la santé des travailleurs en relation avec le travail ne doit entraîner pour ceux-ci aucune perte de gain ; elle doit être gratuite et avoir lieu autant que possible pendant les heures de travail</i> ». <b>Article 13</b> : « <i>tous les travailleurs doivent être informés des risques pour la santé inhérente à leur travail</i> »

Intitulé du texte	Dates de signature/Entrée en vigueur	Date de Signature Ratification par le Niger	Domaine	Références contextuelles
				<b>Article 15 :</b> « <i>Les services de santé au travail doivent être informés des cas de maladie parmi les travailleurs et des absences du travail pour des raisons de santé, Le personnel qui fournit des services en matière de santé au travail ne doit pas être requis par les employeurs de vérifier le bien-fondé des raisons de l'absence du travail</i> ».
Convention sur la Diversité Biologique	5 juin 1992 à Ride Janeiro et 29/12/1993	11/06/92 et 25/07/1995	Biodiversité	Comme cette convention en son article 14 porte sur les « Études d'impact et réduction des effets nocifs », qui stipule que : « <i>Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra :</i> a°) <i>adopte des procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets qu'elle a proposés et qui sont susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique en vue d'éviter et de réduire au minimum de tels effets, et, s'il y a lieu, permet au public de participer à ces procédures ;</i> b°) <i>prend les dispositions voulues pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement de ses programmes et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique</i>
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	9 mai 1992 à Ride Janeiro et entrée en vigueur le 21 mars 1994	11/06/92 et 25/07/1995	Changement climatique	L'alinéa f de l'article 4 de cette convention indique que les parties signataires: « <i>tiennent compte, dans la mesure du possible, des considérations liées aux changements climatiques dans leurs politiques et actions sociales, économiques et environnementales et utilisent des méthodes appropriées, par exemple des études d'impacts, formulées et définies sur le plan national, pour réduire au minimum les effets préjudiciables, à l'économie, à la santé publique et à la qualité de l'environnement des projets ou mesures qu'elles entreprennent en vue d'atténuer les changements climatiques ou de s'y adapter</i> »
Convention n°187 relative au cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail.	15 juin 2006 par l'OIT,	Ratifiée par le Niger et entrée en vigueur en 20 février 2009	Cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail	Article 2 (alinéa 1, 2 et 3) précise que : «1. <i>Tout Membre ... doit promouvoir l'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail pour prévenir les lésions et maladies professionnelles et les décès imputables au travail ..... Tout Membre doit prendre des mesures actives en vue de réaliser progressivement un milieu de travail sûr et salubre...</i> ». Tout Membre doit, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives, considérer

Intitulé du texte	Dates de signature/Entrée en vigueur	Date de Signature Ratification par le Niger	Domaine	Références contextuelles
				périodiquement quelles mesures pourraient être prises pour ratifier les conventions pertinentes de l'OIT relatives à la sécurité et à la santé au travail.

---

#### **4.2.2. Cadre Juridique Sous-régional**

- ↪ **Politique environnementale de la CEDEAO** adoptée le 19 décembre 2008 à Abuja (Nigéria) par acte additionnel A/SA.4/12/08. Cette politique a pour objectifs d'inverser l'état de dégradation des ressources naturelles, d'améliorer la qualité des milieux et des cadres de vie et de conserver la diversité biologique, en vue d'assurer un environnement sain et productif, en améliorant l'équilibre des écosystèmes et le bien-être des populations (cf. article 5). Selon les dispositions de cette politique, les états se sont engagés à mettre en cohérence leurs politiques environnementales nationales avec celle de la CEDEAO, à procéder à la réalisation systématique d'études et d'évaluations environnementales pour toute activité ayant un impact potentiel sur l'environnement et à harmoniser les cadres juridiques nationaux de protection de l'environnement (cf. articles 10,11,12).
- ↪ Règlement C/REG.3/05/2008 et son Règlement d'exécution 2/6/12 – Adopté le 18 mai 2008, il porte sur l'harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO.
- ↪ Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA (PCEA-UEMOA) adoptée le 17 janvier 2008 par acte additionnel N°01/2008/CCEG/UEMOA. Elle a pour objectifs d'inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, d'inverser la dégradation des milieux et cadres de vie et de maintenir la biodiversité. À travers cette politique, l'Union et les États membres s'engagent à réaliser de façon systématique, les études et évaluations environnementales préalables à toute politique, tout investissement ou toute action susceptible d'avoir un impact sur l'environnement (cf. article 9, alinéa 1). Réglementation commune aux États membres du CILSS sur l'homologation des pesticides – Adoptée par la 34e session du CILSS - N°Djamena par résolution n°8/34/CM/99, elle est ratifiée par le Niger en Février 2004. Elle permet aux pays de pratiquer une lutte chimique judicieuse et respectueuse de l'environnement, ceci dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des nuisibles des cultures. Code International de conduite de la FAO pour la distribution et l'utilisation des Pesticides. Adopté en Novembre 1985 et amendé à sa vingt-cinquième session, en 1989, Sert de référence aux entités concernées (gouvernements, organisations internationales, l'industrie des pesticides, l'industrie du matériel de traitement, commerçants de pesticides, professionnels de la lutte contre les ravageurs, l'industrie alimentaire et autres industries qui utilisent les pesticides ou ont des intérêts dans le domaine des pesticides, utilisateurs de pesticides et aux groupes d'intérêt public, tels que les groupes environnementaux, les associations de consommateurs et les syndicats) pour déterminer, dans le contexte de la législation nationale, si les activités qu'elles envisagent et/ou les activités de tiers constituent des pratiques acceptables.

#### **4.2.3. Cadre juridique national**

La constitution du 25 novembre 2010 est le principal texte national en matière juridique complété par d'autres textes sectoriels. Le tableau ci-dessous qui suit donne un aperçu des textes qui peuvent être activés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet.

Tableau 21 : Cadre juridique national

Intitulé du texte	Dates d'adoption	Domaines	Références contextuelles
Constitution de la Septième République	25 novembre 2010	Droits et devoirs citoyens	<b>Article 35</b> : « L'État a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit [...] L'État veille à l'évaluation et au contrôle des impacts de tout projet et programme de développement sur l'environnement ». <b>Article 146 alinéa 1</b> : « l'action de l'État en matière de politiques de développement économique et social est soutenue par une vision stratégique ».
Loi 61-37 du 24 novembre 1961, modifiée et complétée par la loi 2008-37 du 10 juillet 2008.	10 juillet 2008	Expropriation pour cause d'utilité publique	<b>Article 9 (nouveau)</b> : compositions et attributions de la Commission d'expropriation. Article 15 : elle prévoit qu'un propriétaire ne peut être privé de son droit que pour cause d'utilité publique, qu'après une juste et préalable indemnisation. Voir aussi les articles : 3, 4, 5, 11, 12, 13.
Loi sur les Quota – Genre et Action	27 octobre 2014	Droit des femmes à l'équité	Au <b>Niger</b> , l'Assemblée Nationale a voté le vendredi 27 octobre 2014 une <b>loi</b> qui rehausse le quota des <b>femmes</b> aux postes électifs de 10 à 15%. ... Ce quota qui est de 25% pour les postes de nomination aux hautes fonctions de l'État n'est toujours pas respecté.
La loi n2014-72	20 novembre 2014	Droit de l'Enfant	• portant création, attributions et fonctionnement des juridictions pour mineurs définissant l'enfant comme « tout être humain âgé de moins de 18 ans » ;
Loi n° 97-002 relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national	30 juin 1997	Patrimoine culturel national	<b>Article 57</b> : « Le Ministère en charge du patrimoine culturel, a pour prérogatives d'assumer entre autres, les fonctions suivantes : [...] Organiser le contrôle des fouilles archéologiques, assurer la conservation "in situ" de certains biens culturels et protéger certaines zones réservées à des recherches archéologiques futures [...] ».
Loi n°98-56 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement	29 décembre 1998	Gestion de l'environnement	<b>Article 31</b> : « Les activités, projets et programmes de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur les milieux naturel et humain, peuvent porter atteinte à ces derniers sont soumis à une autorisation préalable du ministre chargé de l'environnement [...] ».

Intitulé du texte	Dates d'adoption	Domaines	Références contextuelles
Loi n°2001-32 portant orientation de la Politique d'Aménagement du Territoire	31 décembre 2001	Aménagement du territoire	<p><b>Article 4 :</b> « <i>La politique d'Aménagement du Territoire veille à la définition d'orientations sectorielles et spatiales capables de créer une synergie entre les différentes régions, d'une part et les secteurs d'activités d'autre part. Elle vise à atténuer les disparités intra et inter – régionales à travers une meilleure couverture des besoins essentiels de la population, notamment en matière d'alimentation, de santé, d'éducation, d'eau potable et de logement. Elle contribue à la valorisation et à l'exploitation rationnelle du territoire et de ses ressources.</i> »</p> <p><b>Article 34 :</b> « <i>L'État veille à la prise en compte de la dimension environnementale lors de la formulation des programmes et des projets en y incluant notamment des études d'impact environnemental intégrant les aspects écologiques, socio-économiques et culturels. Il veille également au respect des conventions internationales en la matière, par tous les acteurs de développement</i> ».</p>
Loi n° 2004-040 portant régime forestier au Niger	8 juin 2004	Régime forestier	<p><b>Article 37 :</b> Tout défrichement portant sur une portion de forêt supérieure à une superficie donnée, fixée par voie réglementaire, est soumis à une autorisation préalable du Ministre chargé des forêts, après avis des collectivités territoriales concernées. Il doit être précédé d'une étude d'impact sur l'environnement effectuée conformément à la législation en vigueur.</p>
Loi n°2012-45 portant Code du travail en République du Niger	25 septembre 2012	Règlementation du travail	<p><b>Article 2 :</b> « <i>Est considéré comme travailleur au sens du présent Code, [...]. Pour la détermination de la qualité de travailleur, il n'est tenu compte ni du statut juridique de l'employeur, ni de celui de l'employé. Toutefois, les personnes nommées dans un emploi permanent d'un cadre d'une administration publique ne sont pas soumises aux dispositions du présent Code</i> ».</p> <p><b>Les articles 145 et 146</b> sont également mention et peuvent être pris en compte dans le cadre des contrats de travail.</p>
Loi n°2018-28 déterminant les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale au Niger	14 mai 2018	Évaluation environnementale	<p><b>L'article 3</b> stipule que : « <i>Les politiques, stratégies, plans, programmes, projets ou toutes autres activités, qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs répercussions sur les milieux biophysique et humain, peuvent porter atteinte à ces</i></p>

Intitulé du texte	Dates d'adoption	Domaines	Références contextuelles
			<p>derniers sont soumis à une autorisation préalable du Ministre chargé de l'environnement ».</p> <p><b>L'article 9</b> définit le CGES comme « un document contenant les orientations en matière d'atténuation et/ou de renforcement des effets environnementaux et sociaux que pourrait générer sur le milieu récepteur, la mise en œuvre d'une politique, d'une stratégie, d'un Plan, d'un programme ou d'un projet comportant plusieurs sous projets ».</p>
Ordonnance N°93-13 instituant un code d'hygiène publique au Niger	2 mars 1993	Hygiène publique	<p><b>L'article 4</b> du Code d'hygiène publique interdit à toute personne de produire ou de détenir des déchets [...]. Polluer l'air ou les eaux, à engendrer des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme, des animaux domestiques et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination ou le recyclage.</p>
Ordonnance n°93-015 fixant les principes d'orientation du code rural	2 mars 1993	Code rural	<p><b>Article 128</b> : Le Schéma d'Aménagement Foncier doit s'appuyer sur des études d'impact et faire l'objet d'une enquête publique préalable permettant l'intervention des populations rurales et de leurs représentants.</p>
Ordonnance n°2010-09 portant code de l'eau au Niger	1 <sup>er</sup> avril 2010	Code de l'eau	<p><b>Article 6</b> : la présente ordonnance reconnaît que l'eau est un bien écologique, social et économique dont la préservation est d'intérêt général et dont l'utilisation sous quelque forme que ce soit exigé que chacun contribue à l'effort de la collectivité et/ou de l'État, pour en assurer la conservation et la protection.</p> <p><b>Article 12</b> : ceux qui de part de leurs activités utilisent de ressource en eau doivent contribuer au financement de la gestion de l'eau, selon leur usage, en vertu du principe de « pollueur-payeur » nonobstant le droit de l'eau de chaque citoyen énoncé à l'article 4 de la présente ordonnance.</p> <p><b>Article 13</b> : lorsque l'activité des personnes physiques ou morales est de nature à provoquer ou à aggraver la pollution de l'eau ou la dégradation d milieu aquatique, les promoteurs de cette activité supportent et/ou contribuent au financement des mesures que l'État et les collectivités territoriales doivent prendre contre cette pollution, en vue de compenser les effets, et pour assurer la conservation de la ressource en eau selon le principe de « pollueur-payeur ».</p>

Intitulé du texte	Dates d'adoption	Domaines	Références contextuelles
<p>Décret n°2017-682/PRN/MET/PS portant partie réglementaire du Code du Travail</p>	<p>10 août 2017</p>	<p>Réglementation du Travail</p>	<p><b>Article 212 :</b> « <i>L'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la vie et la santé des travailleurs qu'il emploie, ainsi que de tous les travailleurs présents dans son entreprise. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation, ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Il veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.</i> »</p> <p><b>Article 216 :</b> « <i>L'évaluation générale des risques auxquels les travailleurs sont exposés doit comporter une identification des risques, une évaluation quantitative et une ébauche de mesures de prévention. Le programme de prévention comporte un ensemble d'actions cohérentes précises, avec des objectifs réalistes et réalisables, des stratégies bien définies et des moyens bien déterminés. En vue d'assurer de manière continue et convenablement la prévention des risques d'atteinte à la santé, l'employeur doit actualiser l'évaluation générale des risques d'atteinte à la santé ainsi que le programme de lutte contre ces risques tous les deux (2) ans.</i> »</p>
<p>Décret N° 2019 -027 MESUDD portant modalités d'application de la Loi n°2018 28 déterminant les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale au Niger</p>	<p>11 janvier 2019</p>	<p>Évaluation Environnementale</p>	<p><b>Article 2 :</b> Procédure administrative et technique d'évaluation systémique (holistique) et itérative des effets environnementaux et sociaux (négatifs et positifs) que pourrait générer sur le milieu d'accueil, la mise en place d'une politique, d'une politique, d'un plan ou programme ainsi que d'un projet comportant plusieurs sous projets dès le début du processus de développement. Elle repose sur le principe de transparence, de précaution et de participation et constitue un outil d'aide à la décision.</p> <p>C'est un décret qui est en phase avec la politique environnementale du Niger sur le développement durable dans la mesure où les enjeux environnementaux sont classés par ordre d'importance</p> <p><b>L'article 11</b> stipule que « <i>Le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) issu de l'EES vaut Cahier des Charges Environnementales et Sociales pour le promoteur [...]</i> »</p>

Intitulé du texte	Dates d'adoption	Domaines	Références contextuelles
<p>Arrêté n°0099/MESU/DD/SG/BNEE/DL du 28 juin 2019 portant organisation du Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNEE), de ses Directions Nationales et déterminant les attributions de leurs responsables</p>	<p>28 juin 2019</p>	<p>Évaluation environnementale</p>	<p><b>Article 2 :</b> <i>Le BNEE est un organe d'aide à la décision qui a pour missions la promotion et la mise en œuvre de l'Évaluation Environnementale au Niger. Il a compétence au plan national sur toutes les politiques, stratégies, Plans, programmes, projets et toutes les activités, pour lesquelles une Évaluation Environnementale est obligatoire ou nécessaire, conformément aux dispositions de la Loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les PFEEN.</i></p>

---

#### **4.2.4. Système de Sauvegardes Intégré de la Banque Africaine de Développement (BAD)**

En plus de la réglementation nationale, l'étude a été réalisée en tenant compte du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD conçu pour promouvoir la durabilité des résultats du projet par la protection de l'environnement et des personnes contre les éventuels impacts négatifs. En conséquence, la Banque a adopté cinq Sauvegardes Opérationnelles (SO) pour atteindre ses objectifs et assurer le fonctionnement optimal du SSI. Ce sont :

- **SO1 : *Évaluation Environnementale et Sociale***. Compte tenu de l'importance du projet (aménagement de 110 km de route bitumée avec les aménagements connexes et facilitation de transport et sécurité routière) et de la réceptivité des milieux affectés, le projet génèrera des impacts négatifs significatifs. Un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) assorti d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) détaillée est donc préparé pour une meilleure évaluation de ces impacts et une identification des mesures d'atténuation appropriées.
- **SO2 : *Acquisition de terres, déplacement involontaire et indemnisation***. Les activités des sous-composantes pourraient occasionner principalement des déplacements économiques (place de commerce), des démolitions d'habitation et de murs de clôture, qui feront l'objet de PAR.
- **SO3 : *Biodiversité et services écosystémiques***. Le projet est situé dans une zone arrosée par la Korama qui rend la zone riche en biodiversité. Le déboisement devra être minimisé dans les habitats sensibles et une compensation par reboisement devra être effectuée lors des travaux comme mesure d'atténuation.
- **SO4 : *Prévention et contrôle de la pollution, GES, matières dangereuses et gestion efficace des ressources***. Le projet impliquera l'entreposage et l'utilisation de produits dangereux tels que le gasoil, le bitume, les liants et émulsions qui ont le potentiel de polluer les sols, les eaux de ruissellement et les eaux souterraines en cas de déversement. Le projet utilisera par ailleurs de l'eau issue des forages routiers qui seront réalisés pour la circonstance et dont la gestion efficace sera requise.
- **SO5 : *Conditions de travail, santé et sécurité***. Pendant les travaux, les employés seront confrontés à différents risques : blessures dues à la machinerie, présence de produits dangereux (bitume à température élevée et fumées associées), insulations, heurts par accident ou bruit des engins. Des conditions de travail en conformité avec la législation et les standards internationaux en santé et sécurité au travail devront être mises en place afin de minimiser ou éliminer les risques potentiels sur la santé et la sécurité.

---

### 4.3. Cadre Institutionnel

L'exécution de la politique de protection et de gestion de l'environnement pour un développement durable est sous la responsabilité d'une multitude d'acteurs dont le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD) est le chef de file des institutions publiques à travers ses services déconcentrés. Ainsi, pour le suivi et la maîtrise des impacts des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Hamdara-Wacha-Dungass-Frontière du Nigéria, les Ministères techniques qui seront concernés, sont principalement :

#### **4.3.1 Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD)**

Selon les dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification conformément aux orientations définies par le Gouvernement. À ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans les domaines de l'environnement, de la lutte contre la désertification, et du développement durable.

Les directions générales et institutions du ministère sont entre autres :

- la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF)
- la Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGEDD) ;
- Le Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNEE) qui a pour missions entre autres (i) réaliser des monitorings et des bilans environnementaux et sociaux à la charge du promoteur, (ii) assurer le contrôle de conformité des travaux prévus et des normes de protection environnementale et sociale contenues dans les rapports finaux des évaluations environnementales et études d'impact, (iii) veiller à la prise en compte de la dimension environnementale dans tous les plans, programmes et projets de développement.

Ainsi le ME/LCD jouera un rôle à travers le BNEE dans le processus d'évaluation et de suivi-contrôle de toutes les activités du projet.

#### **4.3.2 Ministère de l'Équipement**

Conformément aux dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de Équipement est chargé, en relation avec les autres ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'équipement conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

---

À ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans les domaines des infrastructures routières, des ouvrages d'art, des ponts barrages et des chemins de fer.

En tant que promoteur du projet, le Ministère de l'Équipement jouera un rôle de premier plan dans la passation de tous les marchés, la mise en œuvre, la surveillance et le contrôle des activités techniques, environnementales et sociales.

#### 4.3.3 Ministère des Transports (MT)

Selon les dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre des Transports est chargé, en relation avec les autres ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de transports et de météorologie conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

À ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans les domaines des transports aériens, terrestres, maritimes, fluviaux et de la météorologie.

Au sein de ce Ministère, les directions et structure qui seront concernées par le projet, sont : la Direction du Transport Routier (DTR) et l'Agence Nigérienne de la Sécurité Routière (ANISER). Ce Ministère assure la conception et la mise en œuvre de la politique de transport, l'élaboration et la mise en applications des lois et règlements dans le domaine de transport, la programmation et la coordination en matière de sécurité routière, la coordination des modes de transports, la délivrance des divers documents et titres de transports.

#### 4.3.4 Ministère de l'Agriculture

Selon les dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de l'Agriculture est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

À ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le Ministère de l'Agriculture, comporte des directions générales et des institutions associées ainsi que des services déconcentrés directement impliqués dans les questions de protection et de préservation de l'environnement.

---

De plus, il faut signaler que dans le processus de mise en œuvre du Code Rural au Niger l'état a instituée une police rurale. Le terme police fait référence à des gardes fous dans le sens de préserver l'ordre public et le bon ordre social. En matière de la gestion des ressources naturelles rurales, la police doit comprendre l'ensemble des moyens juridiques et matériels de nature à permettre et garantir un accès équitable aux ressources à l'ensemble des acteurs et préserver un climat paisible dans l'utilisation desdites ressources

Ainsi, partant des prescriptions de l'article 114 de l'ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 portant Principes d'Orientation du Code Rural, la police rurale comprend toutes les mesures générales et individuelles nécessaires à :

- ✓ maintien de l'ordre public ;
- ✓ la protection de l'espace rurale ;
- ✓ la sécurité des activités rurales ;
- ✓ le respect des normes légales et réglementaires relatives aux choix et méthodes de culture et à la lutte contre la désertification ;
- ✓ la libre circulation des personnes et des biens, notamment par la détermination des règles applicables à la transhumance, aux parcours, au pacage et au transit des animaux, et la réglementation des couloirs de passage.
- ✓ en outre les autorités coutumières sont habilitées à « prendre des mesures individuelles que nécessite la cohabitation pacifique des différents opérateurs ruraux ».

#### 4.3.5 Ministère de l'Élevage

Selon les dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de l'Élevage est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de développement de l'Élevage, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

À ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans les domaines de l'élevage.

#### 4.3.6 Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A)

Selon les dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de l'hydraulique et de l'assainissement, conformément aux orientations définies par le Gouvernement ».

---

À ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

Le MH/A et ses structures déconcentrées, aura un rôle à jouer dans le cadre de la délivrance des autorisations pour la construction ou l'exploitation des points d'eau et surtout dans le contrôle.

#### 4.3.7 Ministère de l'Urbanisme et du Logement

Selon les dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de l'Urbanisme et du Logement est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'urbanisme et de logement, conformément aux orientations définies par le Gouvernement ».

À ce titre, le Ministère du domaine interviendra dans mise en œuvre du projet dans l'acquisition, la cession, l'affectation, la protection et la gestion des biens immobiliers du domaine privé. C'est le directeur régional de Zinder au titre de ce ministère qui est nommé commissaire enquêteur à ce titre. Il est également membre de la Commission de Conciliation (CC) au titre de ce projet.

#### 4.3.8 Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales (MSP/P/AS)

Selon les dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales e l'Élevage est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de santé publique, de la population et des affaires sociales conformément aux orientations définies par le Gouvernement. À ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans les domaines de santé publique, de la population et des affaires sociales notamment en matière d'amélioration de la couverture sanitaire, de prévention et de lutte contre la maladie, de la promotion de la santé de la reproduction pour une maîtrise de la croissance démographique en vue de la capture du dividende démographique.

À travers sa Direction de l'Hygiène Publique et de l'Éducation pour la Santé (DHP/ES), le Ministère de la Santé Publique jouera un rôle dans le contrôle de l'Hygiène et l'Éducation sanitaire sur le site du projet. Il contrôlera également avec d'autres ministères sectoriels, le respect de norme de rejet des eaux usées et de toute autre directive sanitaire.

#### 4.3.9 Ministère des Mines

Selon les dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres

---

Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre des Mines est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière des mines, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

À ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans les domaines de la prospection et de la valorisation des ressources minières et des carrières.

Le Ministère des Mines à travers sa Direction Générale des Exploitations Minières à Petite Échelle et des Carrières (DGEMPEC), sera impliquée dans le cadre de ce projet notamment dans la délivrance des autorisations concernant l'exploitation et/ou l'ouverture des carrières.

#### ***4.3.10 Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale (MET/PS)***

Selon les dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière d'emploi, de Travail et de Protection Sociale, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

À ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans le domaine de dialogue social et de la promotion de l'emploi et du travail.

La Direction Générale de Travail (DGT) qui dispose en son sein de la Direction de la Sécurité et de la Santé au Travail (DSST) et l'Inspection Régionale de Travail auront des rôles à jouer dans la mise en œuvre de ce projet. En ce sens, le projet doit travailler avec la DSST pour les questions traitant de la santé et sécurité au travail. En matière de sécurité sociale, la société doit également collaborer avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les prestations familiales et les fonds de retraite de son personnel. Aussi, pour le recrutement du personnel, le projet doit prendre attache avec l'ANPE de Zinder.

#### ***4.3.11 Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant (MPF/E)***

Selon les dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

---

À ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans le domaine de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant.

Ce ministère à travers ces directions nationales (direction de la protection de la femme et du genre, direction de la protection des droits de la femme, direction de l'autonomisation économique de la femme, direction de la protection des droits de l'enfant) appuiera le projet dans la mise en œuvre des aspects genre et protection des enfants.

#### 4.3.12 Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID)

Selon les dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de sécurité publique, d'administration territoriale, de décentralisation et de déconcentration, d'affaires coutumières et religieuses, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

À ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans les domaines de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la déconcentration, de la sécurité publique, de la protection civile, de la tutelle des associations, de la police des mœurs, des jeux, des débits de boissons, des réfugiés et migrants, des religions et des cultes.

♦ Collectivités territoriales : Créés par la loi n°2008-42 complétée par les ordonnances n°2010-54 du 17 septembre 2010 et l'ordonnance n°2010-76 du 9 décembre 2010, les communes jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles peuvent être dotées des services techniques de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, d'une Commission foncière, qui ont en charge les questions agro-sylvo-pastorales, environnementales et foncières (gestion des déchets, actions de reboisement, éducation et communication environnementales, gestion et prévention des conflits ruraux, promotion de l'irrigation et de l'élevage, ...).

Aux termes de l'ordonnance n°2010-76 du 9 décembre 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités de la République du Niger, les communes : assurent la préservation et la protection de l'environnement, assurent la gestion durable des ressources naturelles avec la participation effective de tous les acteurs concernés, élaborent dans le respect des options de développement, les plans et schémas locaux d'action pour l'environnement et la gestion des ressources naturelles, donnent leur avis pour tout projet de construction d'infrastructures ou d'installation d'établissement dangereux, insalubre ou incommode (base vie par exemple) dans le territoire communal.

Ainsi, avec la mise en œuvre de ce projet, les communes concernées doivent être pleinement impliquées au regard de leurs attributions édictées au niveau de l'article 163 du code général des collectivités.

- 
- ♦ *Chefferie traditionnelle* : Au sens de l'ordonnance n°93-028 du 30 mars 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle du Niger, modifiée et complétée par la loi n°2008-22 du 23 juin 2008, les chefs coutumiers ont des pouvoirs importants dans le cadre de la conciliation des parties en matière coutumière, civile et commerciale.

#### 4.3.13 Ministère du Plan

Selon les dispositions du décret N°2021-289/PRN du 04 mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de planification et de prospective.

À ce titre, il conçoit, élabore et met en œuvre les stratégies, les programmes, les projets et les plans de développement dans le domaine économique et social. Il est chargé de la promotion des investissements directs étrangers et de la mobilisation des ressources extérieures, etc. Dans le cadre de la préparation du présent projet Villages Intelligents, c'est la Direction Générale de la Programmation du Développement (DGPD) qui sera impliquée.

#### 4.3.14 Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)

Le CNEDD est chargé de la coordination et le suivi de la mise en œuvre des conventions internationales. Placé sous la tutelle du cabinet du Premier Ministre, ce conseil est composé des représentants de l'État et de la Société Civile. Il est chargé d'assurer la coordination et le suivi de la politique nationale de l'environnement et de développement durable. Il a été créé par décret n° 96-004/PM du 9/01/1996, modifié et complété par le décret n° 2000-272/PRN/PM du 4 août 2000 conformément aux chapitres 8 et 38 de l'Agenda 21, demandant à chaque pays ayant adhéré aux accords de Ride Janeiro et à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de mettre en place un organe de coordination. Tout récemment le 27 janvier 2011, un décret modifiant et complétant le Décret 2000-272/PRN/PM du 04 août 2000 a été signé par le Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie. Cette modification vise à permettre au CNEDD de remplir sa mission en tant que point focal national politique des conventions de RIO dont celles sur les changements climatiques, en assurant l'intégration de la dimension des changements climatiques et de l'adaptation dans les politiques, stratégies et programmes de développement, ainsi que la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités relatives aux changements climatiques.

#### 4.3.15 Les organisations de la Société civile et les organisations socioprofessionnelles

Plusieurs OSC et OP intervenant au plan national, régional et local. On peut citer :  
Association nigérienne des professionnels en études d'impacts sur l'environnement  
L'Association Nigérienne des Professionnels en Études d'Impact sur l'Environnement (ANPEIE) est une organisation apolitique à but non lucratif qui vise principalement à promouvoir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques, les orientations, les stratégies, les programmes et projets de développement socio-économique dans le cadre des processus de planification. Elle est autorisée à exercer ses activités au Niger par

---

arrêté n° 117/MI/AT/DAPJ/SA du 29 avril 1999. Cette association peut appuyer le projet la formation et la sensibilisation des acteurs de mise en œuvre des mesures environnementales.

#### 4.3.16 Analyse de la capacité de gestion environnementale et sociale du projet

Depuis l'avènement des évaluations environnementales à la fin des années 90, plusieurs projets et programmes en particulier ceux financés par les bailleurs multilatéraux comme la BAD, ont eu à réaliser des activités de renforcement des capacités. Toutefois, les différents acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du programme auront besoin de renforcement de capacités. Il existe une certaine disparité entre les différents acteurs en matière de gestion environnementale et sociale. En effet, certains acteurs dont le BNEE, qui a comme mission première de veiller à la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans l'exécution des actions de développement, ont un réel potentiel dans ce domaine. Ils peuvent donc servir d'appui en matière de renforcement des capacités des autres acteurs. Mais au-delà du renforcement des capacités des acteurs, le programme pourrait s'associer à la réforme engagée dans les domaines législatifs et réglementaires en matière d'évaluation environnementale. Par ailleurs, toutes les structures cibles souffrent de problème logistique, didactique et technique qui peuvent compromettre l'intégration des préoccupations environnementales du programme et qui justifient que le programme s'intéresse à ces problématiques. Par ailleurs, la faiblesse des capacités, comme le manque de moyens au niveau des structures techniques chargées des EIES, ne permet pas d'assurer avec toute l'efficacité voulue, la coordination des procédures d'évaluation environnementale et sociale.

Le plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGE) proposé dans le cadre de cette étude intègre un programme de renforcement des capacités.

**Tableau 22 : Synthèse de l'évaluation des capacités des institutions impliquées dans la mise en œuvre du PIDZPT**

Acteurs	Capacités	
	Atouts	Limites
Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, de (BNEE, DRE/LCD, DEESE)	Toutes les directions du ME/LCD disposent de compétences sur les questions des ressources naturelles et la gestion du cadre de vie. Le BNEE et la Direction Générale de l'Environnement ont des compétences en évaluation environnementale et sociale, mais leur personnel et leurs moyens d'intervention (contrôle et suivi) sont relativement limités pour leur permettre d'assurer correctement le suivi de la mise en œuvre des EIES des projets. Au niveau régional, les DEESE méritent d'être davantage capacités et appuyés dans le suivi de la mise en œuvre.	<p>Insuffisance des moyens financiers et matériels</p> <p>Absence d'interlocuteur direct dans les ministères sectoriels</p>
UCP	L'Unité de Coordination du Projet a prévu de recruter un Expert Environnement et un Expert Social qui vont assurer la coordination et la supervision de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Toutefois, ces experts devront se familiariser avec les sauvegardes environnementales et sociales de la BAD et disposer de capacités propres à même d'assurer une veille dans le respect des différentes mesures aux différents stades d'évolution du projet.	
Communautés/bénéficiaires	<p>Existence des compétences transférées par l'État dans la gestion des ressources naturelles</p> <p>Bonne connaissance des préoccupations des populations à la base</p> <p>Bonne capacité de mobilisation des acteurs de leurs localités</p> <p>Bonne capacité d'intermédiation (relais) entre le niveau central et les acteurs de la base</p> <p>Existence de commission en charge de l'environnement dans le Conseil municipal</p> <p>Compétence sur les principes du suivi participatif de la mise en œuvre des sous projets</p>	<p>Insuffisance de la participation des acteurs et population dans l'identification des priorités</p> <p>Absence d'expertise et d'expérience confirmées en matière d'environnement et d'évaluations environnementales</p> <p>Manque de moyens financiers pour faire appel à l'expertise nécessaire en appui</p> <p>Faibles connaissances des procédures de la gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre des projets</p>

Acteurs	Capacités	
	Atouts	Limites
Services techniques déconcentrés	<p>Expertise disponible en planification de projet</p> <p>Expertise en suivi</p> <p>Bonne capacité de mobilisation et de contact avec tous les partenaires locaux</p>	<p>Insuffisance d'expertise pour les domaines techniques couverts par les activités de la composante B du projet</p> <p>Peu de connaissance du cadre juridique national en évaluation environnemental exclus le DEESE</p> <p>Conflit de compétence pour la mise en œuvre de certaines activités</p> <p>Insuffisance des moyens financiers et matériels</p>
Promoteur	<p>Connaissance technique dans certains domaines d'expertise</p> <p>Expérience dans le secteur d'activité visé</p> <p>Connaissances des questions environnementales</p>	<p>Peu de connaissance technique dans certains domaines d'expertise</p>

## V. IDENTIFICATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX GÉNÉRIQUES

Les activités sources de risques et d'impacts environnementaux et sociaux sont définis dans le tableau suivant. Ce sont des risques et impacts susceptibles comme étant l'ensemble des activités prévues dans le cadre d'un projet, et qui sont susceptibles d'avoir des effets préjudiciables sur les éléments de l'environnement biophysique et humain. L'approche générale utilisée pour identifier et évaluer l'importance des activités sources d'impacts sur le milieu repose sur les descriptions détaillées du projet et du milieu, sur les consultations des différentes parties prenantes et sur les expériences tirées de la réalisation de projets similaires.

### 5.1. Identification des risques et impacts positifs potentiels

Les impacts environnementaux et sociaux positifs potentiels proviendraient essentiellement des activités de (i) Réhabilitation de routes rurales; (ii) réhabilitation des infrastructures à vocation agricole et pastorale ; (iii) Contrôle et surveillance des travaux connexes ; (iii) Réhabilitation/construction et équipement d'infrastructures sociocommunitaire, socioéconomique, sanitaire et éducative; (iv) Fourniture d'équipement de transfusion sanguine, d'oxygénation; (v) Fourniture d'ambulances médicalisées pour centre de santé et centre de secours des sapeurs-pompier; (vi) Fourniture de matériel de production et de transformation agricole aux groupements de femmes et jeunes ;(vii) Réhabilitation/équipement de centres de métier/centre de formation; (viii) Dotation des groupes vulnérables de femmes et jeunes dans le développement des chaînes de valeurs en agriculture/élevage.

Les principaux impacts environnementaux et sociaux positifs potentiels sont résumés dans le tableau 22 ci-dessous.

Tableau 23: Synthèse des principaux impacts environnementaux et sociaux positifs potentiels

Activités	Impacts environnementaux positifs	Impacts sociaux positifs
<p><b>Réhabilitation de pistes rurales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Délimitation et acquisition de l'emprise générale des travaux</li> <li>● Libération de l'emprise des travaux</li> <li>● Installation du chantier et des bases vie et matériel et amenée du matériel</li> <li>● Aménagement des voies d'accès</li> <li>● Débroussaillage, déblayage et nettoyage de l'emprise des travaux</li> <li>● Circulation des camions et des véhicules du chantier (transport des équipements, personnel, matériaux)</li> <li>● Terrassement, compactage du sol au droit des travaux</li> <li>● Prélèvement des matériaux au niveau des gîtes d'emprunt et des carrières pour les travaux</li> <li>● Construction des ouvrages de franchissement et d'assainissement</li> <li>● Présence de main-d'œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Activités de CES/DRS</li> <li>● Plantation d'ombrage et d'alignement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la connectivité rurale</li> <li>● Amélioration de la sécurité routière</li> <li>● Hausse des valeurs foncières</li> <li>● Facilitation des échanges commerciaux, économiques, sociaux et culturels</li> <li>● Accessibilité aux services de transport</li> <li>● Baisse du taux d'accidents</li> <li>● Amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires</li> <li>● Création d'emplois</li> <li>● Amélioration des revenus</li> <li>● Création de petits commerces</li> <li>● Facilitation d'accès aux services sociaux de base</li> </ul>

Activités	Impacts environnementaux positifs	Impacts sociaux positifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repli du matériel</li> <li>• Présence de la route</li> <li>• Exploitation de la route et des autres installations connexes</li> </ul> Travaux d'entretien courant et périodique		
Réhabilitation des infrastructures à vocation agricole et d'élevage		Amélioration de la disponibilité des infrastructures
Réhabilitation/construction et équipement d'infrastructures sociocommunautaire, socioéconomique et éducative	Plantation d'embellissement	Amélioration du cadre de vie
Fourniture d'équipement de transfusion sanguine, d'oxygénation		Amélioration de la santé
Fourniture d'ambulances médicalisées pour centre de santé et centre de secours des sapeurs-pompiers		Meilleure prise en charge des cas d'urgence
Fourniture de matériel de production et de transformation aux groupements de femmes et jeunes		Amélioration du revenu Création d'emplois
Réhabilitation/équipement de centres de métier/centre de formation	-	Amélioration du cadre scolaire Amélioration de la qualité de la formation
Dotations des groupes vulnérables de femmes et jeunes dans le développement des chaînes de valeurs en agriculture/élevage	-	Amélioration du cadre de vie Amélioration des moyens de subsistance Création d'emplois

## 5.2. Identification des risques et impacts négatifs génériques

Les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels proviendraient essentiellement des activités de (i) Réhabilitation de routes rurales; (ii) réhabilitation des infrastructures à vocation agricole et pastorale ; (iii) Contrôle et surveillance des travaux connexes ; (iii) Réhabilitation/construction et équipement d'infrastructures sociocommunautaire, socioéconomique, sanitaire et éducative; (iv) Fourniture d'équipement de transfusion sanguine, d'oxygénation; (v) Fourniture d'ambulances médicalisées pour centre de santé et centre de secours des sapeurs-pompiers; (vi) Fourniture de matériel de production et de transformation agricole aux groupements de femmes et jeunes ;(vii) Réhabilitation/équipement de centres de métier/centre de formation; (viii) Dotations des groupes vulnérables de femmes et jeunes dans le développement des chaînes de valeurs en agriculture/élevage.

Les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels sont résumés dans le tableau 23 ci-dessous.

Tableau 24 : Synthèse des principaux impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels

Activités	Risques et impacts environnementaux négatifs	Risques et impacts sociaux négatifs
<p><b>Réhabilitation de pistes rurales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Délimitation et acquisition de l'emprise générale des travaux</li> <li>● Libération de l'emprise des travaux</li> <li>● Installation du chantier et des bases vie et matériel et amenée du matériel</li> <li>● Aménagement des voies d'accès</li> <li>● Débroussaillage, déblayage et nettoyage de l'emprise des travaux</li> <li>● Circulation des camions et des véhicules du chantier (transport des équipements, personnel, matériaux)</li> <li>● Terrassement, compactage du sol au droit des travaux</li> <li>● Prélèvement des matériaux au niveau des gîtes d'emprunt et des carrières pour les travaux</li> <li>● Construction des ouvrages de franchissement et d'assainissement</li> <li>● Présence de main-d'œuvre</li> <li>● Repli du matériel</li> <li>● Présence de la route</li> <li>● Exploitation de la route et des autres installations connexes</li> <li>Travaux d'entretien courant et périodique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Acquisition des terres</li> <li>● Abattage d'arbres</li> <li>● Destruction du couvert végétal</li> <li>● Réduction des espaces verts et/ou de fourrage pour le bétail</li> <li>● Pollution des sols, de l'air, de eaux due aux déblais, gravats et aux déversement des carburants et huiles usées</li> <li>● Prolifération des déchets de chantier</li> <li>● Pollution de l'air due aux envols de poussières et aux dégagements des fumées des engins</li> <li>● Modification de la structure des sols due au compactage, à l'exploitation des carrières et emprunts</li> <li>● Érosion des sols</li> <li>● Modification du régime des écoulements naturels des eaux et de leur pression</li> <li>● Risques d'accidents de chantier et de circulation (travailleurs, populations riveraines)</li> <li>● Risques de modification du fond sonore dans la zone des travaux</li> <li>● Perturbation de la mobilité des populations riveraines et des usagers de la route et perturbation de la mobilité des riverains dans l'emprise des travaux</li> <li>● Risques de modification de l'habitat et de perturbation de la quiétude de la petite faune située dans l'emprise immédiate des travaux</li> <li>● Risques d'exacerbation de maladies (respiratoires, IST/VIH-SIDA)</li> <li>● Risques de contagion au COVID-19</li> <li>Risques de VBG-AES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Acquisition de terres</li> <li>● Pertes temporaires ou définitives de terres (agricoles, jardins)</li> <li>● Pertes de revenus</li> <li>● Pertes de productions agricoles</li> <li>● Pertes de structures économiques</li> <li>● Déplacements économiques et/ou physiques temporaires</li> <li>● Pertes de structures d'habitation</li> <li>● Perturbation des activités socioéconomiques</li> <li>● Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale</li> </ul> <p>Découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</p>
<p>Réhabilitation des infrastructures à vocation agricole et d'élevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Abattage d'arbres et destruction du couvert végétal</li> <li>● Prolifération de déchets</li> <li>● Pollution du sol et de l'eau par les gravats et déblais du chantier</li> <li>● Désstabilisation de la structure des sols due aux travaux, à l'exploitation des carrières</li> <li>● Risques d'accidents de chantier</li> <li>● Risques de transmission de maladies (IST/VIH-SIDA) et de contagion au COVID-19</li> <li>● Risques de VBG-AES</li> <li>● Risques d'augmentation de maladies liées à l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Acquisition de terres</li> <li>● Pertes temporaires ou définitives de terres</li> <li>● Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale</li> <li>● Découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</li> <li>● Augmentation de la pression sur les ressources fourragères, hydrauliques et agricoles</li> <li>● Risques d'augmentation de conflits sociaux entre agriculteurs et éleveurs</li> </ul>

Activités	Risques et impacts environnementaux négatifs	Risques et impacts sociaux négatifs
Réhabilitation/construction et équipement d'infrastructures sociocommunautaire, socioéconomique et éducative	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Abattage d'arbres et destruction du couvert végétal</li> <li>● Production de déchets (solides, liquides)</li> <li>● Pollution du sol et de l'eau par les gravats et déblais du chantier et par les déchets solides et liquides provenant de l'exploitation de ces infrastructures</li> <li>● Déstabilisation de la structure des sols due aux travaux, à l'exploitation des carrières</li> <li>● Risques d'accidents de chantier</li> <li>● Risques de transmission de maladies (IST/VIH-SIDA) et de contagion au COVID-19</li> <li>● Risques de VBG-AES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Acquisition de terres</li> <li>● Pertes temporaires ou définitives de terres</li> <li>● Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale</li> <li>● Découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</li> </ul>
Fourniture d'équipement de transfusion sanguine, d'oxygénation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pollution des sols et des eaux par les déchets biomédicaux provenant des équipements de transfusion et d'oxygénation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Risques sanitaires liés à la transfusion du sang infecté ou incompatible</li> </ul>
Fourniture d'ambulances médicalisées pour centre de santé et centre de secours des sapeurs-pompiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pollution des sols et des eaux par les déchets biomédicaux provenant des soins des ambulances médicalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Risques sanitaires liés aux déchets biomédicaux provenant des soins des ambulances médicalisées</li> </ul>
Fourniture de matériel de production et de transformation aux groupements de femmes et jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pollution de l'air, des sols et des eaux par les déchets/rejets</li> <li>● Risques d'accidents liés à la manipulation ou manutention des matériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Risques de conflits sociaux au sein des groupements de femmes et jeunes autour de la distribution ou choix des bénéficiaires</li> <li>● Risques de VBG (faveur sexuelle en échange) lors de la distribution de matériel de production et de transformation</li> </ul>
Réhabilitation/équipement de centres de métier/centre de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pollution du sol et de l'eau par les déchets</li> <li>● Déstabilisation de la structure des sols due aux travaux, à l'exploitation des carrières</li> <li>● Risques d'accidents de chantier et de travail lors à l'utilisation des équipements</li> <li>● Risques de transmission de maladies (IST/VIH-SIDA) et de contagion au COVID-19</li> <li>● Risques de VBG-AES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale</li> <li>● Découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</li> </ul>
Dotations des groupes vulnérables de femmes et jeunes dans le développement des chaînes de valeurs en agriculture/élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pollution de l'air, des sols et des eaux par les déchets/rejets</li> <li>● Risques d'accidents liés à la manipulation ou manutention des matériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Risques de conflits sociaux au sein des groupes vulnérables de femmes et jeunes autour de la distribution ou choix des bénéficiaires</li> <li>● Risques de VBG (faveur sexuelle en échange) lors de la distribution -</li> </ul>

### 5.3. Impacts cumulatifs environnementaux et sociaux potentiels

Les activités dans le cadre des composantes B vont intervenir dans une zone jadis ciblée et appuyée par d'autres projets de développement tel que UNICEF, SAVE THE CHILDREN, ProDAF, PPI, CRS, etc. ou encore des projets agricoles, protection sociale et/ou éducation de la Banque Africain du développement, voire du Gouvernement sur fonds propres ; ou encore d'initiatives de développement soit en cours ou en perspective. Ainsi, le fait d'intervenir sur les mêmes zones d'intervention avec d'autres opérations d'investissement pourrait, si des mesures d'atténuation idoines ne sont pas

---

envisagées en amont, d'accentuer les risques et impacts cumulatifs. En effet, le passif et/ou les effets boomerang d'un projet peuvent soit impacter positivement ou négativement, avec dans la plupart constituer un facteur bloquant pour le projet si des solutions idoines et constructives ne sont explorées et exploitées en amont. Ainsi, ces effets cumulatifs (i.e. problématiques de compensation, conflits communautaires, VBG, AES/HS, santé et sécurité des communautés, etc.) méritent une attention particulière, surtout pendant sa phase de mise en œuvre.

#### **5.4. Proposition de mesures génériques d'atténuation**

##### **5.4.1. Mesures génériques générales communes aux activités**

Les mesures d'ordre général s'appliqueront aux activités qui seront soumises systématiquement à un tri pour permettre de catégoriser lesdites activités. Toutes les activités devront systématiquement faire l'objet d'un tri-sélectif qui pré-évaluera les risques et impacts environnementaux et sociaux appropriés et recommander le type d'instrument de sauvegardes spécifique devant être élaboré. Ces instruments, une fois élaborés feront l'objet d'une revue et validation puis disséminés publiquement avant le démarrage effectif des activités physiques sur le terrain.

De façon thématique, les mesures d'ordre général sont :

- Réaliser, le cas échéant, des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) ou des Prescriptions Environnementales et Sociales (PES) pour atténuer les effets négatifs desdits travaux, conformément à la législation nationale et aux exigences de la BAD ;
- Intégrer dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), les clauses environnementales et sociales, et rendre obligatoire le respect de l'application desdites clauses ainsi que toutes autres dispositions devant concourir à la sauvegarde de l'environnement par toute entreprise adjudicataire du marché.
- Attribuer les marchés dans la règle de l'art et favoriser les entreprises, ONG et Associations qui sont implantées dans la zone d'intervention du projet pour les activités dont la compétence et la probité sont reconnues.
- Promouvoir le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée parmi les populations locales afin d'éviter des conditions de frustration et de conflits avec ces dernières. De même, les achats de matériels doivent privilégier les opérateurs économiques de la zone du projet pour contribuer à la relance de l'économie dans la zone.
- Veiller à ce que le Manuel de procédures du projet intègre des dispositions permettant d'assurer l'effectivité de la prise en compte des questions environnementales et sociales, et du suivi environnemental et social (y compris le reportage).
- Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation à l'intention des populations locales. Cette mesure permet d'améliorer l'acceptabilité environnementale et sociale du projet. Les activités de sensibilisation permettront aussi de gérer les conflits pour l'accès aux ressources. Ces campagnes doivent se faire en continue sur toute la durée du projet et de manière proactive, afin de prendre en compte les nouveaux enjeux du projet qui peuvent émerger.
- Avant toute exploitation des carrières et zones d'emprunt, les entreprises doivent se référer aux autorités communales qui vont les orientés vers la zone où s'effectuera l'activité pour laquelle une EIES est requise. Ceci d'un commun accord avec les populations exerçant un droit sur le site. Et avant de commencer toute exploitation, les entreprises doivent entrer en négociation

---

avec les propriétaires et acquérir à l'avance leur accord. Également, les entreprises doivent payer les droits et taxes prévus à cette circonstance.

- Baliser le site du chantier en question et afficher les consignes de sécurité avant l'entrée du site et sur le site. S'assurer que le chef de chantier/chargé du contrôle, porte une attention particulière sur le respect de ces consignes de sécurité : port systématique des EPI (équipements de protection individuelle), port des gilets fluorescents, tri-sélectif des déchets, existence d'un site/zone de rassemblement d'urgence ; et dans cette période de pandémie de COVID-19, le port systématique de masque/cache-nez.
- Sensibiliser les ouvriers et les communautés sur les risques de VBG, EAS, des IST et VIH-SIDA, et les IRA. Ainsi, selon le niveau de compréhension et de respect des consignes de sécurité par tous, le chef de chantier jugera nécessaire de réduire de manière progressive la fréquence des briefings de deux par jour à une par jour voire à deux fois par semaine.

#### **5.4.2. Mesures d'ordre spécifique**

Ces mesures d'ordre spécifiques génériques sont proposées dans le tableau ci-dessous en fonction des risques et impacts négatifs potentiels par type d'activités dans le cadre de la mise en œuvre de la composante B du projet.

### **5.4.3 Récapitulatif des risques/impacts génériques négatifs et des mesures génériques d'atténuation**

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des mesures génériques d'atténuation des risques et impacts génériques négatifs pouvant résulter des activités de la composante B du projet.

Tableau 25: Récapitulatif des risques/impacts génériques et des mesures génériques d'atténuation

Activités	Risques et impacts environnementaux négatifs	Mesures d'atténuation des Risques et impacts environnementaux négatifs	Risques et impacts sociaux négatifs	Mesures d'atténuation des Risques et impacts sociaux négatifs
<p><b><u>Construction/Réhabilitation de pistes rurales :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Délimitation et acquisition de l'emprise générale des travaux</li> <li>● Libération de l'emprise des travaux</li> <li>● Installation du chantier et des bases vie et matériel et amenée du matériel</li> <li>● Aménagement des voies d'accès</li> <li>● Débroussaillage, déblayage et nettoyage de l'emprise des travaux</li> <li>● Circulation des camions et des véhicules du chantier (transport des équipements, personnel, matériaux)</li> <li>● Terrassement, compactage du sol au droit des travaux</li> <li>● Prélèvement des matériaux au niveau des gîtes d'emprunt et des carrières pour les travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Acquisition des terres</li> <li>● Abattage d'arbres</li> <li>● Destruction du couvert végétal</li> <li>● Réduction des espaces verts et/ou de fourrage pour le bétail</li> <li>● Pollution des sols, de l'air, de eaux due aux déblais, gravats et aux déversement des carburants et huiles usées</li> <li>● Prolifération des déchets de chantier</li> <li>● Pollution de l'air due aux envols de poussières et aux dégagements des fumées des engins</li> <li>● Modification de la structure des sols due au compactage, à l'exploitation des carrières et emprunts</li> <li>● Érosion des sols</li> <li>● Modification du régime des écoulements naturels des eaux et de leur pression</li> <li>● Risques d'accidents de chantier et de circulation (travailleurs, populations riveraines)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Compensation des terres impactées</li> <li>● Plantation d'arbres (ombrage, alignement, embellissement) et choix de sites ayant moins de couvert végétal pour l'implantation des bases vie et matériels</li> <li>● Activités de CES/DRS</li> <li>● Identification des arbres à abattre et paiement de leur taxe d'abattage</li> <li>● Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion de déchets</li> <li>● Sensibilisation des travailleurs sur la gestion des déchets</li> <li>● Aménagement d'entrepôts de stockage d'hydrocarbures</li> <li>● Éviter le déversement des huiles usées en créant des abaques de récupération de ces huiles usagées avant leur élimination par des structures spécialisées</li> <li>● Abattage des poussières par arrosage régulier lors des travaux</li> <li>● Gestion rationnelle des eaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Acquisition de terres</li> <li>● Pertes temporaires ou définitives de terres (agricoles, jardins)</li> <li>● Pertes de revenus</li> <li>● Pertes de productions agricoles</li> <li>● Pertes de structures économiques</li> <li>● Déplacements économiques et/ou physiques temporaires</li> <li>● Pertes de structures d'habitation</li> <li>● Perturbation des activités socioéconomiques</li> <li>● Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale</li> <li>● Découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Compensation des terres, des habitations, autres infrastructures et des revenus</li> <li>● Minimisation des pertes de revenus et de moyens de subsistance</li> <li>● Respect des us et coutumes des populations de la zone du projet</li> <li>● Mise en place d'un MGP pour les éventuels conflits et réclamations</li> <li>● Mesures d'assistance pour la relocalisation, la vulnérabilité, la perte de production agricole, la perte ou la baisse de revenu</li> <li>● Suivre la procédure prévue en cas de découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</li> </ul>

Activités	Risques et impacts environnementaux négatifs	Mesures d'atténuation des Risques et impacts environnementaux négatifs	Risques et impacts sociaux négatifs	Mesures d'atténuation des Risques et impacts sociaux négatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction des ouvrages de franchissement et d'assainissement</li> <li>• Présence de main-d'œuvre</li> <li>• Repli du matériel</li> <li>• Présence de la route</li> <li>• Exploitation de la route et des autres installations connexes</li> <li>• Travaux d'entretien courant et périodique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de modification du fond sonore dans la zone des travaux</li> <li>• Perturbation de la mobilité des populations riveraines et des usagers de la route et perturbation de la mobilité des riverains dans l'emprise des travaux</li> <li>• Risques de modification de l'habitat et de perturbation de la quiétude de la petite faune située dans l'emprise immédiate des travaux</li> <li>• Risques d'exacerbation de maladies (respiratoires, IST/VIH-SIDA)</li> <li>• Risques de contagion au COVID-19</li> <li>• Risques de VBG-AES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des forages routiers</li> <li>• Suivis piézométriques des puits et forages pour relever le niveau de variation de la nappe souterraine</li> <li>• Analyse physico-chimique et bactériologique de la qualité des eaux des forages avant rétrocession à la consommation</li> <li>• Aménagement des berges</li> <li>• Avoir les autorisations d'exploitation des carrières et gîtes avant le démarrage des travaux</li> <li>• Remise en état des sites</li> <li>• Réaménagement des carrières en zones de cultures ou en mares</li> <li>• Panneaux de signalisation pour signaler la présence du chantier et des engins et réduire les risques d'accidents</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de risques</li> <li>• Sensibilisation des travailleurs sur la santé et l'hygiène au travail</li> <li>• Sensibilisation des travailleurs sur les maladies IST/VIH-SIDA et Covid-19</li> <li>• Sensibilisation des travailleurs et des populations locales sur les VBG-AES</li> </ul>		

Activités	Risques et impacts environnementaux négatifs	Mesures d'atténuation des Risques et impacts environnementaux négatifs	Risques et impacts sociaux négatifs	Mesures d'atténuation des Risques et impacts sociaux négatifs
		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en en place d'un MGP pour les éventuels litiges</li> </ul>		
Construction/Réhabilitation des infrastructures à vocation agricole et d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Abattage d'arbres et destruction du couvert végétal</li> <li>● Prolifération de déchets</li> <li>● Pollution du sol et de l'eau par les gravats et déblais du chantier</li> <li>● Déstabilisation de la structure des sols due aux travaux, à l'exploitation des carrières</li> <li>● Risques d'accidents de chantier</li> <li>● Risques de transmission de maladies (IST/VIH-SIDA) et de contagion au COVID-19</li> <li>● Risques de VBG-AES</li> <li>● Risques d'augmentation de maladies liées à l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plantation d'arbres pour l'embellissement</li> <li>● Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion de déchets</li> <li>● Restauration du couvert végétal décapé</li> <li>● Remise en état des sites</li> <li>● Panneaux de signalisation pour signaler la présence du chantier et des engins et réduire les risques d'accidents</li> <li>● Élaboration d'un plan de gestion de risques</li> <li>● Sensibilisation des travailleurs sur la santé et l'hygiène au travail</li> <li>● Sensibilisation des travailleurs et des populations locales sur les maladies IST/VIH-SIDA, Covid-19 et les maladies liées à l'eau</li> <li>● Sensibilisation des travailleurs et des populations locales sur les VBG-AES</li> <li>● Mise en en place d'un MGP pour les éventuels litiges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Acquisition de terres</li> <li>● Pertes temporaires ou définitives de terres</li> <li>● Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale</li> <li>● Découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</li> <li>● Augmentation de la pression sur les ressources fourragères, hydrauliques et agricoles</li> <li>● Risques d'augmentation de conflits sociaux entre agriculteurs et éleveurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Compensation des terres et des pertes de revenus</li> <li>● Minimisation des pertes de revenus et de moyens de subsistance</li> <li>● Respect des us et coutumes des populations de la zone du projet</li> <li>● Appui aux communautés pour une gestion rationnelle des ressources fourragères, hydrauliques et agricoles</li> <li>● Mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit des éleveurs et des agriculteurs pour le respect des couloirs d'accès aux ressources (eaux, pâturage...)</li> <li>● Mise en en place d'un MGP pour les éventuels conflits et réclamations</li> <li>● Suivre la procédure prévue en cas de découvertes fortuites ou inopinées de ressources</li> </ul>

Activités	Risques et impacts environnementaux négatifs	Mesures d'atténuation des Risques et impacts environnementaux négatifs	Risques et impacts sociaux négatifs	Mesures d'atténuation des Risques et impacts sociaux négatifs
				physiques culturelles ou de patrimoine culturel
Réhabilitation/construction et équipement d'infrastructures sociocommunautaire, socioéconomique, sanitaire et éducative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage d'arbres et destruction du couvert végétal</li> <li>• Production de déchets (solides, liquides)</li> <li>• Pollution du sol et de l'eau par les gravats et déblais du chantier et par les déchets solides et liquides provenant de l'exploitation de ces infrastructures</li> <li>• Déstabilisation de la structure des sols due aux travaux, à l'exploitation des carrières</li> <li>• Risques d'accidents de chantier</li> <li>• Risques de transmission de maladies (IST/VIH-SIDA) et de contagion au COVID-19</li> <li>• Risques de VBG-AES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation d'arbres pour l'embellissement</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion de déchets</li> <li>• Restauration du couvert végétal décapé</li> <li>• Remise en état des sites</li> <li>• Panneaux de signalisation pour signaler la présence du chantier et des engins et réduire les risques d'accidents</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de risques</li> <li>• Sensibilisation des travailleurs sur la santé et l'hygiène au travail</li> <li>• Sensibilisation des travailleurs et les populations locales sur les maladies IST/VIH-SIDA et Covid-19</li> <li>• Sensibilisation des travailleurs et des populations locales sur les VBG-AES</li> <li>• Mise en en place d'un MGP pour les éventuels litiges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de terres</li> <li>• Pertes temporaires ou définitives de terres</li> <li>• Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale</li> <li>• Découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation des terres</li> <li>• Minimisation des pertes de revenus et de moyens de subsistance</li> <li>• Respect des us et coutumes des populations de la zone du projet</li> <li>• Mise en en place d'un MGP pour les éventuels conflits et réclamations</li> <li>• Suivre la procédure prévue en cas de découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</li> </ul>
Fourniture d'équipement de transfusion sanguine, d'oxygénation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution des sols et des eaux par les déchets biomédicaux provenant des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion des déchets biomédicaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques sanitaires liés à la transfusion du sang infecté ou incompatible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion des déchets biomédicaux</li> </ul>

Activités	Risques et impacts environnementaux négatifs	Mesures d'atténuation des Risques et impacts environnementaux négatifs	Risques et impacts sociaux négatifs	Mesures d'atténuation des Risques et impacts sociaux négatifs
	équipements de transfusion et d'oxygénation			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation du personnel de santé sur risques sanitaires liés à la transfusion du sang infecté ou incompatible</li> </ul>
Fourniture d'ambulances médicalisées pour centre de santé et centre de secours des sapeurs-pompiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution des sols et des eaux par les déchets biomédicaux provenant des soins des ambulances médicalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion de déchets biomédicaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques sanitaires liés aux déchets biomédicaux provenant des soins des ambulances médicalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion des déchets biomédicaux</li> <li>Sensibilisation du personnel de santé sur risques sanitaires liés aux déchets biomédicaux</li> </ul>
Fourniture de matériel de production et de transformation aux groupements de femmes et jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution de l'air, des sols et des eaux par les déchets</li> <li>• Risques d'accidents liés à la manipulation ou manutention des matériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de Gestion des déchets</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de conflits sociaux au sein des groupements de femmes et jeunes autour de la distribution ou choix des bénéficiaires</li> <li>• Risques de VBG (faveur sexuelle en échange) lors de la distribution de matériel de production et de transformation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition préalable des critères clairs de choix des bénéficiaires,</li> <li>• Sensibilisation et communication préalable et tout au long du projet avec les groupements de femmes et jeunes pour leur implication dans l'opération,</li> <li>• Sensibilisation des groupements de femmes et jeunes sur les VBG</li> </ul>
Réhabilitation/équipement de centres de métier/centre de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution du sol et de l'eau par les déchets</li> <li>• Déstabilisation de la structure des sols due aux travaux, à l'exploitation des carrières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de Gestion des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale</li> <li>• Découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimisation des pertes de revenus et de moyens de subsistance</li> </ul>

Activités	Risques et impacts environnementaux négatifs	Mesures d'atténuation des Risques et impacts environnementaux négatifs	Risques et impacts sociaux négatifs	Mesures d'atténuation des Risques et impacts sociaux négatifs
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques d'accidents de chantier et de travail lors à l'utilisation des équipements</li> <li>• Risques de transmission de maladies (IST/VIH-SIDA) et de contagion au COVID-19</li> <li>• Risques de VBG-AES</li> </ul>		culturelles ou de patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des us et coutumes des populations de la zone du projet</li> <li>• Mise en en place d'un MGP pour les éventuels conflits et réclamations</li> <li>• Suivre la procédure prévue en cas de découvertes fortuites ou inopinées de ressources physiques culturelles ou de patrimoine culturel</li> </ul>
Dotation des groupes vulnérables de femmes et jeunes dans le développement des chaînes de valeurs en agriculture/élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution de l'air, des sols et des eaux par les déchets/rejets</li> <li>• Risques d'accidents liés à la manipulation ou manutention des matériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de Gestion des déchets</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de conflits sociaux au sein des groupes vulnérables de femmes et jeunes autour de la distribution ou choix des bénéficiaires</li> <li>• Risques de VBG (faveur sexuelle en échange) lors de la distribution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition préalable des critères clairs de choix des bénéficiaires,</li> <li>• Sensibilisation et communication préalable et tout au long du projet avec des groupes vulnérables de femmes et jeunes pour leur implication dans l'opération,</li> <li>• Sensibilisation des groupes vulnérables de femmes et jeunes sur les VBG</li> </ul>

#### **5.4.4. Orientation pour la protection des ressources culturelles physiques**

L'Entreprise en charge des travaux doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels et culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, l'Entrepreneur doit suivre la procédure suivante (tableau 25).

Tableau 26: différentes phases et responsabilité en cas de couverte fortuite

<b>Phases</b>	<b>Responsabilités</b>
<b>Phase d'aménagement</b>	
1-Suspendre les travaux et d'en faire la déclaration immédiate à l'autorité territorialement compétente (Chefs du village, Préfet, Maire de la Commune concernée, etc.)	Contractant Entreprise en charge des travaux
2- Prendre les dispositions matérielles pour protéger le site et en interdire l'accès au personnel de l'entreprise et à toutes personnes extérieures	Entreprise en charge des travaux
2- Informer le ministre en charge de la culture	Préfet ou Maire de la Commune concernée
3- Notifier la suspension provisoire des travaux et prendre des mesures de sauvegarde	Ministre en charge de la culture
<b>Reprise/poursuite des travaux</b>	
Indiquer les conditions de reprise ou de poursuite des travaux	Ministre en charge de la culture

---

## VI. CONSULTATIONS ET PARTICIPATIONS PUBLIQUES

### 6.1. Objectifs

L'objectif général des consultations publiques est d'assurer la participation inclusive des parties prenantes notamment les populations ou leurs représentants dans le processus de planification des actions du projet dans le but :

- de les informer sur le projet et les sous-projets types notamment les activités prévues ;
- de permettre aux parties prenantes de s'exprimer librement, d'émettre leurs avis sur le ;
- d'identifier et de recueillir les avis, les préoccupations (*et les recommandations et suggestions*),
- d'asseoir une certaine appropriation des activités du projet par les communautés récipiendaires de manière à créer/insuffler un certain dynamisme et une appartenance voire responsabilité sociale.

Les consultations ont été menées de manière participative et inclusive tant au niveau national qu'avec des acteurs centraux (institutionnels), et au niveau local (*i.e. Gouverneurs, Préfets/Sous-Préfets, Maires de Communes, Chefs de Villages, Chefs Coutumiers/Traditionnels, ABC/OSC, etc.*) sur l'ensemble des villes et villages dans la zone d'influence du projet (*Voir PV de consultation et listes des personnes rencontrées en annexes du rapport*).

L'information préalable a consisté à (i) aviser, par le moyen de correspondances de la part de l'UCP du Projet, les parties prenantes sur la préparation des missions de terrain et la relevance de leurs implications dans l'élaboration des instruments de sauvegardes nécessaire pour l'évaluation du projet. Ces correspondances à l'attention des autorités administratives locales (*Gouverneurs/Préfet, Maires, etc.*), surtout dans un contexte limitatif (situation de confinement à cause de la pandémie COVID-19), quelques responsables des services techniques régionaux et la société civile à travers les associations/syndicats de transporteurs. Des autorisations de sortie de Niamey et de voyager furent aussi délivrées aux missions pour faciliter leurs déplacements dans la zone d'influence du projet.

Les descentes sur le terrain furent précédées par une réunion de cadrage organisée par la DGTP et pour mieux clarifier les feuilles de route ; et rappeler le contexte spécial de tenue de ces missions.

### 6.2. Méthodologie des consultations et participations publiques

#### **6.2.1 Contexte et Objectif des consultations et participations publiques**

Le processus de consultation a pour objectif d'associer pleinement les parties prenantes dans l'identification des besoins, la planification des activités, le suivi des activités et leur évaluation dans une perspective de contrôle citoyen, de partage des connaissances et des savoirs, de participation et d'efficacité sociale. Cela cadre avec les textes en vigueur au plan national notamment la *Loi N° 2018-28 du 14 mai 2018*, déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale et sociale au Niger en son *article 22* et sur la *mobilisation des parties prenantes et divulgation des informations de la BAD*.

#### **6.2.2 Mécanismes et procédures de Consultation et participation publique**

Les mécanismes et procédures pour l'information, la concertation et la négociation à mettre en place vont s'appesantir sur les points suivants :

- les connaissances sur l'environnement des zones d'intervention du Projet et
- l'acceptabilité socioéconomique, environnementale et culturelle du Projet.

Les outils et techniques de consultations vont se conformer à une logique de communication à la fois sociale, éducative et inclusive.

### **6.2.3 Diffusion de l'information et mécanisme de gestion des plaintes**

Après la finalisation des missions de consultations, les synthèses des avis, préoccupations et suggestions seront rapportées dans le tableau N° 26 :

Tableau 27: Identification des Parties Prenantes

Parties Prenantes		Intérêt et rôle en relation au Projet	Responsabilité en relation au Projet
<b>Institutions Étatiques au niveau national</b>			
Ministère de l'Équipement	Direction Générale des Travaux Publics (DGTP) Direction des Études Techniques	Préparation du Projet notamment les aspects institutionnels La définition des activités clés à l'intérieur des composantes La réalisation des études de base devant servir aux évaluations environnementales et sociales La coordination des équipes	UCP
Ministère de l'Environnement et de Lutte Contre la Désertification	BNEE	Gestion de la procédure administrative d'évaluation environnementale et sociale Gestion des projets de développement/Projets routiers	BNEE
<b>Niveau Régional et Départemental</b>			
Zinder	Gouverneur	Représentation de l'état central pour garantir et assurer la sécurité des populations Le développement de la région	SG- Gouvernance
	Directeur Régional de l'équipement (DREQ)	Responsable technique régional des infrastructures routières et connexes	DREQ
	Directeur Régional de l'environnement (DRE/LCD)	Responsable régional de la procédure environnementale et sociale, de la préparation à la mise en œuvre en passant par la validation	DRE/LCD
	Directeur Régional Agriculture (DRA)	Contribution à l'identification des potentialités agricoles à mettre en valeur	DRA
	Directeur Régional de l'Élevage (DREL)	Contribution à l'identification des activités d'élevage notamment les aménagements potentiels à faire	DREL
Mirriah	Préfet, Maire, autorités coutumières/religieuses, Cadres des services techniques départementaux	Représentation de l'état central et communautaire (Maire) ainsi que des autorités coutumières/religieuses ; Identification des activités à conduire dans le cadre du projet	Préfet/Mairie
Magaria	Préfecture 5SG et Préfet)	Représentation de l'état central	Préfecture
	Mairie + Autorités coutumières/religieuses	Représentation de la communauté et des autorités locales	Mairie/Conseil Communal
	Direction Départementale de l'Environnement (DDE)	Identification des activités à conduire en environnement	DDE

Parties Prenantes		Intérêt et rôle en relation au Projet	Responsabilité en relation au Projet
	Direction Départementale de l'Agriculture (DDA)	Identification des activités à conduire en agriculture	DDA
Société civile	Syndicat des commerçants et/ou des associations/ONG	Difficultés et opportunités de commerce à exploiter voire d'appui	OSC
<b>Secteur privé</b>			
Bureaux d'études	TechniConsult	Études techniques et DAO du Projet de la route Hamdara-Wacha-Dungass-Adaré	TechniConsult

#### **6.2.4. Rencontres institutionnelles**

Avec les structures techniques, les rencontres ont permis : (i) d'échanger sur les activités du projet et préciser les mesures de mise en œuvre se rapportant à des questions spécifiques (emprise, indemnisation, gestion du foncier, etc. ; (ii) identifier et recueillir les préoccupations ainsi que les suggestions et recommandations vis-à-vis des activités du projet surtout celles des composantes B/C ; (iii) rassembler la documentation sur les thématiques environnementales et sociales ainsi que sur une meilleure connaissance des zones d'intervention. Ces structures ont signé des notes d'engagement dans le cadre de la préparation du CGES et du CPRP.

La synthèse des échanges avec les structures techniques, administratives et coutumières est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 28 : Synthèse des échanges avec les structures techniques administratives et coutumières.

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre de personnes présentes
<b>Dungass</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du projet ainsi que les éventuels travaux connexes et appui que peuvent bénéficier les localités concernées directement ou indirectement par le projet objet des échanges.</li> <li>• Engagement des parties prenantes dans le cadre du CGES et du CPRP.</li> <li>• Doléances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement à accompagner le projet afin qu'il puisse voir le jour et s'impliquer dans sa bonne gestion.</li> <li>• Engagement à contribuer à sauvegarder les acquis (travaux connexes qui seront réalisés) et garantir leur pérennisation.</li> <li>• Engagement à suivre les mesures environnementales et sociales prévues dans le cadre du projet.</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mur de clôture doté de barbelé pour la gendarmerie nationale et la douane.</li> <li>- Construction d'un bâtiment pour abriter la garde nationale et la préfecture (futurs bureaux de la mission de contrôle).</li> <li>- Construction d'une aire d'abattage d'animaux.</li> <li>- Construction de puits pastoraux à Salamun, Garin Gaku et Chemaram.</li> </ul> </li> </ul>	09/07/2021	12

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre de personnes présentes
Dogo-Dogo	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du projet ainsi que les éventuels travaux connexes et appui que peuvent bénéficier les localités concernées directement ou indirectement par le projet objet des échanges.</li> <li>• Engagement des parties prenantes dans le cadre du CGES et du CPRP.</li> <li>• Doléances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement à accompagner le projet afin qu'il puisse voir le jour et s'impliquer dans sa bonne gestion.</li> <li>• Engagement à contribuer à sauvegarder les acquis (travaux connexes qui seront réalisés) et garantir leur pérennisation.</li> <li>• Engagement à suivre les mesures environnementales et sociales prévues dans le cadre du projet.</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relier les villages de Katourjé et Hayaniya par une bretelle.</li> <li>- Construire une route rurale Hayaniya–Dogo-Dogo–Dan Sabra (34 km).</li> <li>- Construction et équipement du Centre de Métier et de Formation (CFM) de Dogo-Dogo.</li> <li>- Appui pour la radio communautaire de Dogo-Dogo (réhabilitation et dotation en émetteur).</li> </ul> </li> </ul>	09/07/2021	7

### **6.2.5. Synthèse des consultations publiques avec les populations**

Les consultations publiques ont été organisées dans plusieurs villages des cinq (5) communes - Hamdara, Wacha, Gouchi, Dungass, Dogo-Dogo) des départements de Mirriah, Magaria et Dungass avec les populations locales en vue de les informer des activités du projet et assurer leur participation au processus de planification des activités envisagées dues aux sous-composantes des composantes B et C, notamment celles liées à la réinstallation involontaire.

Les échanges lors des consultations publiques ont porté sur les points suivants :

- la présentation du projet et des composantes objet du CGES, les objectifs, la stratégie d'intervention, les activités éligibles au financement du projet, les résultats attendus ;
- la perception et l'appréciation du projet par les bénéficiaires ;
- les préoccupations et les craintes vis-à-vis du projet, notamment pour les personnes potentiellement affectées ;
- les contraintes potentielles à la mise en œuvre du projet ; les attentes, suggestions et recommandations.

Les consultations publiques ont été communes aux missions de préparation des documents de sauvegarde suivants :

- PAR et EIES (composante A), et
- CPRP et CGES (composantes B).

Il convient de souligner que la présence des femmes était remarquée lors des consultations publiques (voir annexe liste de présence) et se sont exprimées sur les difficultés qu'elles rencontrent dans la vie de tous les jours (tâches domestiques, petit commerce).

Les principaux problèmes soulevés lors des consultations publiques ont porté non seulement sur des questions ayant trait au projet mais également sur d'autres préoccupations auxquelles les populations sont confrontées.

La synthèse des consultations publiques est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 29 : Synthèse des consultations publiques.

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre total de personnes présentes (hommes/femmes)
<b>Kwana Bawada</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptabilité du Projet par la population (présentation ainsi que les éventuels travaux connexes, rappel des propositions de réhabilitation du tronçon Kwana-Fadari exprimée par la population de Kwana, rappel des impacts positifs et négatifs liés aux activités des aménagements connexes)</li> <li>• Nombre de personnes ayant participé aux assises (dont femmes et hommes)</li> <li>• Activité principale et secondaire</li> <li>• Nombre et qualité des infrastructures sociaux dont dispose la commune (écoles, centres de santé, source d'approvisionnement en eau potable, éclairage publique...)</li> <li>• Présence des organisations féminines et ou coopératives,</li> <li>• Les activités socioéconomiques (les différents marchés que fréquente la population)</li> <li>• Doléances des populations/Préoccupations soulevées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population a bien accueilli le projet et souhaite y participer activement.</li> <li>• L'agriculture, l'élevage et le commerce constituent les principales activités de la population de Kwana.</li> <li>• Le village de Kwana dispose d'un (1) Cours d'Alphabétisation, d'une (1) école primaire avec quatre (4) classes en banco paillottes, d'une (1) Case de Santé, de cinq (5) écoles coraniques, d'une (1) Pompe à Motricité Humaine, d'un (1) Puits cimenté non fonctionnel.</li> <li>• Le village dispose d'une organisation féminine qui travaille avec certains partenaires comme CRS et UNICEF dans le domaine de l'embouche et de la microfinance.</li> <li>• La population du village fréquente les marchés hebdomadaires de Guidimouni, Kissambana, et celui de Maigatari au Nigeria.</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension de la Case de Santé en CSI de type II.</li> <li>- Construction de forages.</li> <li>- Construction d'un CEG.</li> <li>- Construction en matériaux définitifs du cours d'alphabétisation.</li> <li>- Besoin en AGR (renforcement du groupement féminin.</li> </ul> </li> </ul>	06/07/2021	55 (33+22)
<b>Illallah Malam Abdou</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptabilité du Projet par la population (présentation ainsi que les éventuels travaux connexes, rappel des propositions de Construction d'un CEG/FA dans le village d'Illallah Malan Abdou exprimée par</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population souhaite voir le projet démarrer et en tirer le maximum de ses retombés.</li> <li>• L'agriculture, l'élevage et l'école coranique constituent les principales activités de la population d'Illallah Malan Abdou.</li> </ul>	06/07/2021	52 (16+36)

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre total de personnes présentes (hommes/femmes)
	<p>la population d'Illallah Malan Abdou, rappel des impacts positifs et négatifs liés aux activités des aménagements connexes)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes ayant participé aux assises (dont femmes et hommes)</li> <li>• Activité principale et secondaire</li> <li>• Nombre et qualité des infrastructures sociaux dont dispose la commune (écoles, centres de santé, source d'approvisionnement en eau potable, éclairage publique...)</li> <li>• Présence des organisations féminines et ou coopératives,</li> <li>• Les activités socioéconomiques (les différents marchés que fréquente la population)</li> </ul> <p>Doléances des populations/Préoccupations soulevées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le village d'Illallah Malan Abdou dispose d'une (1) école primaire franco-arabe avec cinq (5) classes dont quatre (4) en durs et un (1) en banco-paille non clôturée, de quatre (4) écoles coraniques, les collégiens vont directement au CEG/FA de Guidimouni à une distance de treize (13) kilomètre, de deux (2) forages fonctionnels, pas d'éclairage publique.</li> <li>• Le village dispose d'une organisation féminine qui travaille avec certains partenaires comme GOAL et PRODAF dans le domaine des AGR, de la microfinance, salubrité et sensibilisation La population du village fréquente les marchés hebdomadaires de Kwana, Guidimouni, Gayi et Maigatari Nigéria).</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un CEG/FA.</li> <li>- Clôture de l'école primaire Medersa.</li> <li>- Transformation de la Case de Santé en CSI de type II à Kwana pour alléger la souffrance des femmes en cas d'accouchement.</li> <li>- Construction d'un Internat dans le village d'Illallah Malan Abdou.</li> <li>- Construction de forages.</li> <li>- Renforcement de la Banque Céréalière,</li> <li>- Appui en AGR pour les femmes du village.</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Bauré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptabilité du Projet par la population (présentation ainsi que les éventuels travaux connexes, rappel des propositions de réhabilitation du tronçon Makauraci-Bauré exprimée par la population de Bauré, rappel des impacts positifs et négatifs liés aux activités des aménagements connexes),</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population a accepté favorablement l'avènement du projet</li> <li>• L'agriculture, l'élevage et le commerce constituent les principales activités de la population de Bauré</li> <li>• Le village de Bauré dispose de deux (2) écoles primaires : la première dispose de huit (8) classes dont une (1) en dur et sept (7) en banco-paillote, la deuxième dispose de quatre (4) classes dont deux (2) en dur et en</li> </ul>	06/07/2021	77 (55+22)

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre total de personnes présentes (hommes/femmes)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes ayant participé aux assises (dont femmes et hommes)</li> <li>• Activité principale et secondaire,</li> <li>• Nombre et qualité des infrastructures sociaux dont dispose la commune (écoles, centres de santé, source d’approvisionnement en eau potable, éclairage publique...),</li> <li>• Présence des organisations féminines et ou coopératives,</li> <li>• Les activités socioéconomiques (les différents marchés que fréquente la population),</li> <li>• Doléances des populations/Préoccupations soulevées</li> </ul>	<p>banco-paillote et 12 enseignants, les collégiens vont directement au collège de Mirriah, Gayi et Karayé ou Makauraci et les lycéens à Mirriah ou Wacha, de quinze (15) écoles coraniques, d’un (1) cours d’alphabétisation avec deux (2) enseignants, de deux (2) cases de santé avec chacun un infirmier, d’un (1) Mini AEP non fonctionnel, de sept (7) Pompe à Motricité Humaine dont un fonctionnel, de huit (8) puits cimentés dont un non fonctionnel, pas d’éclairage public ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le village ne dispose d’aucune organisation féminine ;</li> <li>• La population du village fréquente les marchés hebdomadaires de Gayi, Bauré, Mirriah et Maigatari ;</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de la Route Makauraci-Bauré,</li> <li>- Construction d’un CSI de type II,</li> <li>- Construction d’un CEG,</li> <li>- Réparation de la Mini-AEP,</li> <li>- Le recrutement de la main d’œuvre locale pour les emplois non qualifiés</li> <li>- Éclairage public car le village est déjà électrifié,</li> <li>- Appui AGR pour les femmes</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Karayé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptabilité du Projet par la population (présentation ainsi que les éventuels travaux connexes, rappel des propositions de réhabilitation du tronçon Tsila-Karayé-Guirari exprimée par la population de Karayé, rappel des impacts positifs et négatifs liés aux activités des aménagements connexes),</li> <li>• Nombre de personnes ayant participé aux assises (dont femmes et hommes)</li> <li>• Activité principale et secondaire,</li> <li>• Nombre et qualité des infrastructures sociaux dont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population a été bien accueilli le projet</li> <li>• L’agriculture, le commerce et l’élevage constituent les principales activités de la population de Karayé</li> <li>• Le village de Karayé dispose d’une (1) école primaire de sept (7) classes dont trois (3) en dur, deux (2) en banco et deux (2) en paille, d’un collège d’enseignement général avec 6 classes en paille, lycéens vont directement au lycée de Mirriah, d’une (1) école primaire Medersa avec trois (3) classes en dur, les collégiens de franco-arabe fréquentent le collège franco de Dogo-Dogo à 19 km, les lycéens</li> </ul>	06/07/2021	58 (36+22)

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre total de personnes présentes (hommes/femmes)
	<p>dispose la commune (écoles, centres de santé, source d'approvisionnement en eau potable, éclairage publique...),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence des organisations féminines et ou coopératives,</li> <li>• Les activités socioéconomiques (les différents marchés que fréquente la population),</li> <li>• Doléances des populations/Préoccupations soulevées.</li> </ul>	<p>franco-arabe fréquentent le lycée de Mirriah à 21 Km, les élèves de l'enseignement professionnel fréquentent le CFM de Mirriah à 21 Km, de quatre (4) écoles coraniques, d'une (1) case de santé avec un infirmier, un Mini-AEP non fonctionnel, sept (7) Pompe à Motricité Humaine dont 6 fonctionnelles, trois (3) points d'Eau Autonome non fonctionnels, trois (3) puits cimentés fonctionnels et pas d'éclairage public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le village dispose d'une organisation féminine qui pratique l'embouche des petits ruminants, les microcrédits et les cultures maraichères avec des partenaires comme AQUADEV et PASEC.</li> <li>• La population du village fréquente les marchés hebdomadaires de Guirari, Mirriah, Wacha et Maigatari ;</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une extension de la route jusqu'à Gouna (12 km)</li> <li>- Transformation de la case de santé en CSI de type II</li> <li>- Réparation de la MAEP et des 3 PEA,</li> <li>- Construction en dur et clôture des collèges et l'école primaire</li> <li>- Appui en AGR pour les femmes</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Guirari</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptabilité du Projet par la population (présentation ainsi que les éventuels travaux connexes, rappel des propositions de Construction du tronçon Tsila-Karayé-Guirari dans le village de Guirari exprimée par la population de Guirari, rappel des impacts positifs et négatifs liés aux activités des aménagements connexes),</li> <li>• Nombre de personnes ayant participé aux assises (dont femmes et hommes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population a bien accueilli le projet et souhaite le voir démarré dans les plus brefs délais.</li> <li>• L'agriculture, l'élevage, et le commerce constituent les principales activités de la population de Guirari.</li> <li>• Le village de Guirari dispose d'une (1) école préscolaire avec une (1) classe en paillote, quatre (4) écoles primaires qui totalisent quinze (15) classes en durs, huit (8) classes toutes non clôturé, un (1) Collèges d'Enseignement Général (CEG) qui disposent de sept (7) classes dont quatre (4) en durs et trois (3) paillotes tous non</li> </ul>	06/07/2021	71 (14+57)

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre total de personnes présentes (hommes/femmes)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité principale et secondaire,</li> <li>• Nombre et qualité des infrastructures sociaux dont dispose la commune (écoles, centres de santé, source d'approvisionnement en eau potable, éclairage publique...),</li> <li>• Présence des organisations féminines et ou coopératives,</li> <li>• Les activités socioéconomiques (les différents marchés que fréquente la population),</li> <li>• Doléances des populations/Préoccupations soulevées.</li> </ul>	<p>clôturées, 1 franco-arabe avec 4 classes dont 3 en durs et une (1) paillote, neuf (9) écoles coraniques, d'un (1) Centre de Santé Intégré (CSI) de type II avec deux (2) infirmières et une sage-femme, d'une (1) Mini Adduction d'Eau Potable (MAEP) fonctionnelle, de 3 Pompes à Motricité Humaine dont fonctionnelles, 6 PEA fonctionnelle, 10 Puits cimentés fonctionnels, un (1) puits traditionnel fonctionnel, le village ne dispose pas de l'éclairage publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le village dispose de sept (7) d'organisations féminines qui pratiquent l'embouche des petits ruminants et des microcrédits avec certains partenaires comme UNICEF, PASEC, ASUSU, GOAL et BEFEN.</li> <li>• La population du village fréquente les marchés hebdomadaires de Guirari, Gada, Gai, Wacha, Karayé et celui de Maigatari au Nigeria.</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une bretelle de 12 km de Guirari à Wacha</li> <li>- Clôture des écoles (collège et primaire),</li> <li>- Appui-conseil et promotion des AGR pour les femmes.</li> <li>- Renforcer le CSI de type II.</li> <li>- Ériger le collège en CES en construisant au moins trois (3) classes.</li> <li>- Réhabilitation du tronçon Gada-Guirari,</li> <li>- Appui en moulin à grain pour alléger la souffrance des femmes.</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Kaki Baré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptabilité du Projet par la population (présentation ainsi que les éventuels travaux connexes, rappel des propositions de réhabilitation du tronçon Wacha-Gouchi exprimée par la population de Kaki Baré, rappel des impacts positifs et négatifs liés aux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population a accueilli favorablement le projet et souhaite qu'il voie le jour.</li> <li>• L'agriculture, l'élevage et les petits commerces constituent les principales activités de la population de Kaki Baré.</li> <li>• Le village de Kaki Baré dispose d'une école préscolaire avec une (1) classe en paillote, dix (10)</li> </ul>	07/07/2021	54 (28+26)

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre total de personnes présentes (hommes/femmes)
	<p>activités des aménagements connexes),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes ayant participé aux assises (dont femmes et hommes)</li> <li>• Activité principale et secondaire,</li> <li>• Nombre et qualité des infrastructures sociaux dont dispose la commune (écoles, centres de santé, source d'approvisionnement en eau potable, éclairage publique...),</li> <li>• Présence des organisations féminines et ou coopératives,</li> <li>• Les activités socioéconomiques (les différents marchés que fréquente la population),</li> <li>• Doléances des populations/Préoccupations soulevées</li> </ul>	<p>écoles coraniques, deux (2) écoles primaires qui disposent de 6 classes dont 3 en dur et 3 en paillote, un (1) CEG avec quatre (4) classes 2 en dur et 2 en paillote, une (1) école primaire franco-arabe avec 5 classes toutes en paillote, un cours d'alphabétisation avec une classe en paillote, une (1) case de santé avec un infirmier, d'une Mini AEP fonctionnelle, 6 Pompe à Motricité Humaine dont une non fonctionnelle et sept (7) PEA tous non fonctionnelle, pas d'éclairage public ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sept (7) organisations féminines qui pratiquent l'embouche, le maraichage, la microfinance et la transformation agroalimentaire avec des partenaires comme CRS, CADEL, GASEM, et USAID ;</li> <li>• La population du village fréquente les marchés hebdomadaires de Kaki Baré, Wacha, Gayi, Badé, Dungass et Maigatari.</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension de la case de santé en CSI de type II.</li> <li>- Construction de classe et clôture des murs des écoles (primaire et collège).</li> <li>- Appui en AGR pour les femmes.</li> <li>- Extension de la MAEP pour desservir l'ensemble du village.</li> <li>- Appui en moulin à grain pour les femmes,</li> <li>- Le recrutement de la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés.</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Gouchi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptabilité du Projet par la population (présentation ainsi que les éventuels travaux connexes, rappel des propositions de réhabilitation du tronçon Wacha-Gouchi exprimée par la population de Gouchi, rappel des impacts positifs et négatifs liés aux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population a accueilli favorablement le projet.</li> <li>• L'agriculture, l'élevage et le commerce constituent les principales activités de la population de Gouchi.</li> <li>• Le village de Gouchi dispose d'un (1) préscolaire avec deux (2) classes en paillote, 18 écoles coraniques, deux (2) écoles</li> </ul>	07/07/2021	57 (33+24)

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre total de personnes présentes (hommes/femmes)
	<p>activités des aménagements connexes),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes ayant participé aux assises (dont femmes et hommes)</li> <li>• Activité principale et secondaire,</li> <li>• Nombre et qualité des infrastructures sociaux dont dispose la commune (écoles, centres de santé, source d'approvisionnement en eau potable, éclairage publique...),</li> <li>• Présence des organisations féminines et ou coopératives,</li> <li>• Les activités socioéconomiques (les différents marchés que fréquente la population),</li> <li>• Doléances des populations/Préoccupations soulevées</li> </ul>	<p>primaires avec 13 classes en dur dont 2 hors usages non clôturée, 1 collège de 5 en dur dont 2 paillotes, un CFM, un cours d'alphabétisation, un (1) CSI non clôturé, d'une Mini AEP non fonctionnelle, 5 Pompes à Motricité Humaine tous fonctionnelles, 3 puits cimentés dont un (1) fonctionnel, pas d'éclairage public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Huit (8) organisations féminines qui exercent l'embouche, la microfinance et le maraichage qui ont comme partenaires le PASEC.</li> <li>• La population du village fréquente les marchés hebdomadaires de Gawindi, Anguwal Gaja, Limandi Malan Koundi, Jambirji, Katket Maigatari.</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui en AGR pour les femmes.</li> <li>- Le recrutement de la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés.</li> <li>- Clôture et extension du CSI de type II.</li> <li>- Construction de classes et clôture du CEG afin qu'il soit transformé en un CES.</li> <li>- Construction d'une bretelle qui va à Guidimouni sur 22 km.</li> <li>- Construction d'un bloc de bâtiment pour le service de l'environnement et de l'élevage.</li> <li>- Construction d'une classe pour le cours d'alphabétisation.</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Gayi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptabilité du Projet par la population (présentation ainsi que les éventuels travaux connexes, rappel des propositions de Construction d'un Internat pour les élèves dans le village de Gayi exprimée par la population de Gayi, rappel des impacts positifs et négatifs liés aux activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population a accueilli favorablement le projet.</li> <li>• L'agriculture, l'élevage et le commerce constituent les principales activités de la population de Gayi.</li> <li>• Le village de Gayi dispose d'un préscolaire avec deux classes en dur, de 15 écoles coraniques, de 4 écoles primaires avec 11 classes en dur et 15 paillotes non</li> </ul>	07/07/2021	63 (36+27)

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre total de personnes présentes (hommes/femmes)
	<p>des aménagements connexes),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes ayant participé aux assises (dont femmes et hommes)</li> <li>• Activité principale et secondaire,</li> <li>• Nombre et qualité des infrastructures sociaux dont dispose la commune (écoles, centres de santé, source d'approvisionnement en eau potable, éclairage publique...),</li> <li>• Présence des organisations féminines et ou coopératives,</li> <li>• Les activités socioéconomiques (les différents marchés que fréquente la population),</li> <li>• Doléances des populations/Préoccupations soulevées</li> </ul>	<p>clôturées, un CEG avec 9 classes en dur et 4 paillotes, un CES création avec une classe paillote, une école primaire franco-arabe avec 3 classes en dur et une paillote, un cours d'alphabétisation avec une paillote, un CSI avec un médecin, 4 infirmier et une sage-femme, une MAEP non fonctionnelles, 13 Pompe à Motricité Humaine dont 4 non fonctionnelles, pas d'éclairage public, 2 PEA dont 1 non fonctionnelle, 5 puits cimentés tous fonctionnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinq (5) organisation féminine qui font microfinance et transformation agroalimentaire avec des partenaires comme CRS, PRODAF et PASEC.</li> <li>• La population du village fréquente les marchés hebdomadaires de Gayi, Guidimouni, Wacha Dungass, Zinder et Maigatari.</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture du CSI et des écoles (école mixte et CES).</li> <li>- Réparation du forage du CES,</li> <li>- Appui en AGR pour les femmes.</li> <li>- Construction d'au moins 2 classes au niveau du CES.</li> <li>- Construction d'une MAEP.</li> <li>- Appui en moulin à grain.</li> <li>- Traitement de la vallée de Gayi et clôture du jardin maraicher envahit par la <i>Sida Cordopholia</i>.</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Dan Bako</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptabilité du Projet par la population (présentation ainsi que les éventuels travaux connexes, rappel des propositions de construction du tronçon Wacha-Dan Bako exprimée par la population de Dan Bako, rappel des impacts positifs et négatifs liés aux activités des aménagements connexes),</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population a accueilli favorablement le projet</li> <li>• L'agriculture, l'élevage et le commerce constituent les principales activités de la population de Dan Bako.</li> <li>• Le village de Dan Bako dispose d'un (1) préscolaire avec une classe en paillote, de (5) écoles coraniques, d'une seule école primaire de 4 classes dont 3 en paillote et 1 en dur, les collégiens, lycéens, franco-arabe (primaire, collège, lycée) et CFM</li> </ul>	08/07/2021	40 (12+28)

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre total de personnes présentes (hommes/femmes)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes ayant participé aux assises (dont femmes et hommes)</li> <li>• Activité principale et secondaire,</li> <li>• Nombre et qualité des infrastructures sociaux dont dispose la commune (écoles, centres de santé, source d’approvisionnement en eau potable, éclairage publique...),</li> <li>• Présence des organisations féminines et ou coopératives,</li> <li>• Les activités socioéconomiques (les différents marchés que fréquente la population),</li> <li>• Doléances des populations/Préoccupations soulevées</li> </ul>	<p>vont directement à Wacha à 12 km, un cours d’alphabétisation avec 1 formateur et un hangar en paillote servant de classe, aucune infrastructure sanitaire, les évacuations se font vers les CSI de Dungass à 37 Km, zéro (0) Mini AEP non fonctionnelle, 10 Pompe à Motricité Humaine fonctionnelles, zéro (0) puit cimenté, pas d’éclairage public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une organisation féminine qui pratique l’embouche des petits ruminants avec des partenaires comme PAM, Karkara, et CRS.</li> <li>• Une coopérative qui pratique la riziculture et l’oignon avec comme partenaire PAM er ONG KARKARA.</li> <li>• La population du village fréquente les marchés hebdomadaires de Dungass, Mai Yadiya, Wacha et Maigatari.</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui en moulin à grain pour alléger la souffrance des femmes.</li> <li>- Le recrutement de la main d’œuvre locale pour les emplois non qualifiés.</li> <li>- Construction d’une case de santé.</li> <li>- Construction des classes et clôture de l’école primaire.</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Bangaza</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptabilité du Projet par la population (présentation ainsi que les éventuels travaux connexes, rappel des propositions de construction du tronçon Garin Gaku-Bangaza exprimée par la population de Bangaza, rappel des impacts positifs et négatifs liés aux activités des aménagements connexes),</li> <li>• Nombre de personnes ayant participé aux assises (dont femmes et hommes)</li> <li>• Activité principale et secondaire,</li> <li>• Nombre et qualité des infrastructures sociaux dont dispose la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population a accueilli favorablement le projet.</li> <li>• L’agriculture, l’élevage et le commerce constituent les principales activités de la population de Bangaza.</li> <li>• Le village de Bangaza dispose d’un (1) préscolaire avec une classe en paillote, de 5 écoles coraniques, d’une (1) école primaire avec 6 classes en dur dont 4 classes dégradées, un collège avec 7 classes dont 2 en dur et 5 en paillote, les lycéens, les franco-arabe (primaire, collège et lycée) et CFM vont directement à Dungass à 27 km, un cours d’alphabétisation avec 2 classes en paillote, une CSI avec 3 infirmiers et une infirmière qui</li> </ul>	08/07/2021	83 (30+53)

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre total de personnes présentes (hommes/femmes)
	<p>(écoles, centres de santé, source d'approvisionnement en eau potable, éclairage publique...),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence des organisations féminines et ou coopératives,</li> <li>• Les activités socioéconomiques (les différents marchés que fréquente la population),</li> <li>• Doléances des populations/Préoccupations soulevées</li> </ul>	<p>joue le rôle d'une sage-femme, d'une Mini AEP non fonctionnelle, 20 Pompes à Motricité Humaine dont 5 non fonctionnelles, zéro (0) point d'eau autonome, 2 puits cimentés fonctionnels et pas d'éclairage public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre (4) organisations féminines qui exercent l'embouche des petits ruminants, la transformation agroalimentaire avec des partenaires comme CRS, WILL, CARE, PASEC, ONG KARKARA.</li> <li>• La population du village fréquente les marchés hebdomadaires de Bangaza, Zagui, Mai Yadiya, Dungass, Gada, Gayi, Salamun et Maigatari.</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du CSI en construisant au moins deux blocs et un appui en matériels.</li> <li>- Construction d'une piste pour relier le village à celui de Salamun.</li> <li>- Construction et réhabilitation de classes plus la clôture.</li> <li>- Appui en moulin à grain pour les femmes ;</li> <li>- Appui en AGR pour les femmes.</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Dogo-Dogo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptabilité du Projet par la population (présentation ainsi que les éventuels travaux connexes, rappel des propositions de construction du tronçon Hayaniya-Dogo-Dogo exprimée par la population de Dogo-Dogo, rappel des impacts positifs et négatifs liés aux activités des aménagements connexes)</li> <li>• Nombre de personnes ayant participé aux assises (dont femmes et hommes)</li> <li>• Activité principale et secondaire,</li> <li>• Nombre et qualité des infrastructures sociaux dont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population a accueilli favorablement le projet.</li> <li>• L'agriculture, l'élevage et le commerce constituent les principales activités de la population de Dogo-Dogo.</li> <li>• Le village de Dogo-Dogo dispose d'un (1) préscolaire avec 3 classes en dur non clôturées, deux (2) école primaires avec 8 classes en dur, de 6 écoles coraniques, d'un CEG avec 6 classes en dur dont 2 délabrées et une paillote, d'une école primaire franco-arabe avec 4 classes dont 3 en dur inachevées et une paillote, les lycéens, les franco-arabe (collège et lycée) et CFM fréquentent directement le CEG,</li> </ul>	09/07/2021	25 (17+8)

Localités	Thématiques abordées	Résultats des échanges et discussions	Période	Nombre total de personnes présentes (hommes/femmes)
	<p>dispose la commune (écoles, centres de santé, source d'approvisionnement en eau potable, éclairage publique...),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence des organisations féminines et ou coopératives,</li> <li>• Les activités socioéconomiques (les différents marchés que fréquente la population),</li> <li>• Doléances des populations/Préoccupations soulevées</li> </ul>	<p>lycée, franco-arabe et CFM de Dungass à 20 Km, un cours d'alphabétisation avec une classe en paillote et un formateur, un CSI avec 4 infirmiers et une sage-femme et 6 bénévoles, d'une Mini AEP fonctionnelle, 3 Pompe à Motricité Humaine dont 1 fonctionnelle, 2 puits cimentés fonctionnels, 12 points d'Eau Autonome tous fonctionnelles et pas d'éclairage public ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune organisation féminine.</li> <li>• La population du village fréquente les marchés hebdomadaires de Dan Bourdodo, Dungass, Maigatari et Dan Gwanki.</li> <li>• Doléances : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture du CSI de type II et extension de la maternité.</li> <li>- Clôture des écoles (primaires et collège) ;</li> <li>- Bitumage du tronçon Hayaniya-Dogo-Dogo.</li> <li>- Réhabilitation et clôture du siège de la mairie et Construction d'une case de passage.</li> <li>- Construction d'un siège pour le groupement féminin.</li> <li>- Appui en moulin pour le groupement féminin.</li> <li>- Appui en AGR pour les femmes.</li> </ul> </li> </ul>		
				635 (310+325)

Les procès-verbaux des consultations ainsi que les listes de présence sont annexés au présent rapport.

## VII. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE - PCGES

Le présent chapitre donne les lignes directrices majeures pour la gestion environnementale et sociale du Projet. Elles sont identifiées à partir des priorités présentées dans le projet et tiennent de ce fait compte des exigences des nouvelles dispositions stipulées/prescrites dans la législation nationale en vigueur en matière d'environnement et les Sauvegardes Opérationnelles Environnementales et Sociales (SO) de la BAD . Ces directives comprennent :

- Les dispositions de surveillance et de suivi environnemental et social,
- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP),
- Les besoins en renforcement de capacités,
- Le calendrier de mise en œuvre des mesures, et
- L'estimation des coûts de mise en œuvre du PCGES.

### 7.1. Procédure d'analyse et de sélection environnementale et sociale

La démarche environnementale et sociale proposée vise à faciliter l'intégration des préoccupations environnementales et sociales dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des sous-projets, surtout ceux envisagés sous la composante B. Ainsi, la prise en compte des dimensions environnementales et sociales comporte les actions suivantes :

- ✓ Formulation et caractérisation environnementale et sociale du site de mise en œuvre du sous projet ;
- ✓ Classification du sous projet selon la nature des risques environnementaux et sociaux ;
- ✓ Soumission des TdR de l'EIES/NIES au BNEE pour approbation
- ✓ Examen et approbation des TdR de l'EIES/NIES par le BNEE
- ✓ Réalisation du « travail » environnemental et social qui consiste à la préparation des documents de sauvegarde environnementale et sociale (*Étude d'Impact Environnemental et Social approfondie ou simplifiée /Notice d'impact, Plan de gestion environnementales et social, prescriptions environnementales*) ;
- ✓ Examen, validation et approbation des instruments de sauvegardes ;
- ✓ Prise en compte des mesures à travers l'intégration des dispositions environnementales et sociales dans les dossiers d'appel d'offre (DAO) et contrats des entreprises prestataires de services ;
- ✓ Diffusion des instruments de sauvegardes environnementales et sociales ;
- ✓ Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ;
- ✓ Surveillance et suivi environnemental et social (interne et externe) de la mise en œuvre.

#### **7.1.1. Étapes de la prise en compte des dimensions sociales et environnementales**

##### ***Étape 1 : Formulation et caractérisation environnementale et sociale du sous-projet***

Dès lors que les caractéristiques géophysiques du site où seront mises en place les activités du Projet sont connues, alors, l'intégration des dimensions environnementales et sociales peuvent démarrer avec la préparation du dossier technique. Ainsi, les informations mentionnées dans le document technique du sous-projet seront couplées aux données relatives du site en vue de renseigner le formulaire de caractérisation environnementale et sociale. C'est la toute première étape du travail environnemental et social qui renseigne la première partie de la fiche de tri-sélectif (*screening*) environnemental et

---

social, ce qui permettrait de disposer d'un aperçu des envergures environnementales et sociales y compris sur les questions foncières.

Le formulaire, une fois renseigné sera transmis à la Direction Régionale de l'Environnement, de la Lutte Contre la Désertification (de la région de Zinder).

### ***Étape 2 : Classification environnementale et sociale du sous-projet***

Sur la base des informations collectées, la DRE/LCD à travers la DEESE va déterminer, la catégorie appropriée du sous-projet ainsi que le travail environnemental et social à effectuer conformément à l'Article 13 du Décret N°2019-027/MESUDD du 11 janvier 2019 portant modalités d'application de la Loi n°2018 – 28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation Environnementale et Sociale au Niger qui stipule que : *“est soumis à une Étude d'Impact Environnemental et Social, tout projet ou activité susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement classé dans l'une des catégories [...].”*

La catégorisation suit le principe de l'utilisation des types et niveaux d'évaluation environnementale et sociale pour le type d'opération. En collaboration avec le personnel des opérations de la Banque, l'emprunteur propose une catégorie, en fournissant une documentation de référence suffisante et des données en appui pour permettre à l'unité en charge de la conformité et des sauvegardes de la Banque d'examiner et de valider la catégorie proposée. La responsabilité de la catégorisation adéquate est donc partagée entre la BAD et ses emprunteurs et cette catégorisation devrait être fondée conformément à la procédure nationale, selon le Décret N°2019-027/MESUDD du 11 janvier 2019 portant modalités d'application de la Loi n°2018 – 28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation Environnementale et Sociale tout projet est classé dans l'une des catégories suivantes :

- ↳ Catégorie A : Les projets ou sous projets à risque élevé et susceptibles de causer des impacts environnementaux et sociaux très négatifs et irréversibles. Ces projets sont soumis à une EIES détaillée.
- ↳ Catégorie B : Les projets ou sous projets à risque important et dont les impacts négatifs sur l'environnement sont moins graves que ceux de la catégorie A. Ces projets sont soumis à une EIES simplifiée ou NIES.
- ↳ Catégorie C : Les projets ou sous projets à risque modéré voire faible et dont les impacts négatifs sur l'environnement sont mineurs sur l'environnement.
- ↳ Catégorie D : Les projets ou sous projets dont les impacts négatifs sont insignifiants. Ces projets sont mis en œuvre sans mesures spécifiques.

### ***Étape 3 : Réalisation du « travail » environnemental et social***

Selon la classification environnementale et sociale du sous-projet attribuée par le chef DEESE, le travail environnemental et/ou social à accomplir portera sur :

- ✓ la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) détaillée ou d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) simplifiée pour le sous-projet. Cela implique, l'élaboration des termes de référence (TDR) à soumettre à l'autorité compétente conformément aux dispositions de l'Article 14 du Décret N° 2019-027 ME/SU/DD portant modalités d'application de la Loi n°2018-28 déterminant les principes fondamentaux de - Environnementale au Niger qui stipule que *“les étapes de la procédure relative à l'étude d'impact environnemental et social sont : l'avis du projet ; le tri préliminaire ; l'élaboration des Termes de Reference (TdR) ; la réalisation de l'étude proprement dite, l'analyse du*

---

*rapport ; la prise de décision ; la diffusion publique du rapport, la mise en œuvre ; le suivi-contrôle, et son évaluation finale de conformité.”*

- ✓ Une fois approuvés, l'étude sera assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) incluant les acteurs et les coûts de mise en œuvre de toutes les mesures y proposées ;
- ✓ l'application des mesures tenant compte des normes de bonnes pratiques environnementales et sociales ;

#### ***Étape 4 : Examen et approbation des rapports d'EIES***

La revue ainsi que l'approbation des sous-projets selon la catégorie se déroulent comme suit :

- ✓ Revue et approbation des sous-projets selon la catégorie A : elle est faite selon la procédure nationale décrite ci-haut, au premier tiret de l'étape N° 3. Ainsi, sur proposition du BNEE, un comité ad'hoc sera mis en place par Arrêté du Ministre chargé de l'Environnement avec pour mission de l'appuyer dans l'analyse du rapport provisoire de l'EIES.
- ✓ Revue et approbation des sous-projets de la catégorie B : les sous-projets qui nécessitent une NIES. Comme l'EIES, le rapport provisoire de la NIES sera simultanément revu et approuvé par le BNEE.
- ✓ Revue et approbation des sous-projets de la catégorie C : ces sous-projets sont directement soumis à la vérification de la DRE/LCD pour des prescriptions environnementales et sociales qui doivent être intégrées dans le dossier du sous-projet.

#### ***Étape 5 : Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les dossiers d'appel d'offre (DAO) et contrats des entreprises prestataires de services***

L'intégration des dispositions environnementales et sociales dans les sous-projets constitue l'étape capitale de prise en compte des mesures dans le cadre du financement du projet. Ainsi, cette intégration se fera :

- ✓ Dans le cas des sous-projets de la catégorie 1 ayant nécessité la réalisation d'EIES ou de NIES, le projet traduira les mesures de gestion environnementale et sociale en clauses environnementales et sociales à intégrer dans les dossiers d'appel d'offre (DAO) ainsi que les contrats des entreprises et des missions de contrôle ;
- ✓ Dans le cas des sous-projets de la catégorie 2 : les prescriptions environnementales et sociales seront intégrées dans les DAO et le contrat de l'entreprise afin qu'elles soient réalisées dans le cadre de l'exécution du sous-projet, de manière conforme.
- ✓ Les sous projets de la catégorie 3 : seront mis en œuvre sans mesure spécifique, hormis l'attention particulière portée sur les groupes vulnérables.

*L'UCP du projet ne publiera aucun dossier d'appel d'offres (DAO) d'une activité assujettie à notice d'impact environnemental et social (NIES) ou Étude d'Impact environnemental et Social (EIES), sans que les mesures environnementales et sociales relatives aux travaux n'y aient été insérées. En plus, l'UCP ne donnera l'ordre de démarrage desdits travaux avant que le PGES-C de l'entreprise contractée (PGES chantier, Plan d'Assurance Environnement, Plan Particulier de Gestion et d'Élimination des Déchets, Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, etc.) n'ait été approuvé et intégré dans le planning global des travaux.*

#### ***Étape 6 : Diffusion et Information Publique***

La participation de public, dans le cadre du projet se fera conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret 2019-27/PRN/MESU/DD du 27 janvier 2019 portant modalités d'application de la loi

2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale (et sociale) au Niger et à la politique de diffusion et d'accès à l'information ainsi que le manuel de consultation et de participation des parties prenantes de la BAD.

### **Étape 7 : Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales**

Pour chaque sous-projet, les prestataires qui seront recrutés conformément aux procédures en vigueur, seront chargés de la mise en œuvre conforme des mesures de sauvegardes environnementales et sociales.

Les mesures proposées feront l'objet de prise en charge dans les dossiers du sous-projet et seront traduites de façon opérationnelle lors de la mise en œuvre des activités. Elles feront l'objet de surveillance au niveau du prestataire par un responsable désigné à cet effet.

### **Étape 8 : Surveillance, Suivi et Supervision Environnementale et Sociale**

La surveillance, le suivi et la supervision environnementale et sociale seront effectués comme suit :

- La *Surveillance Environnementale et Sociale (SES)* consistant à appliquer les mesures contenues dans les DAO, les contrats des prestataires de services ou les PES des sous-projets sera assurée par le prestataire à travers un responsable désigné à cet effet en son sein ;
- Le *Suivi Environnemental et Social Interne (SESI)* sera assuré par le projet l'UGP.
- La *surveillance de proximité* sera faite par la Mission de Contrôle qui sera recruté par le projet. L'UGP sera responsable d'inclure dans les TDR et les contrats des Missions de Contrôle les clauses de surveillance environnementale et sociale.
- Le *Suivi-Contrôle Environnemental et Social Externe (SCSE)* sera effectué par le BNEE directement et/ou à travers ses démembrements régionaux.
- La *Supervision Environnementale et Sociale (SES)* sera quant à elle assurée par la BAD.

#### **7.1.2. Responsabilités dans les procédures environnementales et sociales**

Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif assez exhaustif des étapes et responsabilités institutionnelles pour la préparation, l'évaluation, l'approbation, la diffusion publique des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, la mise en œuvre ainsi que la surveillance et le suivi-évaluation des sous projets qui seront mis en œuvre dans le cadre du projet.

Tableau 30: Récapitulatif des procédures environnementales et sociales au Niger

<b>Étapes</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Responsabilités</b>
<b>1. Formulation et caractérisation environnementale et sociale</b>	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP	Mise en œuvre des activités du Projet par l'UCP
<b>2. Classification Environnementale et Sociale</b>	BNEE + Chef DEESE de la DRE/LCD Région de Zinder	Application des dispositions des textes en vigueur
<b>3. Réalisation du "travail" environnemental et social</b>	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP	Élaboration des TDR d'EIES simplifiée ou NIES conformément à la procédure nationale

<b>Étapes</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Responsabilités</b>
3.1. Sous projet de la catégorie A à risque élevé	BNEE + BAD	Approbation des TDR
	UCP (Vérification BNEE+BAD)	Réalisation d'EIES détaillée conformément à la procédure nationale
3.2. Sous-projet classé de la catégorie B à risque important	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP (Vérification BNEE+BAD)	Élaboration des TDR d'EIES simplifiée ou NIES conformément à la procédure nationale
		Approbation des TDR
		Réalisation d'EIES simplifiée ou NIES conformément à la procédure nationale
3.3. Sous-projet classé de la catégorie C à risque modéré voire faible	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP (Vérification BNEE+BAD)	Application des prescriptions environnementales et sociales et sauvegarde de bonnes pratiques environnementales et sociales ou de HSE.
3.4. Sous-projet de la Catégorie D à risque insignifiant	CDEE/SE de Zinder	Mise en œuvre sans mesure spécifique, hormis une attention toute particulière sur les groupes vulnérables
<b>4. Examen et approbation</b> 4.1 Sous projet des catégories A et B	BNEE et BAD	Revue et approbation en comité <i>ad'hoc</i> des sous projets à risque élevé et à risque important ayant nécessité une EIES ou une NIES
	BNEE et BAD	Revue et approbation des sous-projets
4.2 Sous projet de la catégorie C	BNEE et BAD	Revue et approbation des sous-projets
4.3 Sous projet de la catégorie D	CDEE/SE de Zinder	Revue et approbation des sous-projets
<b>5. Intégration des dispositions environnementales et sociales</b>	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP (Vérification BNEE+ BAD)	Les mesures des sous-projets des catégories A et B sont traduites en clauses environnementales et sociales dans les DAO et les contrats des entreprises prestataires de services.
	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP (Vérification BNEE+ BAD)	Les sous-projets de la catégorie C faisant des prescriptions environnementales qui seront endossées par le promoteur sont intégrés dans le dossier de financement.
<b>6. Diffusion et Information Publique</b>	Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UCP (Vérification BNEE+ BAD)	Consultation du public dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités du projet
<b>9. Mise en œuvre</b>	UCP (vérification/suivi BNEE+BAD)	Application des mesures de sauvegardes
<b>10. Surveillance, suivi et supervision environnementales et sociales</b>	UCP - Prestataires de services	Surveillance environnementale et sociale
	UCP	Suivi interne environnementale et sociale
	BNEE	Suivi-Contrôle environnementale et sociale
		Supervision environnementale et sociale

## **7.2. Dispositions de mis en œuvre du CGES**

### **7.2.1. Cadre de surveillance environnementale et sociale**

Le démarrage des travaux déclenche de facto les activités de surveillance environnementale et sociale qui a pour but de s'assurer du respect :

- des mesures proposées dans les rapports d'études d'impacts environnementaux et sociaux ou des notices d'impacts environnementaux et sociaux ; incluant les mesures d'élimination, d'atténuation, de compensation et/ou de bonification ;
- des conditions fixées par la *Loi N° 2018-28 du 14 mai 2018* déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger, la *Loi N° 98-56 du 29 décembre 1998* relative à la gestion de l'environnement et du social, ainsi que leurs décrets d'application ;
- des engagements des *maîtres d'ouvrages* et *maîtres d'œuvre* aux autorisations des ministères sectoriels ;
- des exigences relatives aux lois et règlements du Niger sur la protection sociale, le genre, le développement durable ;
- des exigences du SSI de la BAD.

La surveillance environnementale et sociale concerne les phases de préparation, de construction, d'exploitation/maintenance des activités du Projet. Le programme de surveillance peut permettre, si nécessaire, de réorienter les travaux et éventuellement d'améliorer le déroulement de la construction/réhabilitation et de la mise en place des différents éléments du projet.

Le programme de surveillance environnementale et sociale doit notamment contenir :

- la liste des éléments ou paramètres nécessitant une surveillance environnementale et sociale ;
- l'ensemble des mesures et moyens envisagés pour protéger l'environnement en général ;
- les caractéristiques du programme de surveillance, lorsque celles-ci sont prévisibles (*ex : localisation des interventions, protocoles prévus, liste des paramètres mesurés, méthodes d'analyse utilisées, échancier de réalisation, ressources humaines et financières affectées au programme*) ;
- un mécanisme d'intervention en cas d'observation du non-respect des exigences légales et environnementales ou des engagements de l'initiateur ;
- les engagements des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre quant au dépôt des rapports de surveillance (*nombre, fréquence, contenu*).

### **7.2.2. Cadre du suivi environnemental et social**

Le suivi environnemental et social, permet de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation prévues, et pour lesquelles subsistent certaines incertitudes. La connaissance acquise avec le suivi environnemental permettra de corriger les mesures d'atténuation et éventuellement, de réviser certaines normes de protection de l'environnement. Le suivi concernera l'appréciation de l'évolution de certaines composantes environnementales et sociales qui pourraient être potentiellement affectées par les activités du projet.

Conformément aux textes en vigueur en matière d'évaluation environnementale et la procédure de sélection environnementale définie dans le cadre du projet, le suivi environnemental et social interne sera assuré par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) qui assure aussi celle du à travers ces experts en sauvegardes environnementale et sociale.

### **7.2.3. Indicateurs de suivi**

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives et/ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux des activités du projet. Ces indicateurs permettront de mesurer les impacts réellement produits par la composante B du projet au niveau des zones potentielles d'intervention. Ainsi, dans le cadre de ce projet, deux types d'indicateurs seront suivis à savoir les indicateurs de mise en œuvre du CGES et des indicateurs lors de la mise en œuvre des sous projets.

#### ***Indicateurs de suivi du PCGES***

Le tableau suivant indique une proposition des indicateurs à suivre dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du présent CGES.

Tableau 31 : Indicateurs de suivi du PCGES

<b>Rubriques</b>	<b>Domaines d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>
Mesures techniques	Réalisation du Screening environnemental et social Réalisation d'Études environnementales et sociales additionnelles requises	Nombre de Fiches de Screening renseignées et validées -Nombre d'EIES réalisées et validées -Nombre de NIES réalisées et validées -Nombre de sous-projets ayant fait l'objet d'application des Prescriptions environnementales et sociales -Nombre de sous-projets mis en œuvre sans mesures spécifiques
Mesures de suivi et d'évaluation des sous-projets	Surveillance et suivi environnementale et sociale des sous-Projets Évaluation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale ( <i>interne, à mi-parcours et finale</i> )	-Nombre de sous projets ayant fait l'objet de surveillance et Nombre de missions y relatives réalisées avec production de rapports ; -Nombre et types d'évaluation du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale réalisés
Formation	Programme de renforcement des capacités des parties prenantes	-Type de formations réalisées dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs -Nombre de séances réalisées et de personnes formées -Thèmes développés au cours des formations
Information et Sensibilisation	Campagne d'information et de sensibilisation des travailleurs et des populations concernées	-Nombre de campagne de sensibilisation -Nombre de personnes sensibilisées -Thèmes développés au cours des séances d'information et sensibilisation

### **Indicateurs types du suivi lors de l'exécution des sous projets**

Les indicateurs types qui seront suivis lors de la mise en œuvre des sous projets par composante pouvant être affectées sont donnés dans le tableau N°31 qui suit.

Tableau 32 : Indicateurs de suivi des sous -projets

<b>Éléments à suivre</b>	<b>Impacts potentiels</b>	<b>Mesures ou actions du suivi</b>	<b>Indicateurs de mise en œuvre</b>	<b>Fréquence</b>
Sols	Risques de pollution par les déchets variés ainsi générés	Mise en place d'un système de gestion des déchets	- Nombre de poubelles placées - Type et quantité des déchets générés - Types et quantités des déchets évacués	Mensuelle/Trimestrielle
Eaux	Risque de baisse du niveau de la nappe	Éviter d'utiliser les sources d'approvisionnement en eaux de la population	Source d'eau utilisée pour les travaux/ niveau piézométrique de la nappe	Mensuelle/Trimestrielle
	Risques de pollution	Recueillir et évacuer les déchets pouvant altérer la qualité de l'eau	Mécanisme de prise en charge des déchets produits	Mensuelle/Trimestrielle
Végétation	Destruction de la végétation	- Privilégier l'intégration dans la réalisation des infrastructures - Prendre les dispositions des textes en vigueur en cas d'abattage - Prévoir des pépinières pour des replantations	- Nombre d'infrastructures réalisées intégrées - Montant de taxes d'abattage payé - Nombre de plants plantés comme compensation & taux de réussite	Annuelle
Sécurité et santé	Risques des blessures et d'accidents, risques de maladies ; Risques sociaux Sécurité communautaire	- Organiser des séances de sensibilisation dont sur COVID-19 ; - Assurer une formation en santé et sécurité au personnel de l'entreprise ; - Installer des panneaux de signalisation et assurer la sensibilisation ; - Installer des boîtes à pharmacie, voire centre de soin avec infirmier/agent de santé formé si +50 agents.... - Afficher les consignes de sécurité ; - Signer les codes de bonne conduite - Afficher les codes de bonne conduite, - Sensibiliser le personnel sur les risques VGB/AES, etc. - Établir le MGP - Le cas échéant, préparer des PAR	- Nombre de séances de sensibilisation menée - Nombre de personnes touchées - Thèmes développés - Nombre d'accidents enregistrés dans le cadre du projet (travaux et exploitation des pistes, etc.) - Nombre d'affiches de sécurité - Nombre d'affiches de code de bonne conduite ; - Nombre de code de bonne conduite signé - Nombre de séances de sensibilisation sur les VBG/EAS/HS/EDE... - Etc.	Trimestrielle/semestrielle

### 7.3. Cadre de renforcement des capacités

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, conformément aux dispositions du présent CGES, des formations pour le renforcement des capacités des acteurs seront réalisées en vue de favoriser une meilleure compréhension des sauvegardes environnementales et sociales, ainsi que l'importance de la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux (VBG/EAS/HS/SST/EDE) dans les projets de développement.

Ces formations s'adresseront particulièrement aux Spécialistes de sauvegardes sociales et environnementales (VBG, EAS, HS, EDE, SST, etc.) du projet et aux autres parties prenantes du Ministère de l'Équipement, des ministères associés (Agriculture, Plan, Éducation, Santé, Protection Sociale, Intérieur, etc.) y compris les bénéficiaires dont les associations de la société civile, les entreprises prestataires de services et les consultants appuyant en externe les Projet.

Ce renforcement de capacités va s'organiser à travers des ateliers d'échanges, de formation et/ou des mission d'appui à la mise en œuvre du projet pour permettre aux acteurs de s'imprégner des dispositions du CGES, de la procédure de sélection environnementale et sociale et des responsabilités graduelles dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la prise en compte des mesures environnementales et sociales, au sens large du terme, y compris VBG, EAS, HS, EDE, SST, etc. dans le projet, conformément aux dispositions dans les SO activées. Certains agents du BNEE, sont des professionnels hautement qualifiés. Ils pourraient agir comme formateurs, sans pour autant porter atteinte à leur rôle de contrepartie gouvernementale chargée de la surveillance de la conformité des projets d'avec les réglementations nationales en vigueur.

Fort des consultations d'avec un certain nombre d'acteurs nationaux, dont l'UCP, la Direction des Études Techniques (DET), de la DGTP et du BNEE, les principaux thèmes de formations identifiés et proposés sont présentés dans le *Tableau N°25* ci-dessous avec les acteurs et les coûts estimatifs y relatifs :

Tableau 33: Renforcement des Capacités des Acteurs

Thèmes (indicatif) de formation	Acteurs cibles	Acteurs de mise en œuvre	Coûts (FCFA)
Procédures de Gestion des Risques et Impacts Environnementaux et Sociaux suivant les réglementations nationales en vigueur et de la BAD (SO1) dont le tri-préliminaire	UCP, MEQ, BNEE, DRE/LCD	BAD BNEE /UCP	20 000 000
Tri-sélectif et Identification et suivi des dispositions institutionnelles de mise en œuvre du PCGES (VBG, EAS, HS, EDE, SST, Flux des Travailleurs, Inclusion sociale/ Engagement Citoyen, etc.)	UCP, MEQ, BNEE, DRE/LCD	BAD BNEE /UCP	20 000 000
Santé et Sécurité (prévention, Ressources Physiques et Culturelles, Sécurité routière, Insécurité,)	UCP, MEQ, BNEE, DRE/LCD, inspection du travail et PAP (sélection).	BAD BNEE /UCP	20 000 000
Activités Génératrices de Revenu : Marketing, Gestion Financière et Planification Stratégique de Projets	Points Focaux Communes + Bénéficiaires Locaux	BAD BNEE /UCP	20 000 000
Mécanisme de Gestion des Plaintes	UCP MEQ Comité de gestion des plaintes	BAD /UCP	20 000 000

Thèmes (indicatif) de formation	Acteurs cibles	Acteurs de mise en œuvre	Coûts (FCFA)
Indicateurs de suivi/évaluation environnemental et social, VBG, EAS, HS, EDE, SST y compris des chantiers	Cadres techniques régionaux de l'environnement (BNEE) UCP, MEQ	BAD BNEE /UCP	20 000 000
Sensibilisation sur la prévention de production des déchets et leur gestion durable	Populations riveraines, associations féminines et société civile, travailleurs, opérateurs de services, UCP	Prestataires BNEE	9 000 000
Prévention et gestion des conflits et sensibilisation sur les VBG/EAS/HS	Populations riveraines et autres populations des réfugiés	Prestataire de Services BAD	9 000 000
Prévention et Protection Civile : COVID-19, Distanciation Sociale, IST, MST, HIV-SIDA, etc.	Populations riveraines et autres populations des réfugiés UGP/UCP + BNEE	BAD Prestataire de Services	9 000 000
Travailler/coopérer avec les forces de l'ordre ( <i>militaires/forces armées</i> )	UCP/ BNEE	BAD Gond	9 000 000
Gestion des interventions des <i>Third Party Monitoring</i> /Suivi des opérations par les parties-tiers dans les zones très sensibles	UCP/	BAD BNEE	9 000 000
<b>TOTAL</b>			165 000 000

#### 7.4 Mécanisme de gestion de plaintes

Le mécanisme de gestion de plaintes (MGP) a pour objectif, la mise à la disposition des populations riveraines, bénéficiaires du projet et toute personne concernée/intéressée par le projet, un mécanisme local à voies accessibles leur permettant de faire des réclamations pour les rétablir dans leur droit de façon amiable. Le recours à la justice est une option pour les plaignants qui le désirent mais vivement décommandée. Le mécanisme de résolution de plaintes à l'amiable est vivement encouragé.

Le présent mécanisme de gestion de plainte sera formalisé par le projet à travers des arrêtés signés par les maires des communes impactées. Des registres de plaintes seront disponibles auprès des mairies et chez les chefs des villages concernés. Le village reste le premier niveau d'enregistrement des plaintes.

Compte tenu de la nature des risques et des impacts négatifs potentiels du projet, on peut rencontrer plusieurs types de plaintes susceptibles de surgir dans le cadre de la mise en œuvre des activités.

##### 7.4.1 Types de plaintes et conflits à traiter

Le mécanisme de gestion des plaintes est un système permettant de recevoir, traiter, enquêter et répondre aux préoccupations et aux plaintes formulées par les personnes affectées, de façon diligente et façon impartiale.

Ces plaintes peuvent être de plusieurs ordres :

- Celles liées à la réinstallation (acquisition des terres et/ou d'autres biens, éligibilité, indemnisation etc.) ;
- Celles liées à la violence basée sur le genre, la violence contre les enfants (VBG/VCE) ;
- Celles sous tendues par les réclamations des soumissionnaires avant, pendant ou après adjudication d'un marché et ;
- Celles exprimées par les communautés bénéficiaires lors de la mise en œuvre des activités du projet (la mauvaise qualité des ouvrages, malfaçons, etc.).

L'UCP devant assurer la coordination des activités du Projet, le système de gestion des plaintes va s'appuyer sur les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits tout en prenant en compte celui de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Dans les différents domaines d'intervention du projet les types de risque susceptibles d'engendrer des plaintes sont résumés dans le tableau-après :

Tableau 34 : Types de risque du projet

Domaines	Types de risque susceptibles de générer des plaintes
<b>Réinstallation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits sur la propriété d'un bien ;</li> <li>• Erreurs dans l'identification des Personnes Affectées par Projet ;</li> <li>• Évaluation des biens ;</li> <li>• Désaccord sur des limites de parcelles ;</li> <li>• Désaccord sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien ;</li> <li>• Désaccord sur les mesures de réinstallation ;</li> <li>• Désaccord sur les caractéristiques de la parcelle de réinstallation,) ;</li> <li>• Modalités de paiement des indemnités de réinstallation ;</li> <li>• Problème de succession pour des biens d'un défunt etc.</li> </ul>
<b>Passation des marchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères et modalités de sélection et d'attribution des marchés ;</li> <li>• Exclusion d'un candidat ;</li> <li>• Résiliation d'un marché</li> </ul>
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvaise gestion des déchets ;</li> <li>• Pollutions et nuisances ;</li> <li>• Ouverture des carrières ou de sites d'emprunts, de matériaux sur des terrains ou champs privés ;</li> <li>• Prélèvements d'eau en compétition avec les usages domestiques ou agricoles ;</li> <li>• Travail des enfants sur le chantier ;</li> <li>• Accidents entre les véhicules et les engins de l'entreprise et les populations ou animaux domestiques ; etc.</li> </ul>
<b>Réalisation des travaux de Génie civil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Viol ;</li> <li>• Violence sexuelle dont le harcèlement sexuel (HS) et les faveurs sexuelles ;</li> <li>• Violence contre les enfants ;</li> <li>• Agression physique ; (un acte de violence physique qui n'est pas de nature sexuelle)</li> <li>• Violence psychologique (intimidation, humiliation, chantage, proposition déplacée etc.)</li> <li>• Privation de ressources, d'opportunités ou de services</li> </ul>

---

### **7.4.2 Traitement des plaintes et conflits**

Le mécanisme des plaintes ci-dessous décrit présente les différentes étapes que doit suivre le traitement d'une plainte.

#### **i. Enregistrement et examen des plaintes**

Les comités locaux de gestion des plaintes recevront toutes les plaintes et réclamations liées au processus de réinstallation et des activités du projet, analyseront les faits et en statueront. Ils veilleront en même temps, en relation avec le projet et la commission locale de réinstallation à ce que le processus soit bien conduit soit bien conduit.

#### **ii. Mécanisme de résolution amiable**

Tous les efforts seront faits pour régler les plaintes à l'amiable (entente entre les parties). Ceux qui cherchent un recours pour résoudre les conflits qui peuvent naître en raison du déplacement des populations le feront de la façon suivante : (i) le premier niveau de conciliation sera le village, où le plaignant pourra toucher la Commission locale de gestion des plaintes pour toute question liée à la réinstallation. (ii) s'il n'est pas satisfait du résultat de la conciliation, le plaignant pourrait déposer une requête auprès du comité communal qui l'examinera. Si le litige n'est pas réglé, le comité national prendra le relais. Et s'il n'est toujours pas satisfait, il peut saisir la justice. Le plaignant peut choisir aussi directement la voie judiciaire s'il n'a pas confiance aux mécanismes locaux proposés mais la résolution à l'amiable est vivement préférable.

En effet, La procédure traditionnelle de résolution des conflits est plus directe et souple car les plaignants se portent directement chez le chef de village. Le chef de village avec les notables comprenant les chefs de quartier, l'iman (chef spirituel) du village ainsi que toute personne dont la compétence est nécessaire (représentant COFOB, représentant des PAP, etc.), examinent la plainte et proposent une solution. Si le plaignant est satisfait de la décision prise, la procédure s'arrête à ce niveau. Si le conflit n'est réglé au niveau du village, le(s) plaignant(s) sont renvoyés chez le chef de canton. A l'instar du village, le chef de canton constitue également une commission d'examen de la plainte. Conformément à l'article 18 de la loi 2015-01 du 13 janvier 2015 portant statut de la chefferie traditionnelle en république du Niger, le chef traditionnel dispose du pouvoir de conciliation des parties en matière coutumière, civile et de transaction coutumière. Les plaintes reçues par les chefs traditionnels sont traitées immédiatement, mais dans certains cas, en fonction de la disponibilité du chef le traitement pourrait intervenir au bout de 2 à 3 jours. Si au bout de la procédure de conciliation au niveau de la chefferie traditionnelle, le plaignant n'est pas satisfait, il peut alors s'adresser au maire de la localité. Ce comité communal analysera la plainte qui sera gérée par un comité réunissant les membres du COFOCOM, les autorités communales et les chefferies ainsi que toute personne dont la compétence est nécessaire. Ces comités seront institués avec l'appui du projet. En cas de non résolution de la plainte ou d'insatisfaction du plaignant (e), un comité au niveau national impliquera le comité de pilotage dans la résolution de la plainte. Il est composé d'un membre de l'UCP, d'un membre du comité de pilotage, du chef de village/canton, de la COFO, du représentant des PAP, des autorités communales qui examinent la plainte et proposent une solution.

En cas toujours de non satisfaction du plaignant(e), celui-ci peut faire recours à la justice.

#### **iii. Dispositions administratives et recours à la justice**

Il n'existe pas de panacée en matière de gestion de conflits, mais la meilleure solution consiste à privilégier les mécanismes locaux de résolution des conflits, prenant en compte le contexte culturel et social, les pratiques coutumières et la spécificité du Projet.

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie amiable pour les détenteurs de titre formel. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard des activités. C'est pourquoi dans ces cas de figure, il est recommandé que le microprojet sujet du litige ne soit pas financé sur les ressources du projet.

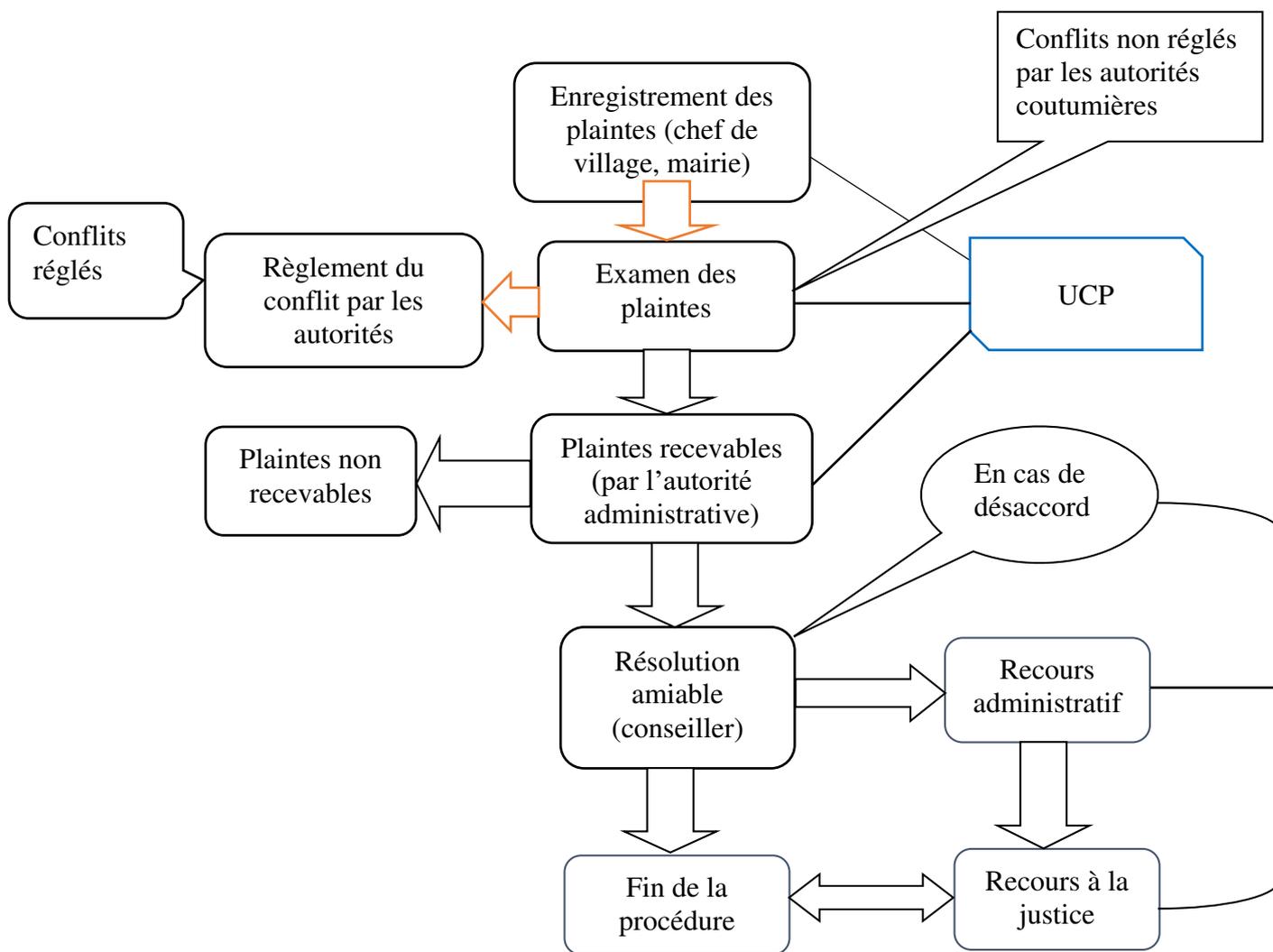
En somme, Le traitement d'une plainte, de son enregistrement jusqu'à la notification au plaignant du statut de la plainte, ne doit excéder 14 jours sauf en cas de recours à la justice.

Tableau 35 : Étapes du processus de règlement des plaintes

Étapes	Acteurs/Responsabilités	Action à mener	Durée
Enregistrement des plaintes	Le Comité Villageois ou Communal de gestion de plainte. L'équipe du projet s'informer de la plainte pendant ses missions de suivi. En cas d'urgence, le Comité villageois/communal ou le plaignant informera directement le projet.	La plainte est enregistrée au niveau des registres des plaintes villageois ou communaux. Vérification du bien-fondé de la plainte ; toutes les plaintes portant sur la mise en œuvre du projet sont éligibles y compris les plaintes anonymes. Les délais de réponse sont précisés aux plaignants.	Les plaintes peuvent être déposées directement par le plaignant ; le dépôt peut se faire également par d'autres moyens (lettre, téléphone, email ou oralement) La date de dépôt est consignée sur le registre le jour la réception. Le plaignant est immédiatement informé dès réception de sa plainte aussitôt qu'elle est enregistrée sur le registre avec un délai n'excédant pas deux jours.
Traitement de la plainte	La plainte est traitée par le comité villageois ou communal de gestion des plaintes en présence des parties impliquées. Le responsable des sauvegardes au sein du projet est informé de la façon dont la plainte est gérée. Si le plaignant n'est pas satisfait, la plainte est traitée au niveau national. Et en cas toujours de non satisfaction, le plaignant peut faire recours à la justice.	À l'issue de la délibération, le comité statue sur la réponse à apporter au plaignant.	La plainte est traitée une semaine (7 jours calendaires) après confirmation au plaignant après le dépôt.
Information du plaignant	Le comité de gestion informe le plaignant du résultat de sa délibération	L'information est apportée au plaignant par le moyen le plus approprié (information directe, lettre, message etc. ; avec accusé de réception). S'il est d'accord avec la décision du	Un délai de deux (2) jours calendaires est accordé au plaignant pour faire savoir s'il est satisfait ou non de la réponse du comité.

Étapes	Acteurs/Responsabilités	Action à mener	Durée
		comité, la procédure est clôturée. S'il n'est pas d'accord avec la décision, il le fait savoir dans un délai de 2 jours	
Clôture procédure amiable	La date de clôture est indiquée sur le registre et portée à la connaissance du projet.	En cas de désaccord la procédure est relancée au niveau suivant (commune ou tribunal)	La durée totale de la procédure amiable ne saurait dépasser 14 jours calendaires. Pour le recours juridique si un juge des expropriations est désigné la procédure peut durer en fonction de l'état de diligence du tribunal

Figure 4: Mécanisme de résolution des conflits



---

iv. Information du public sur le mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes inclura les éléments suivants :

- Différentes modalités permettant aux utilisateurs de soumettre leurs plaintes, y compris les requêtes en personne, par téléphone, par message textuel, par courrier, par courriel ou par le biais d'un site web ;
- Un registre où les plaintes sont enregistrées par écrit et conservées comme une base de données ;
- Des procédures diffusées au public soulignant les délais auxquels les utilisateurs doivent s'attendre pour obtenir un accusé de réception, une réponse et la résolution de leurs plaintes ;
- La transparence de la procédure de gestion des plaintes, la structure de gouvernance et les décideurs ; et
- Une procédure d'appel (y compris le système judiciaire national) à laquelle les plaignants insatisfaits peuvent recourir en l'absence d'accord.

Aussi, le projet peut assurer une médiation comme alternative lorsque les utilisateurs ne sont pas satisfaits de la solution proposée.

#### **7.4.3 Processus de mise en place et développement du MGP**

Les étapes suivantes seront nécessaires pour traiter les réclamations qui naitraient de la mise en œuvre du projet : l'information du public sur la mise en place du mécanisme ; l'enregistrement ; le traitement ; le suivi ; la clôture et l'archivage.

##### **▪ Information du public sur la mise en place du mécanisme**

Les populations de la zone du projet doivent être informées du mécanisme de gestion des réclamations, de la démarche, des règles, des procédures de gestion des réclamations et des voies de recours. Ils doivent pouvoir les utiliser en cas de besoin. Pour cela, le projet veillera à ce que tous les processus soient inclusifs et participatifs : toutes les personnes affectées par le projet sans distinction de leur sexe et de leur âge, seront encouragées à utiliser le Mécanisme de Gestion des Réclamations. Une attention particulière sera accordée aux personnes pauvres et aux groupes marginalisés, aux groupes et individus ayant des besoins spéciaux.

Pour un accès facile au MGP, des procédures simples, conviviales seront mise en place et accessibles à tous les plaignants (es) potentiels (les) même ceux et celles qui ne savent pas lire, quels que soient leur sexe, l'âge, l'éloignement du lieu d'habitation, le niveau de revenus.

##### **▪ Enregistrement de la réclamation**

Un registre des réclamations sera déposé selon les cas : (i) au niveau du village, (ii) au niveau de la commune, et (iii) au niveau de la coordination du Projet. Les informations suivantes doivent être enregistrées : le numéro d'identification de la plainte, sa description, le contact du /de la plaignant (e), la date de réception de la plainte, la catégorie de la plainte, la date prévue pour la résolution et les éventuels commentaires.

##### **▪ Traitement des réclamations**

Le traitement d'une plainte doit se faire en présence des parties impliquées. Toutes les conditions doivent être réunies pour une résolution diligente, transparente et équitable de la plainte, et des délais de réponse devront être précisés aux plaignants (7 jours au maximum). Au cours de cette période, les réclamations seront évaluées sur la base des faits et les actions adéquates pour la résolution de la plainte seront enclenchées. La résolution peut être prise en charge à travers différents mécanismes de

traitement des réclamations. Cependant, le règlement à l'amiable est privilégié au niveau local et communal.

▪ **Suivi et évaluation du MGP**

Il repose sur un système d'enregistrement et de classement des réclamations par catégorie, la mise en place de cadres et/ou l'utilisation de cadres existants pour la gestion des réclamations. Aucune plainte ne sera sans réponse. Les solutions appropriées retenues seront communiquées aux plaignants par réponse signée du responsable du comité de gestion des réclamations par le canal le plus approprié.

▪ **Clôture de la réclamation**

Chaque règlement concluant ou non doit faire l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au plaignant et à la coordination nationale du projet pour capitalisation.

▪ **Archivage**

Toutes les réclamations traitées seront classées, conservées et gérées par la base de données du système de suivi et évaluation du projet.

Le mécanisme de gestion des plaintes doit, autant que possible, reposer sur les systèmes traditionnels de gestion des conflits. Le projet doit assurer le bon fonctionnement du mécanisme en lui assurant les ressources nécessaires pour les fournitures, les équipements et le déplacement des membres des comités de conciliation.

**7.5. Calendrier de mise en œuvre des mesures sociales et environnementales et coûts du PCGES**

Le calendrier de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, et des aspects dans le cadre du Projet est présenté ci-dessous :

Tableau 36 : Calendrier de mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales

Rubriques	Domaines d'intervention/activités	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Mesures techniques	-Réalisation de Screening Environnemental et Social					
	-Élaboration et validation des TdR des Études environnementales et sociales					
	-Réalisation d'Études environnementales et sociales					
Mesures de suivi et d'évaluation des sous-projets	-Surveillance et suivi environnemental et social des sous-Projets					
	-Audit annuel de conformité environnementale et sociale					
Formation	-Programme de renforcement des capacités des parties prenantes					
Information et Sensibilisation	-Campagne d'Information et de Sensibilisation des Parties Prenantes					

**7.6 Arrangements institutionnels et Rôles et Responsabilités pour la mise en œuvre du PCGES**

La mise en œuvre du PCGES obéira à un arrangement institutionnel organisé autour des structures institutionnelles suivantes : Le Ministère de l'Équipement (MEq), récipiendaire du projet, œuvrera au

---

travers de sa direction des études techniques (DET) à la bonne mise en œuvre du projet. La DET travaillera avec une Unité de Coordination du Projet (UCP) laquelle sera chargée de la gestion diligente du projet. L'équipe de l'UCP, dirigée par un Coordonnateur, comprendra un binôme de spécialistes en sauvegardes (un spécialiste Social et un spécialiste Environnemental). L'UCP travaillera conjointement en tandem avec le BNEE et l'équipe projet de la BAD, qui attesteront respectivement des niveaux de conformité avec les réglementations nationales et les exigences du système de sauvegardes intégré de la BAD en vigueur tout au long du cycle de vie du projet.

Des dispositions quant à la gestion environnementale et sociale des risques, impacts et/ou opportunités du projet sont déclinées dans ce PCGES, tant en termes de renforcement du personnel de l'UCP qu'en terme de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des différents acteurs et/ou parties prenantes devant jouer un rôle dans la mise en œuvre de ce projet. De même, un mécanisme participatif et inclusif de gestion des plaintes afférentes aux activités du projet est clairement proposé dans ce rapport.

#### **7.6.1. Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du PCGES**

- **Comité de Pilotage du Projet** : Placé sous la présidence du Ministère de l'Équipement (MÉq) et piloté par son Secrétaire Général, il aura à charge les décisions stratégiques et le suivi de l'exécution des activités du Projet notamment celles relatives aux sauvegardes ainsi que la prise en compte des recommandations des missions de supervision et des orientations du Comité de Pilotage.
- **Unité de mise en œuvre du projet (Unité de Coordination du Projet)** : Sous l'égide du Coordonnateur du Projet, les deux Spécialistes (Environnemental et Social) travailleront en tandem et assureront la coordination du suivi interne et de la mise en œuvre des dimensions environnementales et sociales (y compris des aspects VBG/EAS) telles que prescrites dans les instruments de sauvegardes du projet.
- **Bureau Nationale Évaluation Environnementale (BNÉE)** : Chargé du suivi de la conformité du projet avec les normes environnementales et sociales en vigueur au Niger, il procédera aussi à l'examen et l'approbation de la classification environnementale des activités de la composantes B de ce projet ainsi qu'à l'approbation des EIES et NIES. Le BNÉE effectuera le suivi externe de la mise en œuvre des activités et du contrôle de conformité au plan environnemental et social. Il travaillera, pour cela, en parfaite coopération avec l'UCP/Spécialistes de Sauvegardes Environnementales et Sociales pour confirmer/affirmer le degré de conformité et de performance à travers de missions conjointes et/ou indépendantes, suivant un calendrier initialement convenu entre les deux. Les actions correctives en cas de non-conformité relèvent du Ministère de l'Équipement (Direction Générale des Travaux Publics) et de ses prestataires (Entreprises et Mission de Contrôle).
- **Autorités locales (Chefs de villages, maires, sous-préfet, etc.)** : Comme bras déployés du Gouvernement au niveau local, ces services auront en charge, à chaque niveau d'exécution des activités du Projet, du suivi de la mise en œuvre conforme des questions de sauvegardes environnementales et sociales. Ces services déconcentrés travaillant en collaboration avec les élus et populations locales, veilleront à ce qu'elles soient constamment informées et sensibilisées sur l'état de mise en œuvre des activités du projet, et que leurs préoccupations, tout comme leurs avis et suggestions, à chaque fois que de besoin, soient bien pris en considération dans l'exécution du projet.
- **Associations des bénéficiaires** : L'UCP tout comme les services déconcentrés et les élus locaux travailleront avec les communautés bénéficiaires en les organisant à participer

pleinement dans toutes les phases de mise en œuvre des activités du projet (i.e. veiller à ce qu'elles soient constamment informées et sensibilisées sur l'état de mise en œuvre des activités du projet, et que leur préoccupations, leurs avis et suggestions, à chaque fois que cela est possible, soient bien pris en considération dans l'exécution du projet) aux fins d'asseoir une appropriation et insuffler un niveau de responsabilités sociale pour la pérennisation des activités du projet.

### **7.6.2. Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des mesures de gestion E&S**

- Coordonnateur du projet : Coordonner les activités relatives aux aspects environnementaux et sociaux associées au projet.
- Spécialiste Sauvegarde Environnementale (SSE) : Assurer la gestion des aspects environnementaux du projet en conformité avec les documents cadres et les approches de sauvegarde environnementale développés pour la mise en œuvre des activités du projet.
- Spécialiste en sauvegarde sociale (SSS) : Assurer la gestion des aspects sociaux du projet en conformité avec les documents cadres et les approches de sauvegarde sociale développés pour la mise en œuvre des activités du projet.
- Spécialiste en passation de marchés (SPM) : Appuyer à l'organisation de l'ensemble des activités de passation des marchés des aspects environnementaux et sociaux mis en œuvre par le projet y compris intégrer les mesures environnementales et sociales dans les DAO.
- Responsable financier : Coordonner et superviser la comptabilité et la gestion des financements des activités environnementales et sociales.
- Spécialiste en suivi-évaluation (SSÉv) : Assurer le suivi-évaluation des activités environnementales et sociales du projet.
- Entreprise : Mettre en œuvre les mesures environnementales et sociales contractuelles relatives aux activités de la composante du projet.
- Mission de contrôle (MDC) : Faire respecter les mesures environnementales et sociales relatives aux impacts et risques induits par les activités du projet lors de l'exécution des travaux.
- Autorité locale (Mairie, Sous-préfet, etc.) : Assurer le suivi de la mise en œuvre des questions de sauvegardes environnementales et sociales.

Tableau 37 : Procédure de gestion E&S des sous-projets et responsabilités

N°	Étapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques techniques du sous-projet	UCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaires</li> <li>• Services déconcentrés de l'État compétents dans le domaine</li> <li>• Autorités locales</li> </ul>	Bureau d'étude
2.	Sélection environnementale et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (EIES, PAR, Audit E&S, AS, ...)	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSE, SSS) de l'UCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaire ;</li> <li>• Autorité locale (AL)</li> <li>• SSE/SSS de UCP</li> </ul>	

N°	Étapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
3.	Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIE et la Banque	Coordonnateur du Projet BNÉE	SSE et SSS/UCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEESE de Zinder</li> <li>• Banque</li> </ul>
4.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet (EIES< PAR, Audit, etc.) en conformité avec la procédure nationale et les exigences de la Banque			
	Préparation, approbation et publication des TDR	SSE et SSS/UCP	BNÉE	Banque
	Réalisation de l'étude y compris consultation du publique		SPM, DEESE, AL	Consultant
	Validation du document et obtention du certificat environnemental		SPM, AL, Bureau d'étude	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BNÉE</li> <li>• Banque</li> </ul>
	Publication du document		Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Media</li> <li>• Banque</li> </ul>
5.	(i) Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise ; (ii) approbation du PGES entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SSE et SSS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SSE et SSS</li> <li>• SPM</li> </ul>	Bureau d'étude
6.	Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction	Entreprises adjudicataires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPM ; RT ; Responsable Financier (RF) ; AL ; SSE, SSS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultant</li> <li>• ONG</li> <li>• Autres</li> </ul>
7.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures E&S	Surveillance : entreprises adjudicataires, MDC Suivi : SSE, SSS Contrôle : BNÉE Audit : Consultants indépendants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SSÉv</li> <li>• RF</li> <li>• AL</li> <li>• Banque</li> </ul>	MDC
	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur	SSE et SSS/UCP	
	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures E&S	BNÉE	SSÉS	
8.	Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre E&S	SSE et SSS/UCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> <li>• Structures publiques compétentes</li> </ul>

N°	Étapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
9.	Audit annuel de conformité E&S	SSE et SSS/UCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SSE</li> <li>• SSS</li> <li>• SPM</li> <li>• SSÉv</li> <li>• AL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> </ul>

### 7.7. Estimation des coûts du PCGES

Le coût estimatif total du PCGES est donné dans le tableau 37 ci-dessous.

Tableau 38: Coûts estimés du PCGES

Activités	Quantité	Coût unitaire	Coût total (FCFA)
<b>1. Mesures de Gestion Environnementale et Sociale</b>			
Élaboration des EIES et des NIES	4	12 500 000	50 000 000
Élaboration d'un Manuel de Gestion des Plaintes (MGP) pour le Projet	PM	PM	10 000 000
Organisation des ateliers de Validation et de Mission d'évaluation de la mise en œuvre des EIES simplifiées/NIES	PM	PM	25 000 000
Traitement des réclamations et Sensibilisation VBG/EAS/HS/EDE/SST	PM	PM	15 000 000
Mise en œuvre des PGES	4	125 000 000	500 000 000
<b>Sous total 1 (T1)</b>			<b>600 000 000</b>
<b>2. Surveillance et Supervision</b>			
Surveillance environnementale et sociale par le BNEE	6	3 000 000	18 000 000 <sup>3</sup>
Surveillance environnementale et sociale par le DRE/LCD, le DDE/LCD	12	1 500 000	18 000 000
Audit annuel de conformité environnementale et sociale	4	7 000 000	28 000 000
Évaluation/Audit à mi-parcours et finale du PCGES	2	15 000 000	30 000 000
<b>Sous total 2 (T2)</b>			<b>94 000 000</b>
<b>3. Renforcement des capacités des acteurs</b>			
Ateliers de renforcement de capacités des différentes parties prenantes	6	20 000 000	120 000 000
Information et sensibilisation	5	9 000 000	45 000 000
<b>Sous total 3 (T3)</b>			<b>165 000 000</b>
<b>Total Général (T1+T2+T3)</b>			<b>859 000 000</b>

Pour assurer la mise en œuvre des dispositions des mesures environnementales et sociales, y compris des aspects genre et développement du présent Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, les

<sup>3</sup> Pris en charge par l'État du Niger

---

actions prévues ont été budgétisées à **huit cent cinquante-neuf millions (859 000 000) F CFA** en fonction des rubriques suivantes.

---

## CONCLUSION

Au terme de cette étude, il ressort assez clairement que la réalisation du Projet cadre parfaitement avec les axes stratégiques contenues autant, dans la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) traduite dans le PDES (2017-2021) et dans la Stratégie Nationale du Transport.

Malgré le risque élevé du projet attribué plutôt aux questions d'insécurité dans le pays et de violence basée sur le genre/abus et exploitation sexuelle ; la mise en œuvre des activités du projet, globalement et plus particulièrement dans sa composante (B) « Aménagements connexes » est supposée apporter plus de bénéfices positifs que d'aspects négatifs, lesquels semblent pourtant plus spécifiques aux sites du projet, et donc facilement gérables.

Cependant, malgré les impacts positifs attendus, la mise en œuvre de la Composante B « Aménagements connexes » du Projet est porteuse de risques et d'impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels sur certaines composantes environnementales et sociales notamment le sol, le paysage, l'air, la flore, et la santé des travailleurs et des populations, tout comme la sécurité routière, etc.

Le présent CGES, à l'instar des autres instruments de sauvegardes élaborés pour ce projet ( CPRP, EIES et PAR de l'aménagement de la route), est élaboré conformément aux textes et réglementations en vigueur au Niger en matière d'évaluation environnementale sociale, et au Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine du Développement pour servir de guide de prise en compte des impacts négatifs dans chaque sous-projet, durant la phase de mise en œuvre du projet, particulièrement lorsque les caractéristiques géophysiques des sites des activités à mettre en œuvre seront connues.

Le CGES propose des outils et des ressources dans ses annexes comme moyens d'atténuer ces risques potentiels durant le cycle de vie du projet.

Pour mieux gérer les impacts potentiels à ce stade d'évolution du projet, un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) a été élaboré comprenant les orientations institutionnelles de prise en compte des mesures, le cadre de surveillance et de suivi de la mise en œuvre des mesures et les besoins en renforcement des capacités. Le coût total de la mise en œuvre dudit PCGES est estimé à **huit cent cinquante-neuf millions (859 000 000 FCFA), dont 18 millions pris en charge par l'Etat.**

---

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Système de Sauvegarde Intégré de la Banque Africaine de Développement, 2013
- Étude de faisabilité relative au projet de développement de la diffusion et de l'utilisation des technologies de micro-irrigation en Afrique de l'Ouest, Niger, International Development Enterprise, IDE, 2012
- Études Techniques – Rapports initial et Préliminaires – Réhabilitation du Transsaharien-RN11, Agadez-Zinder, UCP/PMRC, Avril, 2020
- Études Techniques – Réhabilitation du Transsaharien- RN11, Agadez-Zinder, UCP/PMRC, Avril, 2020
- Fiche sur l'Évolution des Principaux Indicateurs Socio-démographiques et agrégats macroéconomiques du Niger, *Institut National de la Statistique*, 2018 ;
- - Plan d'Utilisation Rationnelle des Ressources, de Prévention et Gestion de la Pollution (PUR/PGP); Aout, 2020
- Plan de Développement Économique et Social (*PDES, 2017-2021*), Ministère du Plan, Septembre 2017,
- Plan de Développement Régional de Zinder – PDR (2016-2020), Décembre, 2015
- Recueil des textes législatifs et réglementaires sur l'évaluation environnementale et les études d'impact, Gouvernement du Niger, Bureau d'Évaluation Environnementale et des Études d'Impacts, Octobre 2000,

---

## ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE .....	I
ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (SCREENING) DU SOUS- PROJET.....	II
ANNEXE 3 : PV DES CONSULTATIONS ET LISTE DE PRESENCE .....	V
ANNEXE 4: ALBUM PHOTOS DES CONSULTATIONS ET PARTICIPATIONS PUBLIQUES .....	LIV
ANNEXE 5 : CONTENU D'UNE ETUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE – EIES .....	LIX
ANNEXE 6 : MODELE DE FICHE DE PLAINTE.....	LX

---

**ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE**



*Fraternité-Travail-Progrès*

.....

**MINISTRE DE L'EQUIPEMENT**

.....

**SECRETARIAT GENERAL**

.....

**Direction Générale des Travaux Publics**

.....

**Direction des Études Techniques**

.....

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA  
REALISATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE  
(CGES) DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE HAMDARA-  
WACHA-DUNGASS-FRONTIERE DU NIGERIA**

**VOLET AMÉNAGEMENT CONNEXES**

*Juillet 2021*

---

# Projet de xxxxxxxxxxxx

=====

## Termes de Référence pour la rédaction du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Banque Africaine de Développement (BAD) a accordé un financement sous forme de crédit au Gouvernement de xxxxxxxxxxxx pour mettre en œuvre un Projet xxxxxxxx.

### 2. PRESENTATION DU PROJET

L'Objectif général du Projet est xxxxxxxxxxxx. Plus précisément, le projet vise à xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Ceci sera atteint à travers xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

Les composantes du projet sont :

- **Composante A** : xxxxxxxxxxxx dont l'objectif est xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Elle financera les activités ci-après :
  - **Activité 1** :
  - **Activité 2** :
  - **Activité n** :

Les résultats attendus sont les suivants: (i) Résultat 1 xxxxxxxx ; (ii) Résultat 2 xxxx ; Résultat (n) xxxxxxxx. (Etre le plus quantitatif possible dans la formulation du résultat)

Lesdites activités seront localisées sur les sites potentiels/retenus de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

- **Composante B** : xxxxxxxxxxxx dont l'objectif est xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Elle financera les activités ci-après :
  - **Activité 1** :
  - **Activité 2** :
  - **Activité n** :

Les résultats attendus sont les suivants: (i) Résultat 1 xxxxxxxx ; (ii) Résultat 2 xxxx ; Résultat (n) xxxxxxxx. (Etre le plus quantitatif possible dans la formulation du résultat)

Lesdites activités seront localisées sur les sites potentiels/retenus de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

- **Composante C** : xxxxxxxxxxxx dont l'objectif est xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. Elle financera les activités ci-après :
  - **Activité 1** :
  - **Activité 2** :
  - **Activité n** :

Les résultats attendus sont les suivants: (i) Résultat 1 xxxxxxxx ; (ii) Résultat 2 xxxx ; Résultat (n)

---

xxxxxxx. (Etre le plus quantitatif possible dans la formulation du résultat)

Lesdites activités seront localisées sur les sites potentiels/retenus de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

Le projet sera mis en œuvre par une Unité de gestion et de coordination qui est sous la tutelle du [Ministère/secteur]. Cette unité assurera la coordination des opérations sur le terrain, à travers une responsabilisation des structures existantes.

### 3. OBJECTIFS DU CGES

L'objectif général de l'étude est de fournir un ensemble de mesures techniques, opérationnelles, organisationnelles, etc. à l'intérieur d'un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) permettant de prévenir et gérer les risques environnementaux et sociaux potentiels du projet pendant sa mise en œuvre. Il s'agira plus spécifiquement :

- d'identifier les enjeux environnementaux et sociaux majeurs dans l'aire de mise en œuvre du projet ;
- les risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux différentes interventions du projet;
- identifier les forces et faiblesses du cadre institutionnel et juridique en matière d'environnement, chez les principaux acteurs de mise en œuvre du projet
- **Décrire la procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets dont les localisations seront décidées plus tard, et proposer des clauses environnementales et sociales pertinentes pour certains risques associés aux types de sous-projets. ;**
- **décrire les arrangements institutionnels de mise en œuvre du CGES en clarifiant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Projet. Il s'agit en l'occurrence, d'identifier les acteurs et entités impliqués dans chacune des étapes : tri, sélection, catégorisation environnementale (et sociale) du sous-Projet, préparation et approbation des TdRs et des rapports d'EIES approfondies et d'EIES simplifiées, mise en œuvre, suivi et évaluation des PGES;**
- de proposer les dispositions institutionnelles mise en œuvre Plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES).

### 4. RÉSULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de l'étude sont :

- Les enjeux environnementaux et sociaux des zones d'intervention du projet sont analysés et caractérisés ;
- Les forces et faiblesses du cadre juridique de gestion environnementale et sociale sont mises en exergue en vue de leur prise en compte dans la formulation des recommandations du PCGES ;
- les différents types de risques et d'impacts environnementaux et sociaux associés aux interventions du projet sont identifiés et analysés par composante du projet;
- un plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES), y compris les coûts estimés, est élaboré conformément aux normes connues et comprenant :
  - les mesures de gestion (mécanisme de tri et de réalisation d'EIES spécifique et/ou de PAR, fiche PGES simple, fiche de prescription environnementale et sociale de chantier, mesures directes de gestion d'impact, etc.) des risques et impacts sont définies, et le

- 
- coût de mise en œuvre de chacune est estimé ; lesdites mesures sont catégorisées en technique, institutionnel, organisationnel, réglementaire, économique, etc.;
- les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre de ces mesures sont précisés, au regard de la législation et du cadre institutionnel en la matière et des exigences de la Banque Africaine de Développement dans ce domaine ;
  - un mécanisme de surveillance environnementale comprenant les modalités de suivi et de rapportage de la mise en œuvre des mesures du PCGES;
  - les besoins de renforcement des capacités de l'unité de mise en œuvre du projet et des principaux acteurs impliqués dans la bonne exécution du PCGES ;
  - le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
  - un budget y afférant est estimé.

## **5. TACHES DU CONSULTANT**

Sur la base de la documentation existante, des visites de terrain et des rencontres avec les principaux acteurs concernés le consultant exécutera les tâches ci-après :

- décrire brièvement mais de façon précise les composantes et leurs contenus (nature et taille potentielle des sous-projets et investissements physiques);
- décrire les milieux récepteurs du Projet en mettant l'accent sur les enjeux environnementaux et sociaux majeurs connus (type de pollution, nuisance ou dégradation critique, services écosystémiques menacés, espèces en danger, etc.) et dont le Programme pourrait augmenter la criticité ;
- décrire le cadre institutionnel et juridique de gestion environnementale du Programme (niveau étatique, niveau décentralisé) ;
- identifier les risques environnementaux et sociaux potentiels dans les zones d'accueil des différentes activités ;
- proposer une procédure d'analyse et de tri qui déterminera, pour chaque sous-projet proposé : les niveaux/types d'analyses environnementales qui sont requises ;
- proposer une liste indicative de référence (check-list) des impacts types et des mesures correctives correspondantes à chaque impact ; par type d'investissement prévu dans le Programme ;
- décrire l'arrangement institutionnel de mise en œuvre du PCGES en clarifiant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre ;
- décrire un mécanisme de gestion des plaintes;
- évaluer la capacité des institutions nationales responsables et impliquées dans la mise en œuvre du PCGES, et proposer des mesures pour le renforcement de leurs capacités si besoin est ;
- déterminer les besoins en renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate des mesures environnementales et sociales tant au niveau national (cadres impliqués) que local (les municipalités) ;
- Conduire les consultations publiques sur la base des risques E&S préliminaires et en faire le résumé;

- 
- préparer un budget de mise en œuvre de toutes les activités proposées dans le PCGES. Le consultant s'efforcera d'évaluer et d'internaliser les coûts des EIES (approfondies et simplifiées) et PGES spécifiques des sous-Projets et ceux de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation proposées sur la base d'expériences comparables (Projets similaires dans des zones voisines) etc. .

Pendant l'exécution de la mission, le consultant adoptera également une démarche de consultation et d'entretien qui garantira le dialogue et la participation de tous les acteurs concernés.

## **6. ORGANISATION DE L'ETUDE**

### **6.1. Approche méthodologique**

Pour atteindre les objectifs visés, le consultant devra :

- Caractériser le cadre légal et réglementaire relatif à la gestion des impacts environnementaux et en faire la comparaison avec les Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la Africaine de Développement;
- Identifier par sous projet envisagé, les impacts génériques positifs et négatifs sur l'environnement socioéconomique, notamment sur les populations riveraines, ainsi que sur l'environnement biophysique des sites potentiels de réalisation des différentes sous-projets/activités ;
- Proposer des mesures génériques de gestion des impacts négatifs potentiels, ainsi que des mesures de valorisation et de bonification des impacts positifs ;
- Proposer les procédures et méthodologies explicites pour la planification sociale et environnementale ainsi que pour l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre participative des activités afférentes aux opérations devant être financées dans le cadre du projet ;
- Préciser les rôles et responsabilités institutionnelles ad hoc pour la mise en œuvre du PCGES, et esquisser les procédures impératives de compte rendu pour gérer et suivre les préoccupations environnementales et sociales relatives à ces activités ;
- Déterminer les besoins en renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate des dispositions du PCGES tant au niveau national (Cadres impliqués) que local ;
- Estimer le montant du financement à pourvoir par le projet pour mettre en œuvre les activités proposées par le CGES. Le consultant s'efforcera d'évaluer et internaliser les coûts des EIES et PGES spécifiques des sous-projets et ceux de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation proposées sur la base d'expériences comparables (projets similaires dans des zones voisines) et ;
- Fournir les moyens d'information idoines adaptés pour exécuter de manière durable les recommandations du CGES.

Le CGES devra inclure une procédure d'analyse et de tri qui déterminera, pour chaque microprojet proposé : les directives opérationnelles de la Banque Africaine de Développement qui pourraient être appliquées et les niveaux/types d'analyses environnementales qui sont requises (par exemple une évaluation environnementale et sociale complète (EIES) contenant un plan de gestion environnementale et sociale (PGES), un PGES seulement, ou une simple application de bonnes pratiques de constructions et d'opérations. Le CGES définira également le contenu type de chaque instrument et décrira les modalités de sa préparation, sa revue, son approbation, et le suivi de sa mise en œuvre.

---

## 6.2 Contenu et plan du rapport

Étant un document de cadrage, le rapport du CGES sera, autant que possible, concis. Il ne traitera donc que des impacts environnementaux et sociaux significatifs. Il se concentrera sur les résultats, les conclusions et les recommandations pour de futures actions, à la lumière des données rassemblées ou d'autres références utilisées au cours de l'étude. Les éventuels détails seront développés en annexe du rapport.

Le rapport du CGES sera structuré comme suit : **Sommaire/Table des matières**

**Liste des Sigles et Acronymes**

**Résumé exécutif en français**

**Résumé exécutif en anglais**

**Introduction** (*1 à 2 pages*), y compris le rappel des exigences des politiques de sauvegarde E&S de la Banque déclenchées de commun accord après la phase d'identification du projet.

1. **Description du projet** (*1 à 3 pages*)
2. **Résumé des enjeux environnementaux, et de la situation socio-économique des populations affectées dans la zone du projet** (*variable – Maxi 8-10 pages*) – *tout détail monographique pourra être en annexe.*
  - Enjeux biophysiques majeurs par région ou écosystème;
  - Traits démographiques et socio-culturels majeurs (relations, conflits, aspects genre, etc.);
  - Principales activités et opportunités économiques, et tendance de la pauvreté.
3. **Structure administrative du projet, gestion et mise en œuvre** (*5 à 10 pages*)
  - Cadre juridique et institutionnel national en matière d'environnement et du social du projet;
  - Entité de mise en œuvre du projet, administration de tutelle, niveau de décentralisation de la prise de décision (approbation, supervision);
  - Processus de revue et d'approbation (prise de décision) spécifique au projet
  - Dispositions environnementales et sociales incorporées dans le cycle de sélection des sous-projets
  - Mécanismes/procédures globaux de consultation, de communication et de participation du public
  - Résumé des consultations du public sur les aspects de sauvegarde environnementale et sociale du projet.
4. **Approche d'analyse des risques et des impacts** (*4 à 6 pages*)
  - Décrire l'approche de tri environnemental et social (analyse non requise, analyse sommaire, analyse complète) synchronisée avec le système de sélection/approbation globale des sous-projets;

- Décrire le Lien/Renvoi au Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), au Cadre de Procédures (CP) en cas de restrictions d'accès à une aire spécifique, ou au Cadre de Développement des Populations Autochtones (CDPA) si applicable;
- Décrire la cohérence du cadre réglementaire de l'environnement avec le système;
- Décrire les différences entre le système national (législation environnementale et sociale) avec les politiques de sauvegarde de la Banque applicables au projet (+ Tableau synthèse).

## 5. Plan-cadre de gestion environnementale et sociale (10 à 15 pages)

Les principales sections dans l'ordre sont :

- Procédure de gestion environnementale et sociale des sous projets, couvrant du screening au suivi-rapportage du PGES du sous-projet, et (selon le type de projet et le risque) y compris de façon spécifique des critères de (choix de site, exclusion spécifique d'activités, études additionnelles, etc.); (4 à 6 pages)
- Arrangement institutionnel clair pour l'exécution de la procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets, y compris les rôles et responsabilités au sein de l'entité de mise en œuvre synthétisés dans un tableau de synthèse (cf. modèle ci-dessous) qui permet surtout au Coordonnateur de l'unité de projet de savoir 'qui fait quoi, quand, comment' et quel partenaire externe collabore/participe/prête service ;

Tableau xx : Matrice des rôles et responsabilités (au regard de l'arrangement institutionnel de mise en œuvre du CGES)

N°	Etapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques techniques de l'activité (Filtre E & S)	XXX	XXX	XXX
2.	Sélection environnementale (Screening-remplissage des formulaires), et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (EIE, PAR, PGES, Audit E&S, AS)	Spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSES de l'UP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaire ;</li> <li>• Mairie</li> <li>• SSES</li> <li>• XXX</li> </ul>	
3.	Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIE et la Banque	Coordonnateur du Projet	SSES	Entité nationale chargée des EIE (EN-EIE) BAD
4.1	<b>Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E &amp; S de sous-Projet de Catégorie A</b>			
	Préparation et approbation des TDR	SSES	Entité nationale chargée des EIE (EN-EIE)	BAD
	Réalisation de l'étude y compris la consultation du public		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécialiste passation de marché (SPM);</li> <li>• EN-EIE ; Maire</li> </ul>	Consultant
	Validation du document et obtention du certificat environnemental		SPM et Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EN-EIE,</li> <li>• BAD</li> </ul>
	Publication du document		Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Media ;</li> <li>• BAD</li> </ul>
4.2	<b>Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E &amp; S de sous-Projet de Catégorie B ou C</b>			
	Préparation et approbation des TDR	SSES de l'UGP		BAD

N°	Etapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
	Réalisation de l'étude y compris la consultation du public		Spécialiste passation de marché (SPM); EN-EIE ; Maire	Consultant
	Validation du document et obtention du certificat environnemental		SPM, Mairie	• EN-EIE, • BAD
	Publication du document		Coordonnateur	• Media ; • BAD
5.	Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise	Responsable Technique (RT) de l'activité	• SSES • SPM	
6.	Exécution/Mise en œuvre des clauses environnementales et sociales non contractualisées avec l'entreprise de construction	SSES	• SPM • RT • Responsable financier (RF) • Maire • xxxx	• Consultant • ONG • Autres
7.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures environnementale et sociale	SSES	• Spécialiste en • Suivi- • Evaluation (SSE) • RF • Mairie • xxxx	Bureau de Contrôle
	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur	SSES	
	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures environnementale et sociale	EN-EIE	SSES	
8.	Suivi environnemental et social	SSES/UGP	• Autres SSES • S-SE • xxxxx	• Laboratoires /centres • spécialisés • ONG
9.	Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre E&S	SSES/UGP	• Autres SSES • SPM	• Consultants • Structures publiques compétentes
10.	Audit de mise en œuvre des mesures environnementale et sociale	SSES/UGP	• Autres SSES • SPM • S-SE • EN-EIE • Maire	Consultants

(iii) Renforcement des capacités spécifiques et bien ciblé, y compris (selon le cas) la communication pour le changement de comportement ; (3 à 4 pages)

(iv) Mécanisme de gestion des plaintes et conflits environnementaux et sociaux du projet (géré principalement par l'un ou l'autre des spécialistes en sauvegarde selon la nature environnementale ou sociale du sujet) et indiquant : les types de plaintes probables liés

au projet, les mécanismes de gestion des conflits existants (coutumiers ou modernes, y compris le système judiciaire du pays), les compléments éventuels pour répondre aux besoins de conciliation dans le cadre du projet, les rôles et responsabilités au sein de l'unité de gestion du projet (qui reçoit les plaintes, qui assure que les discussions ont lieu, comment/quand/qui notifie les parties, qui archive, qui clôturé le cas, qui informe les autres acteurs concernés le cas échéant, etc.);

(v) Plan de communication/consultation du public pendant la vie du projet ;

- 
- (vi) Budget de mise en œuvre du PCGES, qui n'inclue pas les coûts de recrutement et les rémunérations des deux spécialistes en sauvegarde (Environnement, Social) de l'entité de mise en œuvre du projet;
  - (vii) Indicateurs pertinents (5 en moyenne) de mise en œuvre du PCGES.

## **Conclusion et recommandations (*1 à 2 pages*)**

### **Annexes essentielles (*illimitée*)**

- Diagramme de sélection et approbation des microprojets incluant le tri environnemental et social
- Fiches de screening par type de sous-projets connus ;
- Procédure administrative nationale en matière d'Evaluation environnementale (y compris les délais jusqu'à l'émission du Certificat/Permis environnemental)
- Listes de contrôles, matrices, guides techniques, etc. spécifiques à chaque sous projet incluant les impacts et risques clés ainsi que les mesures d'atténuation génériques
- Description d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) type
- Procédure de suivi-évaluation du promoteur y compris les revues, les obligations, et les audits requis pour les sauvegardes environnementales et sociales
- Contenu (sommaire) des rapports périodiques d'avancement incluant les aspects de sauvegarde environnementale et sociale;

Tout autre élément de détail sur le milieu biophysique et humain de mise en œuvre du projet; etc.

### **CONTENU MINIMU DU RESUME DU RAPPORT DE CGES :**

1. **Brève description du projet** (objectif global, composantes et principales activités) notamment les sous projets susceptibles d'être assujettis au screening ;
2. **Brève description des enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs/critiques** dans les zones d'implantation potentielle des sous-projets ;
3. **Cadre juridique et institutionnel des évaluations environnementale et sociale du pays**, y compris les normes E&S du secteur du projet et la législation foncière le cas échéant, et exigences du SSI de Banque satisfaites par le CGES ;
4. **Énumération des impacts/risques génériques** par type de sous-projets ou microprojets ;
5. **Consultations menées** (un paragraphe sur les dates et groupes d'acteurs ayant participé, un paragraphe sur les mesures proposées qui ont été acceptées par le Gouvernement pour prise en compte dans le projet) ;
6. **Plan Cadre de Gestion Environnementale et sociale (dans l'ordre des points suivants)**
  - 6.1. Énumération des mesures génériques de gestion environnementale et sociale (système et unité de gestion proposés, activités physiques, renforcement de capacités) par type de sous – projets ou microprojets ; - OPTIONNEL (sinon en annexe) ;
  - 6.2. Procédure de gestion environnementale et sociale des sous projets, couvrant du screening au suivi-rapportage du PGES du sous-projet (selon le type de projet et le risque) y compris de façon spécifique des critères (choix de site, exclusion spécifique d'activités, études additionnelles, etc.) conformément à la procédure administrative nationale et aux compléments de revue/commentaire/non-objection de la Banque ;
  - 6.3. Plan de communication/consultation du public pendant la vie du projet ; (SI NECESSAIRE)
  - 6.4. Renforcement des capacités spécifiques et bien ciblé, y compris (selon le cas) la communication pour le changement de comportement ;

- 6.5. Mécanisme de gestion des plaintes et conflits environnementaux et sociaux du projet (géré principalement par l'un ou l'autre des spécialistes en sauvegarde selon la nature environnementale ou sociale du sujet) ;
- 6.6. Enumération de quelques principaux indicateurs (pas plus de 5) de mise en œuvre du CGES ;
- 6.7. Arrangement institutionnel (**cf. AI et RR ci-dessous à finaliser**) clair pour l'exécution de la procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets (en cohérence avec le cadre institutionnel global du projet), y compris les rôles et responsabilités au sein de l'entité de mise en œuvre (Unité de Coordination du Projet) synthétisés dans un tableau de synthèse qui permet surtout au Coordonnateur de l'unité de projet de savoir "qui fait quoi, quand, comment" et quel partenaire externe collabore/participe/prête service (**Cf. Tableau de la procédure de gestion E&S, ci-dessous à adapter/finaliser**) . Cette section est à refléter dans le manuel d'exécution du projet ;
- 6.8. Budget global estimatif prévu pour la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales et sociales (en francs local et en dollars US, par source de financement) y compris les provisions pour les compensations ;
7. **Conclure en indiquant les autres documents qui complètent le CGES.**

### Budget

#	Item	Unité	Coût Unité		Total		Source de finance
			Local	US\$	Local	US\$	
1	Préparation des instruments spécifiques (EIE, Audit envt)						
2	Renforcement des capacités						
3	Mise en œuvre des ESMP spécifiques						
4	Évaluation à mi-parcours de la performance ES						
5	Audit avant-clôture de la performance ES						
..							
x	<b>Total</b>						

### 6.2. Durée et déroulement de l'étude

L'étude sera conduite sous la supervision de xxxxxxxxxxxx. L'effort de travail estimé est de xxxx homme/jour (HJ). La durée calendaire entre le démarrage effectif et le dépôt du rapport final provisoire n'excèdera pas xxxx mois.

### 7. QUALIFICATION ET EXPERTISE REQUISE

Le consultant recherché devra être de niveau post-universitaire (DEA, DESS, Doctorat) dans une science de l'environnement (Ecologie, Biologie, Agronomie, Géographie, Sociologie, etc.). il/elle doit avoir une formation complémentaire en évaluation environnementale et une expérience avérée d'au moins xxx ans dans la conduite d'études environnementales et sociales, dont xx au moins pour les projets financés par la Banque Africaine de Développement.

### 8. RAPPORTS

Le consultant fournira son rapport en français avec un résumé analytique en anglais dans la version finale (sous format électronique Word) au Client. Il devra incorporer les commentaires et suggestions de toutes les parties prenantes dans le document final y compris les observations pertinentes relevées lors de la validation par (structure nationale compétente).

**ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE  
(SCREENING) DU SOUS- PROJET**

**Partie A : Évaluation environnementale et sociale**

<b>GUIDE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE</b>			
<b>Sous-Projet :</b>			
<b>Description de l'activité prévue :</b>			
<b>Description de la situation E&amp;S de l'activité :</b>			
	<b>QUESTIONS</b>	<b>REPONSE</b>	
		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1	<b>1 -Impact de l'activité prévue sur la vie de la communauté</b>		
	a) la population a-t-elle été exclue (non impliquée) dans le choix du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) l'activité affectera-t-elle le mode de vie des résidents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b.1) aspect environnemental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b.2) aspect social	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b.3) aspect culturel et cultuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) Le sous-projet requiert-il le recrutement de travailleurs en dehors de la zone du sous-projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) Le sous-projet comporte-t-il des travaux de génie civil ;		
	e) Le mécanisme de gestion des plaintes du projet est-il fonctionnel dans la zone du sous-projet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<b>2-Vulnérabilité de l'activité prévue</b>		
	a) le site retenu est-il localisé dans une zone inondable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) enregistre-t-on souvent des éboulements ou glissement de terrain dans la zone d'implantation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<b>3- Impact de la localisation du site</b>		
	a) le site retenu est-il situé près d'un espace communautaire (centre de santé, marché, église, école, restaurant, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) le site retenu est-il situé près d'une source d'eau importante (fleuve, lac, oued, marre, ...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) le site retenu se trouve -t-il dans ou à proximité d'une aire protégée (parc historique, habitat naturel, réserve naturelle, sources et points de captage d'eau [barrage, fontaine, ... ].)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<b>4-Modification de l'environnement</b>		
	a) la réalisation de l'activité impliquera-t-elle l'abattage d'arbres et/ou brulure de forêt ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) l'exécution des travaux constituera-t-elle une menace pour la biodiversité de la zone (flore et faune) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) la mise en œuvre du projet peut-elle entraîner la contamination des points d'eau existants et la nappe phréatique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) Certaines activités du projet pourraient-elles contribuer à la dégradation écologique de la zone (terrassement...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	e) Le sous-projet est-il susceptible de produire des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<b>5- Impact du milieu physique</b>		

**GUIDE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

	a) pendant la saison pluvieuse y a-t-il souvent des pluies torrentielles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) enregistre-t-on des vents forts à certaines époques de l'année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Ressources du secteur</b>		
6	Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales ( <i>sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.</i> ) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nécessitera-t-il un défrichement important	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Diversité biologique</b>		
7	Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet ? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	<b>Paysage / esthétique</b>		
	Le projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	<b>Sites historiques, archéologiques ou culturels 1</b>		
	Le projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologique, ou culturel, ou nécessiter des excavations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Perte d'actifs et autres</b>		
10	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	<b>Pollution</b>		
	Le projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Y a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il d'affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Santé sécurité</b>		
12	Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le sous-projet requiert-il d'avoir recours à des agents de sécurité durant la construction et/ou l'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	<b>Revenus locaux</b>		
	Le projet risque-t-il de ne pas créer des emplois locaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**GUIDE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

GUIDE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE			
14	<b>Préoccupations de genre</b>		
	Le projet risque-t-il de favoriser une exclusion des femmes et d'autres couches vulnérables ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	La zone du projet présente-t-elle un risque important de violence sexiste ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Partie B : Classification du projet et travail environnemental**

*Projet de type :*

Catégorie A

Catégorie B

Catégorie C

Catégorie D

***Travail environnemental nécessaire :***

EIES détaillée

Notice d'Impact Environnemental et Social

Prescriptions Environnementales et Sociales

Mise en œuvre sans mesure spécifique

Cadre de Gestion Environnementale et sociale et  
 Cadre Politique de Réinstallation des Populations du  
 Projet d'aménagement et de bitumage de la Route  
 H.W-D-Frontière du Nigeria (110 Km) -

P.V de Consultation Publique

Le 1<sup>er</sup> au deux mille vingt un et le six s'est tenue dans le village de Kwana Bawada une consultation publique au Prof domicile du chef de village dans le cadre du projet ci-dessus mentionné. Sous la présidence du chef de village Mr. Malam Saley Ousman, la rencontre a eu la participation massive de toutes couches socioprofessionnelles de ce village. Après les mots de bienvenue adressés à la mission par le chef de village, le chef de la mission a travers les principaux impacts environnementaux et socioéconomiques liés à ce projet. Les participants se sont exprimés largement en exprimant leur grande satisfaction avant de formuler quelques recommandations dont :

- Extension de la case de santé en CSI
- Constructions des forages
- Construction en matériaux définitifs du cours d'Alphabétisation d'Alphabétisation
- Besoin en AGR et renforcement du groupement féminin
- Construction d'un CEG

Le chef de village :

*[Signature]*

Pour l'administration :

*[Signature]*

consultation publique  
village de Kwana Bawada

Liste de présence: Hommes

<u>Nom &amp; Prénoms:</u>	<u>Contact:</u>
1. Malam Saley usman; chef de village	98220123
2. Idi Na Foua	—
3. Malam Aba Maman	96822000
4. Elh Abba yasu	—
5. Inoussa Dan Daddo	88803711
6. Moussa Moutari	—
7. Bachir Abba	—
8. Aba Laouali	88450483
9. Oumara Ibrahim	85329154
10. Illoua Hassan	—
11. Ali Hassan	96643830
12. Sami Zakari	96461548
13. Adamou Ibrahim	96748618
14. Abdou Razak Hassan	96243754
15. Sami Ibrahim	—
16. Faroukou Saley	—
17. Abdou Rahaman Elh Illiya	98590128
18. Badamassi Maman	87481254
19. Kollé Paux' Elh Amadou	97672834
20. Maman Lawson Amadou	—
21. Ousman Idi	98105020
	—

22 - Mouse dan Dodo

Liste de présence : femmes

Nom et prénoms:

contacts :

Mariama	Boukari
Ratehi	Abba
Mariama	Abdou
Halima	Kanta
Hadiza	Inoussa
Mariama	Idi
Hadjara	Plamane
Mariama	Chibou
Aichatou	Yacou
Rabi	Hobou
Hadiza	Ibrah
Fourena	Idi
Barira	Ousseini
Nana	Ousseini
Mariama	Ibrah
Mariama	Oumarou
Fatima	Plalam Abba
Tasalla	Idi
Fatima	Plalam Garba
Zamaku	Alhassane
Mariama	Idi Natoua
Hadiza	Yahaya

Baraka	Magagi
Marya	Godabila
Fatuma	Moussa
Uassila	Idi
Landoua	Malam Tamane
Mariama	Alabassane
Aicha	Abdou
Rabia	Zakari
Hadiza	Tamane
Habsatou	Ousseini
Raha	Noua

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et  
Cadre Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) du  
Projet d'aménagement et de bitumage de la Route Hamdara-  
Wacha - Dungass - Frontière du Nigeria (110Km).

### P.V de Consultation Publique:

Le 28 juillet 2011 et le 29 juillet 2011, s'est tenue  
une Consultation Publique dans le village de Illala Kalam Abdou  
au domicile du chef de village dans le cadre du projet  
ci-dessus mentionné.  
Sous la présidence du chef de village Mr. Abdou Maggi  
la rencontre a vu la participation massive de toutes les couches  
socioprofessionnelle de ce village. Après les mots de bienvenue adressés  
à la mission par le chef de village, le chef de la mission a intervenu  
pour expliquer en détails l'objectif de la mission à travers les  
principaux impacts environnementaux et socioéconomiques liés à ce  
projet. Les participants se sont exprimés largement en exprimant  
leur grande satisfaction avant de formuler quelques recommandations  
dont:

- Construction d'un CEG / F.A,
- Clôture du Madrasa (primaire)
- Transformation de la Case de Santé de Kwana en CS type II
- Construction d'un internat pour les élèves
- Renforcement de la Banque Cénéarière
- Appui en AGR pour les femmes du village

Le chef du village:



Pour l'administration:



consultation publique pour les travaux connexes  
Village de Illalah.

Liste de présence: Hommes

<u>Nom et Prénoms:</u>	<u>Contact:</u>
1. Abdou Magagi (chef de village)	-
2. Malam Idi Dan Ladi	88286266
3. Abdou Iyango	-
4. Malam Maman Alhadji Abdou	96336880
5. Nassirou Magagi	98645710
6. Abdou Ladan	88351671
7. Adamou Ibra	96243754
8. Kanta Dan Ladi	-
9. Siradji Abdou	-
10. Issa Elie Abdou	-
11. Abdou Razak Karou	97836894
12. Ibnahim Brah (Liman)	98225277
13. Habou Ismaël	-
14. Magagi Libah	-
15. Maninou Kailou	88370359
16. Maninou Kanta	98440391

Consultation publique pour les travaux annexes  
village de Illalah

Liste de présence : Femmes

- Noms et prénoms:
1. Hadjara Gabi
  2. Saoudé Adamou
  3. Laoué Harou
  4. Mariama Eth. Garba
  5. Kande Issa
  6. Yabi Eth. Adamou
  7. Harou Ibrah
  8. Aïcha Ibrah
  9. Mariama Hamidou
  10. Miha Malam Ibrah
  11. Lami Malam Harou
  12. Halima Eth. Yacou
  13. Hadiza Adamou
  14. Safarou Souleymane
  15. Zouera chaïbou
  16. Guogue Malam Ibrah
  17. Bouraka Kailou
  18. Aïcha Ali
  19. Habiba Abdou
  20. Aïcha Harou
  21. Amina Jahay
  22. Bassma Jahay
  23. Fassama Zadan

contacts:

24. Bassina	Sanda
25. Mourza	Kailou
26. Habiba	Idi
27. Tariama	Kailou
28. Aicha	Yahaya
29. Sarator	Ibrahim
30. Harouaou	Lawaly
31. Haya	Adamou
32. Sarator	Palam Housa
33. Fatima	Modibo.
34. Assasua	Yacou
35. Ouwani	Adama
36. Haroua	Palam Housa.

Cadre de Gestion Environnementale et sociale et  
Cadre Politique de Réinstallation des Populations  
du Projet d'aménagement et de bitumage de la  
Route Hamdara - Wacha - Dungass - Frontière du Nigeria  
(110 Km).

P.V de la Consultation Publique:

Le au deux mille vingt un et le six juillet s'est tenue une consultation Publique dans le village de Bauré sous l'arbre à palabre dans le cadre de l'aménagement connexes.

Sous la présidence des chefs de village, la rencontre a eu la participation massive de toutes les couches socio-professionnelles de ce village. Après les mots de bienvenue adressés à la mission par les chefs de village, le chef de la mission a intervenu pour expliquer en détails l'objectif de la mission à travers les principaux impacts environnementaux et socioéconomiques liés à ce projet.

Les participants se sont exprimés largement en exprimant leur grande satisfaction avant de formuler quelques recommandations dont =

- Construction de la route Makaranci - Bauré,
- Construction d'un CSI de type II
- Construction d'un C.E.G (collège),
- Réparation de la mini-AEP,
- Recrutement de la main d'œuvre locale,
- Eclairage public car le village est déjà 'électrifié'.
- Appui en AGR pour les femmes.

Le chef de village Bauré / Djari :

9

Pour l'administration :



le chef de village Bauré/Waché 1:

☞

le chef de village Bauré Boulé:

☞

☞

le chef de village Bauré/Waché 2

☞

le chef de village Bauré/Waché 3:

☞

Le chef de village Bauré/Waché 4

☞

Le chef de village Bauré Murriah 1:

☞

Le chef de village Bauré Murriah 2:

☞

le chef de village Bauré/Gouma:

☞

consultation publique pour les travaux connexes  
de la cache du CGES et du CPRP.

Village de Bauré  
Liste de présence:

Noms et prénoms: Hommes

- |    |   | <u>Contact</u> |
|----|---|----------------|
| 1  | 1. Badmassi Chaïbou (chef de village Bauré / Djoni)             |                |
| 2  | 2. Badamassi Abdou Sarkin Aréwa (chef de village Bauré / Wacha) | contact        |
| 3  | 3. Magazi Elh Amadou (chef de village Bauré / Mirriah)          |                |
| 4  | 4. Maman Basua (chef de village Bauré / Boulili)                |                |
| 5  | 5. Maman Ousseini (chef de village Bauré / Wacha)               |                |
| 6  | 6. Magazi Moussa (chef de village Bauré / Mirriah)              |                |
| 7  | 7. Ibrah Issa (c / village Bauré / Wacha)                       |                |
| 8  | 8. Magazi Dodangué (c / village Bauré / Gound)                  |                |
| 9  | 9. Barma Gambo Djibo (c / village Bauré / Wacha)                |                |
| 10 | 10. Hamza Elh Moussa  |                |
| 11 | 11. Issa Haladou  |                |
| 12 | 12. Alassane Zakari   |                |
| 13 | 13. Ousseini Adamou   |                |
| 14 | 14. Abdou Daualé Malam yawalé                                   |                |
| 15 | 15. Adamou ousséini   |                |
| 16 | 16. Laouali Malam Moussa  |                |
| 17 | 17. Malam Nassirou Abdou  | 92157440       |
| 18 | 18. Bachir Yahya  |                |
| 19 | 19. Issou Maman   | 80886320       |
| 20 | 20. Moussa Adamou   |                |
| 21 | 21. Illia Adamou  |                |
| 22 | 22. Habou Harou   |                |
| 23 | 23. Rabou Mangou  |                |

24. Sinadji Halidou (Tela)
25. Kassoum Abdou
26. Ousman Adia
27. Sinadji Kollé
28. Sinadji Manzo
29. Manzogo Ballé
30. Moutari Issouf
31. Youssouf Haboubacar (Zou) -
32. Magagi Abassou
33. Maman Issouf (Dalami) -
34. Sani Halidou
35. Amedou Ousman
36. Sinadji Abdou
37. Gambo Maman
38. Ibrahim Abdou
39. Ado Manzo (Soud amiet) -
40. Ali Mamani Kourma
41. Abdou Habou
42. Kaïla Elh Saley.
43. Abdou Adamou
44. Awalou Manzo
45. Issaka Hadi
46. Abdoul Salam Issaka
47. Salissou Elh Hachinou
48. Moustapha Oussini
49. Rebou Jabaya
50. Issouf Larouali
51. Abacar Harouna
52. Maman Magagi
53. Noura Ali (Kakou) -
54. Abdoulaye Maman (Nardaré) -

55. Housa Zareidou

31 86 57/91

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.

11.

12.

13.

14.

15.

16.

17.

18.

19.

20.

21.

22.

23.

24.

25.

26.

27.

28.

29.

30.

Consultation publique pour les travaux connexes  
dans le cadre du CGES et du CPRP projet H-W-DPA  
village de Baure!

liste de présence Femmes

Noms et prénoms:

1. Nana Elh Harou
2. Hadiza ché fou
3. Sakina Hobou
4. Anné TANGO
5. Sahina Dardasu
6. Aichabe Namone
7. Baraka Noussa
8. Kaya Haladou
9. Farida Ouzeirou
10. Zeinabou Haladou
11. Zila Elh Amadou
12. Ghawa Yahaya
13. Hadiza Alhassane
14. Baboula Namone
15. Sarata Ousseini
16. Zouéla Dodo
17. Rabia Adamou
18. Nana Idi'
19. Chafarata Boumou
20. Amina chaibou
- 21 - Amina Idi'
- 22 - Noriama Djibo

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et  
Cadre Politique de Déinstallation des Populations du  
Projet d'aménagement et de bitumage de la Route  
Hamdard - Wacha - Dungass - Frontière du Nigeria (110Km) -

### Procès verbal de la Consultation Publique :

Le 21 au deux mille vingt un et le six juillet s'est tenue  
une Consultation Publique dans le cadre des travaux connexes  
dans le village de Karayé au domicile du chef de village -  
Sous la présidence du chef de village Mr. Magi Galadima Nausa,  
l'assemblée a vu la participation massive de toutes les couches  
socioprofessionnelles de ce village. Après les mots de bienvenue adressés  
à la mission par le chef de village, l'équipe de la mission a  
intervenu pour expliquer en détails l'objectif de la mission à travers  
les principaux impacts environnementaux et socioéconomiques liés à ce  
projet. Les participants ont intervenu largement en exprimant  
leur grande satisfaction avant de formuler quelques recommandations  
dont :

- Faire une extension de la route jusqu'à Gouna (12 Km)
- Transformation de case de santé en CSS,
- Réparation de la Mini AEP et des trois (3) PEA
- Construction en dur et clôture des collèges et de l'école  
primaire
- Appui en AGR pour les femmes.

Le chef de village :



Pour l'administration



Consultation publique pour les travaux connexes  
dans le cadre du CGES et du CPRP du projet H-WDS  
Village de Karayé  
Liste de présence!

Noms et prénoms: Hommes

contact

1. Magagi Galadima Moussa (chef de village)
2. Osman Souley (Gomna).
3. Sani Idi Maraki
4. Sani Moussa Dan Mahaman
5. Abdou Hamza (waladi)
6. Zaneidou Magagi (Dan Hadja)
7. Issou Chaibou (Nafada)
8. Maman Sani
9. Hamza Ali
10. Dalbou Chaibou
11. Saley Laminou Alassan
12. Hobou Saïdou
13. Abdoul Moumouni Issoufou 98386960
14. Osman Idi
15. Maman Souley 96910400
16. Hassan Oudou
17. Nassirou Chaibou
18. Ali Alassan 89394404
19. Issoufou Alassan Saley
20. Agouba Alassan
21. Nassirou Soufianou 88601113
22. Laoualy Souley
23. Lamine Ibrah Maman
24. Anilou Abdoul Salam
25. Dayabou Souley
26. Laminou Idi
27. Ousseini Alassan

29. Maman Ousseini
30. Moudaka Malam Gambo
31. Manzo Bazey (Saukina Maman)
32. Moussa Habou
33. Boumija Ibrah
34. Babaye Ibrah
35. Maman Balah
36. Moussa Amadou

Consultation publique pour les travaux annexes  
dans le cadre du CGES et du CPRP du projet A-U-D-F/N  
Village de Karaye

Liste de présence: Femmes

- 1- Lomaran Froussa
- 2- Rabi Froussa
- 3- Rahinta Alhassane
- 4- Tahara illou
- 5- Saadi Tamane
- 6- Badi Gladima
- 7- Hassou Tamane
- 8- Harina Ali
- 9- Oumma Sale
- 10- Rahiba Elh. Abdou
- 11- Parima Tamane
- 12- Saïda Ilya
- 13- Amina Tamane
- 14- Dagaiba Tamane
- 15- Nana Gladima
- 16- Aicha Sani
- 17- Raya Ali
- 18- Hassa Alhassane
- 19- Tayyaba Sani
- 20- Rahaba Oumarou Sani
- 21- Zeinabou Mouhou
- 22- Adama Yaya

Consultation publique pour les travaux connexes  
dans le cadre du CGES et du CPRP du projet  
H-W-D Nigeria.

Village de Guirari

Liste de présence : Hommes

contacts

Noms & Prénoms :

1. Galadima Yasu (chef de village)	97 3323 37
2. Hadissou Doua	983681 99
3. Ibnah Manzo	962019 64
4. Kanta Inoussa	902258 34
5. Issou Alasan	905587 12
6. Bnah Na Gona	911914 42
7. Salissou Tamanzala	805805 31
8. Idi Kore	—
9. Dumanou Adam	—
10. Yahaya Illalague	—
11. Issou Kaman	901923 59
12. Moutari Laouali	—
13. Moutari Inoussa	913249 02
14. Elk sani Azarah	—

consultation publique pour les travaux annexes dans  
le cadre du CGES et CFRP du projet H.W-DFK Nigeria  
village de Guisou.

Liste de présence : Femmes

- 1- Hadiza Harbou
- 2- Fatima salika
- 3- Hadiza Oumarou
- 4- Flavia Hanou
- 5- Aïcha Amadou
- 6- Aïcha saley
- 7- Balkissa Ichaou
- 8- Nana Adamou
- 9- Sayya yasu
- 10- Fatima Namadou
- 11- Fatima Doua
- 12- Rachida Ilyassou
- 13- Haouaou Adamou
- 14- Rabia Zabey
- 15- Rabia Adamou
- 16- Saadé Zakari
- 17- Habiba Amadou
- 18- Halima Abdou
- 19- Aïcha Doua
- 20- Hassia Doua
- 21- Zeïnabou Ado
- 22- Habiba Hamidou
- 23- Mariama Issiou
- 24- Maimouma salissou
- 25- Rabi Thousa
- 26- Mariama chaaïbou

27-	Amara	Kassoum
28	Absatou	Abdou
29	Hadiga	Ousmane
30-	Sayida	Boura
31	Fatima	Tagagi
32	Mariama	Habou
33-	Mariama	ISSA
34-	Souperiba	Habou
35-	Aliya	Boura
36-	Lawne	Habou
37-	Bade	Illyassou
38-	Saratoré	saleye
39-	Amina	Idi
40-	Haroua	Abdou
41-	Fatima	Souley
42-	Mariama	Hassine
43-	Lamara	ISSA
44-	Harouaou	Idi
45-	Nana	Sani
46-	Zeinabou	Jando
47-	Rahila	Habou
48-	Hadiara	Adamou
49-	Rahil	Doua
50-	Foussia	Mamane
51-	Fatima	Sayidou
52-	Rahata	Ado
53-	Sadiya	Ibrahim
54-	Hadiara	Laouali
55-	Bal Ki	Pardou
56-	Nana	Ibrahim
57-	Amina	Kassoum

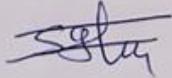
Cadre de Gestion Environnementale et sociale et  
Cadre Politique de Réinstallation des Populations du  
Projet d'aménagement et de bitumage de la Route  
Hamdara - wacha - Dungass - Frontière du Nigeria (110km).

Procès verbal de la Consultation Publique :

Le 21 juillet 2011 et le 27 juillet s'est tenue une Consultation Publique dans le village de Kaki Baré au domicile du chef de village dans le cadre des travaux connexes. Sous la présidence du chef de village Mr. Elh Sani Galadima Moussa, la rencontre a eu la participation massive de toutes les couches socio professionnelles de ce village. Après les mots de bienvenue adressés à la mission par le chef de village, l'équipe de la mission a intervenu pour expliquer en détails l'objectif de la mission à travers les principaux impacts environnementaux et socioéconomiques liés à ce projet. Les participants ont intervenu largement en exprimant leur grande satisfaction avant de formuler quelques recommandations dont :

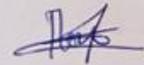
- Extension de la case de santé en CSI de type II;
- Construction des classes et clôture des murs des écoles (primaires et collégiels);
- Extension de la MAEP pour desservir l'ensemble du village;
- Recrutement de la main d'œuvre locale;
- Appui en moulin à grain pour les femmes;
- Appui en AGR pour les femmes.

Le chef de village (1<sup>er</sup>);  
Elh sani Galadima Moussa



Le deuxième chef de village: Pour l'administration  
Galadima Moussa -





Consultation publique pour les travaux connexes  
dans le cadre du CRES et du CPAS du projet H.W-DH  
village de Kakibane

Liste de présence: Hommes

	contacts
1. Elh sani Galadima Moussa (chef de village)	96140544
2. Ousseini Malam Abdou	98030455
3. Abdoul salam sarkin sallah	96818694
4. Illiyassou Mayow	99535448
5. Abba Abdou	99801598
6. Hanou Galadima	89161532
7. Yahouza Habou (Enseignant)	96702862
8. Babou Doua	98107920
9. Galadima Moussa (deuxieme chef de village).	—
10. Issoufou Souley	—
11. Idi Chaibou	—
12. Elh Mani Bako	—
13. Ali Dou Abdou	—
14. Malam Chidi Malam Djibre	98376890
15. Moussa Malam Amadou	—
16. Issou Garche	—
17. Maman Sale	—
18. Sinadji Habou	—
19. Moumouni Elh Manzo	9962792
20. Issou Malam Abdou	97044286
21. Malam Nassirou	89566217
22. Oumarou Faroukou	—
23. Salissou Yahouza	87345159
24. Abdou Badamassi	—
25. Ayoubou Maman	96557502

26. Mamau Rabiou Kanta . . . . . 87641853  
27. Amedou Bello Biehi . . . . . 98982348  
28. Ali Saboua (Dan fouleui) . . . . . -

Consultation publique pour les travaux connexes  
dans le cadre du CGES et du CPRP du projet H-W-D/010/010

Village de KakiBaré

liste de présence : Femmes

contacts

1-	Rouma	Idi	88135028
2-	Hassia	Gladima	
3-	Saoudé	Hobou	
4-	Zara	soulé	
5-	Thariama	Yahouza	
6-	Saoudé	Sala	
7-	Tahara	Djafarou	98659835
8-	Faatorou	Hobou	
9-	Zaraou	Dan Harira	98682489
10-	Fatima	Ploutari	-
11-	Thariama	Plalam Plagagi	-
12-	Habiba	Plalali	-
13-	Halima	Elh - Oumarou	-
14-	Clumma	Yahouza	-
15-	Rakia	Darché	-
16-	Samira	Plalam Karouali	-
17-	Saratorou	Sani Karché	-
18-	Thariama	Ploutari	-
19-	Nana	Kobo	-
20-	Barira	Insa	-
21-	Hassia	Aliou	
23-	Hadiza	Yacoubou	
24-	Barira	Ilyassou	
25-	<del>Hadiza</del>	Sarki	
26-	Zana	Harou	

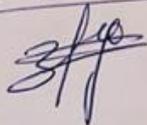
Cadre de Gestion Environnementale et sociale et  
Cadre Politique de Réinstallation des Populations du  
Projet d'aménagement et de bitumage de la Route  
Hamdara - Wacha - Dungass - Frontière du Nigeria (110km).

### Procès verbal de la consultation Publique :

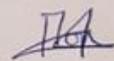
Le deux mille vingt un et le sept juillet s'est tenue une consultation Publique dans la commune de Gouthi au domicile du chef de Canton dans le cadre des travaux connexes. Sous la présidence du chef de Canton ~~Hann~~ Honorable Abdou Issaka, la rencontre a vu la participation de toutes les couches socioprofessionnelles de ce village. Après les mots de bienvenue par le chef de Canton, l'équipe de la mission a intervenu pour expliquer en détails l'objectif de la mission à travers les principaux impacts environnementaux et socioéconomiques liés à ce projet. Les participants ont intervenu largement en exprimant leur grande satisfaction avant de formuler quelques recommandations dont :

- Construction d'une bretelle qui va à Guidamouni sur 22Km;
- Construction de classes et clôture du CEG pour qu'il soit un C.E.S;
- Clôture du CSI et extinction de ce centre;
- Recrutement de la main d'œuvre;
- Appui en AGR pour les femmes.
- Construction d'un bloc pour les services de l'environnement et de l'élevage;
- Construction du cours d'Alpha.

Chef de Canton :



Pour l'administration :



Consultation publique pour les travaux connexes  
dans le cadre du CGES et du C.P.R.P du projet H.W.D.F

Village de Gouchi

Liste de présence: Hommes

	<u>contacts</u>
1. Honorable Abdou Issaka (chef de canton)	- 96 700330
2. Oumarou Moussa (Maire de la Commune)	- 96671176
3. Louali Dodo (vice Maire de la Commune)	- 96407639
4. Ichaou Harou (2 <sup>ème</sup> vice Maire)	- 96181623
5. Ibrahim Dodo	- 96300622
6. Magagi Bawada	- 96332512
7. Zakari Dodo	- 97083040
8. Elr Galadina Maman	-
9. Issaka Liman	- 99705980
10. Koni Garba	- 99297567
11. Elh Tchinomā	-
12. Yénima Ousman	-
13. Abdoua Moussa	- 96835055
14. Maman Naquigui	- 96138321
15. Moussa Abba	- 96112865
16. Maman Machalele	- 97084216
17. Abdoua Germaye	- 96231305
18. Maman Ali	- 96836022
19. Issa Bounou Adamou	- 96368245
20. Abdoul Aziz Galamba	- 89587740
21. Ousseini Liman	- 97083797
22. Nafion Ali	-
23. Moutari Naheli	- 97483399
24. Hamissou Malam Maman	- 96141834

25. Hamissou Bambou	—	99880522
26. Hachinou Ladan Bnaki	—	97753546
27. Rabilou Yahaya	—	98386260
28. Laouali Magagi	—	97423310
29. Hessaou Liman	—	—
30. Mousa Dan Maman	—	87069095
31. Ibrahim ADHIR	—	97405743
32. Badmani Ladan	—	98422904
33. Issou Maman	—	—

Consultation publique pour les travaux connexes  
dans le cadre du CGES et du CPRP du projet Hws.01n  
Village de Gouchi

Liste de présence : Femmes

contacts :

1-	Amīna	Talam Hassane	36 25 47 72
2-	Nana Aicha	Gago	96 38 76 56
3	Habiba	Gladima	99 32 47 97
4	Païmouna	Machalellé	—
5	Ouweyla	Ado	—
6-	Aïchatou	Djataou	98 14 86 61
7-	Païriama	Kaïgou	99 85 41 66
8-	Païroufia	Talam laouali	96 91 29 17
9-	Hadiara	Tlamane	—
10-	Halima	Tlamane	—
11-	Hajia Sakina	Gladima	—
12 -	Païriama	Najira	99 54 38 88
13-	Zila	Abba	98 20 24 57
14-	Zilley	Kaïla	—
15-	Zouweye	Abdou	—
16-	Rabi	Idi	99 20 89 26
17-	Rabia	Yerina	—
18-	Hadija	Guigo	96 84 20 49
19-	Aïcha	Daouda	88 32 28 27
20-	Talaboua	Tlamane	87 94 08 36
21-	Zeinabou	Yaou	99 39 41 28
22	Amīna	Laouali	89 50 70 54
23	Païriama	Tlamane	—
24	Aïcha	Tlamane	—

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale  
et Cadre Politique de Réinstallation des Populations  
du Projet d'aménagement et de bitumage de la  
Route Hamdara - Wacha - Dungass - Frontière du Niger  
(110 Km).

Procès Verbal de la consultation Publique :

Le 21 et le 22 juillet 2011 s'est tenue une consultation Publique dans le village de Gayi au domicile du chef de village dans le cadre des travaux connexes. Sous la présidence du chef de village, la rencontre a vu la participation massive de toutes les couches socioprofessionnelles de ce village. Après les mots de bienvenue adressés à la mission par le chef de village, l'équipe de la mission a intervenu pour expliquer l'objectif de la mission à travers les principaux impacts environnementaux et socioéconomiques liés à ce projet. Les participants ont intervenu largement en exprimant leur grande satisfaction avant de formuler quelques recommandations dont :

- Clôture du CSI et des écoles (Ecole mixte et CES);
- Réparation du forage du CES;
- Appui en AGR pour les femmes;
- Construction d'au moins deux classes au niveau du CES;
- Construction d'une MAEP.
- Appui en moulin à grain pour les femmes.
- Traitements de la vallée de Gayi et clôture du jardin maraîcher (envahi par les plantes envahissantes "sida cordopholia").

Le chef de village :

Pour l'administration :

25. Baba Moussa	—	96 3761 80
26. Sabiouh Issou	—	99 9194 95
27. Sanoussi Badamassi	—	96 2120 39
28. Moussa sanoussi	—	89 8682 88
29. Moussa Bawada	—	88 3018 50
30. Lami Maman	—	99 2550 01
31. Habou Yahaya	—	98 2082 63
32. Souley Youssouf	—	—
33. Chapiou Ibrah	—	98 7063 64
34.ousseini Habou	—	97 6306 86
35. Moutari Habou	—	97 20 03 63
36. Zazouli Moussa	—	99 5853 21

Consultation publique pour les travaux connexes  
dans le cadre du CGES et du CPRP, du projet H.W.D (Faliqira)

Village de Gayi

Liste de présence: Femmes

		contacts
1-	Aïcha Habouta	97916747
2-	Balki Badamassi	-
3-	Gajé Habou	-
4-	Thiamma Boukari	-
5-	Bassina yahaya	98450099
6-	Thiamma Magagi	-
7-	Fatima Ousseini	-
8-	Haoua Bayarou	98438780
9-	Magagia Raya	-
10-	Fatima sitou	-
11-	Saoudé Moutari	-
12-	Fatima Elh. Arakha	-
13-	Malka Barma	-
14-	Fatima Barma	-
15-	Toumbakou Rachid	-
16-	Sakina Sabiou	-
17-	Bade Ayya	-
18-	Haouwa Chinaji	-
19-	Fatima Badamassi	-
20-	Haoua Thoutari	-
21-	Tchima yazouli	-
22-	Rabi Bachia	-
23-	Toka Dan Bello	-
24-	<del>Zet</del> Ladidi Dan Bello	-
25-	Hadiana Houdou	-
26-	Rachida Dan ladi	-
27-	Balkiki Ousseini	-

Consultation publique pour les travaux connexes  
dans le cadre du CGES et du CPPP du projet H.W.D.A

Village de Gayi

Liste de présence : Hommes

	contacts
1. Moussa Gaidā (Représentant chef de village)	97622362
2. Abdoul Salam Maman	89936512
3. Galadimā Sani	99096192
4. Moutari Gougā	97177563
5. Badamassi Gaidā	99318685
6. Sitou Dan Inah	88489093
7. Maman Makeli	97766438
8. Magagi Karimbā	99099196
9. Issou Makeli	96939671
10. Dan Adi Dan Inah	-
11. Boukari Djagē	99284393
12. Sani Dan Guidi	99028994
13. Sinedji Elh Sanoussi	97147859
14. Ibnah Makelli	97330085
15. Maāzou Alio	97481445
15. Rabé Sitou	97844600
16. Rabiou NaRibā	99170598
17. Abdou Zangui	96610193
18. Abdou Salam Barma	98768029
19. Maman Sani Ibnah	99512695
20. Yahaya Malam Raya	-
21. Abdou Razak Chaibou	98701286
22. Osman Abdou	87648090
23. Laouali Karimou	97471226
24. Ibratim Issou	98718281

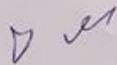
Cadre de Gestion Environnementale et sociale et  
Cadre Politique de Réinstallation des Populations  
du Projet d'aménagement et de bitumage de la Route  
Hamdard - Wacha - Dungas - Frontière du Nigeria (Nokim)

Procès verbal de la consultation Publique:

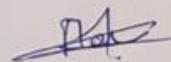
L'an deux mille vingt un et le huit juillet s'est tenue  
une consultation publique dans le village de Dan Bako au  
domicile du chef de village dans le cadre des travaux connexes.  
Sous la présidence du chef de village Mr. Tassiou Ado (Mati),  
la rencontre a vu la participation massive de toutes les couches  
socio professionnelles de ce village. Après les mots de bienvenue adressés  
à la mission par le chef de village, l'équipe de la mission  
a intervenu pour expliquer en détails l'objectif de la mission  
à travers les principaux impacts environnementaux et socioéconomiques  
liés à ce projet. Les participants ont intervenu largement en  
exprimant leur grande satisfaction avant de formuler quelques  
recommandations dont:

- Construction d'une case de santé;
- Construction des classes et clôtures de l'école primaire;
- Recrutement de la main d'œuvre locale;
- Appui en moulin à grain pour alléger le souffrance  
des femmes.

Le chef de village:



Pour l'administration:



Consultation publique pour les travaux connexes  
dans le cadre du CGES et du CPRP du projet H.W.D At niguis

Village de Dan Bako

Liste de présence:

<u>Noms et prénoms: Hommes</u>	<u>contacts</u>
1. Tassiou Ado (chef de village)	99569909
2. Malam Ado dan Goji	-
3. Dasuade Illia	97248312
4. Abdou Koundé	-
5. Elk Adam Moussa	9747892
6. Malam Yahaya Abba	-
7. Abdou Seyni	97284396
8. Mamau Zaki	-
9. Mamau Sarkin Gabas Ado	-
10. Abdou Karimou Illia	89418657
11. Yahaya Tawalo	-
12. Mahamadou Hachirou	-

Consultation publique pour les travaux connexes dans le cadre du CGES et du CPRP du projet H.W.D Ft. Nigeria.

Village de Bako

Liste de présence : Femmes

<u>Noms et prénoms</u>		<u>contacts</u>
1- Hadiza	Yaou	-
2- Duboulili	Ayouba	-
3- Naniama	Noussa	-
4- Nakié	Abba	-
5- Haoua	Namgne	-
6- Saadé	Ibrahim	-
7- Fatima	Kollé	-
8- Ayi	Haladou	
9- Naniama	Atte	
10- Mourza	Ilya	
11- Ousseina	Ado	
12- Oumay	Alhassane	
13- Samira	Yaou	
14- Adona	Nalam Iriou	
15- Hadiza	Haladou	
16- Taiyabou	Inoussa	
17- Hamsina	Ousmane	
18- Hobsabou	Haladou	
19- Hadiza	Oumarou	
20- Habritou	Hassane	
21- Oumma	Nagagi'	
22- Mourza	Ousmane	
23- Hadiza	Nagagi'	
24- Lawriya	Nalam Abba	
25- Talabou		
26- Haja Botoula	Elh. Hanou	
27- Nagagia	Kaila	
28- Koubra	Salé	- - - - 82420688

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et  
Cadre Politique de Réinstallation des Populations du  
Projet d'aménagement et de bitumage de la route  
Hamdard - Wacha - Dungass - Frontière du Nigeria (110Km).

Procès Verbal de la consultation Publique:

Le 21 au deux mille vingt un et le huit juillet s'est tenue une  
Consultation Publique dans le village de Bangaza au domicile du  
chef de village dans le cadre des travaux connexes.

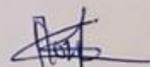
Sous la présidence du chef de village Mr. Barma Zakari Djibo, la  
rencontre a vu la participation massive de toutes les couches  
socio professionnelles de ce village. Après les mots de bienvenue  
adressés à la mission par le chef de village, l'équipe de la  
mission a intervenu pour expliquer en détails l'objectif de la mission  
à travers les principaux impacts environnementaux et socioéconomiques  
liés à ce projet. Les participants ont intervenu largement en exprimant  
leur grande satisfaction avant de formuler quelques recommandations  
dont :

- Extension du CSI en construisant au moins deux blocs et un  
appui en matériels.
- Construction d'une piste pour relier le village à celui de Salamun ;
- Construction et réhabilitation de classes plus la clôture.
- Appui en moulin à grain pour les femmes ;
- Appui en AGR pour les femmes ;
- Besoin en électrification.

Le chef de village:

DJI

Pour l'administration:



Consultation publique pour les travaux connexes dans  
le cadre du CGES et du CPRP du projet H.-U. D. Nigeria  
Village de Bangaza.

Liste de présence: Hommes

Noms et prénoms

contact

1. Barma Zakari Djibo (chef de village)	9314 9747
2. Maman Elh Aouta (directeur d'école)	96107682
3. Elh Sani Moussa	93166047
4. Idi Gaje	—
5. Idiousseini	97561842
6. Moutari Saley	—
7. Alaman Nomad	—
8. Issaka Nadara	96699769
9. Moutari Maikano	97877315
10. Sitou Alaman	93995024
11. Salmana Zakari	83034140
12. Bnah Ali	93650940
13. Illia Maikano	93076775
14. Habou Zakari	—
15. Elh Saley	—
16. Ousseini Elh Maman	9832583
17. Mati Saley	—
18. Mansour Elh Magagi	93652401
19. Hassan NaTabi	93592428
20. Habou Yahaya	—
21. Abdoulaye Elh Maman	—
22. Chaïbou Galadima	—
23. Elh Ado Zakari	—
24. Masoudou Magagi	9784542
25. Sabi Elh Halidou	93261142

26. Ado Idi

98236203

27. MaHamadou Magagi

28. Kabirou Halilou

99805102

29. Ibrahim Naman

93680597

30. Na Fanta ER Magagi

96866949

31

Consultation publique pour les travaux connexes dans le cadre du CDES et du CPAP pour projet A.W.D. At nigéla

Village de Bangaza

Liste de présence : Femmes

Noms et prénoms :

contacts

1-	Zeinabou	Abdou	-
2-	Madania	Saidou	-
3-	Seyloubà	Djibadi	-
4-	Bortoula	Salissou	-
5-	Naniama	Namane	97525788
6-	Rouma	Abdou	-
7-	Abassia	Djafarou	-
8-	Saade	Salissou	-
9-	Omssiya	Oumarou	-
10-	Rahila	Noussou	-
11-	Houweyla	Ado	-
12-	Nana	Isiou	-
13-	Habiba	Halidou	-
14-	Hinda	Elk. Harou	-
15-	Sakina	Ibrahim	-
16-	Hadiza	Abdou	-
17-	Baraka	Namane	97717147
18-	Tahara	Tambey	-
19-	Mouza	Sani	-
20-	Naniama	Ibrah	-
21-	Haoua	Abdou	-
22-	Masouda	Sale	-
23-	wasila	Sanoussi	-
24-	Balki	Abdou	-

25-	Aïcha	Ado	-
26-	Ladidi	Saïdou	-
27-	Hououa	Moustapha	-
28-	Rahila	Ali	-
30-	Sali	Tchémadjo	-
31-	Houké	Sami	-
32-	Bassina	Ayouba	-
33-	Habsia	Tankari	-
34-	Chafiatou	Zakari	74 55 10 12
35-	Ousseïba	Ali	89 69 30 10
36-	Laraba	Eth. Halibou	-
37-	Safanassou	Altassane	-
38-	Tahara	Chaïbou	-
39-	Marïama	Sabou	-
40-	Silbia	Taban gambo	-
41-	Ama	Idi	-
42-	Halinatou	Ali	-
43-	Badaria	Tomane	-
44-	Aïchatorou	Sidi	96 64 23 85
45-	Zahara	Tabo	-
46-	Aïcha	Issaka	-
47-	Zalia	Ali	-
48-	Saoudé	Oumarou	-
49-	Mourza	Hamissou	-
50-	Souweyba	Assoume	-
51-	Hinda	Ali	-
52-	Mamou	Kaïba	-
53-	Gambo	Ousmane	-

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et  
Cadre Politique de Réinstallation des populations du  
Projet d'aménagement et de bitumage de la Route  
Hamalara - Wacha - Dungass - Frontière du Nigeria (110km).

Procès Verbal de la Consultation Publique:

L'an deux mille vingt et un et le neuf juillet s'est tenue  
au siège de la mairie de Dogodogo une consultation  
publique dans le cadre des travaux connexes dans la  
Commune rurale de Dogodogo.

Sous la présidence du Mr le Maire Ichaou Gambo,  
la rencontre a vu la participation massive de toutes les couches  
socio professionnelles de ce village. Après les mots de bienvenue  
adressés à la mission par le maire de la commune, l'équipe de la  
mission a intervenu pour expliquer en détails l'objectif de la  
mission à travers les principaux impacts environnementaux et socio-  
économiques liés à ce projet. Les participants ont intervenu largement  
en exprimant leur grande satisfaction avant de formuler quelques  
recommandations dont :

- Clôture du CSI de type II et extension de la maternité;
- Clôture des écoles (primaires et collège).
- Bitumer le tronçon Hayanié - Dogodogo;
- Continuer le tronçon pour rejoindre Dan sabna;
- Réhabilitation et clôture du siège de la mairie et construction  
d'une case de passage;
- Construction d'un siège pour le groupement féminin;
- Appui en moulin pour le groupement pour féminin;
- Appui en AGR pour les femmes.

Le Maire de la Commune Dogodogo:



Pour l'administration :

Consultation publique pour les travaux connexes dans  
le cadre du CGES et du CPRP du projet H. W. D. Fint Nigeria

Commune de Dogadogo;

Liste de Présidence: Hommes

Noms et Prénoms:

Contacts:

- |  |          |
|--|----------|
| 1. Tchaoou Gambo (Maire de la Commune)             | 96136305 |
| 2. Moutari Abdou (S.G de la commune)               | 96431557 |
| 3. Maman Mathamadou Saïdou                         | 99379592 |
| 4. Salifu Habou                                    | 96633003 |
| 5. Maman Moutari Amadou (Major CSI)                | 96467871 |
| 6. Safiana Adam (conseiller élu)                   | 97904460 |
| 7. Maman Adam                                      | 96709572 |
| 8. Ado Ousmane                                     | 96226426 |
| 9. Maman Chapiou Bello (Chef de tribu)             | 98985211 |
| 10. Sanioussi Malam Idriss (Directeur CEG)         | 96066674 |
| 11. Maman Hadi Malam Djiddo (Directeur DogoDixite) | 96855093 |
| 12. Maman Malam Moussa                             | 88802073 |
| 13. Laouali Kanta                                  | 99474372 |
| 14. Hassan Abdou Abdou                             | 99319755 |
| 15. Oumarou Moussa Oumarou                         | 99661810 |
| 16. Hadi Samaila                                   | 99379741 |
| 17. Yacouba Aboubacar Barino                       | 97081097 |

Consultation publique pour les travaux commes dans le cadre  
du CGES et du CPRP du projet H-w-D. fin nigéria.

Commune de Dogodogo

Liste de présence: Femmes

Noms et prénoms:

contacts

1- Rakia Tamane	8831 1408
2- Hadja Nana Kanta	9646 01 30
3- Nana Fatma Halidou Bako	96 31 57 40
4- Hadjara Kanta	-
5- Zouley Mati	97 13 36 08
6- Magaram Ingoné	99 34 89 96
7- Hama Kanta	-
8- Aïchaton Tamane / se vie maine	99 02 91 37

Note d'Engagement des parties prenantes dans le cadre de la préparation du CGES et CPRP du projet Hamdara - Wacha - Dungass - Frontière du Nigeria (110 Km) et aménagement des travaux connexes.

Région de Zinder:

Localité de Dungass

1. Identification: Nana Mariama Djibo

2. Qualité: Maire de la commune de Dungass

3. Engagement:

- Accompagner le projet pour qu'il puisse voir le jour et s'impliquer quant à sa bonne gestion.
- Contribuer à sauvegarder les acquis (travaux qui seront réalisés) et garantir leur pénétration.
- Suivi des mesures environnementales et sociales prévues dans le cadre du projet

4. Suggestions et Recommandations:

- Mur de clôture doté de barbelé pour la Gendarmerie Nationale et la Douane;
- Construire un bâtiment pour abriter la Garde Nationale et la préfecture (futur bureau de la mission de contrôle);
- Construction d'un aire d'abattage (abattoir);
- Construction de puits pastoraux à Salamun, Garim Taku et Chemaram.

Date et signature:

Nana Mariama Djibo

Dungass le 05/07/2021



Liste de Présence:

Localité : Dungass

Date : 09/07/2021

N°	Noms et Prénoms	Structures	Contact	Signature
1	Nana Mariama Djibo	Mairie	969868 27	
2	Ouman Tan Taro	Mairie	96072713	
3	Abdoul Aziz N'Zou	Mairie	96417737	
4	Abdouhamane Fleifoué	CM/Mairie	97009225	
5	Abdoulrahman Mats Hahouan	CM/Mairie	97399658	
6	Abdoulhakim Fakhourou Sadj' mats selidou	CM/Mairie	97566434	
7	Isadidjo I'oli	CM(Mairie)	97449720	
8	Hamani Morou	CB/GN	96465958	
9	Abouluoum Abou n. selim	Mairie	96466018	
10	Ibrahim Kane' Sabiou	DC/AT	88146170	
11	Passiou Nakaballé	Mairie	96515595	
12	Oumarsou Abdou Madassouki	chefferie T.	99266980	

Note d'engagement des parties prenantes dans le cadre de la préparation du CGES et CPRP du projet Hamdara - Wacha - Dungass - Frontière du Nigeria (110 km) et aménagement des travaux connexes.

Région de Zinder :

Localité de Dogodogo

1. Identification : Ichaou Gambo

2. Qualité : Maire de la commune

3. Engagement :

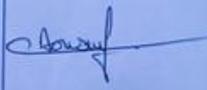
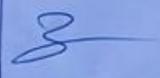
- Accompagner le projet pour qu'il puisse voir le jour et s'impliquer quant à sa bonne gestion
- Contribuer à sauvegarder les acquis (travaux qui seront réalisés) et garantir leur pérennité.
- Suivi des mesures environnementales et sociales prévues dans le cadre du projet.

4. Suggestions et Recommandations

- Katurjé ~~et Hayaniya~~ étant proche le mieux serait de revoir cette doléance;
- Faire la piste Hayaniya - Dogodogo - Dansabna (34 km).
- Appui pour la radio communautaire (réhabilitation et dotation en émetteur;
- Construction et équipement du CFM de Dogodogo.

à la présence:

Date : 09 / 07 / 2021

Noms et prénoms	Structure	Contact	Signature
Schaoua Gambo	Maire	96 13 63 05	
Sanoussi Madam Iala	Président CEA	96066674	
Ado Ousmane	chef secteur Pod. San Bonvostou	96226426	
Moutari Abdou	S/A Mairie	96431557	
Maman Hardi M. Diaba	Directeur d'école Dogo Dogo mixite	96855093	
Mamou Moutari	chef CSI	96467871	
Aichaton Maman	2 <sup>e</sup> Vice Maire	99023137	



Consultation avec les autorités communales et les services techniques de Dungass.  
(Source Enquêtes socioéconomiques de terrain).



Consultation publique à Kwana Bawada.



Consultation publique à Illallah Malam Abdou.



Consultation publique à Bauré



Consultation publique à Karayé.



Consultation publique à Guirari.



Consultation publique à Kaki Baré



Consultation publique à Gouchi



Consultation publique à Gayi



Consultation publique à Dan Bako



Consultation publique à Bangaza



Consultation avec les autorités communales et les services techniques de Dogo-Dogo

**ANNEXE 5 : CONTENU D'UNE ETUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE  
– EIES**

**Contenu de l'EIES**

- Sommaire
- Acronymes et Définitions
- Introduction
- Résumé exécutif non-technique en Français;
- Résumé exécutif non-technique en Anglais
- Description du projet (*objectif, composantes, activités, responsabilités/arrangement institutionnels*) y compris l'analyse des variants;
- Analyse du cadre politique, juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale et sociale;
- Analyse de l'état initial du milieu récepteur (environnement naturel, socio-économie, etc.) y compris l'identification des principaux éléments valorisés de l'environnement et du social;
- Analyse des impacts (*nature, probabilité d'occurrence, réversibilité, codification et importance*), risques/dangers du projet;
- Synthèse des consultations et participations inclusives du public (*préoccupations clés soulevées et incorporées dans l'analyse des mesures d'atténuation*);
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES):  
Synthèse des impacts environnementaux et sociaux significatifs;  
Description des mesures selon leur chronologie (*avant le démarrage, démarrage des travaux, pendant les travaux, pendant l'exploitation*);  
Programme de surveillance et de suivi environnemental et social;  
Budget des mesures de mitigation (*codifiées par source et en relation avec la codification des impacts*),  
Cadre organisationnel de mise en œuvre du PGES;  
Mécanisme de suivi-évaluation du PGES;  
Tableau de synthèse du PGES
- Conclusion et recommandations principales de l'étude;
- Bibliographie;
- Annexes:  
Listes des personnes rencontrées (*nom, prénoms, structures, localités, tél., email*);  
Cartographie et Tableaux synthétiques des tracés et sites clefs;  
PV détaillé des rencontres de consultations et participations inclusives du public;  
Clauses environnementales et sociales à insérer dans les contrats des entreprises;  
Etc.

---

**ANNEXE 6 : MODELE DE FICHE DE PLAINTE**

Date : \_\_\_\_\_ Localité.....

Commune ..... Département..... Région de .....

Intitulé du projet.....Dossier N° .....

**PLAINTE**

Nom du plaignant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone.....

Quartier: \_\_\_\_\_

Nature du bien affectée : \_\_\_\_\_

**DESCRIPTION DE LA PLAINTE :**

.....

A ....., le.....

\_\_\_\_\_

Signature du plaignant

**OBSERVATIONS de la commune :**

.....

.....

A ....., le.....

\_\_\_\_\_

(Signature du maire)

**RÉPONSE DU PLAIGNANT :**

.....

.....

A ....., le.....

\_\_\_\_\_

Signature du plaignant

**RESOLUTION**

.....

.....

A ....., le.....

\_\_\_\_\_

(Signature du maire ou son représentant)

(Signature du plaignant)